This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 57946 3

Digitized by Google

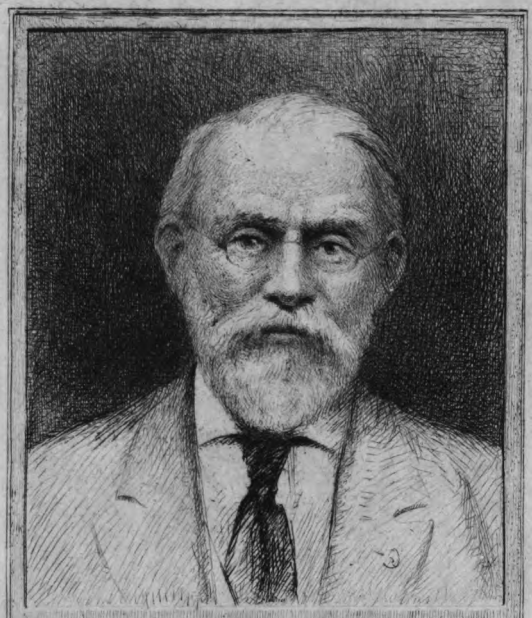

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
801
.S168
S8

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, DES SCIENCES, DES ARTS, DE L'AGRICULTURE

ET DE L'INDUSTRIE

DE SAINT-DIZIER

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES

des Sciences,

des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie

DE SAINT-DIZIER

TOME XIII

ANNÉES 1911-1912

SAINT-DIZIER

TYP. ET LITH. ANDRÉ BRULLIARD

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Dumaing
12-1-26
13603

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

On peut se procurer ces volumes au prix de 2 fr. l'un (2.50 par la poste), chez M. Joseph Houdard, bibliothécaire, avenue de la Gare, à St-Dizier.

TOME Ier

Charte d'affranchissement de Saint-Dizier.
Notice sur Eclaron, par M. le Vte de Hédouville.
Les Oiseaux de la vallée de la Marne, par M. F. Lescuyer.
Notice sur un ancien cours d'eau à St-Dizier, par M. Cornuel.
Analyse des minerais de fer, par M. Barollet.

TOME II

Plantation des Conifères, par M. le Vte de Hédouville.
Une visite au musée de Baye, par M. le Vte de Hédouville.
Utilité de l'oiseau, par M. F. Lescuyer.
La Garde nationale mobilisée de St-Dizier, par M. P. Lescuyer.
Camps et enceintes fortifiés antiques, par MM. E. et H. Royer.
Manomètre à air libre pour la mesure des faibles pressions, par M. Adnet.
Chêne enfoui dans les alluvions de la Blaise, par M. Paulin.
Battage des pieux à l'écluse d'Allichamps, par M. Lagout.
Beurville, Blinfey, et fontaine de Ceffonds aux XIIe et XIIIe siècles, par M. E. Royer.
Terrain crétacé inférieur du nord de la Hte-Marne, par M. Cornuel.

TOME III

Flore de la Haute-Marne, par MM. Aubriot et Daguin.

TOME IV *(Epuisé)*

TOME V

Histoire du village de Mussey, par M. Mallet.

TOME VI

Les origines de Saint-Dizier, par M. l'abbé Fourot.
St-Dizier d'après les registres de l'échevinage, par M. P. Guillemin.

TOME VII

Antiquités recueillies en Tunisie, par M. Houdard.
Cirey-le-Château, par M. l'abbé Piot.
La marquise du Châtelet et Voltaire, par M. l'abbé Piot.
L'art ancien et les moulages du Louvre au Musée de Saint-Dizier, par M. Houdard.
Le Monastère de la Chapelle-aux-Planches, par M. l'abbé Didier.

Digitized by Google

TOME VIII

Fac-simile de la Charte de Saint-Dizier, par M. l'abbé Jacob.
Traduction de la Charte de Saint-Dizier, par M. l'abbé Fourot.
Le sol et les eaux, par M. le Dr Vesselle.
Naturalisation des oiseaux et mammifères, par M. l'abbé Euvrard.
Le gui de Noël, par M. Paulin.
Une vieille chanson, par M. Joppé.
L'abbaye Notre-Dame de Boulancourt, par M. l'abbé Didier.
Couvents de Minimes à Bracancourt et Doulevant, par M. l'abbé Didier.
M. l'abbé Geoffroy et le Collège de Puellemontier, par M. l'abbé Didier.
Le Couvent des Annonciades à Bourmont, par M. Parisel.
De la reproduction photographique des objets colorés et des manuscrits anciens, par M. l'abbé Jacob.
Ferrure antique en Haute-Marne, par M. Paulin.

TOME IX

1er *fascicule* — Eclaron pendant la guerre de 1870, par M. le Vte de Hédouville.
Végétation épiphyte des saules têtards, par M. Thomas.
2e *fascicule.* — Chenilles de Macrolépidoptères français Geometræ (Phalènes), par M. Frionnet.
3e *fascicule.* — Etat du clergé constitutionnel de la Haute-Marne, par M. H. Mettrier.
Notice sur la commune de Landricourt, par M. Simonnet.
Siège et Monument de 1544, par MM. C. Mettrier et Charmeteau.

TOME X

1er *fascicule.* — Le château du Grand-Jardin (1546), par M. Emile Humblot.
Epitaphes, par M. Charmeteau.
Une verrerie champenoise, 1630-1700 (Rizaucourt), par M. Paul Euvrard.
2e *fascicule.* — Les premiers états des Lépidoptères français. Rhopalocera (anciens diurnes), par M. C. Frionnet.

TOME XI

La chapelle Sainte-Anne, à Joinville, par M. Emile Humblot.
L'église Notre-Dame de St-Dizier, par M. l'archiprêtre Ch. Mettrier.
La vallée du Cul-du-Cerf, par M. l'abbé Eug. Humblot.

TOME XII

Les premiers états des Lépidoptères français : Spingidæ, Psychidæ, Bombyces, Acronyctinæ, par M. Ch. Frionnet.

Catalogue du Musée de St-Dizier, 0.50 chez le concierge de la Mairie.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les

TRAVAUX A INSÉRER

présenté au nom de la Commission de publication

par

M. Adolphe THIÉBAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Rapport sur les Travaux à insérer

présenté au nom de la Commission de publication

Messieurs,

Votre disert et dévoué secrétaire vous disait l'an dernier que « sans bruit, mais sans relâche et non sans succès, la Société des Lettres, Sciences, Arts, Agriculture et Industrie de St-Dizier continuait à creuser son sillon modeste dans le champ immense des connaissances humaines ».

Comme rapporteur de votre Commission de publication, je suis heureux de réitérer cette affirmation — qui ne vous causera d'ailleurs nulle surprise — et de constater que, chaque année, un labeur patient, éclairé et discret augmente généreusement nos Mémoires, ajoute au trésor du passé et à la contribution que nous nous efforçons d'apporter au développement des belles lettres, des sciences et des arts.

Parmi les travaux que votre Commission vous propose de publier dans le prochain Bulletin, la « Notice sur Osne-le-Val et le prieuré du Val-d'Osne » par M. l'abbé Hubert Maréchal, occupe une place importante. La lecture qui en a été faite par l'auteur, au cours de nos réunions, vous a permis d'apprécier les recherches consciencieuses et étendues auxquelles il s'est livré pour l'histoire du village d'Osne et de son prieuré.

Cette histoire est divisée en 22 chapitres — dont l'un réservé aux usines du Val-d'Osne de réputation mondiale.

Les origines du village, sa situation au moyen-âge, l'histoire du prieuré, transféré plus tard à Charenton, des détails sur sa règle qui nous initient à la vie des couvents, la période révolu-

Digitized by Google

tionnaire, l'église d'Osne, la mense curiale, la fabrique à travers les siècles, témoignent d'une étude judicieuse et d'une abondante documentation. Des détails sur certains personnages ou certaines coutumes locales, des nomenclatures ou statistiques spéciales peuvent intéresser plus particulièrement les indigènes.

Sur l'avis de votre Commission, M. Hubert Maréchal, a, pour demeurer plus exactement dans le domaine de l'histoire, supprimé certains passages se référant à des faits postérieurs à 1870.

Plusieurs gravures et plans, dont les clichés sont gracieusement fournis par l'auteur, émaillent un texte clair et facile.

Cette curieuse et complète monographie figurera en bonne place dans la galerie de celles (Orquevaux, Cirey-le-Château, Mussey, etc.) que nous devons déjà à la plume fureteuse de plusieurs de nos laborieux collègues.

Les « Chartes bragardes », recueillies par M. G. de la Fournière, ont excité votre curiosité. Outre, notamment, un intéressant traité de 1358 entre les notables de « Victry-en-Partois » et de Saint-Dizier, sur secours réciproques en cas de danger et « pour défendre, soutenir et garder l'honneur et le droit », on y lit des documents non moins intéressants conservés à la Bibliothèque nationale sur les privilèges octroyés par les seigneurs et les rois aux habitants « de la ville et faubourgs de Saint-Dizier », dans lesquels notre subtil chercheur relève, par la comparaison des manuscrits et du texte imprimé, l'omission de certains mots changeant la nature de l'un de ces documents. Ces chartes constituent de précieux éléments pour servir à l'histoire de notre cité.

Remuant nos archives locales, M. Charmeteau vous a apporté la narration élégante des événements qui marquèrent l'élection des échevins à Saint-Dizier de 1756 à 1764. En ce temps-là déjà, nos ancêtres n'avaient rien à envier aux mœurs électorales actuelles : manœuvres louches, calomnies, vexations, violences, tapage, libations, tout y est. Cependant le candidat, même élu, ne profitait pas toujours du fruit de semblables agissements : en l'occurrence, son Altesse le duc d'Orléans, usant de ses privilèges, donna le siège d'échevin à un notable qui n'avait pas pris part à la lutte !

Digitized by Google

Une note sur le sondage de Foulain, que nous devons à l'obligeance de M. Ferry-Capitain, et complétée par le tableau de la coupe des terrains traversés, servira à tous ceux qui voudront s'occuper de la géologie de notre région, car le forage atteint une profondeur de 417 m. 26. Mais, depuis la rencontre du gneiss granulitique excessivement dur à 414 mètres, l'espoir de trouver la couche houillère cherchée semble devoir être abandonné.

M. l'abbé Vuilley a été amené par son pèlerinage à Jérusalem à un essai de carte ecclésiastique de l'empire ottoman : Turquie et ses vassales : Bulgarie, Roumélie, Albanie, île de Crête, Asie mineure, Syrie, Mésopotamie, Arabie en partie, Egypte et Tripolitaine.

Parmi les divers rites, le dénombrement des catholiques (c'est-à-dire de ceux qui suivent la doctrine de Jésus-Christ) lui fournit un chiffre de près de 2.000.000 contre 6.443.000 chrétiens schismatiques et hérétiques et 30.000.000 de musulmans.

Cette statistique curieuse et précise ne manque pas d'opportunité à l'heure où, débordé par l'expansion de la vieille Europe, l'Islam est peut-être à la veille de s'ébranler.

Enfin nous avons de notre distingué collègue, Louis Bossu, un remarquable article nécrologique sur M. Victor Parisel, instituteur en retraite, ancien maire de Malaincourt (Hte-Marne), décédé en 1909, à l'âge de 87 ans. Il était membre de notre société et de toutes les sociétés littéraires ou scientifiques de la région, auxquelles il apporta d'excellents travaux sur l'histoire du Bassigny barrois à laquelle il s'était consacré, étant de ceux — comme le dit son panégyriste — et c'est le plus bel éloge — étant de ceux « qui pensent que le culte de la plus petite patrie est un devoir pour tous et surtout pour un éducateur de la jeunesse et qu'il faut inspirer aux enfants l'amour de leur village et développer ainsi chez eux cet attachement au sol natal qui fit si longtemps la force et la richesse de nos populations agricoles ».

D'un mot, Messieurs, n'est-ce pas là belle moisson qui, si vous adoptez les conclusions de votre Commission de publication, ajoutera à vos mémoires un nouveau et non moins digne recueil ?...

Digitized by Google

D'autre part, il a paru nécessaire à votre Commission de vous proposer de demander à l'imprimeur, pour éviter de trop volumineux tomes, l'emploi de caractères plus petits, et aux auteurs des travaux publiés de vouloir bien supporter les frais de clichage de leurs illustrations.

Vous aurez à prendre une décision à cet égard.

A. THIÉBAULT.

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

des

ÉCHEVINS à SAINT-DIZIER

de 1756 à 1764

par

M. V. CHARMETEAU

Vice-Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts
de Saint-Dizier

Membre correspondant
de la Société Académique de l'Aube

Officier d'Académie

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

des Echevins à St-Dizier

de 1756 à 1764

I

Sous la présidence du maire, ou du prévôt dans les villes où il n'y avait pas de maire, les échevins, avec un certain nombre de notables de la cité, formaient le Conseil de ville et constituaient aussi un tribunal de simple police qui pouvait condamner à l'amende et même à l'emprisonnement. Les appels de leurs jugements étaient portés directement devant le Parlement.

Nommés pour une période de deux années, les échevins étaient désignés par les notables de la cité ; cependant, à Saint-Dizier, le seigneur s'était réservé le droit d'imposer le candidat de son choix, si celui préféré des électeurs ne lui convenait pas.

Alors que le pillage et l'incurie régnaient dans tous les services publics, ce furent les échevins, il est juste de le reconnaître, qui les premiers mirent un peu d'ordre dans l'administration municipale et s'opposèrent au gaspillage.

Tant que les communes furent indépendantes entre la féodalité qui s'affaiblissait de jour en jour et le pouvoir royal encore mal organisé, les officiers municipaux firent consciencieusement leur devoir. Mais peu à peu, à mesure que l'autorité royale s'étendit sur les villes, les échevins devinrent moins intègres et exploitèrent à leur profit leur influence et leur situation officielle, se faisant allouer des subventions considérables sous les

Digitized by Google

prétextes les plus futiles, vendant les biens de la cité sans adjudication et à des prix dérisoires à des parents ou des amis, et, laissant enfin de côté tout scrupule, finirent par s'approprier personnellement les revenus de la ville.

En raison de ces dilapidations, beaucoup de villes furent ruinées, leurs ressources étant nulles, ou aux mains du corps de ville qui n'en rendait aucun compte.

Dans le principe, les anciens échevins en sortant de charge se contentaient d'indiquer leurs successeurs aux suffrages des électeurs. Peu à peu cette désignation s'accompagna d'intrigues et de manœuvres louches et déloyales, d'intimidations, de violences même. N'était-il pas prudent de se ménager des successeurs qui, par reconnaissance, ne dévoileraient pas les tripotages de la précédente administration municipale ?.....

II

Le 27 juin 1756, les habitants de Saint-Dizier étaient convoqués à l'effet de procéder à l'élection d'un échevin, en remplacement de François-Nicolas Delioncourt, qui venait de mourir.

Les électeurs avaient à choisir entre Pierre Marisy, orfèvre, ancien marguillier, et Claude Pupin père, notaire, capitaine commandant des compagnies bourgeoises, et beau-frère du sieur Gérard, maire en exercice.

Pupin fut élu par 170 voix, contre 19 accordées à Marisy. Celui-ci fit opposition devant la Cour du Parlement, qui déclara l'élection bonne et régulière, et Pupin père remplit ses fonctions d'échevin pendant dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration du mandat commencé par Delioncourt.

A la fin de décembre 1757, Pupin père fut réélu échevin, mais, de nouvelles contestations s'étant élevées, le vote fut annulé. Le nouveau scrutin, fixé d'abord au 6 janvier 1758, renvoyé au 15, n'eut lieu que le 22 et désigna Pupin fils pour succéder à son père.

Nouvelle complication, le procureur du roi exposa que Pupin fils, n'étant pas porté à la capitation, c'est-à-dire ne payant pas d'impôts, n'était pas éligible. L'élection fut annulée et Pierre Boulland, conseiller du roi, fut désigné d'office pour remplir les fonctions d'échevin en 1758 et 1759.

Digitized by Google

Le 6 janvier 1760, Pupin père fut réélu « échevin du peuple jusqu'au 1er febvrier 1762, pour ensuite être conseiller de ville pendant deux ans, aux honneurs et prérogatives y attachés ».

Son Altesse Sérénissime Mgr le Duc d'Orléans confirma cette élection le 14 janvier 1760, et le 2 février le nouvel échevin prêta serment suivant l'usage, ainsi que l'atteste le procès-verbal :

« Ce jourd'huy 2 février 1760, nous, maire, échevins et gens « du Conseil, juges civils et criminels et de police pour le Roy « et y commandans en l'absence de M. le Gouverneur, étant « venus en corps en l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint- « Dizier à l'issue des vespres chantés en ladite église, au devans « du Maître-Autel, nous avons fait appeler Claude Pupin par « Martin Lucot, notre huissier, lequel étant volontairement « comparu en personne en présence du procureur du roy de la « ville et communauté, nous avons, de lui étant à genoux, pris « et reçu le serment accoutumé, suivant lequel il a juré vivre et « mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, fidé- « lité au Roy et préférer les intérêts publics à son intérêt parti- « culier ; il a, ledit sieur Pupin, signé avec nous, le Procureur « du Roy et notre greffier ordinaire. »

Cette élection ne fit qu'accentuer la scission qui depuis plus de seize années divisait la population de Saint-Dizier.

Chaque jour surgit entre le maire et les échevins une nouvelle chicane pour une nouvelle futilité ; on bataille à coups de procès-verbaux, de rectifications, de protestations ; on s'écrit réciproquement les pires injures et le malheureux registre des délibérations sur lequel vient s'épancher la mauvaise humeur des uns et des autres disparaît du greffe emporté par le maire à son domicile particulier.

Les officiers de ville ne s'embarrassent pas pour si peu, et décident de consigner leurs délibérations sur des feuilles détachées de papier marqué.

Ces délibérations qui sont invariablement des protestations, aussi bien que le registre officiel, expriment en un bavardage sans fin les griefs réciproques des deux parties, les mesquineries et les exagérations dictées par la violence et la passion des uns et des autres.

Digitized by Google

Nous n'en retiendrons que la partie qui va nous permettre de reconstituer heure par heure les incidents qui ont marqué l'élection du successeur de Claude Pupin (1).

III

L'arrêté du sieur Delalain, maire en exercice, convoquant les électeurs de la ville et des faubourgs de Saint-Dizier à une assemblée générale pour procéder à l'élection d'un échevin, porte la date du vendredi 18 décembre 1761, avant-veille du scrutin.

Le samedi, les archers en firent part « à cri public » dans les rues et carrefours de la ville et, le lendemain dimanche à une heure, la plus grosse cloche de l'église Notre-Dame annonça l'ouverture du scrutin.

La réunion eut lieu dans la grande salle du palais royal (2).

En ouvrant la séance, le maire « exprima le vœu que le choix de l'assemblée se fixât sur un citoyen capable, éclairé, intègre, à l'abri de tout reproche et même de soupçon ».

Lequel des deux concurrents allait être vainqueur, Briolat, candidat du maire, ou Pupin fils, candidat des conseillers de ville ?

« Pupin n'est pas digne d'être échevin, s'écria un électeur, nommé d'Aulain ; tout dernièrement encore il a été assigné en paiement d'arrérages par demoiselle France. »

« Cette dette est amortie, répondit Pupin, voici la quittance. »

Le procureur se fit remettre le reçu que brandissait Pupin, l'examina attentivement et déclara à l'assemblée que la quittance était fausse.....

L'assistance, vivement impressionnée par cet incident, manifesta son indignation en faisant un vacarme épouvantable.

---

(1) Le remarquable travail de M. Paul Guillemin sur les origines de Saint-Dizier d'après les registres de l'échevinage nous a fourni quelques renseignements précieux et permis de mettre un peu d'ordre dans les faits qui précèdent. Nous offrons à la mémoire de notre regretté collègue et excellent ami l'hommage de notre vive reconnaissance. — V. C.

(2) L'incendie du 25 novembre 1743 ayant détruit l'hôtel de ville, le palais royal se trouvait dans un bâtiment appartenant au duc d'Orléans et situé entre l'église et le château.

Digitized by Google

Cependant le scrutin commença et les suffrages s'exprimèrent ainsi qu'il était d'usage. Le maire, le procureur du roi et le greffier se tenaient sur le perron ; et à mesure que les électeurs sortaient de la grande salle, ils exprimaient leur vote à haute voix, et le greffier pointait le nom du candidat choisi.

Quand le maire s'aperçut que Pupin allait être élu à une très forte majorité, il s'empara de la feuille du vote et ne la rendit qu'après que le procureur du roi lui eût fait sommation.

Quittant alors le bureau, le maire pénétra dans la salle où se tenaient les personnes qui n'avaient pas encore voté et déclara à haute voix que Pupin était un malhonnête homme, incapable de remplir les fonctions d'échevin, et que, s'il était élu, beaucoup d'officiers refuseraient de siéger avec lui.

Puis, voyant que l'assemblée lui était plutôt hostile et désespérant sans doute d'empêcher l'élection de Pupin, le maire passa dans une pièce voisine, la salle du Conseil. On l'y suivit en se bousculant, on échangea quelques coups de poing et Delalain dut avoir sérieusement peur, puisqu'il se précipita à une fenêtre qui était ouverte en criant : « A moi, au secours, on m'assassine ! »

Aucun document n'indique si les appels du maire furent entendus, et comment se termina cette scène ; on sait seulement que les officiers continuèrent l'élection sous la présidence du sieur Gérard, ancien maire alternatif. Celui-ci proclama le résultat du scrutin. « Par 142 voix contre 52 données à Briolat, Pupin fils avait été choisi par l'assemblée, reconnu comme homme d'honneur et de probité, digne de participer aux charges publiques, autant que capable d'en remplir les fonctions ».

Cette élection fut, dit-on, suivie de nombreuses libations. Si on en croit le maire, une centaine d'électeurs sortirent le soir de chez Pupin dans un tel état d'ébriété que les principaux notables en furent scandalisés.

Au moment même où se terminait le scrutin, le maire prenait un arrêté aux termes duquel il ajournait l'élection au 26 décembre, attendu, disait-il, que les troubles, violences et vexations avaient empêché les électeurs de faire librement choix d'un sujet capable, honnête et doué de toutes les qualités requises pour remplir les fonctions d'échevin.

Le lendemain 21, à 3 heures de relevée, tandis que le greffier

Digitized by Google

est dans son lit, malade (des émotions de la veille dit-il ; des excès de boisson prétend le maire), les officiers de ville Gérard, Duchemin et Martin s'emparent du registre des délibérations, l'emportent à leur tour et consignent une protestation aux faits énoncés par le maire, affirment que l'élection de la veille est régulière et s'opposent formellement à une nouvelle convocation pour le 26. Ces mêmes officiers déclarent faire défense : 1° aux six archers de ville d'annoncer et publier la convocation à cette nouvelle assemblée, de s'y trouver, ou y assister ; 2° au greffier d'écrire aucun acte de l'élection d'un nouvel échevin et 3° au sonneur de sonner aucune assemblée pour le même effet.

Le maire répond le 23 décembre : « Pour colorer leurs entreprises, les officiers de ville ont recours à ce que la calomnie et la passion ont de plus odieux. La véritable guerre qui nous est faite provient de ce que nous nous sommes opposé aux abus que nous avons reconnus dans l'administration des deniers de la ville, et de ce que lesdits officiers ne cessaient d'élever des mandements (mandats) sans qu'on puisse obtenir justification. »

Le 24, les officiers de ville manifestent leur surprise d'avoir trouvé sur le registre « un libel (*sic*) diffamatoire qui colore de l'amour du bien public la fureur et l'acharnement avec lesquels le maire Delalain a osé répandre contre eux les calomnies les plus monstrueuses, former les accusations les plus fausses pour ôter à eux et à leur famille leur honneur, leur réputation et leur état, dernière et frivole ressource pour faire illusion au public ». « Personne n'ignore, avouent-ils, que de tout temps, à Saint-Dizier et dans toutes les villes, on est en usage de tirer quelques mandements, dits de couverture, mais les officiers sont suffisamment connus par leur honneur, leur probité et leur véritable amour du bien public, pour qu'il soit impossible d'admettre qu'ils aient consenti au divertissement d'aucuns deniers de la ville. »

Dans la matinée du samedi 25, obéissant à l'ordre des officiers de ville, le nommé Cadet, archer de la connétablie, placarda des affiches et annonça au son du tambour dans les trois paroisses de la ville que le sieur Pupin fils ayant été régulièrement choisi pour échevin, le scrutin du lendemain n'aurait pas lieu.

Dans le courant de l'après-midi, le maire, de son côté, fit annoncer l'assemblée générale du lendemain par des bourgeois complaisants, les six archers lui ayant refusé leurs services.

Digitized by Google

Dès huit heures le dimanche matin, le maire « fit crier par un huissier au son du tambour, et lui-même étant présent à chaque annonce, l'ordre à tous habitants de se trouver à l'assemblée générale qui aurait lieu à une heure après-midi, sous peine de dix livres d'amende. »

Puis, il se rendit à l'église Notre-Dame pendant qu'on disait la dernière messe, ne put monter dans le clocher dont la porte était fermée, et mit en branle la petite cloche pour appeler le sonneur. Celui-ci vint en effet, « apportant les clefs dont le maire s'empara avec tapage et violence, sans respect pour le saint lieu et au grand scandale de l'assistance. »

A midi, la grosse cloche fut sonnée par plusieurs habitants de la Noue, pendant que le sieur Briolat, capitaine d'une compagnie de bourgeoisie de la Noue, assisté de quelques habitants du même faubourg, allait de porte en porte recommander que personne ne manquât à la réunion.

Le maire arriva au palais royal à une heure précise, « escorté d'une véritable troupe armée d'épées et de baïonnettes au bout du fusil ». Cette compagnie fut mise en faction devant la porte et reçut la consigne de ne laisser entrer que les habitants du faubourg la Noue.

Pendant que la foule irritée stationnait devant le palais, et que des cris de protestation s'élevaient de tous côtés, Delalain, assisté d'un seul officier qui était son frère, avait déclaré le scrutin ouvert. Le procureur du roi, ayant refusé son ministère, est remplacé aussitôt par un habitant de la Noue, nommé Jean Oudart, désigné par le maire ; il en est de même du greffier, qui est immédiatement destitué et remplacé par Pierre Lucot.

Quel fut le résultat exact du scrutin ?... Les documents officiels se bornent à enregistrer que Charles-Nicolas-Paul Briolat, avocat, fut choisi comme échevin pour deux ans, à la pluralité des voix. Il est assez probable que, si le maire n'inscrivit aucun chiffre, ce ne fut que pour éviter d'indiquer le très petit nombre des votants.

A titre de représailles, et dès le 28, le maire rendait un arrêté aux termes duquel il destituait les six archers de ville et leur ordonnait de rendre immédiatement les habits, hallebardes et autres objets qu'ils tenaient de la ville.

Trois jours après, c'est-à-dire le 1er janvier, Delalain vit

Digitized by Google

expirer son mandat et fut remplacé par son adversaire le plus acharné, Pierre Gérard, maire alternatif.

L'un des premiers actes de l'administration de celui-ci fut d'autoriser le greffier et les six archers destitués par son prédécesseur à faire et continuer leurs fonctions pour le service du roi, de la ville et du corps des officiers.

Une question se pose ici tout naturellement : Quel fut le résultat définitif de l'élection ; l'échevin fut-il Pupin ou Briolat ?...

D'après la charte de 1228, modifiée le 12 mai 1750 par le duc d'Orléans, les habitants de Saint-Dizier avaient le privilège de s'assembler pour désigner ceux d'entre eux qu'ils trouvaient capables de remplir les fonctions de magistrats municipaux, mais ce choix, on l'a vu plus haut, était soumis à l'agréement et subordonné à la ratification du duc d'Orléans.

Aussitôt que furent terminés les scrutins des 20 et 26 décembre, chaque parti sollicita de Son Altesse confirmation de l'élection, les officiers de ville de Pupin, le maire de Briolat.

D'un côté et de l'autre on prétendit que l'élection de son candidat était bonne et l'autre irrégulière, et de chaque côté on gémit sur ses blessures. « Il est aussi triste qu'humiliant pour un magistrat, écrit Delalain, d'avoir à se défendre d'accusations monstrueuses et de calomnies atroces répandues dans le public » ; — les officiers prétendent « qu'il est triste et abominable pour eux et leur famille d'avoir été accusés de favoriser le désordre et de s'être engraissés des deniers publics, etc., etc. »

. . . . . .

La lettre du duc d'Orléans causa autant de déception que de surprise. A la date du 29 janvier, Son Altesse nommait échevin pour deux ans, Jacques Gayard, substitut au baillage de Saint-Dizier.

Celui-ci prêta serment en la forme habituelle le 2 février 1762, à l'église Notre-Dame.

Digitized by Google

Notice sur Osne-le-Val

et le Prieuré du Val-d'Osne

par

M. l'abbé HUBERT MARÉCHAL

Curé d'Osne

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉFÉRENCES

NOTA. — Dans mes recherches nécessairement hâtives aux Archives nationales et autres, j'ai eu le tort, impardonnable aux yeux des érudits, d'omettre de marquer chacun des renseignements trouvés de la lettre et du numéro du dossier ou du carton, aussi bien que le chiffre d'ordre des pièces consultées. C'est une lacune que je confesse regrettable et à peu près irréparable. En revanche, j'affirme que je n'ai rien avancé qui ne fût strictement vrai, et si inexactitudes il y a dans ces pages, elles ne sont imputables qu'aux documents ou aux auteurs parcourus.

Ceci posé, voici la liste des sources où ont été puisés les détails de cette notice :

I. — Manuscrits

1° Archives nationales : K 118 n° 91, 978 — T 1619 et 1686 — H 4215. N[3] Seine 1178 — N[3] Haute-Marne 25 — Q' 1081 — E 2430 fol. 183 — V[5] 1234 fol. 114 — X 51 — G[2] 169 doss. 1 et 2 — G[9] 168 — G[2] 127 doss. 19 — E 732[a] n° 171, 740[a] n° 111, 709[a] n° 75, 715[a] n° 124, 715[b] n° 151, 821[b] n° 176 — L 1045 — S 4605, 4606, 4607, 4608, 4609 et 4610 ;

2° Bibliothèque nationale, collection de Champagne 109 ;

3° Archives départementales de la Marne ;

4° Archives départementales de la Haute-Marne ;

5° Archives de la Fabrique d'Osne-le-Val ;

6° Archives de la commune d'Osne-le-Val ;

7° Archives de la ville de Joinville ;

8° Archives de la commune de Curel ;

9° Documents provenant de l'abbé Le Gendre, ancien curé d'Osne, et propriété de M. Choler ;

Digitized by Google

10° Notes manuscrites sur Osne-le-Val, par l'abbé Adam, ex-curé d'Osne ;
11° Divers manuscrits qui m'ont été donnés dans la paroisse.

II. — Imprimés

1° Le Gallia christiana ;
2° Le Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris ;
3° L'ancien diocèse de Châlons, par Ed. Barthélemy ;
4° Le prieuré de Jully-les-Nonains, par l'abbé Jobin ;
5° La Haute-Marne ancienne et moderne, par Jolibois ;
6° Le diocèse de Langres, par l'abbé Roussel ;
7° Histoire de Joinville, par Fériel ;
8° Histoire des évêques de Langres, par l'abbé Mathieu ;
9° Les moines du Der, par l'abbé Bouillevaux ;
10° La saincteté chrétienne, par Des Guerrois (1632) ;
11° Les écoles anciennes de la Haute-Marne, par Fayet ;
12° Le village sous l'ancien régime, par Albert Babeau ;
13° Le livre des Constitutions des bénédictines, etc. ;
14° Les divers annuaires de la Haute-Marne.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Si nous éprouvons une profonde émotion et un vif intérêt à entendre un vénérable vieillard, témoin authentique d'une génération disparue, nous raconter les faits et gestes de nos ancêtres ou les événements écoulés dans l'humble village qui nous a vus naître, j'ai pensé être agréable à mes chers paroissiens en leur parlant de ce petit coin de terre où la Providence a placé leur berceau, de ce champ qui les nourrit et qu'ils cultivent à la sueur de leur front, de ce grain de poussière qu'ils foulent aux pieds et qui les porte, après avoir nourri et porté leurs aïeux.

On a prétendu que c'était rapetisser la Grande que d'aimer la Petite Patrie. C'est une erreur. Si c'est un crime de ne pas donner tout son amour à la Patrie, c'en est un autre de dédaigner le pays où l'on a vu le jour, où nos aïeux ont vécu, aimé, souffert. Dans le cœur il y a place pour ces deux amours qui se confondent. Notre province natale, notre village fait partie intégrante de la France : aimer son berceau, c'est aimer la France.

Ne dit-on pas tous les jours qu'il faut être de son temps ? Or, jamais peut-être les recherches historiques ne furent plus en honneur ; j'entends parler surtout des histoires locales. Mais l'histoire générale elle-même est-elle autre chose qu'un compendium de toutes les histoires locales, avec comme lien la Providence divine ou le gouvernement de Dieu dans le monde ?

C'est incité sans doute par l'exemple des contemporains et plus encore animé de l'amour de la petite patrie qu'est une paroisse que j'ai eu la témérité de prendre la plume et d'oser apporter mon humble pierre au majestueux édifice de l'histoire.

Ah ! certainement mon travail est des plus modestes, je tiens à le publier bien haut, dès le commencement. Mes loisirs et surtout mes ressources pécuniaires très limitées ne me per-

Digitized by Google

mettent pas de donner un temps considérable aux recherches, que cependant j'ai faites, à diverses reprises, aux Archives et Bibliothèque nationales de Paris, aux Archives départementales de Châlons et de Chaumont et à d'autres communales et privées. Il faudrait, du reste, sortir de l'Ecole des Chartes pour déchiffrer les hiérogliphes de tous ces vieux parchemins, qui recèlent souvent des choses fort intéressantes pour l'histoire, mais hélas ! en partie cachées aux simples mortels.

J'apporte du moins ma bonne volonté, espérant qu'un jour un plus érudit, avec plus de temps et de ressources à son service, pourra compléter cette notice et peut-être redresser des erreurs matérielles qui, involontairement, auraient pu s'y glisser.

Digitized by Google

NOTICE

sur

Osne-le-Val et le prieuré du Val-d'Osne

CHAPITRE PREMIER

Origine et étymologie

Comme pour la plupart de nos campagnes, l'origine d'Osne-le-Val est inconnue, et nous ne nous donnerons pas la naïve gloriole des Chinois qui font remonter la fondation de leur empire à des centaines de milliers d'années. Nous avouerons même que, pendant bien des siècles sans doute, le ruisseau du vallon coulait dans son lit solitaire, l'oiseau de proie planait au-dessus et plongeait comme une flèche sur le poisson en ébats dans les retraites du rivage, les fauves pullulaient en liberté sous la végétation des coteaux et remplissaient l'horizon de leurs cris, tandis que le pied de l'homme n'avait point encore foulé cette terre, ni son bras assaini et défriché ces forêts vierges.

Peut-être cependant pourrait-on, sans trop de témérité, en faire remonter l'origine aux premiers siècles de notre ère.

Deux médailles d'Antonin-le-Pieux, trouvées, l'une dans les vignes près de l'église, l'autre sur la plaine, des fragments de poterie mérovingienne vus dans les champs, au lieudit Le Plessier ou la Héronnière, des sarcophages gallo-romains extraits au bas du village sont bien là, à notre humble avis, des caractères de haute antiquité. D'ailleurs, le voisinage :

Digitized by Google

1° De Paroy, où se trouve une nécropole mérovingienne, avec ses cercueils de pierre ;

2° De la Haute-Borne, monument druidique selon les uns, mégalithique selon d'autres, mais, en tout cas, remontant au moins au premier ou second siècle de notre ère, comme le prouve son inscription ;

3° Du Châtelet, collines riches en antiquités gauloises et romaines, où était construite une vraie ville, avec ses temples, ses bains, ses fortifications, etc. ;

4° Enfin, de Joinville, où se voyait naguère encore une grosse tour bâtie par les Romains et que l'on appelait la *Tour de Jovin* ou la *Tour de la Roche Blanche*,

Le voisinage de tous ces souvenirs anciens n'offre-t-il pas un fort appui à notre présomption ?

Il n'est pas jusqu'au nom même d'Osne qui n'apporte son poids de probabilité. En effet, dans les chartes du Moyen-âge, que nous avons eues sous les yeux, son nom est écrit en latin *Ona* aux XII^e^ et XIII^e^ siècles et *Onna* aux siècles suivants. Or, les étymologistes nous disent que ce mot vient de la langue celtique et signifie *cours d'eau* ou encore *eau courante*. Ce serait donc le ruisseau de l'Osne qui aurait donné son nom au village, ce qui, du reste, n'a rien que de rationnel. Disons en passant que ce ne fut qu'au XVII^e^ siècle que le nom fut orthographié *Osne* et encore MM. Hosdier, curés de 1591 à 1668, n'ont-ils cessé d'écrire logiquement, dans leurs actes de catholicité, *Onne*.

Toutes ces raisons réunies fournissent, à l'antiquité de notre village, une conjecture plus ou moins probable, non la certitude. Existait-il, comme la ville du Châtelet citée plus haut, pendant la conquête des Gaules par Jules César ? C'est ce que nous ne pouvons dire.

Mais que furent pendant les premiers siècles de leur existence ces familles de bûcherons ou de métayers qui, sous des huttes, commencèrent à habiter le vallon jusque-là désert et sauvage ? D'où venaient-elles ?

C'était peut-être une minuscule agglomération d'émigrants réfugiés du pays des Lingons qui, après la prise de leur ville, *Andomatunum*, par le barbare Chrocus en 263 et par les Vandales en 407, descendirent la vallée de la Marne et vinrent fonder la ville de Saint-Dizier ; ou bien encore c'étaient des

Digitized by Google

Perthenses qui remontèrent la rivière après la fameuse défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne ; car l'histoire rapporte que le terrible barbare, qui s'intitulait le *fléau de Dieu*, se vengea de sa déroute sur Perthes la capitale et sur les pays environnants. Nos premiers ancêtres dans la vallée pouvaient être enfin des échappés de la cité romaine du Châtelet, incendiée et anéantie par la farouche armée du chef des Huns en 451.

Laquelle de ces hypothèses est la plus vraie, ou du moins la plus vraisemblable ? Aux savants de répondre !

M. Paul Guillemin, dans son histoire de Saint-Dizier, indique une origine possible de la plupart de nos villages modernes : « Après l'invasion des Gaules par les tribus franques au v^e^ siècle, les chefs se partagèrent le territoire conquis et attribuèrent à leurs guerriers les terres *(alleux)* à titre de fiefs temporaires, à vie, ou même héréditaires... Ces concessions se subdivisèrent en sous-bénéfices donnés par le premier bénéficiaire à ses contemporains. De là cette série de vassaux, d'arrière-vassaux, cette hiérarchie de personnes, de biens qui produisit le régime féodal. »

* * *

Jusqu'au xii^e^ siècle, faute de documents, nous ne savons rien de précis encore sur l'histoire locale qui nous occupe. Que devinrent nos pères pendant les guerres effroyables qui ensanglantèrent la France, et spécialement cette contrée, sous le règne des enfants de Clovis ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que la fin du vi^e^ siècle vit s'entredéchirer deux reines féroces, Brunehaut et Frédégonde, et que plusieurs fois la Champagne eut fort à souffrir de cette lutte continuelle. Osne, sur la frontière de l'Austrasie et de la Bourgogne, dut assister à ces guerres fratricides et fournir plus d'un combattant. Bien des fois, sans doute, il fut rançonné et pillé par les gens de guerre, car une coutume barbare donnait alors au vainqueur tout pouvoir sur le vaincu.

Sous les rois fainéants, pendant les luttes des maires du palais, aussi bien que sous les descendants du grand empereur Charlemagne, nos pères ne furent pas plus heureux. Ces peuples encore à demi-barbares, et que l'Eglise s'efforçait, au prix de tant de peines, de civiliser, continuaient de s'entr'égorger dans

Digitized by Google

des luttes sans fin. Le traité de Verdun en 843, qui partage l'empire d'Occident et délimite les bornes de la France nouvelle, ne clora pas la série des guerres. Par le démembrement de l'Austrasie, notre patrie sera contrainte de lutter sans cesse contre la Germanie, pour ressaisir la Lorraine et l'Alsace, ces provinces que la nature et l'histoire avaient faites françaises et que la force a faites allemandes. Or, notre Champagne, plus que toute autre, par sa topographie, deviendra souvent le champ de bataille des divers champions.

Ne peut-on même appliquer à cette province ce que l'on a dit de sa voisine, l'infortunée Lorraine, que pendant de longs siècles tous les peuples de l'Europe s'y sont donné rendez-vous, rencontrés, entrechoqués, taillés en pièces, y ont versé tant de sueur, de larmes et de sang, y ont poussé tant de cris de guerre, de rage et de mort, qu'aujourd'hui encore dans nos champs de blé et dans nos vignes, on ne peut y saisir une motte de terre et la presser entre ses doigts sans qu'il en sorte comme un gémissement avec une goutte de sang.

Entre temps, pour se reposer des fureurs de Mars, nos aïeux défrichaient les terres, arrachaient les forêts, assainissaient leurs vallées, en fixant des rives aux cours d'eau, se livraient à la chasse de l'ours et de l'aurochs, enfin bâtissaient les bourgs et les villages que nous habitons. Quel est le coin du sol qu'ils n'ont fertilisé de leur sueur, fécondé de leur labeur, engraissé de leur sang ?

* * *

Aussi bien dès les premiers temps évangéliques, la foi chrétienne pénétra dans les Gaules ; elle y fut apportée, sinon par les disciples immédiats du Christ, au moins par leurs successeurs. Aux sacrifices sanglants et aux victimes humaines immolées à Teutatès par les druides, au fond des forêts, succéda bientôt le sacrifice de la Messe, avec sa victime toute puissante, parce que divine, du Calvaire La cérémonie païenne de la cueillette du gui sacré par la prêtresse armée de sa faucille d'or avait fait place aux cérémonies saintes et majestueuses des chrétiens.

Saint Memmie, premier évêque de Châlons, et plus tard saint Alpin avaient jeté les premières semences du christianisme dans le pays perthois, qui formera une grande partie du diocèse de

Digitized by Google

Châlons jusqu'au concordat de 1802. Nos aïeux n'attendirent donc pas la conversion de Clovis à Tolbiac pour embrasser l'Evangile et accepter le baptême ; et il n'est point téméraire de penser qu'ils pratiquaient leur nouvelle religion avec toute l'ardeur et la piété des néophytes. Nous en avons pour garants les fleurs de sainteté qui s'épanouirent sur notre sol.

Pour ne citer que la pieuse famille de Sygmare, comte de Perthes, ce seigneur avec sa digne épouse Lentrade donnèrent à Dieu et à l'Eglise sept filles qui sont placées sur les autels. La plus connue, sainte Menehould, vécut à Bienville, dont elle devint la patronne ; l'une de ses sœurs, sainte Ame, se retira sur le territoire de Vecqueville.

Des oratoires ou chapelles furent, sans aucun doute, dès ces temps reculés, construits à l'usage du nouveau culte, mais aucun vestige n'en est parvenu jusqu'à nous.

* * *

Avant de terminer ce premier chapitre sur ces temps que j'appellerai volontiers *préhistoriques,* c'est-à-dire avant l'histoire certaine de notre village, je raconterai encore, en l'abrégeant, une calamité rapportée par le savant cardinal Baronius.

En l'an 800, sous le règne de Charlemagne, dit-il, il s'éleva du côté de l'Orient une quantité prodigieuse d'insectes, sauterelles, hannetons, qui dévorèrent absolument toutes les plantes et même les feuilles et l'écorce des arbres sur tout leur passage. Leurs bataillons étaient si serrés et si denses que, lorsqu'ils s'élevaient en l'air, la lumière du jour disparaissait pour faire place aux ténèbres de la nuit, et ils produisaient un bruit semblable à celui du tonnerre. Ils s'avançaient sur une largeur de plus de vingt-cinq lieues et une profondeur d'une lieue et demie. Or, les provinces qui eurent à supporter ce fléau furent une partie de l'Allemagne, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, etc. Puis l'historien rapporte comment ces masses compactes, après avoir traversé la France, churent dans l'Océan, qui rejeta leurs cadavres amoncelés sur le rivage, ce qui amena nécessairement, avec les chaleurs de l'été, une peste effroyable dans les pays côtiers et la famine dans les provinces ravagées par les insectes.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Fondation du Val-d'Osne

Le IXe, le Xe, le XIe siècles sont les époques les plus confuses de l'histoire de France, les plus malheureuses du Moyen-Age. Les barbares, établis dans l'empire romain, tournent leur activité les uns contre les autres ; la grande unité qu'avait fondée Charlemagne s'abîme, les invasions se renouvellent, la violence paraît la seule règle, les ravages sont continuels, et de 970 à 1040 on compte 48 années de famine ou d'épidémie. Voilà comment prélude un historien des Croisades, Ducoudray.

Ce furent surtout les Normands qui, au IXe siècle, n'épargnèrent pas notre contrée. Sur de légères chaloupes, ils remontèrent la Meuse et vinrent ravager la Lorraine et la Champagne. Aussi lisons-nous dans l'histoire de l'abbaye du Der, par l'abbé Bouillevaux, que les religieux, à l'approche de l'invasion, prirent les reliques précieuses de leur fondateur, saint Berchaire, et s'enfuirent en Bourgogne.

L'abbé Mathieu, dans son histoire des évêques de Langres, dit à son tour qu'en 888 et 891 les Normands dévastèrent le diocèse et commirent d'horribles ravages, pillant, égorgeant, détruisant tout par le fer et le feu. Cet historien ajoute qu'en 1030 des pluies continuelles causèrent une si grande famine qu'on ne pouvait plus nulle part trouver de sécurité ; on rencontrait la mort sur les chemins publics et jusque dans les hôtelleries. Tous les secours de la charité chrétienne devenaient insuffisants et la misère ne faisait que s'accroître. En 1032, cette misère atteignit dans nos contrées un tel degré que les hommes disputaient aux animaux leur pâture. Enfin, en 1033, les récoltes abondantes mirent un terme à ces affreuses calamités.

* * *

Cependant, vers la fin de la première moitié du XIIe siècle, un événement des plus importants vint modifier sensiblement le

Digitized by Google

vallon de l'Osne en y apportant un accroissement de vie, et partant de bien-être et de richesse, en même temps que de nouveaux habitants.

Il s'agit de la fondation d'un de ces couvents ou prieurés, si nombreux jadis sur le sol de la France, et dans lesquels fleurirent pendant longtemps la science et la sainteté.

N'est-ce point en effet aux abbayes du Moyen-Age que nous devons la conservation des lettres anciennes aussi bien que des arts grecs et romains ? Et ces travaux littéraires et scientifiques, philosophiques et théologiques, voire même physiques et chimiques, travaux gigantesques entrepris et consommés par les bénédictins ? Ce qui nous fait dire encore aujourd'hui d'une œuvre de patience et de longue haleine, d'une œuvre colossale et de fatigue : « C'est un travail de bénédictin ». Ne sont-ce point les monastères, et dans notre arrondissement ceux de Saint-Urbain et de Montier-en-Der, qui défrichèrent nos campagnes et mirent en honneur l'agriculture ? Car, il est juste de le reconnaître, les barbares nos aïeux ignoraient la culture des champs, ils ne savaient que guerroyer, piller et détruire. Et si on a pu dire en toute vérité que les évêques ont fait la France, comme les abeilles leur ruche, on doit ajouter qu'ils furent merveilleusement secondés par les moines, aujourd'hui condamnés en retour à un ostracisme immérité.

Ce que nous disons des abbayes d'hommes, ne peut-on le dire également, proportion gardée, des couvents de femmes, asiles non seulement de la piété et de la vertu, mais d'instruction, où les jeunes filles allaient apprendre les arts d'agrément et les travaux propres à leur sexe ?

* * *

Nous sommes arrivés, ne l'oublions pas, à l'époque des Croisades, c'est-à-dire de ces expéditions parfois téméraires, souvent héroïques, qui ébranlèrent l'Europe tout entière et jetèrent dans les plaines de la Syrie des millions de seigneurs, de chevaliers, de manants de toute condition, pour arracher le tombeau du Christ à la domination musulmane.

Il est indubitable que les habitants d'Osne, pas plus que ceux des localités voisines, dont on cite Gauthier de Curel, seigneur

Digitized by Google

d'Autigny, et Barthelemy, de Chevillon, parmi les croisés, ne restèrent point en arrière, et que plusieurs suivirent leur seigneur, comme celui-ci accompagnait son suzerain, le sire de Joinville.

Cette famille de Joinville, que nous avons déjà appris à connaître dans la courte notice du Sénéchal que j'ai publiée en 1905, famille illustre à bien des titres, se signala spécialement dans les diverses croisades. Nous lisons en effet dans la liste glorieuse des preux de cette époque les noms de :

Gui, comte de Joigny, fils de Geoffroy Ier, sire de Joinville, qui se croisa en 1096, lors de la première expédition, conduite par le Lorrain Godefroy de Bouillon ;

Gui ou Guidon de Joinville, d'abord archidiacre de Langres, puis évêque de Châlons, qui partit fort avancé en âge pour la Terre-Sainte, y mourut et fut inhumé dans la vallée de Josaphat. Nous le retrouverons parmi les bienfaiteurs du Val d'Osne ;

Geoffroy III, sire de Joinville, frère du précédent, qui fit la troisième croisade avec Louis le Jeune ;

Geoffroy IV, fils de ce dernier, qui mourut en Palestine en 1197 ;

Un des fils de Geoffroy IV le Jeune, Guillaume, devint évêque de Langres, puis archevêque de Reims ; il mourut à Saint-Flour, en Auvergne, dans la croisade contre les Albigeois ;

Geoffroy V le Trouillard, qui se signala par sa bravoure au siège de Saint-Jean-d'Acre et laissa également ses os en Palestine ;

Simon, fils de Geoffroy IV, qui prit la croix en 1218 et se signala au siège de Damiette ;

Enfin Jehan, le célèbre historiographe de Louis IX, qui suivit le saint roi à la septième croisade et partagea ses périls et sa captivité.

Or, c'est Geoffroy III dit *le Gros* ou encore *le Vieux (Grossus, senior)* qui, avant de quitter le castel de ses aïeux, avant de prendre l'escarcelle et le bourdon, avant de se croiser, pour mettre sa périlleuse expédition sous la protection divine, fonda le prieuré du Val-d'Osne.

Voici, dans son histoire de Joinville, ce qu'écrit Fériel de ce seigneur : « Geoffroy III, fils de Roger et de Aldéalde ou Aldéarde de Vignory, était encore jeune en 1128, lorsque mourut

Digitized by Google

son père. En 1147, il partit pour la Palestine avec Louis le Jeune et monta le même vaisseau que ce monarque. Henri Ier, comte de Champagne, le distingua parmi ses vassaux et lui conféra le titre héréditaire de Sénéchal de cette province. Le premier acte où il prend cette qualité est de 1154 ou 1158. Ses successeurs l'ont toujours conservé. Il fonda plusieurs monastères : le Val-d'Osne, de l'ordre de saint Benoît ; la maison de Mathons, ordre de Grammont, connu sous le nom *des Ermites* ou *des Bons-Hommes ;* l'abbaye d'Ecurey, ordre de Citeaux ; celle de Jonvilliers, ordre des Prémontrés, et enfin l'église Saint-Laurent, au château de Joinville. Il établit dans cette église un chapître composé d'abord de quatre chapelains, auxquels plus tard on en ajouta six autres. En 1168, il fit plusieurs fondations à l'abbaye de Saint-Urbain, dont il passe pour être le fondateur, quoique l'existence de cette maison lui soit beaucoup antérieure. Geoffroy eut pour femme Félicité de Brienne, fille d'Alwar, comte de ce nom, et d'Alice, dame de Roucy. De leur mariage naquirent un fils qui devint sire de Joinville et une fille, Gertrude de Joinville, qui épousa Gérard II, comte de Vaudémont. Félicité, lors de son mariage, était veuve de Simon de Broyes et de Beaufort-sur-Raye, avec lequel elle avait contracté mariage en 1110. Geoffroy III fut enterré à Clairvaux en 1184. »

Maintenant que nous avons fait connaissance avec le fondateur du Val d'Osne, disons que la charte de fondation, dont une copie authentique se voit aux Archives nationales, ne porte pas de date ; mais celle de 1140, que lui assignent plusieurs historiens (contrairement à Fériel qui la retarde jusqu'en 1150 et à Barthélemy qui la place en 1126), est sinon strictement, au moins à peu près exacte. On peut s'en convaincre par le contexte et les noms des témoins qui sont consignés dans l'acte. En effet, l'abbé de Molesme Girard, qui y est nommé comme consentant, est monté sur le siège abbatial en 1140 et mourut en 1148 ; d'autre part, l'abbé de Saint-Urbain, Guichard, témoin aussi nommé dans la charte, était remplacé dans sa charge en 1146 par Pierre Ier, qui, cette même année 1146, comme on le verra plus bas, règle un litige avec le couvent du Val d'Osne.

Donc, le prieuré n'existait pas avant 1140, mais certainement fut fondé avant 1146. Il existait même en 1145, puisque dans une bulle d'Eugène III de cette année il en est fait mention.

Digitized by Google

Aussi bien Mabillon et le Gallia Christiana placent la date de fondation entre 1140 et 1145.

Il est cependant possible que des terres aient été données aux religieux de Molesme dès l'année 1126, pour fonder un couvent au Val d'Osne, mais les religieuses n'y vinrent pas habiter avant 1140.

Une copie authentique de la charte de fondation du prieuré se trouve, avons-nous dit, aux Archives nationales ; nous en donnons le texte à la fin de ce travail. Elle est en latin, langue officielle de l'époque. Essayons-en la traduction :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité.

« Fidèles observateurs des traditions de nos aïeux, qui nous « font un devoir de sagesse de perpétuer la mémoire bénie de « nos bienfaiteurs, nous nous empressons de recommander au « souvenir de ceux qui nous succéderont la généreuse offrande « faite par illustre Geoffroy, seigneur de Joinville, et par noble « dame Félicité, son épouse, ainsi que par son fils Geoffroy le « Jeune et l'épouse de ce dernier, ainsi que sa mère Aldéalde et « par le vénérable Guy, archidiacre de Langres, avec son frère « Robert, offrande qu'ils ont faite pour le salut de leurs âmes et « de celles de leurs ancêtres, en faveur des pieuses religieuses « du monastère du Val d'Osne, consacrées au Christ dans l'ordre « de Molesme.

« Aussi, de tout notre pouvoir, publions-nous que ces ser- « vantes du Christ sont redevables à ce même Geoffroy du lieu « où elles demeurent, dont la dotation leur a été faite durant le « gouvernement du vénérable Girard, abbé de Molesme.

« C'est encore lui qui leur donna les terres qu'il faisait cultiver « sur les confins d'One par ses métayers, et ce qu'il possédait « sur le territoire d'One. Il permet à ceux de ses vassaux qui « mourront sans héritier, s'ils veulent disposer de leurs terres, « de le faire en faveur des religieuses ; il leur accorde également « le tiers de la forêt de Famillas, une autre partie de la même « forêt dont la possession est échue à un certain Amaurius, par « voie d'héritage, ainsi que l'usage d'un âne pour le service des « religieuses dans la forêt de Bauldré ; de même tous les prés « qu'il possédait à One, deux fours à Joinville et ce qu'il possé- « dait au moulin près de la porte meunière avec ses dépen- « dances.

Digitized by Google

« Il leur accorde aussi, sur le marché de Joinville, un droit de « minage ; et puis des pâturages dont il avait acheté une partie « trente sous d'or à Guyard Dérinus. Quant au frère de Guyard « nommé Garnérus et au soldat Rébérius, ils donnent à ces « dames, pour l'amour de Dieu, la part du même pâturage qui « leur appartenait. Egalement Geoffroy leur donne certains prés « par lui achetés à la Rochette et puis une terre sise près du « monastère, pour y construire une grange, et encore un pré « au-dessus du monastère, et le droit de pâturer le sien propre, « et une autre terre inculte, et la faculté d'utiliser le bief pour « un moulin. Il ajoute encore toutes ses possessions dans le bois « de Percio et dans le champ de Héronnel, et enfin tout ce que « les dites religieuses pourront défricher avec le fer et la « charrue.

« Le même Geoffroy et ses héritiers leur accordent les mêmes « avantages sur tout le territoire d'One.

« Le soldat Addon de Saint-Urbain, avec l'assentiment de « Geoffroy, leur a donné, pour l'amour de Dieu, tout ce qu'il « possédait sur les confins du monastère.

« Geoffroy accorde aussi au couvent des religieuses un lieu « nommé Menoncourt, avec toutes ses dépendances, à savoir la « terre et l'eau, à l'exception de la pêche qu'il s'est réservée. « Or, ce Menoncourt et ses dépendances, il les a achetés aux « frères Caldéroni, à Ambert-le-Gros et à tous ses héritiers.

« Il accorde, en outre, aux susdites religieuses l'usufruit de « tous ses bois, de toutes ses prairies et de tous ses cours d'eau, « partout où il s'en trouve.

« Les témoins du côté de Geoffroy le Vieux et de son fils « Geoffroy le Jeune : Guichard abbé de Saint-Urbain, Hugo son « prieur, Guillermus moine, Maître Jocermus, Guidon clerc, « Pierre prêtre, Vincent prêtre, Dodon de Fronville, Richard « son neveu, Roger de Rupt, Raoul de Dommartin, Galtérus de « Bouillon, Himbert le Gros et ses fils Himbert et Brutinus « Rahors, Raoul de Murério, Addon soldat, Jehan du Mur, « Hugo du Mur, Albert son frère, Albert fils de Guinièvre, « Guyard Mores, Hugo fils de Jehan, Hugo fils d'Angerband, « Jehan le Chasseur. Du côté des religieuses : Girard abbé de « Molesme, Maître Himbert, Mamandus moine, Robert le pre- « mier prieur des susdites religieuses. »

Digitized by Google

Après le texte latin, on lit en langue française : « Je soussigné « prestre curé de Poissons et notaire apostolique, certifie que la « présente copie a été fidellement faicte sur son original, qui est « en parchemin scellé du double sceau à queue pendante de cire « jaune, au monastère de Nostre Dame du Val d'One, ce jour- « d'hui dix-septième Juillet mil six cent quatre vingt dix.

« Signé : Aubry. »

*
* *

L'abbaye de Molesme, une des plus illustres du Moyen-âge, située dans le Tonnerrois, non loin de Châtillon-sur-Seine, aujourd'hui département de la Côte-d'Or, était de l'ordre de Saint-Benoît. Elle avait été fondée en 1075 par saint Robert de Champagne, qui fonda également l'année suivante la célèbre abbaye de Citeaux, près de Beaune.

Le prieuré fut érigé sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Robert, ce qui le fait nommer par M. Barthelemy *prieuré double*. De là l'erreur de certains auteurs qui ont prétendu qu'il y avait une communauté de femmes et une communauté d'hommes ; ce qui est manifestement faux, car on ne trouve aucun vestige de cette double communauté.

La fondation du Val d'Osne fut homologuée par le pape Alexandre III, le même qui en 1163 posa la première pierre de Notre-Dame de Paris. Le titre d'homologation qui se trouve aux Archives nationales ne porte pas non plus de date, mais il se termine ainsi : « *Datum Verulis XII Kalendas maii.* » Donné à Véroli le 12 des calendes de mai (1).

Les premières religieuses qui vinrent s'établir au Val d'Osne, furent tirées du monastère de Jully-les-Nonnains, comme il appert par la bulle déjà citée d'Eugène III.

Dans cette bulle le pape Eugène III, disciple de saint Bernard, confirme la donation que Milon de Bar-sur-Aube a faite de son château de Jully à l'abbé de Molesme, pour y construire un monastère de femmes. Il rappelle la confirmation que Joceran, évêque de Langres, a déjà faite de cette fondation ; il veut que l'église de Jully demeure toujours soumise à l'abbé de Molesme,

(1) Véroli était une ville des Etats de l'Eglise.

Digitized by Google

ainsi que les églises qui en sont déjà sorties. Il cite trois de ces églises, savoir : dans l'évêché de Langres, l'église d'Ose, *in episcopatu Lingonensi, ecclesia Ose* ; dans l'évêché de Châlons-sur-Marne, l'église de Vifontaine et celle d'Osne (Val-d'Osne), *in episcopatu Catalaunensi, ecclesia Vivifontes et ecclesia Oné.*

Comme les religieuses font vœu de garder une clôture perpétuelle et ne doivent pas s'occuper d'affaires séculières, l'abbé de Molesme leur enverra des moines probes et sages, qui prendront soin de leur bien temporel et spirituel. Ils devront traiter les religieuses non avec une sévérité orgueilleuse et préjudiciable, mais avec une douceur toute paternelle. Religieux et religieuses doivent se souvenir qu'ils ne sont que les membres d'un même corps, dont la tête est l'abbé de Molesme ; ils doivent donc rester unis par une sainte et fraternelle charité.

Cette bulle est signée d'Eugène pape et de onze cardinaux. Elle fut écrite à Viterbe, par le cardinal Robert, chancelier de l'Eglise romaine ; elle porte la date du 14 des calendes de décembre, ce qui équivaut au 18 novembre 1145 (1).

Ce prieuré de Jully-les-Nonnains, qui produisit à cette époque même plusieurs saints, sainte Hombeline, sœur de saint Bernard, la bienheureuse Elisabeth, belle-sœur du même saint Bernard, et le bienheureux Pierre, était si florissant qu'il dut essaimer de 1125 à 1212. Onze monastères, dont quatre abbayes et sept prieurés, parmi lesquels le Val-d'Osne, sont sortis de Jully. Il était probablement situé, comme l'abbaye de Molesme, dont il dépendait, dans le Tonnerrois ; c'est l'opinion de l'abbé Mathieu, dans son histoire des évêques de Langres, et de l'abbé Jobin, dans son histoire de Jully-les-Nonnains.

* * *

Donc, les religieuses du Val-d'Osne, comme celles de Jully, étaient sous la dépendance et la direction de l'abbé de Molesme, qui leur envoyait des religieux de son ordre pour les gouverner. Ces religieux vivaient dans des bâtiments séparés, en dehors de la clôture du monastère.

L'abbé avait sur le prieuré une juridiction pleine et entière. Il

(1) Voir cette bulle *in-extenso* aux pièces justificatives, II. Quelques courts passages manquent, usés dans l'original.

Digitized by Google

avait le droit de le visiter, d'y faire des règlements, d'y opérer des réformes, en un mot d'ordonner tout ce qui lui paraissait utile pour le bon gouvernement de la maison. C'était de lui ou de ses délégués que les novices recevaient l'habit religieux, et c'était en sa présence qu'elles prononçaient leurs vœux.

Un traité passé en 1258 entre Molesme et le Val-d'Osne et conservé aux Archives de la Côte-d'Or donne à cet égard des renseignements très explicites :

« ..... Après nous cognoissons que l'abbé de Molesme a sur « nous et sur nostre maison et sur ses appendises, toute juridic- « tion spirituelle. Et si sommes tenues à le recevoir quant il « venra en nostre maison, comme père, abbé, ainsi com l'on « lou reçoit en ses autres maisons de dames et debuons receuoir « de luy, ou de son commandement, tous nos sacremenz et « bénéicons et toutes autres choses, que moines et nonnains « doibuent receuoir de leur abbé selon droit.

« Et debuons tenir et garder les commandemens et établisse- « mens et les ordonnemens, que les abbés de Molesme feront « en nostre maison, et leur debuons toute subjection, toute « réuérance et toute obédience selon ce que droiz et ordre « apporte..... » (1).

Parmi les moines que l'abbé députait au monastère, il y en avait un qui prenait le nom de *prieur* et un celui de *chambrier*. Le prieur avait la juridiction spirituelle des religieuses, c'était lui qui les confessait et leur administrait les sacrements. Le chambrier s'occupait de l'administration des biens temporels ; il veillait à leur conservation et pourvoyait aux besoins des religieuses.

Ces détails se trouvent consignés dans une charte de 1312, qui règle un différend survenu entre l'abbé de Molesme et les religieuses de Jully, au sujet de la nomination d'un prieur et d'un chambrier. Cette charte se voit aux Archives de l'Yonne.

Les religieuses du Val-d'Osne étaient donc des bénédictines. Leurs occupations consistaient surtout dans la prière, la méditation, la pénitence, le chant des psaumes, l'instruction et l'éducation des jeunes filles, et aussi l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers, comme nous nous en sommes convaincu dans nos recherches historiques.

(1) Voir ce traité *in-extenso* aux pièces justificatives, IV.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Osne au Moyen-âge

Mais que devient le village d'Osne? Que font les habitants, pendant que s'élève et grandit à leur porte ce monastère de femmes? Des seigneurs que j'appellerai d'ordre inférieur, vassaux des sires de Joinville ou de l'abbaye de Saint-Urbain et dont nous rencontrons quelques noms dans les papiers de l'époque, présidaient sans doute à leur communauté ou commune naissante. Etaient-ils bons et bienfaisants, justes et charitables? nous l'ignorons; ou bien, comme dans certaines contrées, durs et inhumains? nous ne le savons pas davantage

Avant l'affranchissement des communes, dont le mouvement commença au XI^e^ siècle, et même jusqu'à l'affranchissement des serfs, décrété par Louis X le Hutin, au commencement du XIV^e^, la société se divisait en deux classes bien distinctes, trop distinctes : les nobles et les non-nobles. Les premiers, grands vassaux, ducs, barons, seigneurs de tout genre, possédaient la majeure partie de la fortune, des terres appelées *fiefs* et levaient les impôts.

Les non-nobles se subdivisaient en plusieurs catégories; c'étaient : 1° les *roturiers* ou *tenanciers,* hommes libres et vrais propriétaires de terres (*alleux*) tenues en rotures, c'est-à-dire grevées d'impôts. Ils se nommaient aussi *vilains,* parce qu'ils habitaient ordinairement la campagne, les métairies ou anciennes *villas* romaines;

2° Au-dessous des tenanciers venaient les *main-mortables*, qui, bien que libres et propriétaires, ne pouvaient cependant disposer de leurs biens sans payer un droit de *main-morte,* ou droit d'amortissement, comme nous disons aujourd'hui. Ils ne pouvaient non plus se marier en dehors des terres de la seigneurie, c'est-à-dire se *formarier*, sans payer au seigneur le tribut de *formariage*;

Digitized by Google

3° Enfin le *serf,* qui n'était libre ni de sa personne ni de ses biens. Il était ce qu'on appelait *homme de corps* et toujours attaché à une propriété, de là son nom de *serf attaché à la glèbe.*

L'état de ce dernier, bien que sensiblement supérieur à celui de l'esclave antique, laissait cependant beaucoup à désirer ; il ne jouissait pas de la précieuse liberté, il entraînait sa famille dans la servitude, sa femme était serve, ses enfants naissaient serfs. Aussi bien l'Eglise, qui avait aboli l'esclavage, poussait-elle sans cesse à l'affranchissement des serfs, et la royauté elle-même l'encourageait. Dans une ordonnance du 2 juillet 1315, la monarchie proclame, dans un langage admirable, que selon le droit de nature chacun doit *naistre franc,* c'est-à-dire affranchi, libre. C'est pourquoi le nombre des serfs diminuait chaque année, et plusieurs siècles avant la Révolution, il n'y en avait plus un seul en France, si ce n'est dans les provinces récemment réunies à la couronne, n'en déplaise à certains manuels récents qui prétendent et osent enseigner qu'avant 1789 nos pères étaient esclaves et ne possédaient pas de terres.

J'ai cru bon de donner ces quelques notions, qui nous aideront à comprendre des termes cités dans cette notice, et peut-être feront évanouir quelques illusions fixées dans notre esprit par un enseignement erroné.

* * *

Rappelons tout d'abord qu'au moment où les religieuses de saint Benoît venaient s'installer au Val-d'Osne, le roi de France Louis VII était en guerre avec Thibaut, comte de Champagne, que Jolibois qualifie de « baron le plus brouillon du royaume ». Saint Bernard avait fait d'inutiles efforts pour apaiser la querelle. La Champagne fut envahie, dévastée par les troupes royales ; Vitry pris d'assaut fut saccagé, et l'on y brûla 1300 habitants qui s'étaient réfugiés dans l'église (1144). Il est hors de doute que notre village eut sa part de souffrance et de calamités résultant de cette guerre malheureuse.

* * *

Après la charte de fondation du prieuré dans laquelle est prononcé plusieurs fois le nom d'One, et après celle de la donation

Digitized by Google

de Béatrix de Cirey, de l'alleu qu'elle possédait au village d'One, le plus ancien manuscrit qui fait mention de ce village nous paraît être celui dont parle M. Ed. Barthelemy, quand il écrit : « En 1170 on trouve un Rugrin fils d'Anscher d'One ».

En 1195, comme nous le verrons au chapitre suivant, Geoffroy de Joinville donne au prieuré deux fours à One.

En 1205, donation par le soldat Hato, aux Templiers de Ruetz, de deux septiers de froment, deux de seigle et quatre d'avoine, à prendre sur les dixmes d'One. Cet Hato nous paraît être un seigneur du lieu, tout comme Rugrin et Anscher, cités plus haut.

En 1208, Guy, évêque de Châlons, assigne au curé d'One un muid de blé, moitié froment et moitié avoine, sur les dixmes d'One et 24 septiers sur les dixmes d'Halignicourt (Haliney-curia), savoir 4 septiers de seigle et le reste par moitié froment et avoine, avec la moitié des menues dixmes de ces endroits, et encore la moitié des offrandes et du revenu des autels de ces églises, sans que ledit curé puisse rien prétendre sur la sépulture de ses paroissiens dans l'église de Saint-Urbain et dans celles qui en dépendent.

Le doute n'est donc plus possible, il y a bien en 1208 une paroisse organisée du nom d'One et un curé doté de revenus par son supérieur hiérarchique, l'évêque de Châlons, et par conséquent aussi une église paroissiale.

En 1235, Hugue Niclès de Fronville fait savoir que dame Lulvide *de Onâ*, son aimée et fidèle, a vendu le fief qu'elle possédait à Vallerey (apud Vallerici) à demoiselle Ode de Humbécourt.

Cette Lulvide d'One, épouse du seigneur de Fronville, est sans doute la fille du seigneur d'Osne, qui cependant n'est point encore expressément nommé.

En 1280, l'abbé de Saint-Urbain, Jacques de Gondrecourt, qui aimait beaucoup ses religieux et qui cherchait l'occasion de le leur prouver, acheta, pour le prix de 60 livres, *au seigneur Aubert d'Osne* et à sa femme Alix 20 septiers de bled de rente annuelle, à savoir 5 septiers de froment, 5 de seigle et 10 d'avoine, à prendre sur les dixmes et terrages dudit One, qu'il leur donna pour leur pitance. L'acte de vente est fait par devant Jehan de Joinville et sous son sceau, le samedy d'après la Pentecôte 1280.

Digitized by Google

Dans la même pièce, il est dit que Pierre, sire de Narcy, donne aux mêmes abbé et religieux de Saint-Urbain 4 septiers de bled à prendre annuellement sur les dixmes et terrages de Bienville, pour son anniversaire.

Cette fois nous avons bien le nom authentique d'un seigneur d'Osne, Aubert. Il ne nous semble point riche, puisqu'il est contraint d'aliéner une partie de ses revenus pour la somme de 60 livres.

En 1284, Béatrix, dame de Joinville et sénéchale de Champagne, fait savoir que messire Chevalier de Fronville et ses hommes ont mis en gage à l'église Notre-Dame de Vitry, pour la prébende de Guillaume, son fils, le fief qu'il tenait d'elle au moulin et *estéraige* d'Osne, à savoir 40 livres et 20 septiers de bled, moitié froment et moitié avoine, à la mesure de Joinville.

* * *

L'abbé Mathieu raconte qu'en 1304 une grande famine désola toute la France et le diocèse de Langres en particulier ; qu'en 1305 il y eut une grande sécheresse en été, qu'en 1315 des pluies continuelles, suivies d'un froid excessif, empêchèrent la maturité des grains et du fruit de la vigne, et qu'en 1325, à la grande sécheresse de l'été, succéda un hiver des plus rigoureux, pendant lequel, dit-il, le froid fut extrême. Or, si Osne à cette époque ne faisait pas partie du diocèse de Langres, il n'en était éloigné que de quelques lieues.

* * *

En 1339, reconnaissance par six habitants d'Osne qu'ils sont, comme tous les autres hommes et femmes dudit Osne, qui appartiennent à l'abbaye de Saint-Urbain, hommes et femmes de main-morte et formariage et taillables une fois chaque année.

Il serait intéressant de savoir quelle était la proportion des mainmortables appartenant à l'abbaye de Saint-Urbain et celle appartenant au château de Joinville ; mais nous n'avons rien rencontré qui nous renseignât.

En 1345, Alice, prieur du Val-d'Osne, et son couvent cèdent aux religieux de Saint-Urbain deux bichets et demi de grain que lesdites religieuses avaient sur les revenus d'Osne.

Digitized by Google

Cette même année, les habitants d'Osne sont déclarés tenus au guet, en vertu d'une enquête ordonnée par le bailli de Chaumont, pour connaître les villages y sujets.

En 1346, les guerres, les dévastations produites par les ouragans, les épidémies et tous les fléaux destructeurs se réunissent pour rendre cette année malheureuse, dit l'abbé Mathieu.

En 1359, Brocard de Fénestrange, aventurier lorrain et chef de bandes, pille Bar-sur-Aube, Joinville, Wassy, Montéclair, et s'établit tyran dans le pays. (Jolibois).

* * *

En 1369 ont été adressées des lettres-patentes du roi Charles V au bailli de Chaumont, à l'effet de reconnaître et constater en quoi consistaient les droits et biens du chapitre St-Laurent, de Joinville, avant le pillage et la destruction de leurs titres ; et dans le procès-verbal d'information il est fait mention de l'autel d'One.

Ce furent les Tard-Venus, bandes de vagabonds qui, en 1362, dévastèrent et brûlèrent le chastel de Joinville, qui contenait des richesses considérables, que les villages voisins y avaient apportées pour les mettre en sûreté ; et c'est dans ce pillage que disparurent les titres de propriété du chapitre de Saint-Laurent.

Au Moyen-Age, lorsque la guerre ou l'invasion ravageait un pays, le château ouvrait ses portes, ou plutôt abaissait ses ponts-levis aux habitants des villages, qui venaient avec leur bétail se réfugier derrière ses murailles. En retour, les vassaux contribuaient, par des redevances et des corvées, à leur entretien, c'étaient les droits de *vingtain* et de *sauvement*, et devaient les garder à tour de rôle, c'était le droit *de guet et de garde*. Pour servir ainsi de protection et de refuge, le château féodal était flanqué de murs épais, de tours et de donjons crénelés et munis de meurtrières ; il était environné de toutes parts de fossés profonds et souvent remplis d'eau. C'étaient de vraies forteresses parfois imprenables.

* * *

Après la sanglante bataille d'Azincourt (1415), après le honteux traité de Troyes (1420) qui livrait la France aux Anglais,

Digitized by Google

toutes nos villes étaient sur le pied de guerre, tous les châteaux armés ; on fortifiait les villages, les maisons isolées, les églises même ; la France n'était plus qu'un vaste camp retranché. L'abbé du Der avait construit une forteresse à Sommevoire. Les abbayes étaient rançonnées par les seigneurs, les terres restaient sans culture et les paysans se trouvaient réduits à la plus horrible misère ; les moines de la riche maison du Der mendiaient. Telle est la peinture que fait Jolibois de cette malheureuse époque et de nos provinces.

Après la première victoire des Anglais unis aux Bourguignons, le découragement s'était vite emparé de l'armée qui, du reste, était presque sans ressources et à laquelle il manquait une tête. C'en était fait de la patrie si la Providence n'était venue à notre secours en suscitant l'immortelle Jehanne de Domrémy. Qui dira ce qu'endurèrent et souffrirent nos pères pendant ces guerres interminables et la hideuse famine qu'elles traînaient à leur suite ?

Cependant, l'Anglais bouté dehors par l'héroïne Pucelle, d'autres fléaux tombent sur notre province. A cette époque, des bandes de scélérats connus dans l'histoire sous le nom suggestif d'*Ecorcheurs,* de *Retondeurs* au nombre de cinq ou six mille, se jettent sur la Champagne, portant en tous lieux le ravage et multipliant les crimes. « Leurs pas, dit l'abbé Mathieu, sont marqués par le viol, le meurtre, l'incendie, et par la barbarie la plus épouvantable. La terreur qu'ils répandent fait fuir les habitants de la campagne, qui abandonnent leurs champs et se réfugient dans les villes et les châteaux. Les terres restent incultes, la disette et la famine arrivent bientôt ; la mortalité est portée à son comble dans les années 1437 et 1438. La contagion se joint à ces fléaux, comme il arrive toujours ».

* * *

En 1427, Savary de Nicey fait hommage de ce qu'il tient à One, mouvant de Joinville.

En 1489, est fourni par Savary Jucy, ayant droit de Savary de Nicey, le dénombrement des biens qu'il tient à One, mouvant de Joinville.

En 1503, les héritiers de messire Andrieux de Joinville tien-

Digitized by Google

nent en fief les villages d'Onne, Rupt et Ferrière, et les héritiers de feu Sancrin et de Jehan de Montreuil tiennent également en fief les biens qu'ils possèdent à Onne.

En 1511, foi et hommage faits par dame Isabelle de Clermont, veuve de messire Clyon d'Igny, de ce qu'elle possède audit Onne et à Maizières et d'une redevance sur la seigneurie de Thonnance, le tout mouvant du chapitre de Joinville.

En 1518 eut lieu l'acquisition de la Grange aux dixmes, pour ces Messieurs de Saint-Laurent, contre Cyrot Méligne d'Onne.

En 1531, vénérable et discrète personne, Jehan Bardin, prestre curé d'Onne, fait une transaction, le 30 octobre, avec Marguerite Casine, veuve de Philippe Hosdier.

Dans une déclaration de 1522, il est affirmé que les religieux de Saint-Urbain sont seigneurs en partie du village d'Onne, qu'ils ont justice, haute, moyenne et basse sur leurs hommes et femmes de corps *étant et demeurant illec*, qu'ils ont sur eux droit de *main-morte*, *poursuite* et *formariage* et chacun an *droit d'accencissement*. Lesdits religieux ont de toute ancienneté une mairie, plusieurs cens sur certains héritages portant lots et ventes, en payant de 15 sols, 20 deniers tournois. Les dites jouissances valent par an 15 sols, 5 deniers tournois, 2 bichets trois quarts d'avoine, 11 gélines.

Dans cette même déclaration, il est dit que le mayeur d'Onne, en rendant la justice, peut connaître jusqu'à 3 livres ou 60 sols, par prévention du bailly de Joinville, non au-dessus, et que les habitants doivent le reconnaître *au bas assises et le gruier en ses réformations.*

En cette même année 1522 paraît un arrêt du fermier des moulins, qui permet aux habitants de prendre les eaux de son moulin pour faire rouir leurs chanvres. Intervient également une sentence du Palais des Requêtes contre le seigneur de Curel, qui ne pourra prendre que la dixme des bêtes blanches, ou de la laine des agneaux, mais ne pourra prendre les deux ensemble.

En 1525, Anthoinette de Bourbon, duchesse de Guise, concède la place pour construire un moulin à Onne, moyennant 4 sols de cens.

En 1533 a été fait à Onne un bail de trois ans pour la recette des menues dixmes, qui ont été louées annuellement 13 livres en argent et 13 livres en cire.

Digitized by Google

En 1534, Jehan de la Haye donne à Anthoinette de Bourbon un four *à cuire pain* à Onne et Anthoinette lui donne en échange 10 fauchées de prez.

En 1538, Claude de la Baume, maréchal au comté de Bourgogne, fait foi et hommage de la seigneurie d'Onne, mouvant du château de Joinville.

* * *

C'est en 1544 qu'eut lieu le siège fameux de Saint-Dizier, dans lequel les Bragards firent des prodiges de valeur. Or, l'armée de Charles-Quint, forte de 80.000 hommes, avait envahi la Champagne et dévasté le Vallage. Les Impériaux, dans cette campagne, brûlèrent plusieurs lieux des environs de Saint-Dizier, entre autres Joinville et Thonnance. En raison de sa proximité, il n'est pas douteux qu'Osne n'eût fort à souffrir ; il y a du moins une grande présomption. Du reste, Fériel prétend que ce fut pour faire diversion au chagrin qu'il éprouvait de la perte de son neveu, le prince d'Orange, tué sous les murs de Saint-Dizier le 14 juillet, que Charles-Quint livra aux flammes Thonnance et Joinville ; et cet historien ajoute : « Sauf le château dont il ne put se rendre maître. » Le château de Joinville fut donc aussi assiégé et naturellement défendu par ses vassaux, et sans doute les villages environnants pillés par les troupes ennemies.

* * *

En 1544, François de Guise donne une charte d'affranchissement aux habitants d'Onne qui, en conséquence, s'obligent à payer leurs redevances au lieu de leurs servitudes.

En 1556 est fait un bail pour récolte des grosses dixmes qui sont laissées pour 101 septiers, moitié bled et moitié avoine.

En 1570, foi et hommage, aveu et dénombrement fournis par dame Jehanne de Sommevièvre, veuve de messire Claude de Saint-Blin, et Nicolas de Saint-Blin son fils aîné, d'une portion et droit de seigneurie audit lieu d'Onne, mouvant du château de Joinville.

En 1571, vente par François de la Haye, seigneur d'Onne et du Haut-Bois en partie, à Claude de Roussy, seigneur d'Origny,

Digitized by Google

de tout tel droit et seigneurie qui appartient audit de la Haye, au village d'Onne et du Haut-Bois.

En 1573, bail du tiers des grosses dixmes d'Onne pour l'année, moyennant 32 septiers de bled et 32 grands septiers d'avoine, avec 2 livres de cire ; tandis que l'année précédente le bail annuel n'avait produit que 28 septiers de bled et 28 grands septiers d'avoine.

*
* *

L'on ne peut douter que la Ligue n'eût de nombreux et chauds partisans dans les environs de Joinville et peut-être à Osne même, car le chef des Ligueurs était Henri, duc de Guise, puissant seigneur de Joinville et propriétaire en partie du fief d'Osne-le-Val. D'ailleurs, cette famille était en singulière estime et vénération, en raison des largesses qu'elle prodiguait autour d'elle, des hôpitaux et des couvents qu'elle dotait et qui étaient la providence de la région ; et puis nos pères, fortement attachés à la religion de leur baptême, ne se laissèrent point séduire par le laxisme et les appâts trompeurs de la Réforme. Osne ne compta pas un seul protestant, comme l'atteste le procès-verbal de visite épiscopale de 1626. Aussi bien l'histoire de cette époque ne dit pas qu'il se soit livré de combat dans nos pays.

Cependant, après le massacre de Wassy en 1562, toutes les églises du Vallage et du Bassigny furent dévastées par les Huguenots.

En 1567, les Reîtres d'Allemagne vinrent à leur tour en France, au nombre de 14.000. Harcelés par le duc de Guise, ils se vengèrent en ravageant la Champagne.

La Saint-Barthélemy excita encore les protestants qui, en 1580, s'emparèrent du château de Sommevoire.

En 1587, les Reîtres d'Allemagne reviennent au secours de leurs coreligionnaires de France, et le duc de Guise, toujours infatigable pour la cause catholique et française, les arrête dès leur entrée en Champagne ; mais ils restent quelque temps maîtres de nos campagnes et ne s'en retournèrent dans leur pays que payés, dit-on, par l'argent du roi Henri III, qui fit assassiner, peu de temps après, le chef de la Ligue, l'héroïque duc de Guise.

En 1590, des bandes de Réformés viennent de Troyes, de

Digitized by Google

Wassy et d'ailleurs et attaquent le château de Joinville qui, grâce à sa garnison et sans doute des habitants des communes voisines accourus à son aide, résiste victorieusement. Mais les assaillants, unis aux royalistes, se replient sur la forteresse de Monteclair qui tombe entre leurs mains, sur Andelot qu'ils dévastent en 1592 ; Cirey, Blaise, Trémilly tombent à leur tour en 1593.

La famine et la peste sont les enfants naturels de la guerre ; or, en 1595, dit l'abbé Mathieu, les herbes des champs étaient le seul aliment des pauvres, le tiers des habitants de la campagne périt de misère.

Il est à présumer qu'Osne eut à souffrir entre tous de ces luttes fratricides, de la présence et du passage des troupes ennemies, de la disette et du manque de vivres enlevés par les gens de guerre.

En 1596, ce sont les Croquants du Vallage, pauvres paysans, au nombre d'environ 1.500, qui prennent les armes pour se défendre contre la gent soldatesque, et qui sont taillés en pièces non loin d'Osne, sur le territoire d'Avrainville, par un régiment du roi.

* * *

En 1577, les habitants d'Onne s'obligent à un cens nouveau et annuel de 100 sols, envers leur seigneur, parce qu'une partie de leurs usages a été essartée sans sa permission.

En 1582, nouvel acte de foi et d'hommage de Nicolas de Saint-Blin, pour la portion de seigneurie qu'il a au village d'Onne.

En 1588, nous trouvons une transaction entre Henry de Lorraine, les habitants d'Onne et les dames prieure et religieuses du Val d'Onne, en raison de plusieurs dégâts et malversations faits dans les bois, que les habitants dudit Onne tiennent en propriété du seigneur. Dans cette transaction, lesdits habitants et religieuses cèdent audit seigneur Henry de Lorraine tout et tels droits qu'ils pourraient avoir ès bois d'Aumont.

En 1587, donation par Claude de Roussy, seigneur d'Origny et de Grandchamp en partie, à Anthoine et Mathieu de la Haye, d'un gagnage appelé le Haut-Bois et de tout ce qui lui appartient au village d'Onne.

En 1598, les habitants s'obligent à payer 36 sols 6 deniers de

Digitized by Google

cens, pour la permission à eux donnée de défricher, vendre ou partager la quantité de 30 arpens de bois de leurs usages appelés Cherhent.

* * *

Dans un autre ordre d'idées, c'est en 1593 que le curé Joachim Hosdier, comme il sera dit plus loin, fut, après procès du chapitre de Saint-Laurent de Joinville, condamné à restituer des fruits de la cure indûment perçus depuis un an.

En 1613, le 7 février, fut tué Laurent Loys par Henry Leclay de Monstreux (Montreuil).

En 1617, le 24 janvier, est décédé Pierre Fument, qui fut frappé d'un coup d'arquebuse forgeant en sa forge.

En 1620, le 10 juillet, est décédé Mengin Vouriot, qui demeura suspendu sur un cerisier proche du Val d'Onne.

Ces trois derniers faits sont extraits textuellement du registre des décès de cette époque.

* * *

En 1619, eut lieu au couvent du Val d'Osne un double scandale qui eut nécessairement son retentissement dans toute la contrée et jusqu'à Châlons et même à Paris, comme le rapporte le curé d'Osne, Joachim Hosdier : une prieure de mœurs trop libres et indigne de porter l'habit religieux et surtout de présider à la communauté, nommée Edmonne de Festard, fut dénoncée, et pour se venger de ces accusations, commença par refuser publiquement, le jour de Pâques 31 mars, l'entrée au prieuré, de la procession solennelle qui se faisait chaque année, du clergé de la paroisse et de tous les fidèles. Puis, la nuit du 15 avril, elle fit assassiner, ou du moins elle est présumée avoir fait assassiner dans sa maison le nommé Nicolas Mourot, coupable d'avoir déposé contre elle, par suite d'un monitoire ecclésiastique. Enfin destituée par un jugement, elle s'enfuit avec un nommé de Jaulge.

Sa succession dans la charge de prieure amena d'autres désordres. L'abbé de Molesme vint installer en personne Madame Marie de Malabarbe, mais la malheureuse fugitive avait résigné

Digitized by Google

ses fonctions en faveur de Madame Elisabeth Largentier, qui vint prendre possession du prieuré, escortée du lieutenant de Monseigneur de Troyes et du prévôt de Wassy. Ce sont les expressions du curé Hosdier, qui a laissé une note sur cette malheureuse affaire. Il ne fallut rien moins, pour régler ce différend, que la réunion des trois chambres de justice d'alors, savoir : *la Grande, la Tournelle et de l'Edit.* Enfin, Madame Marie de Malabarbe fut maintenue en possession, du moins pour quelque temps (1).

* * *

En 1626, visite épiscopale de la paroisse, ainsi relatée par Mre Hosdier :

« Le 21 septembre 1626, Révérend Père en Dieu, Messire Henry Clausse, évêque de Chaalons, faisant ses visites générales, est venu visiter l'église d'Onne, accompagné de Mre Roger, archidiacre de Joinville, de deux pères Jésuites, le P. (illisible) et le P. (illisible), de deux récollets, le P. Cherubini et un autre, d'un minime, le P. Simon et le train ordinaire du seigneur évêque. Il a logé à la maison de la cure appartenant à Messire Joachim Hosdier, curé d'Onne. Le même jour, le seigneur évêque a baptisé Hubert Collot. »

En 1629, le 13 décembre, nouvelle visite du même évêque et comte de Châlons, qui consacra dans l'église un autel à Notre-Dame.

En 1634, le 17 août, troisième visite du même prélat, qui baptisa une enfant nommée Marie Mayre, fille de Didier Mayre. Le parrain fut Mre Joachim Hosdier, curé d'Onne, et la marraine Madame Marie de Malabarbe, prieure du couvent.

* * *

C'est en cette même année qu'eut lieu le siège mémorable de Lamothe, dans lequel, pour la première fois, on se servit de bombes, et où le vicomte de Turenne, âgé de 23 ans, faisait ses premières armes à la tête d'un régiment. Cette ville lorraine,

(1) Voir au chap. 5 la reprise des difficultés et le procès retentissant qui s'ensuivit.

Digitized by Google

longtemps réputée imprenable parce que située sur un rocher escarpé, tint bon pendant cinq longs mois, mais à la fin fut prise par le maréchal de la Force. Rendue en 1641, elle fut de nouveau reprise par les Français en 1645 et rasée par le maréchal de Villeroi, sur l'ordre du cardinal Mazarin. Il ne reste aujourd'hui que des ruines de cette ville forte, près d'Outremécourt, dans le canton de Bourmont.

La France était donc à cette époque en guerre avec la Lorraine, et Osne, anciennement ceinturé de forêts et fermant par sa forteresse une des grandes vallées qui descendent de la Lorraine en Champagne, avait l'honneur d'être une des clefs de la France. Comme tel, il avait même, contre les prétentions du duc de Guise, obtenu du roi de France l'exemption de fournir sa part de garnison au château de Joinville, attendu qu'il avait suffisamment à faire de fermer la France dans sa propre vallée.

Le roi lui envoyait aussi des secours dans certaines circonstances critiques, et M. Hosdier relate précisément qu'en 1635 le régiment du marquis de Polignac tint garnison tant à Osne qu'à Chevillon, dont la vallée, comme celle d'Osne, sa parallèle, était fermée par un château-fort.

Je trouve en 1651 un autre indice que les armées du roi fournissaient un contingent au poste de douaniers d'Osne-le-Val, car le 16 septembre, Jacqueline-Charlotte Brigand, fille de M^re^ Claude Brigand, médecin d'Osne, fut levée des fonts baptismaux par Messire Jacques de Lartil, lieutenant-colonel du régiment de Paillot.

Malgré cette précaution de nos rois, le bourg ne fut pas toujours le maître chez lui, car en décembre 1653, maire et curé, pasteur et peuple durent abandonner leur vallon et chercher un refuge à l'abri du château de Joinville. On lit en effet au registre de catholicité, à la date du 4 décembre : « Marguerite, fille de M^re^ Collesson mayeur d'Onne et de Marie Mariette, baptisée à Joinville par moy soubsigné, y estant réfugié. Signé : N. Hosdier curé d'Onne ».

Mais revenons au prieuré du Val-d'Osne, que nous avons quitté aussitôt après sa fondation.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Biens légués au Val-d'Osne

A peine née, cette communauté reçoit de nouvelles largesses dues à la générosité des seigneurs ou des prélats de la contrée. M. Edouard Barthélemy, dans son important ouvrage « l'Ancien diocèse de Châlons », écrit du Val-d'Osne : « Le domaine cédé par ses premiers donateurs fut immédiatement doublé par Hugues de Grey, qui en abandonna la contre-partie. »

Ne s'agirait-il pas de Hugues de Broyes, beau-fils de Geoffroy III ? car aux Archives nationales il y a une charte datée de 1146 par laquelle Geoffroy de Joinville donne la moitié de la terre du monastère et Hugues en donne l'autre moitié ; et en 1189 nous voyons une autre pièce attestant que Geoffroy de Joinville, sans doute Geoffroy IV, *frère de Hugues de Broyes*... M. Barthélemy aurait donc mal lu en disant Hugues de Grey.

En 1146, Guidon, évêque de Châlons, frère du fondateur Geoffroy III, qui dans l'acte de fondation est qualifié d'archidiacre de Langres, à la sollicitude de Girard, abbé de Molesme, du consentement de Geoffroy de Joinville, et de dame Félicité, sa femme, de Pierre, abbé de Saint-Urbain, et de ses religieux, accorde aux religieuses du Val-d'Osne quantité de terres incultes appartenant audit sire de Joinville et à l'abbaye de Saint-Urbain, pour être cultivées sans payer aucun droit de coutume, avec le droit d'usage dans les bois de ladite abbaye ; ledit sire accorde à l'abbaye de Saint-Urbain en échange *(in cancambinum)* la moitié du pâquis.

Cette charte vient bien à l'appui de ce que nous disions au commencement du chapitre II, à savoir que ce sont les couvents qui ont défriché les terres et mis en honneur l'agriculture. Ces vastes terrains incultes qui peut-être aujourd'hui sont les plus fertiles du territoire le sont devenus grâce au labeur de ces pauvres religieuses et de leurs colons.

Digitized by Google

En cette même année, Pierre, abbé de Saint-Urbain, régla un litige ou fit un arrangement *(composuit litem)* avec les religieuses du Val-d'Osne, du consentement de l'abbé Girard de Molesme et en présence de l'évêque de Châlons.

Vers cette même époque, donation par Béatrix, dame de Cirey, de l'alleu qu'elle possédait au village d'One. Cette donation a été faite dès les premiers temps du monastère, car elle fut confirmée par Gui de Montaigu, qui fut évêque de Châlons de 1143 à 1147.

En 1165, donation par Henry, comte palatin de Troyes, de 8 muids de vin sur sa vigne de Rougeux et abandon des droits qu'il avait sur les maisons des religieuses à Bar-sur-Aube.

En 1178 intervient un accord entre le prieuré du Val d'One et Geoffroy de Joinville par rapport au prez de Bugé, sis près de la Grange de Porcey. Geoffroy donne aux religieuses 20 sols de son argent et 4 brebis.

A cette même époque, donation par un certain Euvrard de Grant aux mêmes religieuses d'une terre de Menoncourt, sous l'autorisation de Geoffroy-le-Vieux, fils de Roger « *Gaufridus senior de Joinvillâ filius Rogeri* » (sans date).

En 1187, donation par Renauld de Chevillon de 4 septiers de mouture sur le moulin de Chevillon, puis des affouages du bois d'Aulmont, près dudit Chevillon. Cette donation est faite avec l'approbation de Guidon, évêque de Châlons, au profit des dames du Val d'One.

En 1188, une dame Vuilla de Chevillon, avec Renault son fils, à l'occasion de l'entrée de sa fille Isabel au couvent du Val d'One, fait don de terres et de diverses redevances à prendre à Aingoulaincourt et à Musterot (1).

En 1189, donation par Geoffroy-le-Jeune, frère de Hugues de Broyes (frère par mère seulement), au profit du couvent et des religieuses : 1° d'un muid de froment à prendre chacun an, au jour de saint André, sur son moulin de Joinville, appelé de *Nuisement* ; 2° les vignes de Vilers ainsi que les tonneaux qui s'y trouvaient ; 3° un home (serf), et ce pour indemniser les dites religieuses du Val-d'One de la perte du moulin de Joinville qu'il a fait détruire.

(1) Voir aux pièces justificatives III.

Digitized by Google

En cette même année 1189, donation par les Templiers de Ruetz de plusieurs terres au couvent (1).

En 1195, nouvelles générosités faites par Geoffroy de Joinville, qui donne deux fours à One et *la Soignia du village.*

En 1201, donation de trois muids de vin sur le pressoir de Joinville, par Geoffroy V, car Geoffroy III est décédé en 1184 et Geoffroy IV en 1193.

En 1203, donation par le même seigneur de Joinville de ses moulins de Nuisement.

En cette même année 1203, autre donation faite, à l'occasion de l'entrée au couvent d'une fille de Roger de Rupt, par sa mère Adeline, de quatre septiers de grain, tant froment qu'avoine, qui chaque année devront être payés par les frères d'Ecurey.

En 1204, donation par dame Helvide de Chatonru et son fils Roger d'une rente de bled, moitié froment et moitié avoine, à prendre chacun an sur les revenus de Magneux, et payables au jour de saint Remy, au profit de l'église et du couvent du Val d'One.

En 1205, le 17 des calendes d'août, donation par les Templiers de Ruetz, aux religieuses du Val-d'One (acte fait *in publico, in capitulo Valisonœ*) de tout ce qu'ils possèdent sur le territoire d'One, à savoir dans les décimes « *Onâ tâm magnis quàm minimis* » et quidquid habebant in villâ *quœ dicitur Erphyncors* (probablement Effincourt), à savoir leurs terrages, leurs prez, leurs bois, leurs décimes, etc.

En 1222, Simon de Joinville fait aux religieuses du Val-d'One une rétrocession de certaines redevances qu'elles lui avaient, à cause de la Grange Alard, et une donation de soixante sols de Provins sur les tailles d'One.

En 1223, donation dont voici la traduction copiée textuellement aux Archives nationales :

« Je Béatrix, dame de Joinville, sénéchalle de Champagne,
« fais savoir à tous qui seront et sont que Adeline jadis femme
« de Girard soldat de Brissei, notre sujet, a donné en aumône
« perpétuelle à l'église Nostre-Dame du Val d'One et aux reli-
« gieuses servantes de Dieu, pour le repos de son âme et de
« tous ses devanciers, demi-muid de bled, mesure de Joinville,

(1) La communauté de Ruetz était sur le territoire de Laneu-ville-à-Bayard, au pied de la Colline du Châtelet, entre Fontaines et Narcy.

Digitized by Google

« moitié froment, moitié avoine, pour chacun an, sur les ter-
« rages de Bures qui sont mouvant de son fief, au jour de la
« saint Remy, premier octobre rechouable. Et ce a été faict de
« mon adveu et consentement, du fief de laquelle sont mouvants
« lesdits terrages. Et encore de l'adveu et consentement des fils
« de ladite Adeline, Gauthier, Regner et Geoffroy soldats. Ce
« qu'afin qu'il soit formé et faict nous corroborons ces présentes
« de l'authorité de nostre scel. Donné l'an du Seigneur mil deux
« cent trente trois, au mois de may. » (Sans signature.) (1).

En 1248, Jehan de Joinville donne aux dames religieuses du Val d'One sept septiers de bled, à prendre chacun an sur les dixmes d'One, à charge pour le couvent de faire célébrer la messe du Saint-Esprit pour lui Jehan de Joinville pendant sa vie et son anniversaire après sa mort. On ne peut douter que le pieux seigneur ne voulût par là attirer la bénédiction du ciel sur le long et périlleux voyage qu'il allait entreprendre en la compagnie de saint Louis.

Au mois de juillet de la même année 1248, le même prince de Joinville reconnaît que Gauthier de Curel, son homme lige, donne au couvent du Val d'One deux muids de vin à prendre chaque année sur ses vignes d'Autigny et quatre septiers de grain moitié froment et moitié avoine à prendre sur les terrages de Bures, pour faire son anniversaire et celui de Madame Hermingarde sa femme, en raison de ce que Marguerite sa fille est nonne au Val-d'One. Ce seigneur de Curel, du nom de Gauthier, va lui aussi se croiser et accompagner son suzerain le sénéchal de Champagne, au pays d'outre-mer, et comme le sire de Joinville, il met son expédition sous la protection divine, qu'il implore par une pieuse fondation.

En 1254, après son retour de Terre-Sainte, Joinville approuve une vente de terre faite au prieuré par dame Ermingarde de Bétoncourt.

En 1256, le même seigneur confirme une donation de six septiers de bled par Jehan d'Avraincourt.

En 1267, le 12 avril, samedy après la fête de saint Jacques, charte du même Jehan de Joinville, sénéchal de Champagne, contenant donation de *1.200 harangs sors bons et loyaux* au

(1) S. 4607.

Digitized by Google

profit et pour la pitance des 30 religieuses du couvent de Notre-Dame du Val-d'One, à prendre sur la vente et péage de Joinville, livrables chacun an, le lendemain du dimanche où l'on chante « *Esto mihi* », à la charge pour lesdites religieuses de faire célébrer chaque année une messe pour le repos de l'âme de Gérard le Fisicien, chanoine de Saint-Laurent de Joinville, de la sienne, de celle d'Alix sa femme et de celle de ses ancêtres.

A noter : 1° que le dimanche où l'on chante l'Introït qui commence par *Esto mihi* est le dimanche de la Quinquagésime, c'est-à-dire celui qui précède immédiatement le carême ; 2° que les 1.200 harengs pour les 30 religieuses, pendant la pénitence quadragésimale, formaient une unité quotidienne pour chaque religieuse ; 3° que ces poissons leur étaient donnés comme pitance, c'est-à-dire en plus de la ration ordinaire. On sait qu'à cette époque les aliments maigres étaient seuls permis à tous les catholiques pendant les 40 jours consécutifs du carême.

La charte condamne à deux sols par jour de retard les fournisseurs qui ne livreraient pas les harengs au jour marqué.

En 1264, le même monastère, avec l'assentiment de l'abbé de Molesme, fait un échange avec l'évêque de Châlons et le sire de Joinville. Le couvent cède au sire des fours sis à Joinville et au Val (*sic*) et ledit sire de Joinville et l'évêque de Châlons donnent au couvent le droit de percevoir chaque année six muids et quatre septiers de bled, moitié froment et moitié avoine, sur les terres de Thonnance, échange qui, comme nous le verrons, amènera de longs procès.

En 1279, Joinville délivre aux religieuses un *vidimus* de la donation que leur avait faite en 1190 Aubert de Vitry, consistant en six septiers de grain à prendre sur le moulin de Fronville.

En 1293, Joinville vend aux religieuses un bois appelé *Bois-le-Pelletier,* mais il retient la justice de ce bois et moitié des amendes qui seront imposées aux délinquants pris dans ce bois.

En 1303, des contestations s'étant élevées entre les religieuses et Philippe d'One, une sentence intervint de la part du sire de Joinville, seigneur suzerain des deux parties, sentence qui donne gain de cause aux religieuses et condamne Philippe d'One et sa femme Epheline à leur payer annuellement trente-deux septiers de grain pris sur les dixmes et terrages d'One.

En 1304, confirmation toujours par le même Jehan de Join-

Digitized by Google

ville de la donation faite par ses prédécesseurs de trois muids de vin à prendre sur les pressoirs de Joinville.

En 1324, le mardy d'après la saint Barthelemy, donation par Anselme, sire de Joinville, au profit des mêmes dames du Val-d'One, de soixante sols de rentes à prendre sur les arpens de la Quinzaine-des-Bordes dudit Joinville.

En 1345, Alice, prieure du Val-d'One, et son couvent cèdent aux abbé et couvent de Saint-Urbain deux bichets et demi de grain, que les religieuses avaient sur les revenus d'One, et lesdits abbé et religieux de Saint-Urbain donnent en échange le droit de terrage sur trois pièces de terre.

En 1371, le 3 mars, reconnaissance de Henry de Bourlémont, seigneur de Donjeux et de Parroy, que les religieuses du Val-d'One avaient droit de prendre annuellement sur son moulin de Parroy quatorze septiers de mouture, mesure de Joinville, et accord fait en conséquence pour le paiement des arrérages échus.

* * *

J'ai cru bon de donner cette longue nomenclature, afin d'indiquer l'origine des biens du monastère. C'est donc la générosité de la maison de Joinville et aussi la dot familiale de quelques religieuses à leur entrée au couvent.

Malheureusement, comme nous le verrons, ces biens ne seront pas toujours possédés sans conteste, mais deviendront parfois matière à litiges.

En effet, à la date du 17 octobre 1402, nous trouvons aux Archives nationales une commission de Charles VI, aux Grands Jours de Troyes, à l'effet de contraindre Jehanne de Bourlémont à payer pour chacun an soixante-dix sols au couvent du Val-d'One, pour lui tenir lieu des quatorze septiers de mouture que ce couvent avait droit de prendre sur le moulin de Parroy ; puis du 8 octobre 1404 une transaction faite entre cette même Jehanne de Bourlémont, qui est dite dame de Donjeux et de Parroy, et les religieuses du Val-d'One, par laquelle transaction, est-il dit, pour tenir lieu au couvent du Val-d'One des quatorze septiers de mouture qui lui sont dus sur le moulin de Parroy, Jehanne dame dudit lieu s'oblige, sous l'hypothèque de tous ses

Digitized by Google

biens, à payer à chacun an, le jour de la saint Martin d'hiver, au susdit couvent, la somme de soixante sols tournois.

Ces pièces prouvent qu'il y avait eu contestation sur la redevance et refus de payer de la part de la débitrice.

Les intendants de la maison de Joinville n'étaient pas plus exacts à acquitter leurs redevances envers le prieuré, car il existe un *Vidime* par Millet, Herbinot et Jacques de Langres, tous trois notaires à Joinville, et daté du 18 septembre 1490, dans lequel est relaté le jugement rendu le 11 août de la même année, par Henri de Lorraine, évêque de Metz, d'après l'avis et délibération des bailli, procureur, receveur et autres officiers de Joinville, sur la requête présentée par les religieuses du Val-d'One, au duc de Lorraine et de Bar, à fin de paiement de vingt-quatre septiers de froment à prendre sur les revenus de Magneux, et de 1.200 harengs à prendre sur la vente et péage de Joinville. Cette requête avait été renvoyée par le duc de Lorraine au cardinal évêque de Metz, son oncle, pour y faire droit. Lequel enjoint au receveur de Joinville de payer et délivrer pour chacun an, aux religieuses, sur leur simple quittance, ving et tun septiers et 800 harengs.

Il y eut donc réduction ; le motif invoqué nous est inconnu ; peut-être était-ce la diminution du nombre des religieuses présentes au prieuré.

Vingt-deux ans plus tard, nouvelle requête, toujours pour le même objet. En effet, il y a un *Vidime* du 14 septembre 1512, par un notaire de Joinville :

1° De la charte de donation du 7 janvier 1211, faite par Simon, seigneur de Joinville, de trois muids de blé, moitié froment et avoine, à prendre par chacun an, sur les revenus de Magneux et payable au jour de saint Remy, au profit de l'église et du couvent du Val-d'One ;

2° De la requête des religieuses présentée à la reine de Sicile, dame douairière de Joinville, qui, d'après cette requête et pour nouvelle fondation, accorde aux religieuses du Val d'One, en plus des 21 septiers de froment, 20 septiers d'avoine, qu'elle ordonne à son receveur de Joinville de leur payer par chacun an. Lesdites lettres avaient été expédiées de Bar le 9 novembre 1512.

A noter que dans la requête la prieure s'appuie sur les ruines occasionnées au couvent par les guerres.

Digitized by Google

Le 15 février 1527, nouvelle ordonnance, cette fois de la comtesse dame de Joinville, qui, sur la requête à elle présentée par les dames religieuses du Val d'One, enjoint à son receveur de Joinville de leur délivrer par chacun an 800 harengs, sur leur simple quittance. Lesdites requêtes et ordonnances vidimées le 12 avril 1527 par Jean Robert et Nicolas Manois, notaires à Joinville.

En 1523, 1526 et 1528, plusieurs jugements furent rendus en faveur du prieuré, contre les religieux d'Ecurey, au sujet de l'affouage et de l'usage des bois de la forêt de Montiers-sur-Saulx.

En 1531, Didier Pierson, curé de Sauldron au diocèse de Thoul, de concert avec Jehan Donnot son neveu, laboureur à Sauldron, donne au couvent du Val d'Onne une maison et 125 parcelles de terre, qui sont énumérées et indiquées dans un volumineux dossier des Archives nationales, à la charge pour les religieuses et leurs successeresses *(sic)* de faire chanter et célébrer dans leur église, une fois chaque semaine, une messe pour les trépassés avec vigiles à 9 leçons et Laudes ; à chaque jour de l'année, diverses prières, le *Salve Regina*, le *De profundis*, etc., devaient être récitées pour le repos de l'âme des bienfaiteurs ; enfin, les anniversaires desdits fondateurs devaient être célébrés à perpétuité. Il y avait aussi la charge d'entretenir la chapelle de saint Roch ; cette dernière clause sera l'objet d'un litige en 1772.

En 1530, le 18 août, les habitants de Chevillon reconnaissent leurs torts d'avoir troublé la jouissance des religieuses dans leurs bois et les prient d'arrêter les poursuites commencées contre eux ; des lettres royales sont données aux religieuses pour les maintenir en la jouissance des bois d'Aulmont et du Petit-Huot, contre les habitants de Chevillon.

* * *

A cette époque troublée, les habitants peu scrupuleux de Thonnance-les-Moulins et surtout de Noncourt s'étaient emparés des immeubles du prieuré du Val-d'Osne, et de nombreux procès leur furent intentés en restitution. Citons-en quelques-uns :

En 1536, les religieuses rentrent dans la propriété d'une vigne de 8 à 9 journels à Thonnance-les-Moulins, lieudit Grenant ; les restituants sont Jean de la Tour et damoiselle Jeanne de Robert,

Digitized by Google

seigneurs de Thonnance. Cette vigne provenait d'une ancienne fondation.

En 1537, c'est François Aubert qui est contraint de rendre une pièce de terre au finage de Noncourt.

En 1537, autre restitution de Pierre Toussaint et François Aubert, qui se sont emparés de deux pièces de terre et de 3 journels de vignes.

En 1538, c'est Nicolas Marchal de Menoncourt qui remet une pièce de terre indûment possédée.

En 1540, le seigneur de Sailly, Didier le Doux, restitue au couvent 13 journaux de terre sis au bief du moulin de Noncourt.

En 1541, restitution d'une vigne par Henry Poiresson et Nicolas Allan.

Nombreuses sont les autres restitutions à Noncourt et les condamnations des usurpateurs de biens du prieuré à cette époque. Ces appropriations avaient sans doute été réalisées à la faveur des guerres et peut-être de l'abandon momentané du couvent.

En 1541 eut lieu un jugement d'abornement de diverses terres appartenant au Val d'Osne, spécialement d'un champ de 4 journaux au Chesnoy, d'un autre de 11 journaux au même endroit sur le sentier de la Landre et d'un troisième de 5 journaux situé à la Combe du Val d'Osne ou Combe-des-Dames.

En 1542 fut rendue une sentence, qui se voit sur un grand parchemin aux Archives nationales, en faveur du couvent, ayant trait aux terres de la Grange-Allard et au prez de Bugle.

Le 8 août 1557 fut rendue une sentence de la Table-de-Marbre donnant aux religieuses 10 arpens au bois d'Aulmont et 10 autres au bois du Seigneur, et selon leurs commodités les usages dans les bois d'Osne et de Chevillon, le droit d'affouage, de pommage, de pâturage, etc.

En 1558 eut lieu l'abornement de tous les bois du Val d'Osne.

En 1570, le 4 mars, une messe mensuelle fut fondée au prieuré par Mre Nicole Regnault, en son vivant prêtre résidant au Val-d'Osne.

En 1577 eut lieu au couvent la réception, pour le reste de leur vie, de Félix le Doux, laboureur et de sa femme Françoise Larcher. Ces époux donnaient à la communauté leurs propriétés de Noncourt et devenaient sujets du prieuré et de son église,

Digitized by Google

qu'ils s'engageaient à servir et défendre fidèlement. Le contrat est passé et accepté par la prieure et les religieuses dont les noms suivent : dame Claude du Tartre, prieure, dames Anne de Daillancourt, Guillemette de Daillancourt, Jeanne de Montarby, Jeanne de Colombières, Anne de Saulgière, Anne de Veelu, Edme de Veelu, Clerc de Lore, Adrienne de Choiseul, Philiberte de Prashenay, Antoinette de Saux, Claude de Saux, Madeleine de Roumeloy, assemblées capitulairement.

En 1583 intervient entre Monseigneur Henry de Lorraine, les dames du Val-d'Osne et les habitants d'Osne et de Chevillon, un traité par rapport au bois d'Aulmont, les usages dans les bois d'Osne, les bois de la Mozangier, du coteau Josnipré et de Baudrays.

Le 7 août 1587, donation au couvent de leurs biens, maisons et terres par les époux Pierre Briard.

Le 4 août 1618 fut fait un échange entre les dames du Val-d'Osne et le sire des Combles, seigneur de Noncourt, qui donne des terres, quitte 6 livres de rentes annuelles que lesdites dames lui devaient et, en outre, octroie la permission de cuire en leur four particulier à leurs *moitriers* (métayers). Le tout homologué par le grand prieur.

En 1629, dans le bail fait par les religieuses de leur ferme du Haut-Bois, il est exigé, après le blé, le conseigle et l'avoine, un boisseau de pois, un de fèves, 3 chapons, 4 poules, 200 œufs, 3 livres de cire.

En 1637, la prieure du monastère, dame Marie de Malabarbe, intente un procès à l'évêque de Châlons, Mgr Henry Clausse, pour le contraindre à payer les rentes de Thonnance, à savoir : 47 septiers de blé et 47 d'avoine. Le prélat s'exécute et, par un acte du 9 juin 1637, reconnaît la redevance.

Mais il n'en est pas de même de son successeur, Mgr Félix Vialard. Un procès lui est intenté par la même prieure et il se voit condamner, en 1648, à restituer à Madame Marie de Malabarbe, pour les années 1641 à 1648 inclusivement, la somme importante pour l'époque de 6.634 livres 8 sols 4 deniers. Aux Archives départementales de Châlons se trouvent les dossiers de ces deux procès qui durent faire quelque bruit.

Cependant, du 12 septembre 1652, un arrêt diminue la redevance et déclare que, désormais, l'évêque de Châlons ne sera

Digitized by Google

plus redevable envers les religieuses, pour ses terres de Thonnance-les-Joinville, que de 38 septiers 7 boisseaux et 12 pintes de blé et 38 septiers 14 boisseaux et 12 pintes d'avoine, le tout comble pour chacun an.

En 1711, le 14 août, Mgr de Noailles, dans un acte authentique, reconnait le bien fondé de cette redevance.

Dans *la Haute-Marne ancienne et moderne* de Jolibois, nous trouvons l'origine des possessions des évêques de Châlons sur le territoire de Thonnance-les-Joinville. Voici ce que dit cet historien sur Thonnance : « La seigneurie appartenait à l'évêché de Châlons et les évêques y avaient un château qu'ils ont souvent habité jusqu'au XVI^e^ siècle, mais il fut brûlé par les impériaux en 1544. On en distingue encore aujourd'hui des restes au milieu de constructions nouvelles. On croit que ce château avait été bâti au XI^e^ siècle par les premiers seigneurs de Joinville. Cette maison a possédé Thonnance jusqu'au XIII^e^ siècle et, en 1218, Simon, frappé d'excommunication, abandonne à l'évêque tous ses droits sur ce domaine et sur un autre des environs, pour obtenir la levée de la sentence.

En 1644 est fait un inventaire des bois du Val-d'Osne, qui se répartissent ainsi :

234 arpens à la Haye ;

16 arpens 14 cordes au bout du bois de la Haye ;

35 arpens 17 cordes aboutissant au même bois. Total 285 arpens 31 cordes.

Cet inventaire nous semble incomplet, car la forêt de Baudrays n'y est pas mentionnée, ni le bois d'Aulmont et d'autres encore.

En 1682, dans le bail du gagnage de *la Folie* ou *des Cordes*, il est stipulé qu'on paiera au prieuré, en plus du bled, de l'avoine et du conseigle, 2 livres de cire, 100 œufs de poules et 2 chapons vifs et en plumes.

En 1688, Madame de Chauviray, prieure du Val d'Osne, est obligée d'intenter un procès à certains cultivateurs de Menoncourt (1) qui ont empiété sur une terre du couvent et se sont approprié indûment 1 journal 60 cordes.

(1) Menoncourt, désigné déjà dans la charte de fondation du Val-d'Osne, est probablement l'ancien nom du Vieux-Noncourt, car Jolibois affirme que le prieuré du Val d'Osne-Charenton avait encore, à la Révolution, des propriétés au Vieux-Noncourt. C'était anciennement un moulin. Or, précisément, dans l'acte de fondation, Geoffroy donne à Menoncourt la terre et les eaux, en se réservant le droit de pêche.

Digitized by Google

* * *

Dans une déclaration de 1692, on lit : « La maison du couvent « du prieuré située au-dessous du village d'Osne, close et « entourée de toutes parts, de bonnes, seines et entierres « murailles hautes de douze pieds, couvertes partout de thuiles, « lesquelles il n'y a apparence aucune ni menace de ruines..... « L'enclos desdites murailles contient dix journaux quatre « cordes..... En cet enclos sont bâtis l'église, maison et couvent « dud. prieuré, les jardins y attenant et la basse-cour, les mai- « sons, granges et écuries pour un fermier et le moulin pour « l'usage dudit prieuré. »

Digitized by Google

CHAPITRE V

Histoire du prieuré

Après avoir assisté à la fondation du monastère en 1140, à la formation et conservation de son patrimoine, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, étudions, dans les documents qui nous restent, l'histoire intime de cette communauté, histoire faite d'épreuves, comme toute vie humaine.

Dans les premiers temps, une grande ferveur régnait dans le monastère ; une ancienne inscription l'appelait *une école de vertus*, « *scola virtutum* ». C'est ce que rapporte le Gallia christiana.

Vers 1180, la communauté reçut la visite d'une sainte qui y vint faire un des miracles dont elle était coutumière. Il s'agit de sainte Asceline (1), proche parente de saint Bernard. Elevée par sa tante sainte Adeline, abbesse du prieuré de Poulangy et devenue elle-même prieure du couvent des dames de Boulancourt sur le territoire de Longeville, par sa réputation de sainte et de thaumaturge, elle était connue au loin : c'est pourquoi Geoffroy, seigneur de Joinville, l'envoya prier humblement de venir délivrer une religieuse du Val d'One, pauvre fille tourmentée du démon. L'archevêque de Cologne fit la même demande pour une femme de son diocèse. Sainte Asceline satisfit l'un et l'autre.

Nous plaçons la guérison de cette possédée du Val d'Osne entre 1180 et 1195, date de la mort de la sainte, qui arriva le 18 mai de cette dernière année. Elle n'avait que 47 ans (2). Ce fait miraculeux est relaté au Cartulaire de Boulancourt.

---

(1) Au martyrologe romain, sa fête est placée au 23 août.

(2) Elle mourut à Boulancourt, ainsi que sa mère sainte Emeline, et toutes deux furent ensevelies dans le même tombeau, qui fut transféré au couvent des moines au XVI^e^ siècle, lors de la destruction de la maison des Dames. On y renferma également le corps de Goswin, religieux qui avait écrit la vie de sainte Asceline. (Jolibois). Voir *Des Guerrois :* La Saincteté chrétienne (1632).

Digitized by Google

* * *

Plus tard, il s'éleva des difficultés entre les religieuses et les moines de Molesme ; elles furent résolues par des compromis ou concordats. Voir à la fin de ce travail un de ces traités *in extenso* de l'an 1258, qui détermine d'une manière assez explicite les droits de l'abbé de Molesme et du prieur du Val d'Osne. Un second assez semblable fut passé la même année, pour la même raison, par l'entremise de Jehan, sire de Joinville. Il en existe deux autres, l'un de 1340 et l'autre de 1360, qui s'occupent principalement des droits temporels du prieur.

Pendant le cours du XVI^e^ siècle, les contestations furent plus fréquentes ; les prieurs n'en avaient plus guère que le nom ; les religieuses faisaient gérer leurs affaires par des procureurs spéciaux, presque toujours prêtres. Enfin, en 1582, elles obtinrent du pape Grégoire XII une bulle supprimant complètement la charge de prieur. Les religieuses eurent désormais la faculté de choisir pour confesseur tel prêtre qui leur conviendrait, pourvu qu'il fût approuvé par l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque de Châlons, qui était alors Mgr Louis-Antoine de Noailles. Leur demande favorablement accueillie, deux concordats, l'un de 1683, l'autre du 6 décembre 1687, fixèrent les droits de cette nouvelle juridiction.

* * *

Pendant les guerres des XIV^e^ et XV^e^ siècles, qui causèrent tant de désastres en France, le prieuré du Val d'Osne ne fut pas épargné. Sur la fin du XV^e^ siècle, la maison était en ruines et les religieuses réduites au nombre de quatre. C'est ce qu'indique une supplique qu'elles adressèrent en 1490 au seigneur de Joinville, pour réclamer le paiement d'une rente de grain qui leur était due à Magneux-les-Vassy. Voici le commencement de cette requête : « Supplient bien humblement les prieure et religïeuses de l'esglise Nostre Dame du Valdonne, de l'ordre de Molesme, au nombre de quatre religieuses..... »

Digitized by Google

* * *

Au commencement du XVII^e^ siècle, la paix du monastère fut gravement troublée, comme nous l'avons dit. Rappelons le fait en quelques mots :

En 1619, une prieure indigne, du nom de Edmonne de Festard, fut déposée et condamnée à une détention perpétuelle, dans le monastère de Notre-Dame de Saint-Dizier. Le prieuré du Val d'Osne faisait à cette religieuse une pension annuelle de 300 livres. Cependant Madame Marie de Malabarbe, de la famille de Borromée, nommée prieure au mois de mai 1619 par François de Montmorency, abbé de Molesme, eut à lutter contre une autre prieure appelée Elisabeth Largentier et nommée à la même époque. Des actes de 1621 et 1622 nous apprennent que cette dernière, plus ou moins intruse, était à la tête de la communauté. Ce ne fut que vers 1625 ou 1626 que Marie de Malabarbe fut reconnue définitivement prieure par un arrêt du parlement.

A la même époque, le monastère fut pillé et dévasté par un nommé Toussaint Largentier, qui fut, pour ce fait, condamné à payer deux mille livres aux religieuses. Etait-il parent d'Elisabeth Largentier ?

Quelques semaines plus tard, le prieuré eut à supporter d'autres dégâts bien plus considérables.

Si les guerres de religion du XVII^e^ siècle couvrirent de ruines et de sang l'Allemagne et une partie de la France, ce fut surtout l'infortunée Lorraine qui fut ravagée par des bandes de pillards et puis décimée par une famine affreuse, où se signala l'héroïque charité d'un saint Vincent de Paul et de ses missionnaires. La politique de bascule du fameux cardinal de Richelieu, après avoir lutté longuement contre les Huguenots, fit tout à coup volte-face et appela les Suédois luthériens pour combattre le parti catholique allemand et lorrain. Nos pays limitrophes eurent spécialement à souffrir de cette terrible guerre de Trente Ans, au moins dans sa dernière période.

Au tome II de l'abbé Roussel, à l'article « Chevillon », on lit : « Dans la première moitié du XVII^e^ siècle, durant les guerres de la France avec la Lorraine, le bourg de Chevillon fut saccagé et

Digitized by Google

ruiné. » Probablement par les mêmes Suédois qui, comme nous allons le voir, saccagèrent et ruinèrent le Val d'Osne.

Un régiment de ces étrangers hiverna à deux reprises à Joinville, dont la famille des Guises n'avait pas l'heur de plaire au tout puissant cardinal et était tombée en disgrâce. On ne pouvait mieux faire sa cour au ministre qu'en désobligeant cette famille ; aussi bien les financiers et les gens de guerre ne s'en faisaient pas faute ; la principauté était écrasée d'impôts et les garnisons s'y conduisaient comme en pays ennemi.

Ces soldats du Nord pillèrent nos villages et tournèrent leur rage contre les églises et les couvents. Nous en avons une preuve péremptoire dans un procès-verbal qui se trouve aux Archives nationales. Nous ne pouvons le transcrire *in extenso*, vu sa longueur ; nous nous contenterons de le résumer, en donnant cependant le texte des parties les plus intéressantes, qui nous feront connaître la construction et distribution du couvent du Val d'Osne.

Dans une première pièce, Marie de Malabarbe, prieure, atteste que tous les bâtiments, lieux réguliers et non réguliers ont été ruinés et démolis par les troupes suédoises du colonel Roze, que tous les meubles ont été volés, ainsi que le bétail... que le couvent est inhabitable. Ladite prieure prie M. Rouyer, commissaire enquêteur de Joinville, de faire retirer les troupes suédoises, de les obliger à laisser les routes libres et de venir visiter lui-même en personne les démolitions et les ruines, pour en dresser procès-verbal.

La minute est signée : sœur Marie de Malabarbe, Mathieu Bouguin, avocat, Rouyer, et datée du 23 mars 1637.

Le 25 avril, la même prieure fait savoir au juge et commissaire de justice que les troupes suédoises sont retirées dans leurs quartiers, que les chemins sont libres de Joinville au prieuré et l'invite à venir dresser son procès-verbal.

Le même jour, les enquêteurs constatent que la porte cochère a été forcée et rompue à coups de hache et autres instruments...

...« et étant entrés en la cour dudit prieuré, au devant de « l'église, nous a ladite dame introduits en icelle, montré et fait « voir au doigt et à l'œil ladite église profanée, le crucifix « d'icelle abattu, les images jetées par terre et rompues, le « maître-autel dégarny, le confessionnaire rompu et brisé, les

Digitized by Google

« coffres et armoires où étaient les ornements de ladite église « aussi rompus, les serrures forcées, les coffres et armoires vui- « des, les livres de chœur de l'église tous déchirés, biffés, les « titres et papiers dud prieuré rompus et déchirés, et ladite « église tant à la nef qu'au chœur en très mauvais état... Puis « visite à la sacristie dont les portes et les armoires brisées.... « pour plus de 3.000 livres d'ornements enlevés,.... Visite des « dortoirs et lieux réguliers du prieuré.... des 18 cellules et « chambrettes destinées aux filles religieuses, toutes les serrures « et les portes forcées et rompues aussi avec des instruments « tranchants et contondants.... Les chambres de l'infirmerie « inhabitables et les meubles détruits.... Ensuite la prieure « nous a menés au quartier d'icelle, composé de huit chambres « à feu non compris trois ou quatre petites cellules.... toutes « ces chambres, leurs meubles meublants, les tapisseries, les « fenêtres rompus, cassés, brisés.... le quartier est dans une « grande désolation.... A côté des appartements de la prieure « deux grandes armoires de neuf à dix pieds rompues ; dans ces « armoires, nous dit la prieure, avant l'arrivée des Suédois, il y « avait de 1000 à 1200 livres de drogues, confitures sèches et « liquides et autres (illisible) de religion et préparées pour les « hôtes et les malades.... Ladite dame nous a ensuite menés « dans une autre partie du couvent où neuf chambres à feu sur « la cour sont toutes dans le même état.... Puis nous avons « vu les étables dépouillées de leurs graines, foin, paille.... « volailles, moutons, porcs, etc.... la cour du colombier dépeu- « plée de pigeons.... le moulin ruiné et démoli tant aux « murailles qu'aux meules.... canaux du jardin rompus.... « réservoir dépeuplé.... Finalement étant entrés dans la cuisine « et au réfectoire, nous avons constaté qu'il n'y avait plus de « meubles, d'ustensiles de ménage ... les tables à faire pain, « les bancs, scabeaux, chaises, portes et fenêtres brisés et rom- « pus et tout plein de désolation.... »

Quels furent les effets de cette enquête et de ce procès-verbal ? Une indemnité fut-elle versée et par qui ? Qu'étaient devenues les religieuses pendant que ces nouveaux Vandales de Suédois faisaient le sac du couvent ? Autant de questions qui n'ont pas de réponses pour nous, faute de documents.

Digitized by Google

* * *

Ne serait-ce pas à cette époque qu'il faut faire remonter le meurtre d'un habitant d'Osne, relaté sur une ancienne croix, dans les champs, non loin de la Croix St-Cyr, et dont voici le texte latin et la traduction :

« Ad memoriam . antiquæ . crucis . ad honorem . Cyriaci .
« Mourot . erectæ . anno 1700 . qui juxta vulgarem . et anti-
« quam . traditionem . transfossus . lanceis . a barbaris .
« Croatiæ . hic . occubuit ».

En souvenir d'une ancienne croix érigée en l'an 1700, en l'honneur de Cyriaque Mourot, qui, d'après une populaire et ancienne tradition, est mort en cet endroit, transpercé par les lances des barbares de la Croatie.

Cette inscription et la croix qui la portait datent des premières années du siècle dernier et rappelaient une ancienne croix érigée en 1700.

A l'époque de la guerre de Trente Ans, on appelait *Croates* des troupes de cavalerie légère analogues aux hussards. Dans la guerre de Sept Ans, on donna le même nom à des corps francs d'infanterie légère, dit Bouillet dans son dictionnaire historique.

Mais les barbares de la Croatie pourraient bien être, ce nous semble, les Suédois, comme les Alliés en 1814 portaient tous le nom de *Cosaques* dans le langage des populations affolées. Dans la Haute-Marne ancienne et moderne, Jolibois affirme que Chaudenay fut brûlé en 1637 par les Croates.

Nous avons recueilli la pierre qui porte cette inscription latine, dont les lettres commençaient à disparaître. La croix était depuis longtemps brisée en tronçons et les débris dispersés ; l'inscription eût subi prochainement le même sort, usée par la charrue.

Une preuve de la présence des Suédois à Osne nous est encore fournie par la rencontre fortuite de deux médailles trouvées dans les terres enlevées, en décembre 1907, au bas de l'escalier de l'église.

Digitized by Google

* * *

Cependant il était difficile à des religieuses de demeurer dans un monastère en ruines, au milieu d'un pays occupé par des troupes étrangères et si peu civilisées. Le grand prieur de l'abbaye de Molesme leur permit de se retirer où bon leur semblerait, pendant l'espace de quatre ans, afin de donner le temps de relever les ruines de leur maison. La permission est du 26 mars 1638.

Ces dames se retirèrent à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice. C'est ce que nous apprend un mémoire du temps : « Le premier « décembre 1638, est-il dit, l'official de M. l'abbé de Saint- « Germain-des-Prez va visiter la prieure et les religieuses du « Val d'Onne, retirées dans une maison sise rue des Vaches, au « faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice ; et désigne « dans la maison un petit corps d'hotel pour dire et célébrer la « sainte messe, apposer la grille du chœur et faire les parloirs ». Plusieurs religieuses furent reçues dans cette nouvelle résidence improvisée, entre autres une sœur nommée Renée Marchant, dont l'acte de profession a été conservé dans le mémoire.

Les quatre années de permission étaient à peine écoulées que le supérieur des sœurs, François Hutteau, moine de Molesme, leur ordonna de retourner au Val d'Osne. C'était le 5 juin 1642. Cependant il permet à la prieure, Marie de Malabarbe, et à une ou deux religieuses de rester à Paris afin d'y terminer quelques affaires. Six religieuses seulement retournèrent au Val d'Osne. Les guerres continuelles avaient tari les vocations ; et puis ces changements de résidence, cette violation nécessaire de la clôture ne pouvaient que nuire singulièrement à la régularité et à la ferveur des religieuses. Du reste, c'était l'époque de la décadence des ordres monastiques.

* * *

Mais d'autres difficultés commençaient à surgir ; une épreuve plus terrible encore va assaillir cette petite communauté.

En cette même année 1642, des accusations odieuses de crimes, d'assassinat, etc., sont lancées contre la prieure,

Digitized by Google

Mme Marie de Malabarbe de Borromée, qui est, par suite, déposée par le tribunal ecclésiastique de Reims, et sœur Angélique du Toc, religieuse professe du monastère de Montmartre, ordre de Saint Benoit, est nommée prieure du Val d'Osne par Messire Armand de Bourbon, prince de Conty, abbé de Molesme. Elle prend possession de sa charge le 22 juin et s'installe au prieuré le 22 août, accompagnée du prévôt des maréchaux. Cette installation à main armée n'était guère faite pour imposer de la confiance aux religieuses ; celles-ci cherchèrent à l'éloigner et rédigèrent contre elle un mémoire peu flatteur.

Cependant interviennent Messires Antoine de Malabarbe et François de Chauviray, qui prennent pour eux le déshonneur de leur parente. De là un procès interminable et très complexe, dont le dossier est conservé à la Bibliothèque Nationale. Essayons de le résumer. On y voit :

1° Une commission de l'abbé de Molesme nommant les Pères Majoret et Jean Placides, religieux bénédictins, pour procéder à la réforme du couvent du Val d'Osne ;

2° Des enquêtes faites par le Père Majoret, par l'official de Châlons, par le lieutenant criminel du lieu, par l'official de Reims, par le juge de Saint-Dizier ;

3° Un procès-verbal du grand prieur de Molesme ;

4° Une première sentence déclarant que ladite Angélique du Toc demeurera au Val d'Osne pour réformer le prieuré ;

5° La nomination, par le grand prieur, de François Faure, bourgeois de Joinville, comme économe, pour gérer les deniers du couvent ;

6° Une nouvelle sentence condamnant la du Toc à se retirer dans son couvent de Montmartre, et Marie de Malabarbe dans un autre couvent de Paris, d'où cette dernière ne pourra sortir sans la permission de la supérieure ;

7° Un arrêt replaçant Marie de Malabarbe en sa qualité de prieure au Val d'Osne ;

8° Un arrêt de 1646 forçant les sieurs Lallement et Champagne à sortir du prieuré ; c'étaient sans doute des antagonistes de la prieure ;

9° Une lettre de cachet au gouverneur du château et ville de Joinville, nommé Vénure, pour contraindre lesdits Lallement et Champagne à sortir ;

Digitized by Google

10° Une lettre de 1647 ordonnant à leur tour à M. de Chauviray et à ses adhérents de quitter le couvent, et ensuite ordre de se saisir des clés de la maison pour empêcher les sieurs de Malabarbe et de Chauviray d'y rentrer.

On peut juger, par cette série, que le couvent était dans le plus grand désarroi, que les laïques s'y installaient en maîtres et que des conflits en surgissaient. Il ne fallut rien moins que la force pour y mettre l'ordre et y ramener la paix.

C'était l'officialité de Reims qui avait condamné Marie de Malabarbe, c'est le grand Conseil qui réforme ce jugement et déclare qu'il a été « mal, nullement et abusivement procédé et « décrété par l'officialité de Reims ; mal, nullement et incompé- « tamment informé et décrété par le lieutenant criminel dudit « lieu, et en émendant et corrigeant leurs jugements, a renvoyé « ladite Malabarbe par devant l'officialité de l'archevêque de « Paris. »

En fin de compte, Angélique du Toc fut condamnée à 75 livres d'amende et Mme Marie de Malabarbe fut rendue à son cher couvent, après avoir été absoute des prétendus crimes dont on l'accusait. (Voir aux pièces justificatives les jugements rendus par l'official et par le lieutenant criminel.)

Donnons ici, seulement à titre de curiosité, le procès-verbal de la pénitence publique infligée au principal dénonciateur et calomniateur de Mme Marie de Malabarbe :

Dernier arrêt :

« Cejourd'hui onzième décembre 1645 en l'audience du Grand « Conseil icelle tenant, a été amené par les huissiers dudit Con- « seil, Louis Treuilland prisonnier aux prisons du Fort-Levesque, « pour exécuter l'arrêt contre lui donné audit Conseil le septième « du présent mois, lequel Treuilland estant nud, en chemise et « à genoux, la corde au cou, tenant en ses mains une torche « ardante du poids de deux livres, conduit par l'exécuteur de la « Haute-Justice, après la prononciation à lui faite dudit arrêt « par le commis au greffe dudit Conseil, iceluy Treuilland a fait « l'amende honorable à laquelle il a été condamné par ledit arrêt « et fait la déclaration portée par iceluy. Ce fait a été ramené « auxdites amendes auxquelles il a été condamné par ledit arrêt. « Fait à Paris ledit jour et an. Signé : Ariste. »

Digitized by Google

Si la calomnie était toujours expiée de cette façon, la race des délateurs serait moins nombreuse et plus circonspecte.

* * *

Mme de Malabarbe, qui, en 1647, reprit la direction de sa communauté, eut, peu de temps après, la douleur de voir encore le monastère pillé en deux fois par les troupes lorraines et françaises aux mois d'avril et de novembre 1652.

Aux pillages succédèrent les inondations. Le prieuré était situé dans un vallon très étroit que dominent des collines abruptes. La fonte des neiges était toujours à redouter. Les procès-verbaux des Archives nous apprennent que les eaux causèrent des dégâts considérables pendant les hivers de 1677 et 1679.

Citons quelques extraits d'un de ces procès-verbaux :

« Colson Nicolas mayeur en la justice d'Osne, Anthoine « Regnault prestre, Nicolas Hosdier prestre et ancien curé « d'Osne, Messire Saguin et Demogeot curé d'Osne, Martin « maître maçon, à la diligence d'Henriette de Chauviray prieure, « nous nous sommes transportés le 16 janvier 1677 au couvent, « pour faire un procès-verbal des lieux... Nous avons constaté « que l'église située au pied de la montagne du septentrion... « Que diverses sources coulent dans les fondations... sources « sous l'autel, humidité de l'église... eaux croupissantes qui « causent des incommodités aux dames, des fluxions, des fai- « blesses, des langueurs... Les tapis, les nappes, les tentures « détériorées par l'humidité... Dans la cuisine, les lieux régu- « liers, les officines, etc., il y avait un pied d'eau... Au couchant « et au levant les murailles sont assez bien conservées, mais « caduques au septentrion et au midi, à cause des eaux... Dans « le verger et autres jardins où nous nous sommes transportés, « des fontaines sourcillent, les jardins sont inabordables et « inondés... Les murailles sont ébranlées malgré les pillers et « les arcs-boutants ; ... granges très en désordre... étables insa- « lubres et inhabitables.

« *Signé :* Larcher, Mogeot, Bertrand, Colson. »

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Translation du prieuré à Charenton

Le couvent du Val d'Osne ne fut probablement, faute de ressources, qu'imparfaitement réparé, après les ruines amoncelées par les Suédois en 1637 et le pillage des troupes françaises en 1652, car ces ruines et ce manque de ressources seront invoqués, quarante ans plus tard, pour obtenir l'autorisation au transfert de la communauté.

En 1684, l'évêque de Châlons, devenu le supérieur canonique des religieuses, vint les visiter dans leur monastère. Pour les mettre à l'abri du pillage et des inondations, il leur conseilla de changer de résidence et d'aller s'établir à Vassy, petite ville voisine. Des lettres-patentes du mois de novembre 1692 autorisèrent cette translation, mais l'état de gêne des religieuses ne leur permit pas de quitter alors leur vallon. Elles crurent mieux faire d'attendre une occasion favorable, qui ne tarda pas à se présenter.

*
* *

Nous avions entendu dire à plusieurs reprises, car c'est l'opinion traditionnelle des habitants d'Osne, que le départ des religieuses était dû aux inondations fréquentes qu'avait à subir leur maison, et surtout à la présence des vipères et même des aspics qui pullulaient dans leur enclos. Nous avions lu dans Jolibois, à l'article « Val d'Osne », que la supérieure, qui était parente du curé de Charenton, nommmé Véron (1), s'était plainte à lui des désastres fréquents, causés au monastère par la fonte des neiges,

(1) François Véron était natif de Langres. Elevé par les Jésuites, docteur en théologie, possédant quelque talent oratoire, il se fit missionnaire et eut des conférences publiques avec les protestants. Il lutta ensuite contre les Jansénistes dans divers écrits. Il est mort, curé de Charenton, en odeur de sainteté, en 1749. (Jolibois.)

Digitized by Google

et que ce digne prêtre, désireux de voir un ordre religieux s'établir sur sa paroisse, fit des démarches et obtint ce transfert.

Néanmoins, ces motifs ne nous paraissaient pas suffisamment plausibles ; ils ne pouvaient être, à notre avis, qu'impulsifs, mais non déterminants, quand nous eûmes la bonne fortune de trouver aux Archives nationales un volumineux dossier qui nous renseigna pleinement à ce sujet. Il contient la demande motivée des religieuses qui, précisément, s'appuient sur la défectueuse situation du couvent, encaissé dans une étroite vallée, où les eaux se précipitent dans leur propriété ; sur le mauvais état des bâtiments, qui ont fort souffert des guerres de religion, et sur le manque de ressources pour les réparations nécessaires et urgentes.

Dans ce même carton se trouvent l'autorisation de l'évêque de Châlons, dans le diocèse duquel était bâti le couvent ; l'autorisation de l'archevêque de Paris, sous l'autorité duquel elles allaient se trouver à Charenton ; l'approbation de l'abbé de Molesme ; l'offre qui leur était faite, par une personne anonyme, de la somme énorme à cette époque de 60.000 livres, pour la construction du nouveau monastère ; enfin, l'autorisation royale. Malgré sa longueur, nous donnerons cette dernière *in extenso ;* les détails qu'elle contient suffiront amplement à nous faire connaître la question. Voici cette pièce importante et vraiment pieuse signée du grand roi Louis XIV. Nous respecterons l'orthographe et le style de l'époque :

« *Translation des Religieuses du Prieuré du Val d'Osne à Charenton (8bre 1700).*

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présans et avenir Salut. Nos chères et bien amées les Prieure et Religieuses de N. D. du Val d'Osne membre de Molesme, ordre de S. Benoit, au diocèse de Chaalons en Champagne Nous ayant très-humblement saisi, remontré, en l'année 1692, la nécessité de transférer leur monastère, à cause des grandes incommodités qu'elles souffrent, par la mauvaise situation et disposition de ce lieu du Valdosne, Nous désirant d'en être informé plus particulièrement par le commissaire par Nous départy pour l'exécution de nos ordres en la province de Champagne, lequel en ayant dressé son procez-verbal et donné son avis sur la nécessité de cette translation, Nous leur accordons nos lettres patentes

Digitized by Google

sur ce nécessaires au mois de novembre 1692, avec pouvoir de transférer leur monastère en la ville de Vuassy ; depuis lequel temps l'état de leurs finances temporelles ne leur ayant pas permis de profiter de la grâce, que Nous leur avions accordée, elles Nous ont à présan fait exposer qu'une personne de piété a fôrmé le dessein de faire construire dans la place où était le temple de Charanton, une église ou chapelle pour y établir l'adoration continuelle et personnelle du très-S. Sacrement de l'autel, et en substituant ainsi l'auteur de la vérité dans le lieu même où régnaient l'erreur et le mensonge, luy faire comme une réparation publique et perpétuelle des infidélitez que l'hérésie y a commises ; voulant donner à cet effet aux suppliantes, pour s'y établir, un fond considérable, que la proposition en ayant été faite à nostre très-cher et bien amé cousin le cardinal de Noailles archevêque de Paris, il en avait examiné les conditions et la situation des lieux où était le temple et a trouvé que ce projet pouvait être exécuté, et même qu'il serait très-avantageux pour la gloire de Dieu et qu'il favoriserait celui que Nous avons toujours eu, de rétablir dans toute l'étendue de nostre royaume le culte de la Véritable Religion sur les ruines de l'hérésie ; ces considérations et la connaissance qu'il a de la piété et régularité des suppliantes, dont la communauté est actuellement composée de 32 filles de cœur et huit converses, luy a fait juger qu'elle croyait très-propre pour les succez d'un aussi louable dessein. Et à cet effet leur ayant donné son consentement (sous nostre bon plaisir) à leur établissement dans cette place à Charanton aux conditions proposées. Elles l'ont aussi obtenu de nostre très-cher et bien amé cousin l'évêque et comte de Chaalons pour la translation dans le même lieu, ce qu'il n'a fait qu'après avoir fait visiter et examiner la mauvaise situation des lieux de ce monastère du Val d'Osne. Et pareillement de celuy du Sr de la Rochefoucault abbé de Molesme, fondé sur les mêmes motifs. Elles Nous suppliaient avoir pour agréable leur établissement dans celuy de Charanton, et en leur accordant d'autres nos lettres de translation au lieu de celles qui leur ont été jusqu'à présan inutiles, leur permettre d'acquérir à cet effet cette place où était le temple des Religionnaires des nouvelles catholiques, à qui Nous en avons cy-devant fait don, mesme les décharge des droits d'amortissement qui nous seraient dus pour raison de ce.

Digitized by Google

A ces causes désirant employer à la gloire de Dieu ce que Nous avons de sa grâce et miséricorde ; après avoir fait voir à nostre conseil les Louves de translation dans la ville de Vuassy, que nous avions cy-devant accordées aux suppliantes et les avis et consentemens dud. S^r^ Cardinal de Noailles, archev. de Paris et dud. S^r^ évêque de Chaalons pour cette translation et établissement des suppliantes aud. lieu de Charenton. Ensemble le consentement dud. S^r^ abbé de Molesme, le tout cy attaché sous le scel de nostre Chancellerie de nostre grâce spéciale pleine jouissance et authorité Royalle, Nous avons par ces présentes signées de nostre main accordé et octroyé, accordons et octroyons audit *Prieuré de Religieuses de Nostre Dame du Valdosne* où elles sont encore actuellement, dans le lieu de Charanton ou estait cy-devant construit le Temple de la Religion prétendue réformée, que Nous avons fait démolir et ce au lieu de la ville de Vuassy où Nous leur avons cy-devant permis de faire leur translation par nos Louves du mois de septembre 1692, qui sont et demeureront nulles. A cet effet nous leur avons permis et permettons d'acquérir la place où était construit le temple de Charanton, de la commt^é^ des filles nouv. cathol., tant la portion dont Nous leur avons cy-devant fait don que celle qu'elles ont acquises des administrateurs de l'Hopital général de nostre bonne ville de Paris, à qui Nous en avons cy-devant fait don, à la charge et condition par lesd. suppliantes d'y establir et faire à perpétuité l'adoration perpétuelle du T. S. S. de l'autel et de demander à Dieu par leurs prières la continuation de ses grâces pour nostre personne et nostre Royaume, spécialement le remercier de la bénédiction qu'il a donnée à nos entreprises pour l'extirpation de l'hérésie de nostre Royaume, leur permettant d'accepter toutes donations et fondations, acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fonds et possessions de quelque valeur qu'elles puissent être, pour demeurer à perpétuité remis à leur mense commune comme bien d'Eglise, ne voulant que ladite place et les lieux et maisons qu'elles pourront acquérir et qui pourront leur être donnez ou léguez pour bâtir leur église et maison ensemble, les cours, jardins et enclos de leur monastère audit lieu de Charanton soient et demeurent bien et duement amortis, comme par ces présentes Nous les avons amortis et amortissons, pour en jouir

Digitized by Google

par elles et leur monastère paisiblement et perpétuellement, sans qu'elles soient tenues en rien de leurs mains bailler homme vivant et confisquant ni pour raison d'yceux nous payer aucuns droits de franchises nouveaux acquets ou autres pour quelque cause et occasion que ce soit, et à nos successeurs Roy[s] aucune finance, ny indemnité, ny contribution au ban et arrière ban, dont nous les avons déchargées et déchargeons par ces présentes à perpétuité, sauf l'indemnité des autres seigneuriaux dont lesd. biens pourraient relever. Et pour marque de nostre spéciale protection avons promis et promettons aux suppliantes de mettre sur le frontispice de lad. Eglise et de leur monastère l'empreinte de nos armes. *Si donnons en mandement* à nos amez et féaux concernant leur gouvernance, nos cour de parlement et chambre des comptes à Paris, que ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu de ycelles jouir et user lesd. Religieuses pleinement, paisamment et perpètuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, car tel est nostre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à cesd. présentes.

Donné à Fontainebleau au moys d'octobre l'an de grâce mil sept cents, de nostre règne le cinquante huitième. »

Signé : Louis.

Par le roy, *signé :* Phelypeaux.

* * *

C'était en effet à Charenton, près de Paris, que les protestants avaient leur temple principal et leur grand consistoire. Ce temple fameux, qui était pour ainsi dire leur métropole, avait été bâti par le ministre Claude, sur les dessins et plans de Jacques de Brosse, excellent architecte, en 1606, après l'édit de Nantes, qui autorisait le culte protestant en France. Mais en 1685, comme chacun sait, cet édifit fut révoqué, la religion réformée proscrite, et l'ordre donné de détruire les temples protestants.

La Révocation de l'Edit de Nantes fut enregistrée au Parlement le matin du 22 octobre 1685 et le soir on commença à démolir le temple de Charenton. En cinq jours, tout fut achevé et on donna les matériaux à l'hôpital de la ville.

Digitized by Google

Peu de temps après s'installèrent en cet endroit des *Nouvelles Catholiques*. C'était une maison officiellement destinée à procurer aux jeunes protestantes converties une retraite salutaire contre les persécutions de leurs parents et contre les artifices des hérétiques.

Cependant une dame pieuse, comme il est dit dans l'acte d'autorisation royale, eut la pensée d'élever en ce lieu un couvent dont les religieuses se voueraient à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Son but était de réparer les outrages que l'Eucharistie avait reçus en cet endroit. Le directeur de cette dame, qui était le R. P. de La Mothe, supérieur des Barnabites, s'en ouvrit au cardinal de Noailles, archevêque de Paris et ancien évêque de Châlons. Le prélat approuva et songea aux religieuses du Val d'Osne, à qui il avait jadis conseillé de quitter leur prieuré pour Wassy.

Voici les conditions exigées par la fondatrice, qui, pendant sa vie, voulut garder l'anonymat, et qui était Henriette Le Lièvre, présidente d'Orieux :

1° Qu'il soit fait acquisition de la place du temple de Charenton moyennant 16.000 livres ;

2° Qu'une église ou chapelle soit construite en place et que le devis ne dépasse pas 10.000 livres.

3° Que ladite église soit dédiée à Dieu sous le vocable de Notre-Dame et de Saint Robert, premier abbé de Molesme, à l'instar de l'église du Val d'Osne ; que sur le frontispice soit placée l'image de saint Michel terrassant et tenant le démon sous ses pieds, et que les armes du Roy soient gravées sur le portail, avec la permission de sa Majesté.

4° Que les 34.000 livres restant des 60.000 que versait la fondatrice soient placées et fassent une rente de 1.500 livres au profit des religieuses.

5° Que cette rente de 1.500 livres ne puisse être saisissable ni aliénable.

6° Qu'il y ait adoration perpétuelle du S. Sacrement dans la chapelle. Dans le cas de non exécution, la rente passerait à une autre communauté religieuse choisie par l'archevêque de Paris.

7° Que certaines prières soient récitées chaque jour pour la bienfaitrice et pour le roy, par exemple le Sub tuum et les litanies de la Sainte Vierge.

Digitized by Google

8° Qu'une place convenable soit réservée dans le monastère à la fondatrice pour y vivre et mourir dans la retraite quand elle le désirera.

9° Elle fera construire à ses frais une tribune à la chapelle, mais elle pourra faire certaines nominations de filles de chœur.

10° Elle choisira le lieu de sa sépulture dans l'église de la communauté, qui sera tenue de faire célébrer chaque année son anniversaire.

L'acte de fondation fut dressé le 2 octobre 1700. Aussitôt, les religieuses vinrent prendre possession de leur nouvelle demeure dans des bâtiments et une chapelle provisoires. La première messe y fut célébrée le 9 mai 1701 par l'évêque de Châlons, Mgr J.-B. Louis-Gaston de Noailles, frère du cardinal de Paris.

Le 6 août de la même année, après un sermon du R. P. de La Mothe, le cardinal de Noailles bénit et posa la première pierre de la nouvelle église. Une inscription latine gravée sur une plaque de cuivre fut incrustée dans cette pierre. En voici la traduction :

« Par la piété de Louis XIV, roi de France, et par la générosité « d'une noble dame qui, par humilité, ne veut pas être connue, « mais dont le nom est écrit au ciel, sur les ruines du temple « des Calvinistes, cette église a été élevée et dédiée au Christ, « sous le patronage de Notre-Dame et de Saint Robert. Ici le « Christ domine au milieu de ses ennemis, il y est perpétuelle- « ment adoré par les religieuses du Val d'Osne, en Champagne, « de l'ordre de Saint Benoit, récemment transférées ici, sous la « prieure dame Henriette de Chauviray. Louis Antoine de « Noailles, cardinal du titre de Sainte Marie sur Minerve, « archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, « commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, a béni cette « première pierre et l'a posée dans la fondation le six du mois « d'août 1701. »

Quand l'église fut achevée, le même prélat en fit la bénédiction solennelle et y célébra la première messe le 29 mai 1703, lendemain de la Pentecôte. Toutefois, l'adoration perpétuelle ne commença que le jeudi saint de l'année suivante.

Comme la place manquait pour étendre suffisamment les constructions du monastère, les religieuses durent acheter six petites maisons voisines, ce qui ne se fit pas sans difficultés et coûta

Digitized by Google

10.000 livres. D'autres travaux d'aménagement et de chemins sur la Marne épuisèrent encore les ressources de la communauté.

Une fois installées dans leur monastère, les religieuses y demeurèrent jusqu'à la Révolution, qui vida sacrilègement les couvents. Leur vie de solitude, de prière et d'adoration ne paraît avoir été interrompue par aucun fait mémorable.

* * *

Cependant, plusieurs fondations vinrent augmenter la rente laissée par la première donatrice. Un vicaire de Saint-Sulpice, Jean-Baptiste de Momonier, leur donna, en 1724, une maison située à Paris, rue de la Cordonnerie, vers la Halle. Les revenus du prieuré de Louvergny, près de Rethel, furent attribués aux religieuses du Val-d'Osne à une époque indéterminée ; le premier bail est du 4 septembre 1756.

Déjà avant leur transfert à Charenton elles avaient reçu, le 5 mai 1674, une nouvelle donation de Jeanne Dubois, de 2.000 livres, pour fondation de messes et, en 1776, de François Demimuid, des terres à Osne pour le même objet.

En 1772 et 1773, les sieurs curé, syndics et habitants de la paroisse de Saudron, au diocèse de Toul, intentent un procès aux religieuses, par-devant le bailli de Joinville, au sujet de réparations à faire à la chapelle de saint Roch, qui est dans l'église paroissiale de Saudron, au côté droit du chœur, prétendant que lesdites religieuses étaient tenues à l'entretien complet de ladite chapelle ; mais ensuite des explications fournies par Me Gérardin, avocat des religieuses, craignant d'être déboutés, les requérants en appelèrent à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province et frontière de Champagne. Les religieuses produisirent leur acte de donation de 1533, suivant lequel elles étaient tenues d'entretenir seulement la couverture de la chapelle de saint Roch et de fournir, chaque année, une quarte d'huile pour le luminaire de ladite chapelle. En conséquence, l'intendant rendit, le 5 septembre 1773, une ordonnance déboutant les sieurs curé, syndic et habitants de Saudron de leur demande.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Biens du couvent au XVIII[e] siècle

On trouve, dans les documents du Val d'Osne, diverses déclarations de biens. En voici une trouvée aux Archives de la Marne et datant de 1726 :

Déclaration des biens en fonds et revenus que possèdent les dames, prieure, titulaires, religieuses et la communauté du Val d'Osne, transférées à Charenton près Paris, dans l'étendue du diocèse de Chaalons en Champagne, baillage et élection de Joinville :

L'ancienne maison dudit prieuré et monastère, moulin, colombier, grange, écurie, étables et autres lieux, jardin planté d'arbres fruitiers, canaux et allées, le tout enclos de murailles contenant les terrains, dix journaux quatre cordes.

— plus 32 fauchées ou environ de prez, compris la Varenne,

— plus 2 journaux 8 cordes et demi de chenevière,

— plus 196 journaux 18 cordes de terres labourables,

— plus 8 arpens de vignes,

— plus le droit de pêche dans le ruisseau d'Osne, de pâturage dans le finage et d'usage dans les bois dudit lieu,

— plus le petit gagnage situé au finage dudit Osne,

— plus le tiers dans les grosses dixmes et le sixième dans les menues dixmes d'Osne,

— plus les cens dus audit lieu,

— plus les redevances dans le four banal et la grange construite à la place dudit four,

— plus le douxième des grosses dixmes de Chevillon et le droit de menues dixmes dans certaines contrées dudit lieu,

— plus l'usage dans les bois dudit Chevillon et celui de pâturage dans le finage dudit lieu,

— plus la ferme appelée le Haut-Bois ou Bois des Cordes, avec ses dépendances situées dans la paroisse de Paroy,

Digitized by Google

— plus la ferme de la Grange Allard, située au finage de Montiers-sur-Saulx, le cens dudit lieu seulement,

— plus la ferme de Menoncourt et ses dépendances, au finage de Noncourt et lieux circonvoisins,

— plus le tiers des grosses et menues dixmes de Montreuil, avec les prez situés audit lieu,

— plus le tiers des grosses, menues et novalles d'Effincourt,

— plus les prez situés à Pensey et à Annonville,

— plus la ferme située au finage de Saudron et ses dépendances,

— plus les prez situés au finage de Curel, Chatonrupt, Autigny, Vecqueville et la petite chenevière située à Breuil,

— plus un cens à Fronville, donné à bail emphitéotique du 22 may 1688,

— plus la ferme de Rupt-les-Joinville et ses dépendances, au finage dudit Joinville,

— plus le droit de minage dans la ville et la banlieue dudit Joinville, consistant en la quarante-huitième partie des grains qui s'y vendent,

— plus 227 livres 10 sols 21 septiers de bled froment et 42 septiers d'avoine, mesure de moyage, le tout par chacun an à la saint Martin, à prendre au receveur du fermier de la principauté de Joinville,

— plus 38 septiers 7 boisseaux 10 pintes de bled froment et le double d'avoine, mesure de la halle de Joinville, à prendre chacun an à la Saint Martin d'hiver sur les terres de Thonnance et de Suzannecourt dépendantes de l'évêché de Chaalons,

— plus la ferme appelée Mallemin et ses dépendances, au finage de Nomécourt,

— plus les bois dudit lieu,

— plus les prez de Sommevoire,

— plus les vignes situées au village de Chamouilley,

— plus les prez de Maconcourt,

Tous lesquels biens et dessertes déclarés, à l'exception de huit arpens de vignes et cent quarante-trois arpens de bois, les lots et ventes de la seigneurie d'Osne et les bois de Nomécourt, sont affermés au sieur François Didier et Anne Briard, sa femme, moyennant les prix et somme de quatre mille cent cinquante livres par année, suivant le bail passé double entre les parties soubsignées, le seize novembre mil sept cent vingt, pour le temps

Digitized by Google

de neuf années qui ont commencé au premier janvier 1722 et finiront le dernier décembre 1730, à la réserve des trois articles cy-dessus énoncés,

cy..... 4.155 livres, 0 sol.

Charges réelles dont les dits biens sont tenus et réparations réelles d'entretien :

Les dits biens sont chargés envers les sieurs curés d'Elincourt et de Montreux, de deux cents livres par année pour leurs portions congrues,

— plus les réparations d'entretien desdits bâtiments, évaluation sur la dépense des dix dernières années, montent année commune à la somme de 300 livres 4 sols,

— plus lesdits biens sont chargés d'une pension viagère de 250 livres par année, que la communauté est obligée de faire à sœur Germaine Guenichon de Saint-Michel, qui avait fait profession dans l'ancien monastère du Val d'Osne et n'a point voulu venir dans le nouveau monastère de Charanton,

— plus lesdits biens ont été chargés, depuis les dix dernières années, de la somme de mille vingt-trois livres 15 sols de décimes, ce qui monte année commune à la somme de 102 livres 7 sols.

Total des charges annuelles : 655 livres 11 sols,

— plus convient d'observer que la ferme appelée la Haye tombe en ruines et qu'il faut incessamment la rétablir.

Nous soussignée prieure titulaire du prieuré et monastère de N.-D. du Val-d'Osne, ordre de S. Benoit, transféré à Charanton, diocèse de Paris, et principales officières dudit monastère, certifions à tous qu'il appartiendra que la déclaration cy-dessus par nous donnée, pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du clergé du 12 décembre 1726, est sincère et véritable, et que notre communauté ne possède aucun autre bien dans le diocèse de Chaalons que ceux y contenus, en foy de quoi nous avons signé le présent acte, ce troisième juin 1729.

Signé : S. M. F. de Chauvirey, prieure ;
S. V. C. de Fresne, sous-prieure ;
S. L. Leclerc, discrète et célérière ;
S. S. M. Franzly, discrète ;
S. M. C. de Bartolin, dépositaire ;
S. C. L. Blanchard, seconde dépositaire ;
S. L. C. Fourtier, secrét. du chap.

Digitized by Google

La fortune de la communauté, avant le transfert à Charenton, était donc plus que modeste, n'en déplaise aux ennemis des couvents qui, aujourd'hui, comme sous l'ancien régime, bien haut crient aux scandaleuses ressources des religieux. Sans doute avec un examen superficiel, à la simple et longue nomenclature des biens, on croirait à un capital énorme, à des revenus considérables. Mais, quand on considère que ces quatre milliers de livres de revenus sont grevés de charges nombreuses et qu'ils sont les seules ressources pour l'entretien et la subsistance d'une quarantaine de religieuses, la plupart sorties de familles nobles ou bourgeoises, on se demande comment cette faible somme pouvait être suffisante.

Mais, pour être complet, il faut avouer que dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle leurs revenus s'étaient accrus et que les inventaires qui nous sont parvenus accusent en 1768 un revenu de 14.148 livres, en 1775 de 15.010 livres, et le dernier de 1783 une recette de 16.754 livres. De plus, les religieuses logeaient des dames dans leur maison et elles avaient de jeunes pensionnaires, dont les pensions réunies s'élevaient à 11.750 livres.

Le nombre des sœurs de chœur était à cette époque de 22, et celui des sœurs converses de 12. Elles avaient deux chapelains, qu'elles se chargeaient de nourrir, de chauffer et d'entretenir. Elles occupaient, pour le service de la maison, deux tourières, un commissionnaire, un sacristain, trois jardiniers et trois servantes. D'après ces renseignements, il semblerait que la communauté fût dans un état prospère à la veille de la Révolution ; cependant il n'en était rien ; il y avait des dettes à payer et des réparations à faire aux bâtiments du monastère. Le 20 juillet 1768, M^me^ de Laguiche, abbesse du couvent du Val d'Osne-Charenton, demande au ministre, secrétaire d'Etat, M. Bertin, un secours sur les loteries de piété, pour reconstruire la sacristie de la chapelle, dont le devis s'élevait à 3.103 livres 14 sols, et l'archevêque de Paris appuie la demande. Dans sa supplique, M^me^ de Laguiche affirme qu'en arrivant au couvent elle a constaté qu'il était grevé de 66.000 livres de dettes.

Le 31 janvier 1785, nouvelle demande adressée par la supérieure, sœur Marie de Sanguin, à Mgr le baron de Breteuil, ministre secrétaire d'Etat, qui fit droit à la requête et accorda 21.000 livres de secours, qui devaient être données en 7 années.

Digitized by Google

Il est probable que cette somme entière ne fut pas versée, car la Révolution approchait.

La dernière pièce trouvée aux Archives nationales sur ce prieuré paraît être de la fin de 1790. C'est une plainte adressée au président et aux officiers du district de Vouziers, département des Ardennes. Les religieuses disent avoir été imposées en 1789 et 1790 d'une manière exorbitante, pour les biens du prieuré de Louvergny ; d'une part, elles n'ont pas été payées entièrement de ce qui leur était dû pour l'année 1789, et elles n'ont rien reçu sur le terme de 1790 échu. Elles sollicitent donc, *à titre de provision alimentaire, une somme sans laquelle,* disent-elles, *elles seront exposées, sans aucune exagération, à périr de faim, n'ayant ni provisions, ni crédit auprès des fournisseurs.*

Dans les papiers de la communauté, on trouve à cette époque des notes et des quittances, qui prouveraient ou la gêne dans laquelle elle se trouvait ou la négligence à payer ses fournisseurs.

Les religieuses furent même condamnées, en 1764, à payer au boucher de Charenton, Jean Mallet, la somme de 16.000 livres, pour un reliquat de fourniture de viande depuis le 1er avril 1748.

En 1768, une sentence les condamna à payer à un marchand de charbon la somme de 1.138 livres 11 sols.

Des reçus d'un marchand de vin sont ainsi libellés en 1788 : « Reçu de la prieure du Val-d'Osne-Charenton la somme de 1.200 livres, à compte des fournitures s'élevant à la somme de 3.040 livres ». Ces fournitures étaient quatre feuillettes de vin de Coulanges, du 28 août 1786 ; cent feuillettes de vin, le 10 mai 1787, à 80 livres le muid ; et le 11 mai 1787, deux feuillettes de vin blanc, à 80 livres le muid.

En 1789 : « Je soussigné reconnais avoir reçu, de Madame de Saint-André, dépositaire de l'abbaye royale du Val-d'Osne de Charenton, la somme de 813 livres 6 sols 8 deniers, pour le 2e paiement de ce que ces dames me doivent ».

* * *

D'une déclaration des biens du prieuré à Effincourt et Montreuil, détachons quelques lignes, à titre de curiosité :

« ..... Quand le curé d'Effincourt prend sa pension le

Digitized by Google

prieuré a le thiers des dixmes dans les terres labourables cy-après désignées.....

« Appartient audit prieuré, quand le curé prend la portion congrue, le thiers des prez cy-après dénommés....

« Quand le sr curé ne prend pas la pension, les décimateurs lui donnent 44 livres, trois septiers de bled et un septier d'avoine pour Effincourt, à prendre sur les grosses dixmes du lieu.....

« A Montreuil appartient au prieuré le thiers des grosses et menues dixmes, et même avant aucun autre partage, il est en possession de prendre, dans tout le finage, le thiers des pois, bisailles et navettes, partageant le reste avec les décimateurs.

« ..... Les deux thiers des dixmes du chanvre dans les trois contrées suivantes.....

« Quand le sr curé ne prend pas sa pension, les décimateurs lui donnent 10 livres en argent, un septier de bled et un d'avoine, avec les dixmes des novalles, excepté les terres défrichées depuis 1686 qui appartiennent nuement au curé.

« Quand le sr curé prend la portion congrue, le couvent a le thiers des dixmes dans un grand nombre de terres qui sont spécifiées dans l'acte.

« Signé à Effincourt, le 10 may 1712. C. Collin, curé d'Effincourt et de Montreuil son annexe. »

* * *

Le 13 février 1790, les portes des monastères sont ouvertes, les vœux monastiques abolis, les religieux jetés aux quatre vents de l'exil et leurs biens confisqués au profit de l'Etat. C'est ainsi que les biens du ci-devant prieuré du Val d'Osne furent vendus aux enchères publiques.

Nous avons pu trouver aux Archives départementales de la Haute-Marne les procès-verbaux de la vente des immeubles d'Osne, dont nous allons reproduire les dates, les noms des acquéreurs et les prix d'acquisition, en faisant remarquer que la monnaie de paiement devait être, ce nous semble, les fameux assignats, presque aussitôt dépréciés qu'émis ; autrement nous ne nous expliquerions pas les prix énormes de certaines propriétés :

Digitized by Google

« Le 15 mars 1791. — Redevance annuelle et perpétuelle de la somme de 120 livres faisant partie du ci-devant prieuré du Val-d'Osne, assise sur une pièce de terre de vingt journaux ou environ, située sur le finage d'Osne-le-Val, appelée le Champ de la Bergerie, joignant d'une part au midi le ruisseau, d'autre au nord les vignes de la Côte-des-Genièvres, d'un bout au levant la Combe du Val-de-la-Grange et le mur du Val d'Osne jusqu'au ruisseau, d'autre au couchant sur le chemin de la vallée de Beurtonval, dont la première année à échoir au 1er octobre 1784. A été adjugée au sieur Nicolas Baudot de Joinville, moyennant 1.600 livres et les charges.

« Le 23 mars 1791. — L'ancien couvent du Val d'Osne, situé à un quart de lieue du village, dans la même vallée, faisant partie des biens de la ci-devant maison de Charenton, contenant, non compris la première cour, le bâtiment à droite de la principale entrée, chambre à four à gauche, grange, écurie et petit jardin, le tout laissé au sous-fermier. Enclos fort vaste fermé de murs, traversé du levant au couchant par le ruisseau et saigné en différents endroits par des fossés, des petits ruisseaux, recevait les eaux d'une fontaine ayant source dans l'intérieur du couvent. Qui comprend, en outre de celle du sous-fermier, une grange et écuries, ensuite un petit carré de pelouse servant de passage et de dégagement à une porterie ; une deuxième cour renfermant un réservoir circulaire revêtu en pierres de taille. A droite de la porterie, de mauvais poulaillers avec un petit hallier attenant. Ce dernier, nous a-t-on dit, a été construit par le fermier général et doivent lui appartenir les matériaux. A gauche de la cour est un pavillon où sont pratiquées des écuries, ainsi que celui en retour vers la vinée qui renferme un petit pressoir. En outre un principal bâtiment faisant corps de logis, composé au rez-de-chaussée, d'une grande cuisine, de l'ancien réfectoire, d'un passage, cellier et caves voûtées, plusieurs grandes chambres au premier étage, grenier régnant sur le tout.

« La chapelle isolée, construite dans la partie supérieure du clos ; un colombier circulaire à droite de la deuxième cour. Dans le verger, vers les ruines de l'ancien moulin, est un jardin potager, le tout compris dans l'enceinte des murs de clôture et en très médiocre état.

Digitized by Google

« Les dits bâtiments, cours, jardins potagers, vergers, réservoir, fossés, canaux, arbres, etc., sont estimés, avec droits, aisances et dépendances, en fonds et entière propriété la somme de 7.200 livres.

« Grande vigne en face de la partie supérieure de l'enclos, cent journées dont vingt en friche, estimée 9.600 livres. »

Il faut croire que les bâtiments étaient en bien mauvais état, pour avoir si peu de valeur.

Or le 5 juillet 1791, cinq hommes d'Osne se sont en commun rendus acquéreurs du couvent et de ses biens, près du Directoire, du district de Joinville, comme on le voit par un acte notarié dont voici la teneur :

« Par acte passé devant Mᵉ Hanin et son confrère, notaires à Joinville, le 16 novembre 1791, enregistré aud. Joinville le 18, il appert de l'ancien couvent du Val d'Osne, de la grosse ferme en dépendant, de la grande vigne contenant environ 80 journées et 20 journées en friche, d'une autre vigne appelée la Manchotte, contenant environ trois journées, d'une autre vigne en la contrée de la Grève, contenant environ deux journées dépendant également dud. couvent, d'environ soixante cordes de prez lieudit Ladeue, faisant ci-devant partie des revenus de la cure, d'un autre gagnage ci-devant appartenant aux dames ursulines de Joinville, de tous lesquels objets sis aud. Osne, Louis Regnault le jeune, Réné Guillemin, Claude Demogeot, Cyriac et Joseph Chutin, négociants, demeurant aud. Osne, se sont rendus adjudicataires le cinq juillet dernier, devant MM. les administrateurs du Directoire du district de Joinville, moyennant 42.685 livres, et sous les autres charges portées aux procès-verbaux d'adjudication dud. jour cinq juillet dernier ; il en a été revendu cinquante soixante-douzièmes parties par lesd. Louis Regnault le jeune, Réné Guillemin et Cyriac Chutin, ce dernier se portant fort pour led. Joseph Chutin, savoir un soixante-douzième à Claude Renaut, vigneron, etc., pour, par les acquéreurs en jouir de la manière et ainsi qu'en avaient le droit les vendeurs, à la charge d'acquitter et payer solidairement à leur décharge auprès du trésorier dud. district, ainsi que les vendeurs sont engagés, cinquante soixante-douzièmes du prix desd. adjudications et d'exécuter les autres conditions, jusqu'à concurrence du droit et des portions, que lesd. sous-acquéreurs

Digitized by Google

y ont, au moyen de lad. revente et de manière que les adjudicataires ne puissent être inquiétés ni recherchés pour lesd. cinquante soixante-douzièmes parties, les autres vingt-deux soixante-douzièmes étant réservés et appartenant, savoir dix-neuf aud. Louis Renaut le jeune, un aud. Claude Demogeot, un aud. Cyriac Chutin, et le dernier à Joseph Chutin, qui ont signé, ainsi que les autres à la minute dud. acte demeuré aud. Me Hanin. « Pour extrait : signé : Hanin. »

Peu de temps après, ces biens ont été revendus en détail : des cauchemars hantaient sans doute leurs premiers acquéreurs. En effet, nous trouvons aux Archives de Chaumont les ventes suivantes:

1° *Le 5 nivose an III.*

15 cordes de terres adjugées, à Demogeot, pour .	100	livres
1 journal au lieudit Le Hervé, à Regnault . .	735	—
1 journal à la Grande-Vigne, à Cyriaque Beuret.	45	—
25 cordes à Pierre Demogeot	2.056	—
40 cordes à Trochonval, à Etienne Bardel . . .	340	—
4 quartiers à Regnault	1.150	—
4 quartiers à Martin	465	—
5 quartiers à la Combe Blondel, à François Mourot	110	—
3 quartiers à François Mourot	165	—
30 cordes près de la Marre, à Cyriaque Thomas .	600	—
27 cordes près de la Marre, à Demogeot . . .	505	—
5 quartiers dessus Chiva, à Coquart	166	—
1 journal à la Héva, à Regnault	735	—
1 journal à la Héva, à Martinot	2.000	—
1 quartier au Lait, à Regnault	805	—
1 quartier à la Neuve Cherhent, à Claude Viard.	920	—
1 quartier à la Neuve Cherhent, à Guillemin . .	675	—
25 cordes à la Saison Cherhent, à Hubert d'Epizon.	1.150	—
30 cordes aux Prères, à Charles.	305	—

2° *Le 12 pluviose an III.*

1 journal à la Combe Jean-Poyrel, à Hondier .	210	livres
3 cordes de chenevière aux Côtes, à Claude Viard	1.000	—
5 cordes de chenevière aux Côtes, au même .	1.650	—
1 quartier à la Grand'Vigne, à Hubert d'Epizon	100	—

Digitized by Google

40 cordes de chenevière, à Tharasse	15.000	—
50 cordes à la Combe Jean Poyrel, à Mourot. .	205	—

3° *Le 28 Thermidor an III.*

15 cordes de prez à l'Epinette, à Chutin . . .	5.075	livres
1 journal à la Combe Jean Poyrel, à Viard . .	250	—
1 journal à la Héva, à Buret	3.325	—
25 cordes à la Grand'Vigne, à Demogeot . . .	625	—
5 quartiers à la Grand'Vigne, à Hanin . . .	300	—
1 journal à la Neuve Cherhent, à Viard . . .	5.000	—
1 journal à la Neuve Cherhent, à Chutin . .	4.000	—
1 quartier au Lait, à Viard	1.800	—
50 cordes à la Combe Jean Poyrel, à Coquard .	300	—

4° *Le 11 brumaire an IV.*

5 cordes à la Combe Jean Poyrel, à Thomas .	400	livres
Total des biens cy-dessus indiqués	52.167	—

Quant au couvent et à l'enclos que nous avons vus plus haut estimés en 1791, à un prix dérisoire, nous ignorons la somme qu'ils ont produite. Nous savons seulement qu'ils furent vendus ou échangés à M. François Le Gendre, curé d'Osne, contre des immeubles qu'il possédait sur le finage, et qu'il les revendit à Cyriaque Martin, le 1er thermidor an VIII (20 juillet 1800), moyennant la somme de 12.000 francs. Voici du reste en témoignage la pièce que nous possédons :

« Nous soussignés cohéritiers de feu François Le Gendre, reconnaissons que le citoyen Martin du Val d'Osne, a aujourd'hui fait compte à la succession dudit Le Gendre de la somme de 12.000 francs, faisant le prix principal de la propriété du Val d'Osne, qui lui a été vendue par ledit feu François Le Gendre, par acte sous signature privée, en date du premier thermidor an VIII : plus reçu dudit Martin, tous les intérêts des dits douze mille francs, échus jusqu'à ce jour, dont quittance pour solde. A Osne le Val, ce treize nivose an X. »

Suivent 13 signatures dont plusieurs illisibles.

Digitized by Google

* * *

Aujourd'hui la ville de Charenton forme deux paroisses, l'une qui porte le nom de Charenton et l'autre celui de Saint-Maurice. Or c'est sur cette dernière que se trouvait le couvent du Val d'Osne, qui disparut entièrement. C'est à peine si une petite tourelle et une rue portant le nom du Val d'Osne rappellent l'emplacement du célèbre prieuré.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Règle du Val-d'Osne Charenton

Les sœurs du Val d'Osne suivaient la règle de saint Benoît, mais avec des mitigations introduites par l'usage. Sur la fin du XVII^e^ siècle, elles vivaient dans une grande régularité, mais ce n'est qu'à partir de leur entrée dans le monastère de Charenton, qu'elles furent entièrement soumises à une discipline régulière. Voici quelques extraits de leurs constitutions, ils nous donneront une idée de leur manière de vivre :

La clôture est perpétuelle ; les sœurs ne peuvent jamais sortir de l'enclos du monastère, pour quelque peu de temps et sous prétexte que ce puisse être.

Le silence est presque continuel.

Les sœurs prendront la discipline le soir après les complies, pendant le temps d'un *miserere*, tous les vendredis de l'année, les veilles de fête de 1^re^ et de 2^e^ classe solennelle, le mardi de la Quinquagésime, le mercredi, le jeudi et le vendredi saints.

Les aliments gras ne leur sont permis que les dimanches, les mardis et les jeudis, et encore pas en Avent, ni depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

Le jeûne est obligatoire tout l'Avent et le Carême, aux vigiles ainsi qu'aux Quatretemps de droit commun, et en plus tous les mercredis et vendredis de l'année, et aux veilles des sept principales fêtes de la Sainte Vierge.

Les jours de jeûne, la collation se composera de trois onces de pain, avec quelques fruits cuits ou crus.

En tout temps, les religieuses ne font que deux repas.

Le lever est à 4 heures depuis Pâques au 14 septembre, le reste de l'année à 4 heures et demie.

Le vœu de pauvreté est des plus strictement observés. Les officières exceptées, aucune des sœurs ne doit garder quelque argent. Toutes choses sont communes dans la maison et jamais

Digitized by Google

personne ne dira : « *Ceci ou cela est à moi*, mais *cela est à nous.* »

Toutes les religieuses professes sont obligées de réciter l'office canoniale.

L'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement est d'une obligation indispensable pour la communauté, en vertu de son établissement en ce lieu de Charenton ; de sorte qu'il n'est permis à aucune religieuse, sous prétexte que ce puisse être, directement ni indirectement, par soi-même ou par autrui, de demander, proposer, ou procurer quelque relâchement ou diminution de cet engagement.

Chaque religieuse fera son heure d'adoration selon l'ordre et le temps ordonnés par la mère prieure.

Les sœurs se succéderont les unes aux autres, en sorte que le Saint-Sacrement ne soit jamais un moment sans recevoir les humbles hommages de quelqu'une d'elles.

L'adoration est perpétuelle, mais non l'exposition du Saint-Sacrement, qui n'a lieu que les jeudis, les dimanches et les fêtes.

La coulpe des fautes extérieures se fait régulièrement. Les châtiments infligés peuvent être le jeûne au pain et à l'eau, les disciplines, la privation de voix active et passive, l'enlèvement du voile, la prison temporelle ou perpétuelle dans la chambre-fort. Mais, est-il besoin de le dire ? ces pénitences n'étaient infligées que pour des fautes graves et scandaleuses.

La lectrice du réfectoire change chaque jour, les cuisinières chaque semaine.

Le chœur de l'église est entouré d'une haute grille couverte d'étoffe. Le cloître du parloir est à double grille. Ne pourront voir les religieuses au parloir que leurs plus proches parents ; il y aura toujours dans ces visites au parloir une auditrice, et les visites ne pourront se prolonger au-delà d'une demi-heure.

Les hôtes sont reçus dans des bâtiments séparés de la communauté.

Voici le costume des religieuses : Chemise de serge blanche, tunique minime et par-dessus une robe noire dont les manches auront de tour une demi-aune de France et seront longues jusqu'au bout des doigts. Cette robe descendra jusqu'à fleur de terre, sans traîner, le tout sans façon ni ajustement. Ceinture de cuir ou de laine brune. Sur le voile un scapulaire de même

Digitized by Google

étoffe et de même longueur que la robe. Jour et nuit sur le scapulaire sera attachée la figure du Saint-Sacrement en cuivre doré ou autre métal. Les cheveux seront toujours coupés, un bandeau couvrira les sourcils ; on aura aussi une guimpe de toile épaisse sans empois ni façon. Le voile sera de toile noire, les bas de laine blanche et en été de fil ou de toile.

Les sœurs ne quitteront point leurs vêtements pour prendre leur repos.

A chaque heure du jour et de la nuit, on sonnait la cloche afin que chaque sœur pût dire : « *Loué et béni à jamais le Très-Saint-Sacrement de l'Autel.* »

Sont exigées deux années de probation ou de noviciat, et les trois premières années de profession se passent encore sous la direction de la maîtresse des novices.

On ne devait pas recevoir de postulante qui ne fût née de légitime mariage, ou qui fût infectée de maladie incurable, comme punaisie, épilepsie, lèpre, écrouelles et autres qui pourraient se gagner, ni de personne qui fût par trop contrefaite.

Si les novices ne remplissent les conditions et les qualités exigées pour la profession, il y a *halloture* et plusieurs si besoin est (1).

* * *

Donnons encore la liste des prieures connues, prise en partie dans le *Gallia christiana*, que nous complétons :

1. Lucie, en 1232.
2. Ysabeau, en 1258.
3. Elisabeth de Varnécourt, 1307.
4. Alix I^re^, morte en 1331.
5. Alixendis de Sommermont, 1343.
6. Alix II de Nanteuil, 1413.
7. Guillelme I^re^ de Villière, 1441.
8. Idotte de Nice, 1460.
9. Anne de Juillit, 1479.

---

(1) Ces extraits sont tirés des *Constitutions des bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, et de la *Règle du bienheureux père Saint Benoît*, avec les *Constitutions du prieuré de Notre-Dame du Val-d'Osne, établi à Charenton*, etc.

Digitized by Google

10. Jehanne Ire de Saint-Jean, 1505.
11. Jehanne II du Tartre, 1520.
12. Claude du Tartre, 1540.
13. Guillelme II de Grant de Briaucourt, 1594.
14. Edmonde Testard, 1599.
15. Elisabeth Largentier, 1619.
16. Marie de Malabarbe de Borromée, 1629-1642.
17. Angélique du Toc, 1642-1646.
    Marie de Malabarbe redevient prieure en 1646 jusqu'à sa démission, en 1661.
18. Marie-Henriette de Chauviray, 1661-1711.
19. Marie-Thérèse de Chauviray, 1711-1740.
20. Madame de la Guiche, 1740.
21. Marie-Anne-Adélaïde de Sanguin, 1790.

* * *

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt d'ajouter des listes de religieuses trouvées dans des actes officiels. En voici quelques-unes :

En 1745,

Madame Henriette-Thérèse de Chauviray, prieure titulaire.
Dames Anne-Françoise Etienne, sous-prieure.
Marie-Angélique de la Bruyère.
Marie-Marguerite Aubry.
Marie-Magdeleine Tolet.
Geneviève-Charlotte Néant.
Marie-Anne Cau.
Marie Belin.
Louise Pochet.
Marie-Marguerite Carlant.
Marie-Thérèse Lustin.
Claude-Louise Blanchard.
Claude-Françoise de Combes.
Louise de Bellande.
Catherine-Marguerite de Montpellier.
Marie-Anne Belin.
Marie-Anne Rousseau.
Marie-Thérèse Namptier.

Digitized by Google

Elisabeth-Françoise Etienne.
Marie-Anne de Conne.
Marie-Madeleine Ballier.
Geneviève-Elisabeth Villetard.
Marie-Honorée Caudet.
Marie de Montpellier.
Anne-Françoise Girard.
Claude-Marie Girard.
Marie-Anne Aubouin.
Elisabeth Bréau.
Geneviève Le Maire.

Sous la direction de Madame de Sanguin, dernière prieure, le chapitre était ainsi composé :

Révérendes dames Marie-Anne-Adélaïde de Sanguin, prieure.
Marie-Madeleine Balier, sous-prieure.
Anne-Jeanne Pasquier, doyenne.
Marie-Henriette Chastel, discrète.
Geneviève le Maire, discrète.
Françoise-Louise Bimont.
Marguerite Bocquillon, célérière.
Marie-Madeleine-Cécile Pasquier, dépositaire.
Madeleine-Charlotte Joubert.
Marie-Madeleine Leblond.
Anne-Françoise Péronne.
Marie-Anne Paulet.
Marie-Marguerite Pimot.
Suzanne Cadine.
Et Marie-Madeleine Sanegon, secrétaire du chapitre.

* * *

Une mention spéciale doit être faite de Madame Marie-Henriette de Chauviray, qui dès son bas âge était au couvent en qualité d'élève, devint professe très jeune, et enfin supérieure à 22 ans. La nouvelle prieure ramena la ferveur, remit la règle en vigueur, interdit de sortir de la clôture et donna elle-même l'exemple. Elle était aidée des conseils du R. P. de Breux, et fut 49 ans prieure émérite, vraie réformatrice de son couvent. Elle

Digitized by Google

s'endormit dans le Seigneur pleine de mérites, âgée d'environ 73 ans, le 16 avril 1714. Elle avait abdiqué en 1711 en faveur de sa nièce Thérèse de Chauviray, qui gouverna jusqu'en 1740. C'est sous la direction de Madame Henriette de Chauviray qu'eut lieu la translation du Val d'Osne à Charenton.

* * *

Rencontrés aussi quelques rares noms de prêtres prieurs du Val d'Osne ; les voici :

Robert, qui signe en qualité de témoin l'acte de fondation et qui est ainsi indiqué « *Robertus primus prior* supra dictarum monialium », premier prieur des religieuses.

Barthelemy est témoin avec le même qualificatif de prieur, dans une donation de 1188.

Nicole Regnauld ou Regnauldin, dans une fondation qu'il fait en 1570, est qualifié de « prestre vivant au Val d'Onne. » Etait-il prieur?

*M*re *Loys Sarre*, prestre desservant au Val d'Onne, fut parrain en 1633, avec Madame de Chauviray pour marraine.

Charles Collin paraît avec le titre de *chapelain* du Val d'Osne, aux obsèques du curé Demogeot, le 17 septembre 1700.

* * *

Pour terminer cette étude du prieuré du Val d'Osne, nous dirons encore quelques mots des deux seules reliques du couvent conservées dans la paroisse, un livre et un couvercle de sarcophage avec inscription.

Le livre, qui est en ma possession, est solidement relié en cuir, il mesure 0.14 × 0.105 et se compose de 252 pages écrites à la main. Il a pour titre : « *Le Véritable Esprit des Religieuses Adoratrices Perpétuelles du Très Saint-Sacrement de l'Autel* ».

C'est un ouvrage de haute mysticité ; la supérieure y parle à ses religieuses.

Il ne possède pas de date ni de signature, et le nom d'une religieuse, sœur S. Bruno, qui se trouve sur le premier feuillet, ne me semble pas écrit de la main ni être celui de l'auteur. Je

Digitized by Google

ne serais pas étonné qu'il eût été composé par la prieure Henriette de Chauviray, aidée par le P. de Breux.

Le style, l'orthographe, les abréviations et suppressions de consonnes doubles dénotent la fin du XVII^e^ siècle ou le commencement du XVIII^e^. Le titre et le contexte donnent à penser qu'il a été écrit pour la communauté de Charenton et non pour le Val d'Osne, car il n'est parlé que du nouvel Institut des Religieuses adoratrices perpétuelles du Saint-Sacrement, titre et fonction que n'avaient pas les bénédictines du Val d'Osne. Mais il a pu être rédigé avant leur transfert et n'être du reste qu'une copie ; le manque de ratures me paraît donner créance à cette dernière hypothèse.

Nous n'y avons pas reconnu l'erreur des mysticistes de l'époque, nous entendons le jansénisme qui fit tant de mal en France et dont ne s'étaient pas garantis les meilleurs prêtres de nos contrées.

* * *

Le second objet, venant du Val d'Osne, ou le couvercle du sarcophage, se trouve dans le jardin de l'hospice d'Osne. On y voit l'effigie en relief d'une religieuse endormie, ce qui a fait croire à une statue de la Vierge. Aussi bien l'a-t-on sottement redressée et encastrée dans une niche ; et lorsque l'hospice abritait une école enfantine, les bonnes et naïves institutrices faisaient prier à genoux leurs petits enfants au pied de cette prétendue madone.

Digitized by Google

L'erreur grossière subsista chez tous les habitants qui ne l'appelaient que la Vierge du Val d'Osne, jusqu'en 1905, où il me fut donné de l'approcher. La pierre tombale mesure 1m90 × 0.55, et l'effigie 1m75 de longueur sur 0m18 de relief. Sous la tête, formant pour ainsi dire coussin, la pierre a un relief rectangulaire de 0.27 × 0.55, qui contient une curieuse inscription. Les lettres qui la composent se trouvent dans la situation actuelle les pieds en haut, car l'épitaphe devait être lue de la tête et non du pied du sarcophage. De là l'erreur qui faisait considérer cette inscription comme illisible et même hiéroglyphique.

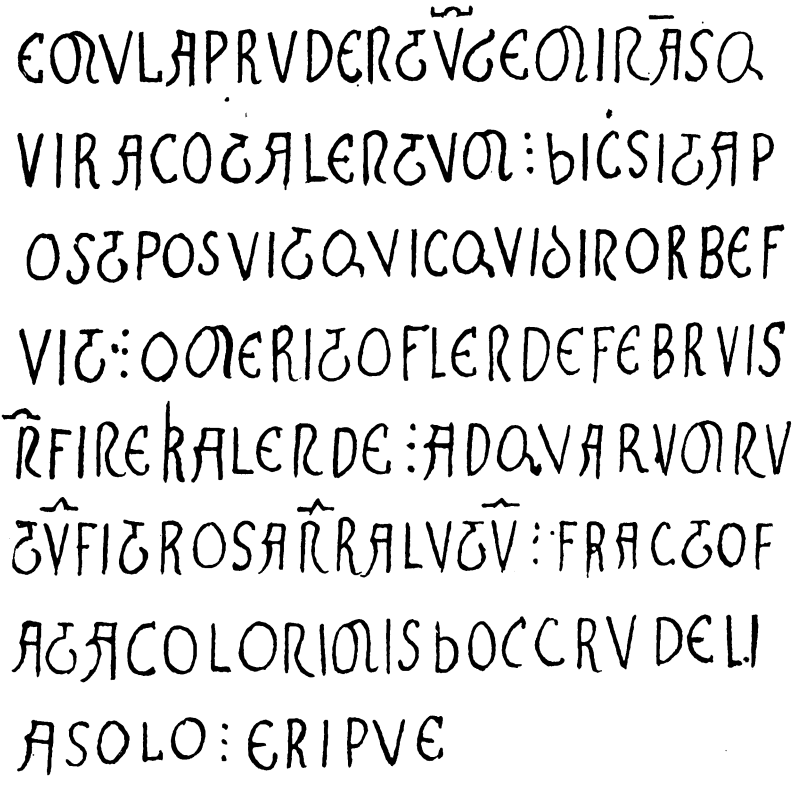

Nous avons pu cependant et non sans effort la déchiffrer. C'est de la suite ininterrompue des caractères que provient la

Digitized by Google

difficulté pour la division des mots. D'après nos faibles connaissances paléographiques, nous la plaçons à la fin du XII[e] siècle. Peut-être serait-elle l'inscription funéraire de la première prieure du couvent.

Voici la forme et la disposition des lettres. Ce sont des vers latins de l'époque, avec rimes genre français, qui ne nous paraissent pas dénués d'une certaine poésie :

La voici maintenant en caractères modernes, avec ses abréviations comme nous l'avons comprise :

Emula prudentū
Geminasque virago talentum
Hic sita postposuit
Quicquid in orbe fuit.
O merito flende
Februis n̄ fine Kalende
Ad quarum nutū
Fit rosa nra lutū
Fracto fata colo
Nimis hoc crudelia solo
eripuē

Essayons une traduction :

« Elle fut l'émule des vierges prudentes, la femme forte qui doublait son talent. Dans ce séjour elle dédaigna tous les attraits du monde. O heure digne de toutes nos larmes dont chaque année nous rappelle à jamais le souvenir ! Quand elle sonna, notre rose devint poussière, la Parque trop cruelle, rompant sa quenouille, l'arracha à cette terre. » (1)

(1) Au milieu du siècle dernier, une sotte calomnie ayant eu cours contre la communauté du Val d'Osne, il est de notre devoir de la réfuter en deux mots : On rencontra, paraît-il, en creusant les fondations de la fonderie moderne, quelques ossements de petits enfants qui avaient été inhumés en cet endroit. Aussitôt le clan irréligieux de lever les bras au ciel et de pousser des cris de paon : On avait une preuve péremptoire et irréfragable de la moralité des ordres religieux !

Mais qui ne sait que, lors des guerres fréquentes du Moyen-Age, les portes des couvents aussi bien que des châteaux s'ouvraient aux infortunés poursuivis par la soldatesque, et que nombre de femmes surtout y trouvèrent un refuge assuré ? Une ancienne note, que nous a bienveillamment communiquée l'honorable M. Hanotaux, vient à l'appui de nos dires et affirme même « que lors des troubles de Lorraine, sous la Maison des Guises qui possédaient un château à Joinville, des familles de haute noblesse vinrent se réfugier au Val d'Osne, et que dans la chapelle du prieuré plusieurs membres de la famille de Malabarbe y furent baptisés. »

M. Adam dit à son tour que des jeunes mères allaient y faire leurs couches, afin d'y recevoir les soins dévoués des religieuses.

Ainsi tout s'explique, ainsi tombe d'elle-même la calomnie.

Digitized by Google

* * *

Bien que peu versé dans la science héraldique, il m'eut été agréable de trouver et de donner ici les armoiries du prieuré ; mais je n'ai pu les découvrir, et la pierre qui se voit encastrée à l'angle du grand mur du Val d'Osne (magasin des modèles) et sur laquelle l'écu du couvent avait été sculpté en relief, a été mutilée à ce point de ne laisser aucune trace du blason.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Osne aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Après la guerre, une calamité, plus terrible encore par le nombre de ses victimes, allait fondre sur nos malheureux ancêtres. La peste qui sévit en France en 1636, n'épargna pas le vallon de l'Osne ; et pour nous donner une idée des ravages de ce fléau, l'abbé Adam raconte qu'un membre de sa famille trouva, au commencement du siècle dernier, dans une vigne de Thonnance, où s'élevait jadis un couvent, une pierre sur laquelle il lut lui-même une inscription faite avec une pointe de métal : « *1636, Moi frère Pierre suis resté seul au couvent avec un coq.* »

Le coteau boisé qui touche à Claire-Fontaine porte depuis cette époque le nom de Bois-des-Loges, parce que la peur de la contagion y faisait porter les pestiférés que l'on abritait dans des baraques.

Le même système fut pratiqué à Osne, où il mourut, du 20 juin au 4 décembre, c'est-à-dire en cinq mois et demi, 261 personnes. Les plus terribles journées furent celles du 20 juin qui débuta par 6 décès, du 23 juillet qui en compta 7, du 25 juillet 8 ; celles du 16, du 19 et du 20 août firent chacune 7 victimes. Bien que parmi elles on compte beaucoup d'enfants et de jeunes gens, le nombre de naissances, qui était de 33 en moyenne, descendit à 19 pour les douze années suivantes.

L'une des pestiférées, Barbe, femme Demogeot, mourut carbonisée dans sa loge, le 4 septembre.

Quelques familles furent plus particulièrement éprouvées ; c'est ainsi que dans la longue liste mortuaire, on trouve six enfants du procureur fiscal M^re^ Nicolas Larcher, la femme et trois enfants de Menge-Huguenin, les trois fils de Nicolas Huguenin ; M^re^ François Delignon et damoiselle Catherine sa fille ; la femme et deux enfants de Philibert Perrin ; Jean

Digitized by Google

Gagnot, sa femme et deux fils ; Michel Mourot et ses quatre enfants, etc. La mort, l'impitoyable mort étendait vraiment ses ailes lugubres sur toutes les familles ; il n'en était aucune qui n'eût quelques-uns des siens de fauchés par l'inexorable justicière. Quel immense deuil ! Que de larmes furent versées avant et après que le glaive meurtrier rentra dans le fourreau ! Ah ! de la peste délivrez-nous, Seigneur !

Cependant le choléra ne mit point fin aux guerres qui, à cette époque malheureuse, ensanglantaient nos provinces. C'est en 1637, comme nous l'avons dit au chapitre V, que les Suédois, appelés par le cardinal Richelieu, hivernèrent à Joinville et aux environs, et firent le sac du couvent.

* * *

En 1638, sur la fin du mois de juin, une forte gelée détruisit l'espérance des récoltes. Il en fut de même dans les années 1642 et 1643, et en 1652 ce fut une neige abondante qui, tombée sur la fin du mois de mai, causa la famine.

En 1636, le 19 juin, Cyrot-Guyot se tua en tombant d'un cerisier.

En 1660, la femme de Jean Richard, fils de Mre Estienne Richard, lieutenant de Justice à Osne, mourut trois semaines après avoir été mordue d'une vipère.

Le 17 mars 1670, André Dosne, laboureur, fut tué par des voleurs, à l'âge de 25 ans.

Le 4 novembre 1672, mourut centenaire Henry Prignot.

* * *

Au xvne siècle, vécurent à Osne plusieurs familles nobles ou bourgeoises, qui doivent être signalées ici. Ce sont d'abord les de Malabarbe et les de Chauvirey, unis entre eux par des alliances et dont on rencontre fréquemment les noms dans les actes de baptême.

En 1619, arrive, en qualité de prieure du couvent, Madame Marie de Malabarbe.

Le 10 septembre 1626, au baptême de Nicolas Foucault, et le 10 septembre 1627, à celui de René Guillaumet, paraît comme

Digitized by Google

marraine, demoiselle Barbe de Malabarbe, fille de feu Edme de Malabarbe, seigneur de Villemorin.

Le 9 février 1628, c'est Jehan-François de Malabarbe qui est parrain de Marie Bouillot, et le 16 avril de la même année, c'est la prieure Marie de Malabarbe qui a pour filleule Marie Triffaut, comme elle avait eu Marie Lorette, le 26 septembre 1627.

Enfin, le 19 janvier 1631, au baptême de Marie Flornoy, c'est encore Barbe de Malabarbe, mais cette fois sous le nom de Madame de Chauvirey, qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux, en qualité de marraine.

D'autre part, le 11 juin 1642, nous voyons Mre Jehan de Chauvirey parrain de Nicolas Millet.

Le 19 juillet 1657, est baptisé à Osne Anthoine-Nicolas-François de Chauvirey, fils de Nicolas, baron de Chauvirey, et de Barbe de Malabarbe ; l'enfant est levé des fonts baptismaux par Mre Robert Fleury, de Châlons, et par Marie de Malabarbe, prieure du Val d'Osne.

Le 25 mars 1659, nouveau baptême dans la famille, celui de Charles-Joseph-Nicolas de Chauvirey, fils de Jehan-François, lieutenant des Gardes de son Altesse de Lorraine. Le parrain fut Charles de Lorraine et la marraine la prieure Marie de Malabarbe.

En 1667, la prieure du Val d'Osne est Henriette de Chauvirey et en 1729, au couvent du Val d'Osne Charenton, c'est encore une de Chauvirey qui signe en qualité de prieure, sœur Marie-Françoise de Chauvirey ; ailleurs son nom est Marie-Thérèse, comme nous l'avons marqué dans la liste des prieures, au chapitre précédent.

On trouve aussi, le 2 avril 1651, le baptême de Joseph-Charles de Malabarbe, fils de Mre Anthoine de Malabarbe et de dame Perrette de Passin. Cette dernière paraît en qualité de marraine de Perrette Thiéblemont le 9 avril, de Charlotte Hans le 8 août, de Jacqueline-Charlotte Brigand le 16 septembre et de Jacqueline-Charlotte Mourot le 17 septembre 1651.

Ces données nous permettent de dresser ainsi, avec quelque probabilité, l'arbre généalogique de cette famille originaire de Lorraine.

Edme de Malabarbe, seigneur de Villemorin, était frère de Marie de Malabarbe, prieure du Val d'Osne. Il eut pour enfants :

Digitized by Google

1° Anthoine de Malabarbe, qui épousa Perrette de Passin, et 2° Barbe de Malabarbe, qui épousa Nicolas baron de Chauvirey, fils de Jehan de Chauvirey.

Les époux de Malabarbe de Passin donnèrent le jour à Joseph-Charles de Malabarbe, et les époux de Chauvirey de Malabarbe furent les père et mère de Anthoine-Nicolas-François de Chauvirey et de Henriette de Chauvirey, prieure du couvent en 1676.

Jehan-François de Chauvirey, père de Nicolas de Chauvirey, eut encore pour fils Jehan-François de Chauvirey, lieutenant des Gardes de son Altesse Charles de Lorraine. Ce dernier eut à son tour pour fils Charles-Joseph-Nicolas de Chauvirey.

La dernière prieure du couvent, qui porte le nom de Chauvirey, est nécessairement issue d'un de ces deux frères.

Le Val d'Osne vit donc se succéder pour prieures, pendant plus d'un siècle (121 ans), les tantes et les nièces.

Il ne peut y avoir de doute sur la haute noblesse de cette famille, puisqu'un duc de Lorraine ne dédaigna pas d'accepter le parrainage d'un des enfants de son lieutenant des gardes et de lui donner son nom, c'était alors Charles III.

Une autre famille, celle de Lignon, occupait la forteresse d'Osne dans la première partie du siècle. Je trouve, le 5 février 1625, damoiselle Catherine Lhomme, épouse de M^re^ François de Lignon, au baptême de Catherine Ory ; tous deux moururent de la peste en 1636.

L'abbé Adam a laissé sur les de Lignon une note que je transcris, sans en garantir l'exactitude : « Cette famille ne vivait pas en très bon accord avec M. le comte de Curel, et j'en trouve une sorte de preuve dans une tradition de la famille Regnault, l'une des plus importantes d'Osne-le-Val. Une noce se célébrait et un fils de M^re^ de Lignon, assez mauvais sujet, se permit d'entrer dans la salle du festin et d'y faire effrontément des insultes à l'une des conviées. Là se trouvait un chevaleresque représentant de la garde royale, Bernard Regnault. Ce militaire ne prétendit pas qu'une dame pût être insultée en sa présence et il entraîna le jeune de Lignon dans le bois voisin, où de la pointe de son épée il lui enleva un œil de la tête. Le comte de Curel se fit le protecteur du vainqueur, le fit disparaître, et l'on ne sut jamais depuis ce qu'est devenu ce jeune militaire. »

Digitized by Google

Le 17 février 1615 eut lieu le mariage de Nicolas de Poyrel, natif d'Osne, avec Florentine, fille d'Aubert-Méligne, et le 14 décembre de cette même année, naquit de ce mariage une fille qui a nom Claudine. Or, sur une inscription conservée dans l'église, ce Nicolas Poyrel est dit : « *Escuier, seigneur de Grandval, grand M des eaux et forêts en la haute et basse Alsace, Gentilhomme servant du Roy, un des deux Gentilhommes de la Royne mère de sa majesté et premier huissier de son cabinet.....* »

Le 9 février 1627, au baptême de Marguerite Millet, figure, en qualité de marraine, Marguerite, fille de Messire Jacques Domjean, bailly de Montiers-sur-Saulx. Au baptême de François Briard, le 5 septembre 1627, paraît la même marraine et le parrain est M^re^ Cyro Briard, prêtre natif d'Osne, et chanoine de Paris. Le 19 novembre 1629, fut baptisé Joachim Millet, il a pour parrain et marraine les frère et sœur Joachim Domjean et Marguerite Domjean, qui se mariaient tous deux ce même jour, Marguerite avec Jehan Noël. Déjà le 14 mai 1619, une autre fille du bailli de Montiers, Nicolle Domjean, avait épousé Henry Maillot. Enfin sur le registre des décès d'Osne, est consigné celui de Messire Jacques Domjean, le 5 janvier 1623. il y est qualifié *d'honnête homme et de paix.*

Voici encore une famille qui n'a fait que paraître ; il s'agit des seigneurs de Villeforest.

Le 15 février 1625, au baptême d'Olivier Damiot, figure comme parrain Olivier du Boget, seigneur de Villeforest, et le 11 décembre de la même année est baptisée Catherine Rivière, fille de Pierre Rivière, seigneur de Villeforest en Champagne. Puis le 14 avril 1626, au baptême d'une enfant naturelle, sa mère, Marguerite Triffaut, désigne le père, qui n'est autre qu'Olivier du Boget.

Enfin Claude de France répond en qualité de parrain, en 1680, au baptême d'Elisabeth Demogeot, en 1681 à celui d'Henriette-Elisabeth Charles, et en 1682 à celui de Nicolas Demogeot. Mais il ne nous est pas autrement connu.

Citons encore des noms trouvés dans les actes de baptême de l'époque :

Isidore N., lieutenant de la compagnie de Monseigneur de Joinville.

Digitized by Google

Messire Jacob de Bonnet, capitaine d'une compagnie de cavaliers, au régiment de Tully.

Mre Cyre Briard, officier de la maison de Monseigneur de Guise.

Monsieur le baron Dessalles.

Messire Jean-René Dessalles, seigneur de Curel en partie, et damoiselle Briou, demeurant au Val-d'Onne.

Dame Jehanne Dubois, *rendue* au Val-d'Onne.

Messire Anthoine de N., capitaine d'une compagnie au régiment de son éminence, et Mademoiselle de Villemorin.

Damoiselle Pierret Darras, demeurant au Val-d'Onne.

Mre de Fleury, demeurant à Chaalons.

Messire Jean Buton des Jailles.

Madamoiselle Barbe de Fleury, de Chaalons.

Messire Joachim Fleury, commandant de Ruetz, la marraine dame Marie de Malabarbe, prieure au nom de haute et puissante princesse Henriette de Lorraine, princesse de Falsbour.

Marie-Françoise de Villeroi, demeurant au Val-d'Onne.

Maurice de Grant, escuier, seigneur de Poissons.

Jehan de Montiers, baron de Monbrun.

François de Bresse, capitaine, etc.

La présence de ces familles à Osne devait nécessairement y apporter le bien-être, y donner de la vie, y former des relations. Mais quel motif les amenait dans notre vallon ? Peut-être l'éducation de jeunes filles pensionnaires au couvent et dont on ne voulait pas se séparer, et surtout la présence de troupes et d'officiers.

* * *

En 1700, Maître Aubin Collesson, *praticien*, demeurant à Osne, est nommé notaire au même lieu par Anthoine Leclerc, écuyer, seigneur de Vrainville et de Fredeau, conseiller du Roy, bailly, juge criminel et de police, commis enquêteur et examinateur, garde des sceaux de la principauté de Joinville et maire perpétuel audit lieu.

Le jour de la Toussaint 1702, on releva roide mort, frappé par une des cloches, le jeune Nicolas Lantonnet, âgé de 10 ans, fils de Nicolas Lantonnet et de Marguerite Richard.

Digitized by Google

Le 6 janvier 1709, commence une température sibérienne qui se soutint pendant trois longues semaines et fit périr les blés, les vignes et les arbres. La famine, les maladies et la mortalité furent les effets de ce froid rigoureux.

En 1720, Mre Aubin Collesson résigne son emploi de notaire à son fils Nicolas Collesson.

Le 17 mars 1722, mourut à Osne, chez son fils Pierre Bardel, à l'âge de 100 ans, Bonne Décorée ; elle était veuve de Philibert Bardel, de Gudmont ; son fils Pierre s'était marié en 1704 à Catherine Mittard, d'Osne. Elle est la mère de presque tous les Bardel d'Osne, qui viennent ainsi de Gudmont, et sont arrivés dans cette commune en 1704, dans la personne de leur aïeul Pierre.

En 1728 furent célébrés, dans l'église d'Osne, 22 mariages ; mais ce qui sort de l'ordinaire, pour une paroisse de campagne, c'est que du 3 au 10 février, on en célébra 10, à savoir : deux le 3, deux également le 4, cinq le 9 et un le 10.

En 1733, les sieurs François Regnault et Jean Virly, habitants de la communauté d'Osne, furent condamnés à huit jours de prison, pour avoir injurié les collecteurs des tailles de la paroisse et leur avoir jeté des pierres, lorsque ces fonctionnaires faisaient la lecture du rôle des tailles au sortir des Vêpres.

On trouve daté de 1739, un acte du greffe du bailliage de Joinville, acceptant et nommant Nicolas Collesson mayeur et notaire d'Osne, présenté par Messires de Dampierre et de Villers, seigneurs d'Osne, pour exercer les offices de mayeur et de notaire en ladite seigneurie d'Osne. Dans cette pièce, on lit que ledit Collesson « n'a été agréé qu'après information sur ses bonne vie et mœurs et sur sa foi catholique, apostolique et romaine. »

Cette pièce est vraiment curieuse et surtout instructive. Elle nous prouve qu'il y avait à Osne une seigneurie subalterne, vassale de la principauté de Joinville ; elle nous donne les noms de deux seigneurs qui n'habitaient pas le village ; ces seigneurs présentaient à la fonction de maire, mais la famille suzeraine de Joinville seule, par son bailli, donnait l'investiture (1).

(1) Voir aux pièces justificatives VIII.

Digitized by Google

* * *

Le 31 août 1746 fut célébré dans l'église d'Osne, avec dispense de consanguinité au 2e degré, le mariage de Réné Demandre et de Libère Gagnot, mariage qui légitimait trois enfants existants ; et particularité non banale, ces époux demandèrent et obtinrent qu'à la cérémonie de la bénédiction, leurs trois héritiers fussent placés en même temps que les parents sous le drap nuptial.

En 1757, Mre François Le Gendre, curé d'Osne, planta lui-même dans le cimetière le premier tilleul du nord, à l'angle actuel de la sacristie et fit planter les trois suivants, et dix ans après, en 1767, il fit achever par les jeunes gens du village la plantation de tous les tilleuls qui, au nombre de seize, forment encore aujourd'hui la ceinture du champ de la mort. Ces arbres ont donc près de 150 ans d'existence.

* * *

En 1759, Pierre Triffaut, époux de Madeleine Beuret, fut tué par la chute d'une muraille.

En 1763, François Le Gendre, mayeur de Blécourt, mourut chez son fils, le curé d'Osne, à l'âge de 80 ans.

En 1771, la paix fut troublée pendant deux mois dans la communauté d'Osne : Cyriaque Martin, receveur des droits du Roy, ayant été victime d'un vol, probablement dans ses recettes, obtint de l'officialité de Châlons un monitoire qui devait être publié à la messe paroissiale, trois dimanches consécutifs. L'abbé Le Gendre s'exécute une première fois, mais avec mauvaise grâce et seulement après sommation d'huissier.

Intervient ensuite une opposition du procureur-syndic, Claude Demogeot, qui met en cause les habitants, sous prétexte que le monitoire est injurieux envers la communauté, que les faits incriminés sont insignifiants et du reste non prouvés.

L'abbé Le Gendre, qui s'est abstenu de publier le deuxième dimanche, reçoit une sommation pour le troisième, qui reste lettre-morte. C'est alors que le syndic, les habitants et la communauté sont assignés à comparaître devant le bailli de Joinville, pour s'entendre condamner à 10 livres de dommages-intérêts

Digitized by Google

envers le demandeur, 7 livres, 1 sol et 3 deniers pour frais d'instance et aux autres dépens. Il faut dire que Cyriaque Martin demandait 300 livres de dommages-intérêts. Le curé devait ensuite continuer les publications omises.

Mais les habitants, soupçonnant la mauvaise issue de l'affaire, avaient eu la faiblesse de lâcher leur syndic. Voici la pièce qu'ils adressèrent au bailli :

« Nous soussignés principaux et autres habitants de la com-
« munauté d'Osne le Val, certifions qu'en conséquence de
« l'opposition formée à la publication d'une lettre de monitoire
« obtenue de l'officialité de Châlons, par le sieur Cyriac Martin,
« receveur des droits du Roy, demeurant audit Osne, il n'a été
« convoqué ni tenu aucune assemblée de communauté pour ce,
« et entendons y former aucun empêchement. C'est pourquoi
« nous désavouons toutes entreprises, faites par Claude Demo-
« geot, notre syndic, et autres cabalistes de ladite paroisse. En
« foy de quoi nous avons signé le douze juin mil sept cent
« soixante-onze. »

Suivent 43 signatures (1).

* * *

Le 18 mai 1781, un violent orage, accompagné d'une trombe d'eau, a inondé la vallée à ce point qu'en moins de six minutes elle s'est trouvée remplie d'eau et de gravier, à la hauteur de trois ou quatre pieds. A ce sujet une touchante supplique est adressée à Mgr Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne, par les laboureurs Charles Bassemont, Nicolas Millot, la veuve Claude Mourot, la veuve Nicolas Demogeot, Sébastien Martin, Claude Lahalle, Claude Coquard, Jean Tharasse, Claude Tharasse et Joseph Hans, qui demandent la remise de leurs corvées et des subsides. Que leur fut-il accordé ? Nous l'ignorons.

Le 16 janvier 1782, Cyriaque Houdier, vigneron à Osne, tua une louve, et à ce sujet le délégué de l'intendance de Champagne, au département de Joinville, lui délivre un certificat pour obtenir une gratification de l'intendant. La pièce affirme que le

(1) Cette pièce ainsi que toutes autres du procès, font partie de nos archives personnelles.

Digitized by Google

sieur Houdier a présenté la peau du fauve, à laquelle le délégué a coupé l'extrémité des oreilles.

En 1783 fut fait un procès-verbal à deux époux surpris à moissonner leur champ de blé le 29 juillet, quand l'assemblée du village avait fixé l'ouverture de la moisson au 31 juillet.

En cette même année 1783, une supplique fut adressée à l'Indendant de Champagne par un marchand nommé Louis Renauld, qui expose qu'il est père de neuf enfants vivants, qu'il a peine à élever cette nombreuse famille, et qu'en cette présente année il a fait 500 livres de perte sur son commerce ; il demande en conséquence une remise partielle de ses impositions. Ce qui lui fut accordé, comme l'indique une note écrite au bas de la requête.

* * *

En 1784, une épidémie sévit sur les jeunes hommes d'Osne ; 325 furent atteints et il y eut parmi eux 50 morts. Particularité à noter : c'est que pas un n'était âgé de plus de 28 ans. Le mal était spécialement dans le larynx, abcès ad intra et ad extra. MM. Laurent, médecin, Myon, Margot et Thierriot, chirurgiens, furent occupés à soigner les victimes. M. Thierriot, de Chevillon, vint même s'établir à Osne pendant l'épidémie.

Aux Archives départementales de Chaumont, se trouve un dossier concernant cette maladie. Un long mémoire de médecin sur les caractères de ce mal se résume ainsi : « C'est une miliaire pourprée dont l'éruption difficile et imparfaite se termine par une métastase sur la gorge et le poumon. »

A ce sujet, une demande de secours fut adressée à l'Intendant de Champagne, Mgr Rouillé d'Orfeuil, qui fit droit à la requête signée de 50 habitants. Car dans le dossier se trouve un reçu du médecin Laurent, attestant que le subdélégué de Joinville lui a remis la somme de 72 livres ; Pierre Margot a reçu 24 livres, l'une et l'autre sommes pour soins donnés aux malades de 1784. Et l'abbé Le Gendre a reçu 240 livres pour payer les remèdes et les aliments donnés aux pauvres indigents atteints de la maladie.

Sous ce régime prétendu barbare, on n'était donc pas tout à fait sans entrailles ! Bien au contraire, les nombreux hôpitaux, les orphelinats de tout genre, les maisons de refuge pour toutes

Digitized by Google

les misères couvraient le sol de la France et recevaient gratuitement les infortunés qui frappaient à leurs portes. Joinville, dans notre région, possédait plusieurs de ces établissements de bienfaisance publique, dus tous à la générosité des seigneurs du Moyen-Age.

Le 21 septembre 1786, l'entrepreneur Cyriaque Lahalle, veuf d'Anne Brigand, celui-là même qui, en 1760, avait construit la porte principale de l'église d'Osne et dont le nom fut trouvé gravé sur la première pierre, fut tué à Mussey en tombant d'une construction. Son corps fut ramené au cimetière d'Osne par son fils Jean-Baptiste Lahalle. Est-ce en construisant le portail de l'église de Mussey dont il avait l'entreprise qu'il trouva la mort? Dans son histoire du village de Mussey, Ernest Mallet rapporte cet accident mortel sans spécifier la construction à laquelle Lahalle était occupé ; mais il affirme que ce fut lui qui, en 1786, construisit le portail.

*
* *

Vers la fin du xviii[e] siècle, le célèbre agronome Parmentier, ayant décidé la France à cultiver le précieux tubercule qu'est la pomme de terre, les habitants d'Osne en ayant constaté l'utilité pour l'alimentation des hommes aussi bien que des animaux, plantèrent cette solanée. C'était une nouvelle richesse pour le pays. Qui aurait pu prévoir que sa récolte deviendrait un objet à litige? Il en fut cependant ainsi, comme le prouve la pièce suivante :

« Nous soussignés Louis Regnault, boulanger, Simon Regnault, marchant, Claude Tharasse, Nicolas Piault, Michel Tharasse, Cyriac Martin le jeune, René Buret, Cyriac Regnault, Claude Coquart, Cyriac Buret, René Guillemin, Claude Demogeot, Labreveux, Cyriac Demogeot, Cyriac Houdier, Jean Brigand, Joseph Regnault, Louis Regnault le jeune et François Millot avec Joseph Diot tant laboureur que manouvrier d'Osne-le-Valle y demeurant, nous soumettons et obligeons solidairement de contribuer pour nos part et portions aux frais de l'instance commandée à la requête du s[r] curé d'Osne-le-Valle relativement à la disme de pommes de terre, contre M[re] Thomas, notaire et maire à Osne, Cyriac Chutin, Claude Regnault et Antoine

Digitized by Google

Demandre, tous particuliers et habitants dudit Osne, regardant cette affaire comme la notre propre et entendant la soutenir conjointement avec ledit Mre Thomas et consors comme intéressant le bien public et la communauté. Fait à Osne ce vingt novembre mil sept cent quatre-vingt sept.

Signé : Regnault, C. Tharasse, M. Tharasse, C. Martin, Rgnaut, Regnault, Chutin, Claude Charles, C. Regnault, C. Beuret, C. Mourot, C. Coquard, Nicolas Millet, C. Coquard, C. Demogeot, J. Coquard, J. Houdier, Simon Bardel, N. Bardel, Beuret, C. Demogeot, C. Houdier, B. Guillemin, N. le Conte, R. Buret.

Nous reproduisons les signatures parce que la plupart ne correspondent pas aux noms cités dans la pièce.

Autre remarque : Contre la prétendue ignorance de nos ancêtres, ces signatures sont admirablement faites, d'une écriture nette et qui prouve une certaine aisance. Nous ne répondrions pas que celles de nos contemporains seraient plus correctes.

Qu'a été l'issue de ce procès ? Nous n'en avons pas trouvé de traces. Nous avons seulement une preuve de l'impopularité de la dîme des pommes de terre, dans un billet sans date et sans signature et qui cependant est bien de l'époque, il est ainsi conçu :

« Le 22 novembre le Sr (ici un signe) a envoyé ses pauliers pour percevoir la dixme chez les particuliers. Le dixième de ces particuliers ont donné quelques pommes de terre et encore à volonté. A la suite de cette opération ledit sieur curé a conduit ses hommes souppés chez lui. »

* * *

Nous avons fait une omission chronologique que nous réparons ici : Le 8 avril 1775 fut rendu par le Parlement un arrêt qui condamne Magdelaine de Joybert et consorts à délaisser à M. le Duc d'Orléans, prince de Joinville, la jouissance de la seigneurie d'Osne-le-Val, faisant partie de ladite principauté, moyennant la somme de 30.000 livres que paiera le duc d'Orléans, prix de l'aliénation de ladite terre fixée par contrat du 18 mars 1609.

Les derniers seigneurs d'Osne furent donc la famille de Joybert, ensuite le duc d'Orléans, le trop fameux Philippe

Digitized by Google

Egalité, qui, après avoir voté la mort de Louis XVI, son cousin, monta à son tour sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

* * *

Dans une collection de procès-verbaux d'Osne, nous avons relevé, du 25 juin au 13 novembre 1789, 16 procès pour contraventions à des arrêts de simple police. Etaient-ce les idées subversives de la Révolution qui commençaient à éclore ou plutôt à se traduire en actes ? Ces procès sont déclarés par des agents qualifiés de « *sergents missiers* » et parfois de « *commissaires de police* » et signés du greffier Thomas.

Le 3 janvier 1790 fut dressé un procès-verbal par cinq gardes faisant patrouille à Cyriaque Lahalle, qui cuisait des marcs pendant la messe du dimanche. Les juges de paix auraient fort à faire aujourd'hui ; mais, depuis 1881, la loi française qui fixait le repos obligatoire des fonctionnaires et prescrivait la cessation de tout travail public est abolie. Aussi bien le scandale officiel et privé s'étale-t-il chaque dimanche, provocateur de la justice divine, quand nos voisins d'outre-Manche, protestants, se reposent obligatoirement. Cependant on doit à la vérité que récemment nos Chambres sont revenues quelque peu de leurs errements et que de nouveaux règlements protègent en partie le repos dominical, qu'il eût été plus sage de ne pas abolir, et obligent les patrons à l'accorder à leurs employés et ouvriers.

Digitized by Google

CHAPITRE X

La Grande Révolution

Nous sommes arrivés à la Révolution française, qui va renverser tout l'ancien régime et, sur ses ruines, bâtir un état de choses nouveau. C'est l'époque, sans contredit, la plus curieuse et la plus instructive de toute l'histoire, aussi bien locale que générale. Et voilà que tous les documents propres à nous renseigner sur le village d'Osne, pendant cette période troublée, font défaut parce qu'ils ont été détruits depuis par des mains intéressées à les faire disparaître.

Des hommes, en effet, jusque dans les moindres hameaux, se sont compromis pendant les horreurs de la Convention, les uns par bravade ou par conviction, la plupart gens sans aveu ; d'autres grisés par les idées nouvelles et d'ailleurs poussés par l'ambition, d'autres enfin apeurés par les cris des victimes ou les menaces des Jacobins, qui comptaient partout des délégués, et redoutant de grossir la liste des suspects, se livrèrent à des actes de violence ou de délation, qu'ils regrettèrent dans la suite et qu'eux-mêmes ou leurs enfants eurent à cœur de faire oublier. De là cette disparition de pièces compromettantes ou déshonorantes. Il n'est pas jusqu'au registre des délibérations du Conseil municipal qui n'ait été anéanti. Ce sera pour notre récit une grosse lacune forcée.

Sans doute, comme dans la plupart des campagnes et des villes, les commencements de la Révolution furent accueillis sinon avec enthousiasme, au moins avec une joie marquée, car depuis longtemps des idées plus larges de liberté et d'égalité fermentaient dans les têtes et un réel besoin de réformes se faisait sentir. Mais les excès qui furent commis au nom de cette liberté et qui couvrirent de sang et de ruines le sol de la patrie ne purent trouver des applaudissements dans le peuple demeuré généralement bon.

Digitized by Google

Voici ce qu'écrit à ce sujet Albert Babeau, dans son ouvrage *La Vie rurale de l'ancienne France :* « Partout les paysans se montraient attachés à la monarchie et à la religion, tout en désirant la suppression des abus et des droits fiscaux dont ils souffraient. Presque partout ils saluèrent avec joie la révolution, parce qu'elle supprimait la dîme, les droits féodaux, la taille et les milices. Mais si le mouvement de 1789 les exalta jusqu'à l'excès, celui de 1793 les étonna et les fit réfléchir ; les têtes les plus respectées roulaient sur l'échafaud, les prêtres étaient proscrits, les églises fermées ; à côté de ces actes qui les atteignaient au cœur de leurs croyances, d'autres les frappaient au vif de leurs intérêts ; les réquisitions leur enlevaient leurs jeunes gens, le maximum leur prenait leur grain à un taux dérisoire et les assignats, avec lesquels on les payait, se dépréciaient de jour en jour dans leurs mains. ...Il faut se garder de croire que la révolution ait été sans influence aucune sur le sort du travailleur rural, mais il faut encore plus éviter d'attribuer à la révolution la plupart des progrès qui, depuis un siècle, se sont opérés dans sa condition... On peut se demander si ce que le paysan a gagné compense toujours ce qu'il a perdu. »

* * *

Comment fut accueilli par la population d'Osne la nouvelle de la prise de la Bastille et du massacre de sa garnison ? Quelle fut la part des habitants à la panique générale qui suivit cet événement et que constate l'Assemblée Constituante elle-même ? Comment se recruta la Garde Nationale appelée à poursuivre les prétendus *insurgés* qui se trouvaient partout et que l'on ne rencontrait nulle part ? Des délégués de la milice furent-ils envoyés à Paris pour la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 ? Combien de volontaires répondirent à l'appel de la Convention, qui décréta la patrie en danger et leva des troupes pour défendre le sol français envahi de toute part, par une coalition européenne? Quel fut le contrecoup de la Terreur dans la paroisse ? Quelle impression pénible, glaciale, foudroyante firent sur la population les massacres des Carmes, de l'Abbaye, de Saint-Firmin ; les noyades de Nantes, les boucheries de Lyon et d'ailleurs, la mort inique de Louis XVI, la captivité et l'assassinat de la famille

Digitized by Google

royale ? Quand cessa le culte public à Osne et quand fut fermée son église ? Autant de questions malheureusement insolubles pour nous.

Nous ne savons pas davantage à quel degré de misère fut réduite la population, pressurée sans cesse par des réquisitions, en faveur des troupes improvisées et manquant de tout : réquisitions de grains, de fourrage, de bestiaux, de vêtements même. Si nos pères n'assiégèrent pas, à l'instar des Parisiens, les pouvoirs publics pour réclamer du pain, ils en manquèrent peut-être plus d'une fois dans ces années de disette et de guerre, surtout quand disparurent les espèces métalliques pour faire place au fameux papier-monnaie vulgairement appelé *assignats*. Pour nous faire une idée de la pénurie des vivres dans nos pays, voici la taxe du pain, que nous avons relevée dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Joinville :

« Séance du quintidi 25 germinal an III : La livre de farine 1re qualité est fixée à une livre, et celle de la 2e qualité à 15 sols.

« Séance du 12 floréal an III : Prix de la farine de 1re qualité 30 sols la livre, et celle de 2e qualité 20 sols. Prix du pain 1re qualité 25 sols la livre et celui de 2e qualité 20 sols.

« Séance du 30 prairial an III : La ville de Joinville divise les citoyens en trois classes selon leur fortune et décide que la 1re classe paiera la farine 3 livres la livre, et le pain 2 livres 10 sols ; la 2e classe paiera la farine 2 livres 5 sols et le pain 1 livre 17 sols 6 deniers ; quant à la troisième classe la livre de farine lui sera laissée à 1 livre 10 sols et le pain à 1 livre 5 sols. »

Nous nous demandons qui pouvait en manger à ce prix exorbitant, qui ne dut pas être inférieur à Osne.

Rappelons encore que dans certains districts voisins, au mois de juin 1795, le prix du blé monta à 100 francs le quintal, celui de l'avoine à 73 francs et celui du foin à 145 francs (1).

Et cependant le peuple dans la misère devait se réjouir avec la République, car sans cesse des fêtes lui étaient imposées. Dans ce même registre de la ville de Joinville sont consignées ces fêtes annuelles avec le cérémonial commandé. Nous y avons vu la fête de l'Etre suprême, appelé aussi l'Eternel ; la fête de la fondation de la République, le 2 vendémiaire ; la fête de l'anni-

(1) Archives de la Haute-Marne.

Digitized by Google

versaire de la *juste punition* du dernier roy des Français, le 2 pluviôse ; la fête de la souveraineté du peuple, le 30 nivôse ; la fête de l'agriculture, le 10 messidor ; la fête de la chute du trône, le 23 thermidor ; la fête de l'anniversaire de la prise de la Bastille, le 20 messidor ; la fête des vieillards, le 10 fructidor ; une fête célébrée l'an VII, le 20 prairial, nommée fête funéraire, en mémoire de l'assassinat de deux ministres de la République, Bonnier et Roberjot, tués par les Autrichiens au congrès de Rastadt, etc., etc. Nous ignorons si les habitants d'Osne célébraient ces fêtes avec enthousiasme, s'ils envoyaient au moins un détachement de la Garde Nationale à Curel, chef-lieu de canton, ou à Joinville, chef-lieu de district. Avaient-ils accepté le calendrier républicain et chômaient-ils le décadi ?

* * *

Au commencement de l'année 1793, l'église d'Osne n'était sans doute pas encore interdite aux cérémonies du culte, ou du moins les sacrements étaient encore administrés quelque part publiquement ; ce qui le fait penser, c'est un contrat de mariage fait entre les fiancés Joseph Bardel et Marie Regnault, par les notaires Hanin et Périn, à la date du 5 février 1793 et qui débute ainsi : « Aussitôt après la bénédiction nuptiale reçue, les futurs seront unis, etc. »...

A la fin de cette même année (on était cependant en pleine Terreur), il était encore permis d'afficher sa foi, car, le 21 octobre 1793, Jacques Lapierre, médecin de Chevillon, déclare avoir baptisé à Osne, dans un accouchement laborieux, un enfant en danger de mort. Mais, sinon à cette époque, au moins dans la suite, les baptêmes solennels, c'est-à-dire conférés par un ministre ordinaire, étaient donnés au Val d'Osne par l'abbé Le Gendre, et Marie-Jeanne Martin, fille de Nicolas Martin et de Henriette Regnault, fut baptisée ainsi au Val d'Osne, le 12 germinal 1795, comme elle le raconta plus tard à ses enfants. Nous le tenons nous-même de son petit-fils, le docteur Guinoiseau.

Celle de maire exceptée, la Révolution abolit toutes les anciennes fonctions ; c'est pourquoi en 1792 Cyriaque Martin est dit *cy-devant receveur*, et Aubin Martin est nommé *cy-devant*

Digitized by Google

procureur, comme l'année suivante l'abbé Le Gendre sera appelé *cy-devant curé d'Osne.*

En cette même année 1792, le district de Joinville est en fonction. Osne fait partie du canton de Curel, du district de Joinville, du département de la Haute-Marne. Il avait cessé aussi, d'après la Constitution civile du Clergé, de faire partie du diocèse de Châlons, et dépendait de l'évêque constitutionnel et intrus de Langres nommé Wandelaincourt. Car la Constituante avait remanié la circonscription des diocèses, comme elle avait aboli les anciennes provinces pour en faire des départements ; elle ne connaissait rien qui ne fût de sa compétence.

Le 2 décembre 1792, la rédaction des actes fut enlevée aux curés et confiée aux maires.

C'était Joseph Chutin qui, à Osne, remplissait alors cette magistrature ; mais, le 27 décembre 1792, il dut subir l'épreuve d'une élection de laquelle il sortit avec le titre de *membre du Conseil général d'Osne, officier public, élu pour dresser les actes civils.*

Le 11 floréal 1794, Joseph Chutin, laboureur, fait à Joseph Chutin, officier public, la déclaration de la naissance de sa fille Marie-Anne Chutin.

Joseph Chutin conserva ses fonctions jusqu'au 9 frimaire an IV et fut remplacé par Charles-Antoine-Cyriaque Thomas, qui reçut à son tour le titre d'*Agent municipal, officier public pour constater l'état civil des citoyens.* Pierre Demogeot succéda à ce dernier, le 15 germinal an V, et laissa la place à Joseph Viard le 19 germinal an VII. Comme on le voit, les titulaires se succédaient rapidement sous le régime républicain.

C'est en 1799 que, pour la première fois, il est question d'adjoint ; le titulaire de cette nouvelle dignité était alors Cyriaque Bouillot.

Le 6 juillet 1792, le citoyen Cyriac Buret, vigneron, a été condamné, en la justice de paix de Montiers-sur-Saulx, à 270 livres d'amende pour délits commis dans les bois de cette communauté, et la sentence fut confirmée à Vaucouleurs le 4 septembre suivant.

Digitized by Google

* * *

Aussitôt après la déclaration royale du 23 juin 1789, qui accordait l'égalité des Français devant la loi et la suppression des privilèges en matière d'impôts, des contributions supplémentaires furent imposées, même pour le second semestre de l'année. Voici à ce sujet le tableau concernant Osne-le-Val, conservé aux Archives départementales de la Haute-Marne :

ÉLECTION DE JOINVILLE, COMMUNAUTÉ D'OSNE-LE-VAL

IMPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES
sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789

CONTRIBUABLES	Revenu	Impositions principales	Impositions accessoires	Corvées	TOTAL
M. Le Gendre, curé	463 liv.	38.13	59.15	16.17	115.5
La Fabrique	66.15	5.12	8.13	2.8	16.3
L'abbaye de Saint-Urbain . . .	22.»»	1.18	2.18	0.16	5.13
Mgr le duc d'Orléans.	2.876.10	239.16	370.14	104.12	715.13
M. Geoffroy, huissier à Paris . .	97.10	8.4	12.13	3.12	24.9
Messieurs les chanoines de Joinville	153.»»	12.16	19.16	5.12	38.4
Les dames du Val d'Osne . . .	434.»»	36.5	56.1	15.16	168.2
M. de Frenelle, seigneur de Curel.	185.10	15.10	23.19	6.15	46.4
Le chapelain de S. Nicolas . . .	13.»»	1.3	1.15	0.10	3.8
Les dames Ursulines de Joinville.	29.5	2.10	3.17	1.2	7.9
Les Annonciades	0.7	0.12	0.18	0.5	1.15
Les dames de la Pitié	2.10	0.5	0.8	0.2	0.15

Voici maintenant les impôts pour 1790 de ces mêmes cy-devant privilégiés :

	liv.
M. Le Gendre, curé d'Osne	203.11
La Fabrique de l'église	26. 5
L'économe de l'abbaye de Saint-Urbain.	8.12
Mgr le duc d'Orléans.	1149.12
M. de Frenelle, comte de Curel.	72.17
M. le chapelain de la chapelle S. Nicolas	5. 2
Les dames Ursulines de Joinville	11.10
Les dames Annonciades	2.15

Digitized by Google

Les dames de la Pitié	1.»»
La Fabrique de Montiers-sur-Saulx	0.12
La Fabrique de Curel.	0.11
M. Paillette, chanoine de Joinville	0.11
M. Colson, doyen à Reynel	11. 2
Messieurs les chanoines de Joinville	60. 4
Les dames du Val d'Osne.	170. 8

On peut voir par ces tableaux (1), surtout par le premier, que, contrairement à une opinion trop facilement admise, le clergé, l'Eglise et les seigneurs d'avant la Révolution payaient l'impôt, dont ils n'étaient point exonérés. On peut encore s'en convaincre par la lecture des charges indiquées au chap. des biens du Val d'Osne et à celui des biens de l'église d'Osne-le-Val. C'est une de ces nombreuses erreurs ou de ces exagérations qui ont cours sur l'ancien régime et qu'il est bon de remettre au point. Sans doute cet impôt n'était point proportionné à leurs richesses, mais la noblesse avait en outre l'impôt du sang, l'entretien de la milice en temps de guerre et d'autres charges parfois considérables.

* * *

Le 23 mars 1791 fut vendue la Grange aux dîmes, qui était située rue de l'Eglise, entre le jardin de Cyriaque Martin le jeune au couchant, celui de Cyriaque Martin l'aîné au midi et la Grande rue au nord. Elle était couverte en tuiles, mesurant dans œuvre 30 pieds sur 45 et se trouvait divisée en trois portées. Je n'ai pu trouver le nom de l'acquéreur.

L'an IV de la République, il a été exigé de la commune d'Osne, pour l'entretien des chevaux de l'Etat, 1.000 quintaux de foin et 500 quintaux de paille. Et ces réquisitions n'empêchaient pas les quêtes plus ou moins volontaires de se faire dans chaque locatité, en faveur des troupes qui manquaient de tout. Nous ignorons ce que produisit cette quête à Osne ; mais nous avons trouvé dans les archives communales de Curel qu'une quête faite le 19 brumaire an II, pour les défenseurs de la patrie, recueillit 84 chemises, un drap, deux petits coupons de toile et

(1) Archives de Chaumont.

Digitized by Google

126 livres 10 sols. Nous sommes persuadé que les habitants d'Osne ne furent ni moins patriotes ni moins généreux.

* * *

Avant de passer au XIX^e^ siècle, disons quelques mots sur les assemblées rurales tenues par nos pères, puis nous donnerons des noms de syndics et quelques chiffres des comptes de communauté pour la fin du siècle, noms et comptes rencontrés aux archives de la Haute-Marne.

« Voici ce qu'on pouvait voir, avant 1789, dans les villages de France, à certains dimanches de l'année, dit Albert Babeau : La messe ou les vêpres venaient de se terminer, les fidèles sortaient en foule de l'église. Tandis que les femmes regagnaient lentement leurs demeures, les hommes vêtus de leurs habits de fête s'arrêtaient et conversaient entre eux. Les cloches sonnaient, appelant les habitants à l'assemblée de la communauté. Elle se tenait d'ordinaire devant la porte de l'église, à l'ombre des vieux arbres et du clocher ; et là, soit debout, soit assis sur les murs du cimetière ou sur le gazon, les hommes se groupaient autour du juge local, du syndic ou du praticien, qui leur exposait la question sur laquelle ils devaient exprimer leur avis ; ils délibéraient ensuite d'une manière simple et sommaire, quelquefois avec force, et lorsque la délibération était terminée, ils votaient à haute voix, soit pour la décision à prendre, soit pour l'élection des agents et des employés de la communauté.

« Dans ces assemblées, les habitants décidaient les ventes, les achats, les échanges, les locations de biens communaux, la réparation des églises, des presbytères, des édifices publics, des chemins, des ponts ; outre leurs syndics, ils nommaient leur maître d'école, leur pâtre, leur sergent, leur messier, les collecteurs de dîmes, les asséeurs et collecteurs de tailles. Ils fixaient parfois le ban de vendange ; ils arrêtaient même, dans certaines circonstances, la taxe des journées d'ouvriers et de certaines marchandises.

« L'assemblée paroissiale se confondit souvent avec l'assemblée de la communauté. Les marguilliers remplissaient parfois les fonctions d'agents municipaux. » (1)

(1) Le Village sous l'ancien régime, par A. Babeau, *passim*.

Digitized by Google

On rencontre encore de nos jours, autour des églises, de ces arbres plusieurs fois séculaires, au tronc noueux et creusé par les ans ; on les nomme des Sullys, parce qu'ils furent plantés sur l'ordre ou du temps du célèbre ministre ; ce sont des ormes, des tilleuls, des chênes, qui ont ainsi abrité les assemblées de nos aïeux. Parfois aussi ils se rassemblaient sous le porche même de l'église, quand cette église était romane, ou bien encore sous les halles dans les campagnes qui en étaient dotées. A Osne, les assemblées de la communauté, comme l'indique la délibération suivante, se tenaient toujours sous la halle qui est encore aujourd'hui debout :

« Ce jourd'hui 3e jour du mois de janvier 1774, nous Jean Regnault syndic et principaux habitants de la comte d'Osne-le-Val certifions que ce dit jour étant assemblés *sous la halle*, au son de la cloche, pour faire les comptes de Joseph Thiébaut, syndic en l'année 1772... »

En 1762, le syndic était François Millet ; en 1763, Nicolas Bouillot ; en 1764, 1765, 1773, Joseph Trilfaut ; en 1767, 1768, Claude Lahalle ; en 1769, 1770, Simon Regnault ; en 1771, Claude Demogeot ; en 1772, Joseph Thiébaut ; en 1774, 1775, 1777, Jean Regnault ; en 1776, Louis Regnault ; en 1778, Jean Regnault l'aîné ; en 1779, Charles Bassemont.

En 1762, les recettes s'élevèrent à 365 liv. 12 sols, et les dépenses à 300 liv, 17 sols, 5 den.

		liv. s. d.		liv. s. d.
En 1764 et 1765,	recettes	1483.18.19 ;	dépenses	1518.12.6
En 1767	—	430	—	414.15.6
En 1768	—	225. 4	—	380. 4.6
En 1769 et 1770	—	990.16	—	489.10
En 1771	—	2346. 6	—	2363
En 1772	—	782.18	—	781. 3.3
En 1773	—	750	—	750.19
En 1774	—	190.13. 6		
En 1776	—	575.18	—	704. 1.9
En 1777	—	180	—	175
En 1778	—	520. 9. 6		
En 1779	—	392. 7	—	521.12

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Le XIX^e^ siècle

Après dix ans de troubles, de massacres, de terreur, la France respirait enfin ; l'avènement du Consulat marquait une ère de réparation, il inaugurait heureusement le dix-neuvième siècle et tout le monde s'accordait à bien espérer de l'avenir. La grande figure de Bonaparte apparaissait à l'horizon comme le soleil radieux après la tempête. Ses premières et brillantes victoires, son hardi passage des Alpes, sa campagne d'Italie, la bataille de Marengo, la paix de Lunéville, suivie de plusieurs autres, faisaient pressentir l'Empire. L'espérance renaissait sur les ruines encore fumantes de la révolution.

Ce sentiment de joie fut nécessairement partagé par nos pères, et Osne dut s'enthousiasmer à la proclamation de l'empire. Les vieux compagnons de Napoléon, les vétérans de ses campagnes, qui vivaient encore sous le second empire, savaient, sous la glace des ans, faire vibrer leur amour au seul nom de l'empereur premier. C'est un des souvenirs émus de notre enfance.

Mais si le char glorieux du vainqueur promena et fit flotter le drapeau tricolore sur toutes les capitales, il inonda malheureusement toutes les plages de l'Europe du sang de nos soldats.

Nous donnerons, dans un chapitre subséquent, la liste glorieuse des enfants d'Osne morts au champ d'honneur.

* * *

Maintenant, voici les renseignements puisés pour la plupart dans les registres des délibérations de la commune. Le premier de ces registres date du 12 pluviôse an XIII, premier de l'empire français, celui qui lui était antérieur ayant été détruit, comme nous l'avons dit.

Digitized by Google

Or, sur le premier feuillet de ce registre se trouve un récépissé signé de l'abbé Pierre, curé de la paroisse, qui reconnaît avoir reçu de M. le Maire la somme de 723 francs, provenant de fondations antérieures à la Révolution et dont les titres n'avaient point, par oubli ou mégarde, été saisis par l'Etat. Ce remboursement fut effectué en 1807 ; il prouve la loyauté du Conseil municipal de l'époque.

En l'an XIII, le Conseil vote une somme de 3.000 francs pour réparations à l'église et au presbytère, *maison qui servait jadis à l'éducation des jeunes filles, l'ancien presbytère ayant été mis à la disposition du gouvernement,* est-il écrit dans la délibération municipale.

Un procès intenté par la communauté d'Osne avant la Révolution à M. Hennequin, comte de Curel, qui prétendait enlever le droit de pêche dans le ruisseau de l'Osne, droit loué à M. Humbert, fut repris en 1807 et terminé à la satisfaction des habitants (1).

On trouve, en 1806 et 1807, la reprise des bans de vendange et de moisson, mis par les habitants appelés sous les halles au son de la cloche. Il n'y avait pas encore à cette époque, ce nous semble, de maison communale ou, du moins, nous n'en voyons de trace nulle part. Les habitants de la commune étaient fréquemment consultés, par une espèce de referendum, sur la gestion de leurs intérêts, et toujours c'était au son de la cloche, sous les halles, comme nous l'avons vu, à l'issue de la messe ou des vêpres du dimanche.

En 1808, une délibération du Conseil municipal renouvelle un traité passé entre la commune et le berger du *bout-haut*. Voilà une expression qui indique que le village était partagé en deux tronçons et qu'il y avait un berger communal spécial pour chaque partie du village. Quelques-uns veulent même que le *bout-haut* fit partie autrefois de la Lorraine et le *bout-bas* de la Champagne. Ces expressions sont encore aujourd'hui employées couramment. Ces deux tronçons, comme nous le disons plus loin, étaient séparés par la Forteresse.

Le 30 juillet 1809, une délibération nomme deux nouveaux gardes champêtres, qui s'ajouteront aux quatre existants, pour

(1) Voir aux pièces justificatives N° XII.

Digitized by Google

veiller aux récoltes. Défense est faite d'enlever des gerbes des champs avant le lever et après le coucher du soleil. Tous les cultivateurs s'engagent à donner une gerbe de blé à chacun de ces nouveaux gardes.

Cette mesure nous porterait à croire que le septième précepte du Décalogue n'était point en grand honneur et que les maximes et les vols révolutionnaires avaient déteint sur les populations rurales auparavant plus honnêtes.

Une autre réflexion nous vient naturellement à la pensée. Cette mesure était bien attentatoire à la fameuse liberté, pour laquelle les grands ancêtres de la Révolution avaient tant travaillé !

* * *

Osne eut sa large part de souffrances et de charges de la double invasion de 1814 et 1815. Quoique éloigné des grandes routes, comme sa vallée les touche aux deux extrémités, les armées la descendirent et la remontèrent assez pour encombrer souvent le pays. Lorsque les premiers alliés entrèrent au village, remontant de Curel, l'effroi fut grand et une partie de la population se jeta dans les bois. « Je la suivis, écrit l'abbé Adam, à Baudrais où je retrouvai ma famille de Thonnance abritée dans la forêt. »

Voici la nomenclature des réquisitions faites en 1814 ou, du moins, de celles dont nous avons rencontré les notes :

1° Le 15 décembre 1813, cinq voitures attelées de chacune quatre chevaux pour conduire des militaires blessés à Doulevant ;

2° Le 8 janvier 1814, trente chevaux pour conduire le train d'artillerie ;

3° Le 6 février, quatre voitures et quatre chevaux, sans compter deux petites autres voitures ;

4° Le 22 février, dix boisseaux de pommes de terre et un boisseau de petits pois à conduire à l'hospice de Joinville ;

5° Le 25 février, 4.000 livres de foin et trois bœufs ou vaches à conduire à Joinville, par ordre du général en chef des puissances alliées ;

6° Le 1er mai, trois voitures à trois ou quatre chevaux pour conduire les militaires et les bagages des troupes alliées. Il est

Digitized by Google

ordonné aux voituriers de se munir de vivres et de fourrage pour trois jours ;

7° Le 3 avril, le maire de Joinville envoie cinq hommes de la Garde Nationale pour contraindre les voituriers récalcitrants à amener à Joinville trois voitures à trois colliers, garnies de paille. pour charger des blessés français et les conduire à Osne afin de les y nourrir et loger.

La plupart de ces ordres sont donnés sous la menace de peines militaires. Citons-en deux à titre de curiosité :

« Les sieurs Buret Cyriac, Bardel, Chutin Cyriac, Aubry Toussaint, Barbier Claude, Brigand Louis et Regnault Claude aîné fourniront conjointement ensemble un muid de vin bien soutiré fin clair, pour demain neuf heures du matin. Ils se concerteront ensemble pour la fourniture d'un tonneau. Faute d'obtempérer au présent réquisitoire, les refusans auront chez eux chacun deux cosaques à leurs frais. Osne-le-Val, le 8 mars 1814.

Signé : Thomas. »

« Billet de logement : Rue du haut du Moulin. Du 27 avril « 1814. M. Etienne Bardel logera un Militaire cosaque à cheval « pour ce jour suivant la loi. *Signé :* L. Royer. » Au revers du billet on lit, sans doute le nom du cosaque : « Paulloto- « vick. »

* * *

Dans l'église d'Osne furent célébrés, en 1812, dix-huit mariages dont neuf en février.

En 1816, le ban des moissons fixa l'ouverture des récoltes au 11 septembre. Les pluies continuelles de l'été avaient retardé jusque-là la maturité des céréales. Quant aux vendanges, elles ne commencèrent que le 24 octobre et encore furent-elles avancées par suite de l'apparition des gelées et des neiges. L'année fut des plus mauvaises dans toute la France et, sans une abondante récolte de pommes de terre, qui alors ne pourrissaient pas encore, c'eût été la famine dans toute son horreur. Le ministre de l'Intérieur fit construire des granges où l'on vendait le blé à bas prix aux plus nécessiteux. Malgré tout, les prix ne tardèrent pas à s'élever et des centaines de personnes moururent d'inanition.

Digitized by Google

En 1818, une lettre de M. le sous-préfet à M. le maire fait connaître l'état de pauvreté et de gène dans lequel se trouve le le pasteur de la paroisse qui est dans l'impossibilité de payer des effets qui lui sont adressés de Paris, et aussi le mauvais état du presbytère ; il prie en conséquence le conseil municipal d'améliorer la situation de leur curé et de solder les effets. Heureuse époque ! De quels effets s'agissait-il ? La lettre ne le dit pas, mais sans doute du modeste mobilier qu'un jeune et nouveau curé avait commandé, car il y avait à peine quelques mois que M. Fournier était à la tête de la paroisse.

Le 29 juin 1818 est baptisée une enfant née du capitaine François Piault, chevalier de l'ordre de S. Louis ; le parrain était le capitaine Marcel Colas, chevalier de la Légion d'honneur. Le 8 mai 1819 était célébré, dans l'église d'Osne, le mariage d'un autre officier, M. Christophe François, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, capitaine au 3e bataillon de la légion du département de la Manche, avec Marguerite-Joséphine Thomas, fille de Me Charles-Antoine Thomas, notaire royal à Osne.

En 1820, à la naissance du duc de Bordeaux, fils posthume du malheureux duc de Berry lâchement assassiné par le fanatique Louvet, et petit-fils du roi Charles X, la France voulut doter le jeune prince, héritier présomptif de la couronne, du magnifique château de Chambord. Une souscription fut ouverte *ad hoc*. Le 10 janvier 1821, la commune d'Osne souscrivit la somme de 50 francs.

En 1820 et 1821, M. Fournier bénit six mariages depuis longtemps contractés civilement, mais trois de ces unions nous paraissent composées d'étrangers à la paroisse, par leurs noms exotiques. Deux de ces mariages sont assez originaux ; il s'agit des parents et de leur fils qui se marient dans la même cérémonie, le 10 août 1820.

Voici les noms de ces conjoints réhabilités :
Joseph Birlit et Marie-Jeanne Regnault.
Claude Birlit et Marie-Anne Demongi.
Nicolas Plique et Félicité Tharasse.
François Belgrand et Catherine-Victoire Colson.
Eloy Guyot et Marie-Anne Birlit.
Pierre Tharasse et Marie-Jeanne Martin.

Digitized by Google

A cette époque il existait encore d'autres unions illégitimes, et trois baptêmes sont signalés dans le registre de catholicité de 1821 et 1822, comme administrés à des enfants nés de parents mariés civilement. Ces unions ne doivent point nous étonner : elles étaient les fruits naturels et gâtés de l'ignorance et de l'impiété des dernières années du XVIII^e^ siècle.

C'est en cette année 1820 que les enfants des deux sexes furent séparés et qu'une école de filles commença à être dirigée par M^lle^ Angélique Jacquin, de Grand, aidée par sa nièce Marie-Angélique Pintat.

Le 12 juillet 1821, un enfant de 3 mois, Yves Viard, fut dévoré par un porc.

Le 11 juin 1822, le sous-inspecteur des forêts témoigne son étonnement au garde forestier Thiébaut, de ce qu'il n'a pas trouvé à verbaliser depuis le 26 décembre 1821, et l'engage dans la suite à plus d'exactitude et de fermeté dans ses fonctions.

Le 10 juillet 1822, le capitaine J.-B. Georges Guinoiseau, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, épousa Marie-Jeanne Martin, veuve du capitaine François Piault.

Le 31 juillet 1822 naquirent trois enfants des époux René Buret et Marie Lantonnet. Ils ne vécurent que quelques jours.

En cette même année, la commune donne à M. Maupris, curé, la somme de 150 fr. pour indemnité de déménagement (1). Elle vote également un devis de 8.795 fr. fait par M. Pierret, pour travaux à exécuter au presbytère, qui vient d'être acheté à François Gauthier.

En 1823, la commune est autorisée à recevoir de M^me^ veuve Couvreux, née Jeanne Bassemont, la somme de 1.000 fr., pour les intérêts servir à l'éducation des jeunes filles pauvres.

En 1824, elle vote la somme de 16.400 fr., prix du devis de M. Pierret, pour la reconstruction du clocher ; puis 7.900 fr. pour la refonte de la cloche et l'acquisition de deux nouvelles.

Cette même année 1824 voit la réhabilitation de trois mariages : un qui avait été purement civil, contracté en 1812, et les deux autres célébrés au religieux, mais invalides pour cause d'empêchement dirimant de consanguinité au 3^e^ degré. Ces deux dernières unions sont celles de Cyriaque Demogeot et

(1) Cette indemnité sera refusée plus tard à un de ses successeurs.

Digitized by Google

Marie-Anne Demogeot, de Jean-Baptiste Demogeot et Marguerite Demogeot.

Le 23 mai, le garde forestier Thiébaut a trouvé, dans sa tournée d'inspection au bois de la Cherhent, six petits louveteaux.

En 1830, la commune fait l'acquisition de 7 cordes de jardin, à 80 fr. la corde, pour faire un potager au presbytère Elle vote une somme de 3.000 fr. pour réparations à faire à l'église, au cimetière, aux ponts, aux puits et aux maisons communales.

* * *

Le 3 octobre 1830, création de la garde nationale d'Osne et acquisition de 30 fusils et 15 sabres pour la nouvelle compagnie qui est ainsi composée :

Capitaine : J.-B. Guinoiseau, officier retraité.
Lieutenant : Cyriaque Girardin, ancien militaire.
Sous-lieutenant : Joseph Viard, ancien militaire.
Sergent-major : Eloy Guyot, ancien militaire.
Fourrier : Jean-Baptiste Guyot.
Sergents : Jean-Baptiste Lahalle.
Cyriaque Demogeot.
Etienne Bardel.
Claude Tharasse.
Caporaux : Eloy Berthel, Claude Viard, Nicolas Martin, Evangéliste Villaunay, Nicolas Piault, Nicolas Demogeot, Nicolas Mourot et Claude Parisot.

Nous ignorons le nombre et les noms des soldats de cette milice.

En 1830, il y avait, d'après le rapport de M. le Maire à M. le Préfet, 85 à 90 enfants en classe près des institutrices et 70 à 80 dans la classe de l'instituteur.

Le 5 juillet 1833, le garde forestier Cyriaque Saleur a été battu et désarmé par des délinquants pris en flagrant délit dans les minières de Montreuil.

En 1834, une grêle énorme meurtrit et fit mourir Marie Concelin, femme Piault. Au souvenir des vieillards, on trouvait dans la campagne les cadavres des oiseaux et des lièvres tués

Digitized by Google

par les grêlons. Heureusement l'ouragan ne passa point dans la contrée des céréales et épargna ainsi le pain des cultivateurs.

C'est en 1834-1835 que fut créée la fonderie d'art du Val d'Osne, à laquelle sera consacré un chapitre spécial à la fin de cette notice.

Le 8 avril 1834, Mgr Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu, évêque de Langres, futur cardinal et archevêque de Besançon, vint visiter la paroisse d'Osne et y conférer le sacrement de confirmation.

En 1837, la commune fit l'acquisition d'une pompe à incendie et, en 1841, elle vota 1.300 fr. pour équiper la compagnie des pompiers.

En 1843, fut tué, dans une carrière, Claude Aubry, âgé de 31 ans.

Est approuvé, le 28 juillet 1842, un devis de 2.691 fr., pour travaux à exécuter à l'église et aux murs de clôture du jardin du presbytère.

* * *

Mais voici une longue délibération sur les réparations ou plutôt la reconstruction de l'église ; nous croyons devoir la reproduire en entier, vu son importance et ses détails :

« L'an 1842, le 6 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Osne-le-Val se sont réunis en session sous la présidence de M. le Maire de ladite commune. Leur réunion a eu pour objet de s'entretenir de l'affreuse catastrophe dont cette commune vient d'être le théâtre et qui a répandu l'effroi parmi les habitants ; ils ont cru devoir en instruire l'administration, pour prévenir de plus grands malheurs. Le 2 novembre dernier, à l'issue de la messe, au moment où le peuple allait se retirer, l'on vit quelques pierres s'échapper de la voûte de l'église, ce qui fit craindre la chute totale de l'édifice, car personne n'ignore son état de délabrement ; peu s'en fallut qu'une personne eût le crâne fracassé, puisque le sang jaillit à l'instant avec abondance de la large blessure qu'elle avait reçue à la tête ; une autre reçut une violente contusion au bras. Ce n'est pas la fin. Aussitôt que les habitants s'aperçurent du danger, ils parurent frappés comme d'un mouvement électrique ; un bruit

Digitized by Google

affreux se fait entendre, chacun croit toucher à son heure dernière, s'élance de son banc et se précipite avec impétuosité vers les issues qui peuvent le soustraire au péril ; les personnes âgées et faibles, les femmes et les enfants sont renversés et misérablement foulés aux pieds, de sorte qu'un très grand nombre ont été blessés et même plusieurs sont encore en danger de mort. Aujourd'hui les habitants exhalent leur mécontentement contre le Conseil municipal, ils l'accablent de sanglants reproches, ils l'accusent d'insouciance, de négligence, de pusillanimité ; ils veulent le rendre pour ainsi dire responsable du sinistre événement dont il vient d'être parlé. Ces reproches sont cependant peu mérités. Le Conseil municipal avait tout prévu : plusieurs fois il avait exprimé ses craintes en termes énergiques, notamment dans ses délibérations des 24 avril et 7 août derniers ; tous ses efforts ont été inutiles. L'administration départementale a paru sourde à ses justes réclamations. Il en a été de même de l'administration forestière, car ces délibérations sont restées sans effet. Qu'en est-il résulté ? C'est que, faute de réparations faites en temps utile, le mal s'est aggravé au point que ce ne sera plus qu'avec des sommes considérables que l'église d'Osne-le-Val pourra désormais être réparée d'une manière solide et durable. Le Conseil vient donc, pour la troisième fois, demander que l'administration forestière veuille bien autoriser la coupe de 25 hectares de bois du Quart, en réserve de ladite commune et prier M. le Préfet de lui prêter son appui dans les circonstances difficiles où il se trouve. Si les vœux du Conseil étaient encore, cette fois, stériles, il prendrait un dernier parti, celui de renoncer à l'exercice des fonctions dont il a été investi par la confiance de ses concitoyens. Fait et délibéré en conseil les jour, mois et an susdits. » Signé : Chutin, Guinoiseau, Beuret, Thugnet, Guillemin, Bardel, Coquard, Millot, Viard, Aubry, Guyot.

En conséquence, un devis de réparations provisoires de 250 fr. fut fait et autorisé ; mais tout le monde comprenait qu'il fallait plus que des réparations, mais une nouvelle église.

Le 3 décembre 1844 fut approuvé, par la préfecture, un devis fait par l'architecte du département, M. Alphonse Botrel, s'élevant à la somme de 62.407 fr. 17, non compris les matériaux de l'ancienne église, qui devront être déduits de cette somme.

Le 25 avril 1845, approbation du devis définitif s'élevant à

Digitized by Google

56.344 fr. et les matériaux de démolition de l'ancienne église sont acceptés par l'architecte au prix de 10.500 fr.

Le 5 mai 1846, le Conseil vote une somme de 845 fr. 16 pour honoraires à M. Botrel, et le 26 mai, un nouveau crédit de 5.000 fr. parce qu'aucun entrepreneur n'accepte au prix fixé, en raison de la plus-value des pierres de taille et des bois de charpente.

Cependant, en janvier 1847, eut lieu l'adjudication de la nouvelle bâtisse, la première semaine de carême la démolition de l'ancienne église, et en avril 1848 seulement, la pose de la première pierre.

Le 7 avril 1847, vote de 80 fr. à M. Pierret, pour ses honoraires de l'examen des plan et devis de l'église à bâtir.

Le 8 février 1847 avaient été votées une somme de 986 fr. 15 pour le mobilier des sœurs d'école et une autre de 283 fr. 39 pour réparations aux classes des filles.

En cette année 1847, le blé monta à 9 fr. le double décalitre, et si les pauvres d'Osne purent, malgré ce prix exorbitant, manger encore du pain, ce fut grâce à la générosité d'un homme de cœur dont il sera parlé ultérieurement, de M. Chutin, maire de la commune.

Le 30 mai de cette même année, après achat de l'ancienne cure qui gênait la nouvelle construction, la démolition de l'immeuble et un nouveau plan d'église sont approuvés. Mais l'approbation de la préfecture se fit encore attendre et ne vint qu'en août. Ces délais, ces atermoiements incitent les entrepreneurs Giroux et Dumoutier à réclamer une indemnité de retard, qui est fixée par experts à 2.927 fr, 16 ; puis l'expertise elle-même coûte encore 203 fr. 80.

En 1848, reconstruction du petit pont de la rue de l'Eglise ; coût : 1.006 fr. 66.

Cependant, le 1er novembre 1849, la messe fut célébrée pour la première fois dans la nouvelle église, sur un autel improvisé.

En 1849, la commune paie 428 fr. 33 à Nicolas Lamoureux, ferblantier à Thonnance, pour pose de chanlattes à l'église, et 126 fr. à Tharasse-Thomas, pour enlèvement des déblais. Elle verse 600 fr. à M. le curé de Montreuil pour l'achat du retable qui se trouve dans le sanctuaire ; 202 fr. à M. François, peintre, pour peinture et dorure dudit retable, et enfin 2.757 fr. 50 à M. Descaves, architecte.

Digitized by Google

De plus, la même année, elle fait placer dans le clocher la belle horloge construite par M. Schilgue, ingénieur-mécanicien de Strasbourg. Cette machine lui coûte encore 2.470 fr.

Enfin le gros œuvre de l'église était achevé, on pouvait y célébrer désormais les cérémonies du culte, elle n'attendait pour cela que la consécration ou dédicace. Cette cérémonie se fit solennellement le 3 octobre 1850, par Mgr Pierre-Louis Parisis, d'illustre mémoire (1).

En 1850 encore, fut votée la somme de 3.045 fr., pour relever les murs du cimetière, fermer l'emplacement de l'ancienne église, restaurer les murailles du jardin du presbytère, etc.

En cette même année, le 20 octobre, fut brûlée, au foyer paternel, une enfant de 7 ans, Marie-Emélie Hanus, fille de Sébastien Hanus et de Marie-Anne Hanin.

En 1851, la commune paie à Alexis Gérard, menuisier, 184 francs pour travaux à l'armoire de l'horloge, au retable du sanctuaire et à son baldaquin ; puis elle fait l'acquisition de la maison Martin, pour dégager le portail de l'église ; cette acquisition lui coûte 4.000 fr.

Le 11 décembre 1852, elle vote la somme de 142 fr. 80, pour fêter la proclamation de l'Empire. Cette somme servit à payer les frais d'un bal public, des rafraîchissements et la réparation du drapeau.

* * *

Le 27 juillet 1854, apparut à Osne, le terrible choléra qui, descendant de Baudrais par la Vaugon et la Roulotte, s'insfalla en maître dans certains quartiers où, pendant 17 jours de sa faulx meurtrière, il abattit 65 victimes. Les quartiers contaminés furent celui du Moulin au bas de la Vaugon, et, chose étrange, la rue la plus saine parce que la plus élevée du village, qui s'étend de l'église à la rue des Houdiers. Les autres demeurèrent indemnes. Cependant le Val d'Osne paya sa part de l'hécatombe, en donnant 9 victimes.

Mais le 15 août l'ennemi était vaincu par la Vierge de l'Assomption, qui est qualifiée de *terrible comme une armée en*

(1) En voir au chap. XIII. le compte rendu.

Digitized by Google

corps de bataille. En effet, à partir de ce jour, il n'y eut plus qu'une douzaine de décès à enregistrer, qui s'échelonnèrent jusqu'au 11 septembre, jour où eut lieu le dernier.

Les plus déplorables journées furent celles des 2, 5 et 7 août, qui fournirent chacune six morts, celle du 11 août qui en donna cinq et celles des 28, 29, 30 juillet, 10 et 14 août, qui enregistrèrent chacune quatre décès. On compte 10 enfants au-dessous de 10 ans, 18 personnes de 10 à 40 ans, 23 de 40 à 60, 9 de 60 à 70, 13 septuagénaires et un nonagénaire. Le total des victimes fut donc de 74; nombre faible, dit l'abbé Adam, comparativement à ce qu'il eût été sans la salubrité de la vallée et l'air pur qui en descendait.

Parmi les personnes dévouées à combattre le fléau, on doit signaler à la reconnaissance publique, un jeune médecin de Joinville, Silas Millot, qui, bien que souffrant d'une maladie de cœur, vint soigner les malades d'Osne avec un zèle admirable. Il mourut peu de temps après, premier interne de l'Hôtel des Invalides. Une mention honorable est due aussi à Madame Bouland, née Julie-Elisabeth Perrin d'Osne qui, bien que mère de deux jeunes enfants, se fit infirmière près des cholériques, et du reste reçut pour sa conduite une médaille de bronze bien méritée.

A l'occasion de l'épidémie de 1854, la commune paya 1.600 francs pour remèdes et honoraires d'infirmiers et 1.000 fr. pour honoraires des médecins. Mais en 1855, M. le Préfet alloua à la commune, sur le budget départemental, la somme de 500 fr., à titre de secours.

L'abbé Adam laisse une note que nous donnons ici sans appréciation, vu notre incompétence en la matière : « En deux ans nous avons eu onze morts de phtisie. La fréquence de cette maladie vient de la pauvreté du sang très remarquable dans cette population. A quoi faut-il attribuer ce phénomène? Sans doute à la sécheresse de l'air qui s'imprègne peu d'hydrogène. Le sol très poreux ne laisse point d'eau à l'action du soleil. Il est inouï que nos vapeurs indigènes nous aient donné un seul brouillard, nous n'avons que ceux que nous prêtent les vallées voisines; aussi sommes-nous beaucoup plus souvent gelés que le voisinage, nous l'avons été constamment depuis 1847. Nous avons peu de maladies de consomption, mais toutes les affec-

Digitized by Google

tions de poitrine, les fièvres biliaires et les affections rhumatismales. Je n'ai pas trouvé un seul cas d'affection scrofuleuse. »

* * *

Le 10 octobre 1855, fut broyé sous les roues d'un chariot, au Val d'Osne, Nicolas-Georges Plique, âgé de 45 ans.

Le 30 avril 1856, Mgr Jean-Jacques-Marie-Antoine Guerrin, évêque de Langres, est venu visiter la paroisse. Le prélat était accompagné de M. Bavoillot, vicaire général. Il a donné la Confirmation et son vicaire général a béni le superbe chemin de Croix en fonte d'art et bronzée, donné par Madame André. Monseigneur s'est montré satisfait, écrit l'abbé Adam, et plus encore édifié, du rapide ameublement de notre église, se faisant ainsi uniquement aux frais des familles. Il m'a dit que ce phénomène de foi et de piété se rencontrait bien rarement dans les mêmes proportions.

En 1856, il y eut encore 16 décès dans la commune, deux du choléra, deux de mort foudroyante et instantanée, et la plupart des autres de la fièvre typhoïde.

Une guérison de cette fièvre mérite d'être mentionnée : Julien-Jules Millet, arrivé à la dernière extrémité et ne laissant plus à la Faculté, ni aux siens, aucune lueur d'espérance, se lève dans un accès de délire, saisit un rasoir et se coupe la gorge. Une hémorragie s'en suit naturellement, qui ouvre un passage à la respiration et abat la fièvre. Le malade était sauvé, la blessure n'étant pas assez profonde pour trancher l'organe respiratoire.

L'été de 1857 fut sec et très chaud. Un orage, le 20 juin, fournit une grêle énorme, qui détruisit tout sur son passage, mais, grâce à Dieu, épargna la saison des blés qui furent abondants, et descendirent de 7 fr. à 4 fr. le double décalitre.

* * *

Le 27 mai 1857, les sept frères Saleur et leur associé Debias, mettent le feu dans une nouvelle usine au bas du village, et le 30 juillet ils coulent la plaque-foyer du presbytère, qu'ils donnent gratuitement à M. le curé.

Digitized by Google

La tonte des tilleuls du cimetière effectuée en février, a rapporté à la Fabrique la somme de 188 fr. A cette époque, les fruits spontanés des cimetières, appartenaient encore légalement aux Fabriques, ils formaient même un des articles de leur budget ; mais une législation ultérieure les leur a enlevés.

Le 15 janvier 1858, une enfant de 8 ans, Marie Devaux, fille des époux Ernest-Antoine Devaux et Eudoxie Paymal, fut enveloppée de flammes dans les prés, tandis qu'elle faisait du feu avec d'autres enfants.

En 1858, le Conseil municipal fait un règlement de concessions au cimetière ; il fixe à 50 fr. le mètre carré, les concessions perpétuelles, à 20 fr. pour les concessions trentenaires et à 10 francs pour les concessions de 16 ans. En conséquence, toute tombe placée depuis 50 ans et dont l'emplacement n'était pas acheté, devait disparaître dans les six mois. C'est une mesure juste et de bon ordre, mais qui dans ses commencements ne laisse pas d'être pénible.

* * *

En cette même année 1858, M. Adam demande un vicaire à Mgr l'évêque ; le pasteur appuie sa requête sur le nombre croissant de la population (410 familles, plus de 1,500 habitants) et sur la distance du Val d'Osne. Le prélat en informe la commune, qui prend une délibération de refus. Cette délibération mérite de passer à la postérité pour les sentiments qui y sont exprimés. En voici un extrait :

« ... Il serait de beaucoup préférable pour le Val d'Osne, comme cela se fait dans les usines populeuses et bien réglées, d'avoir au sein même de sa population, sa chapelle et son chapelain ; qu'alors la masse d'enfants qui y travaillent avant et après la première Communion, ne serait plus abandonnés sans secours et sans défense à l'influence exclusive des mauvais exemples et de la séduction. *Qu'alors notre population indigène ne recevrait plus le scandale de l'absence régulière de cette population industrielle à toutes les réunions religieuses...* »

Le Val d'Osne était donc, comme aujourd'hui, le scandale de la paroisse ; c'est le Conseil municipal, dans un acte officiel, qui l'affirme le 20 octobre 1858. Le registre des délibérations

Digitized by Google

en fait foi. Mais pourquoi la population indigène s'est-elle laissé entraîner par ces exemples pernicieux d'indifférence et d'abstention religieuse ?

* * *

L'année 1858 est remarquable par le chiffre de la natalité qui s'est élevé à 59.

En 1859, la commune s'émeut du peu de solidité de l'église, fait constater par un architecte les vices de construction ; c'est pourquoi elle réclamera à M. Descaves et à M. Dumontier, la somme de 10.000 fr. de dommages-intérêts et la restitution de 1.270 fr. indûment payés par elle à l'entrepreneur, par suite d'une estimation erronée de pierres. Cette demande sera faite à plusieurs reprises, pendant plusieurs années ; des architectes seront nommés experts par le préfet ; et enfin la commune gagnera et rentrera dans cette somme. Mais hélas ! l'édifice n'en sera pas amélioré, il conservera ses défauts et son peu de solidité, même après que des barres de fer en auront relié les murs entre eux.

M. Adam a écrit de l'année 1860 : « C'est une année de pluies continuelles, de foins abondants, de grandes moissons mouillées et germées, de grandes vendanges qui ne veulent pas mûrir et de malheurs inouïs. »

En cette année fut polluée et puis réconciliée l'église d'Osne, comme il est narré ailleurs (1).

Le 1er juillet 1861, la commune vota un secours de 200 fr. pour les victimes de l'orage du 22 juin, et le 8 août elle approuva un devis et projet de construction de maison communale, au coût de 26.941 fr. 82 cent.

Le 15 mars 1862, Claude Regnault, président de la Fabrique et bienfaiteur de l'église, a l'imprudence de s'endormir sur la margelle de son puits, tombe dans le gouffre béant et meurt à 70 ans.

Cette année se fit remarquer par 62 naissances et seulement 24 décès. Parmi ces derniers, l'un surtout fut déplorable. Une jeune femme d'une excellente conduite, Alexandrine Beuret, pendant une pénible gestation perd la raison, et le 3e jour après sa délivrance se suicide par strangulation.

Digitized by Google

Le 28 janvier 1863, Nicolas Plantegenet, ouvrier du Val d'Osne, tombe sous les roues de son tombereau et expire quelques heures après.

Le 6 mai, un incendie éclate au Val d'Osne, mais est promptement arrêté.

Dans ce même mois, l'architecte Maxe, de Bar-le-Duc, réclame 363 fr. 55 pour inspection et rapport des travaux mal exécutés à l'église ; l'huissier Briquet, de Joinville, réclame à son tour 110 fr. 30, pour poursuites dirigées contre les sieurs Descaves, architecte à Chaumont, Dumontier, entrepreneur à Doujeux, et Chaudron, maire de Doulaincourt, caution de Dumontier.

Le 10 janvier 1863 fut tué, en creusant le puits de la commune, près de la maison communale, Sébastien-Augustin Demassey, âgé de 38 ans, qui laissait 4 enfants en bas âge et une veuve sur le point d'être encore mère.

* * *

En juillet 1865, une fête, que j'appellerai familiale, met en liesse tout le pays. Il n'y avait en effet qu'un cœur et qu'une âme pour louer le maire, M. Cyriaque Chutin, le grand bienfaiteur de tous. Messieurs le baron de Lespérut, député, le Préfet de la Haute-Marne et le Sous-Préfet de Wassy, apportaient solennellement la croix d'honneur à cet homme de bien, pour le récompenser de ses 46 années de fonctions municipales. Une table de 60 couverts était dressée dans la salle de mairie pour les dignitaires et une autre de 500 couverts pour tous les chefs de famille et les jeunes gens, dans le jardin du nouveau légionnaire. Rien ne manqua à la réjouissance publique, ni les salves d'artillerie, ni la brillante illumination, ni le feu d'artifice, ni la musique, ni la retraite aux flambeaux.

Un mois après, une maison remplie de bois et de fourrage, et appartenant à M. Thugnet, devenait la proie des flammes ; mais le foyer put être circonscrit et les immeubles voisins soustraits à la violence du sinistre, par la promptitude des secours et l'habileté des pompiers.

---

(1) Voir le chapitre de l'Eglise.

Digitized by Google

* * *

Dès 1864, le vicariat d'Osne avait été érigé par Mgr Guerrin, mais on attendait toujours qu'il plut au Conseil municipal de fournir un logement au vicaire. Des pourparlers étaient engagés entre l'évêché et la préfecture, mais rien n'avançait en raison de l'entêtement des édiles de la commune. Cependant M. l'abbé Léopold Caussin est nommé vicaire d'Osne et entre en fonctions le 1er avril 1866. M. le curé, qui avait épuisé tous les moyens de se concilier une entrée au Conseil, pour l'entretenir de vive voix de l'affaire du vicariat, fut éconduit. « Ainsi mis hors de la voie officieuse, dit-il, il fit partir son dossier par la voie officielle. » Alors la commune fut mise en demeure de voter les fonds ; elle n'en fit rien ; quand arriva une menace de la préfecfecture. A la menace, le Conseil répondit encore par des promesses dilatoires ; c'est alors que le Préfet, impatienté, prit un arrêté allouant d'office 1.536 fr., pour travaux à exécuter au presbytère et 963 fr. 50 à la Fabrique, pour équilibrer son budget et payer les premiers honoraires du vicaire.

Les appartements vicariaux se firent enfin. En 1867, nouvelle demande à la commune de 684 fr., nouveau rejet de celle-ci, mais la somme fut imposée d'office par la préfecture. On le voit, il y avait à cette époque un conflit aigü entre les deux autorités locales, civile et religieuse.

C'est en cette même année 1867, que fut créé le bureau télégraphique, et que fut demandée l'inauguration d'un marché les samedis et de trois foires, les 20 janvier, 20 avril et 20 octobre. Le Conseil appuyait sa requête sur le nombre des habitants qui étaient près de 1.700, et conséquemment sur l'importance de la commune, qui se trouvait être la 9e de la Haute-Marne (1).

Le 14 mai 1867, intervint un nouveau règlement sur les concessions de terrains au cimetière. Il aggrave celui de 1858, puisqu'il met à 60 fr., 30 fr. et 20 fr. le mètre carré, selon que la concession est perpétuelle, trentenaire ou décennale.

En 1868, la maison commune fut construite par François

(1) Ces marchés aussi bien que ces foires ne durèrent que peu de temps, quelques années à peine.

Digitized by Google

Cemp Toussaint, entrepreneur à Joinville, moyennant la somme de 28.126 fr., sans compter les matériaux de l'ancienne maison.

* * *

Nous arrivons à l'année terrible. Le 19 juillet 1870, la guerre était déclarée par la France imprévoyante à l'Allemagne. Nous n'étions point prêts, parce que nous n'avions pas prévu et surtout nous étions sans alliés. Aussi dès les premiers jours nos armées étaient-elles écrasées par le nombre, et une formidable invasion, ne rappelant que trop les invasions des barbares au v^e^ siècle, inonda nos provinces de l'Est.

Cependant à la nouvelle de nos désastres, les populations de la France entière rivalisent de patriotisme. Dès le 31 juillet, le Conseil municipal d'Osne vote une somme de 500 fr. de secours aux blessés de la guerre, il fait préparer 15 lits pour les recevoir. Aussitôt, parmi les habitants est ouverte une souscription, qui produit 945 fr., sans compter celle des ouvriers du Val d'Osne adressée directement à M. le Préfet et s'élevant à 283 fr.

La commune est imposée à la somme de 6.131 fr. 40 pour l'équipement des mobilisés.

Après les premières et sanglantes défaites de Wissembourg le 4 août, et de Reichshoffen le 6, tandis que Mac-Mahon exécutait son habile retraite sur Châlons et que les débris de son armée passaient à Chatonrupt, plusieurs voitures de provisions furent envoyées d'Osne à nos héroïques et malheureux soldats. C'était le lendemain de la fête patronale, le 15 août.

Cependant, le 21, les premiers ennemis paraissent à Osne, ils descendaient la Heva. Ils sont 22 qui viennent réquisitionner le village. Ils chargent 6 voitures d'avoine, de pain, de vin bouché, de sucre, de café, de riz, etc., et contraignent trois hommes et leurs chevaux à conduire ces provisions. Ce sont MM. Nicolas Bardel, Nicolas Aubry et Charles Sauvageot, ce dernier âgé de 19 ans. Emmenés d'abord à Saint-Joire (Meuse), où se trouvait le camp prussien, ils furent de là dirigés sur Sedan, où ils arrivèrent au moment de la trop fameuse bataille vers le 1^er^ septembre.

Quelques jours après, MM. Aubry et Sauvageot réussirent, au péril de leur vie, à s'esquiver et à se cacher la nuit dans un

Digitized by Google

bois, puis revinrent exténués au village, avec leurs voitures, après trois semaines d'absence, qui durent paraître longues à leurs familles respectives. Quant à M. Bardet, il lui fallut suivre jusqu'à Versailles les Prussiens, qui, à plusieurs reprises, le frappèrent et le blessèrent de leurs sabres. Il ne revint au pays que le 1er octobre, pour y mourir le 9, victime des mauvais traitements reçus.

Le 23 août, c'est une avalanche de 8 à 10.000 casques à pointe qui tombe à Osne et ne manque pas de jeter l'effroi parmi les habitants. Immédiatement tous les fusils des pompiers sont réclamés et tordus dans les roues des chars, les crosses sont cassées à l'angle du mur de la mairie. L'officier d'approvisionnement réclame 9 bœufs qui devront lui être livrés dans la demi-heure et, comme le maire, M. Chutin, répond que cela est impossible dans un si bref délai, il est menacé d'être fait prisonnier de guerre. Et le vieillard sans s'émouvoir de répondre avec calme : « Je serais un vieux prisonnier ! » Il avait 81 ans.

L'ennemi réclame aussi à l'instituteur, M. Favret, et cela sous peine d'être fusillé, l'appareil télégraphique, mais avec sang-froid celui-ci répond que l'inspecteur des télégraphes l'a enlevé.

Le 24 et le 25 de nouvelles bandes succèdent aux premières ; quarante vaches du village sont abattues et dix autres emmenées vivantes. Une grande partie du bétail cependant était cachée dans la forêt de Baudrais. Dans la journée du 24, une détonation a retenti sur la place. Grande alerte parmi les Allemands. Plusieurs hommes sont maltraités et plusieurs autres contraints de se cacher ou de fuir. Mais il est prouvé que le coup est parti de lui-même d'une arme prussienne. Néanmoins, le pillage du bout-haut a commencé, le vin coule dans certaines caves, des meubles sont brisés, toutes les volailles sont égorgées, les blés nouvellement coupés sont donnés en litière aux chevaux, de nombreux vols sont commis ; quand, dans la matinée du 25, arrive à toute bride de Curel un cavalier qui donne l'ordre de partir promptement. Que s'était-il donc passé ? L'ennemi venait d'apprendre que Mac-Mahon quittait Châlons et allait concentrer ses forces à Sedan, et il veut s'efforcer de lui couper la retraite ou de l'y poursuivre.

Après la reddition de Metz, une armée ennemie sous la conduite du prince Frédéric-Charles, se dirigeant sur Paris, traversa

Digitized by Google

la Champagne, et le 6 novembre, 800 Prussiens furent encore hébergés à Osne. La tradition veut que le prince descendit le village.

Cependant il faut dire que les difficultés du vallon l'épargnèrent à plusieurs reprises et le dispensèrent de passages. Néanmoins, au retour et pendant l'armistice, trois séjours de troupes se prolongèrent ; le dernier fut abrégé par suite d'une épidémie de variole qui mit les Prussiens en fuite.

Voici le relevé sommaire des contributions de guerre, réquisitions et autres charges résultant de l'occupation prussienne :

1° Montant des réquisitions de guerre réclamées par les autorités allemandes et payées . .	1.623 »
2° Impôts perçus au profit du Trésor allemand .	18.631 »
3° Valeur des réquisitions en nature, chevaux, bestiaux, denrées de toute sorte	38.672 50
4° Nourriture de 18.000 hommes, pendant les journées des 23, 24 et 25 août 1870 . . .	40.080 »
5° Nourriture de 8.000 hommes, le 6 nov. 1870 .	2.123 »
6° Montant des dégâts et pertes provenant d'incendies	600 »
7° Valeur des objets mobiliers enlevés. . . .	6.376 »
Total des contributions, impôts, dommages, etc. (1).	108.108 50

Lorsque l'indemnité de guerre de cinq milliards eut été payée à l'ennemi, et elle le fut rapidement, au grand étonnement de l'Europe, l'Etat remboursa aux communes et aux particuliers, les sommes avancées pendant la guerre et solda en grande partie les pertes causées par l'invasion.

(1) Ainsi copié dans le registre communal d'Osne.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

L'église d'Osne et ses biens

Comme il y a dans le temps des jours réservés au culte de la Divinité, il y a, dans l'espace, des lieux spécialement consacrés à cette destination. C'est pourquoi l'église a été construite dans tous les temps et chez tous les peuples. D'abord simple pierre érigée par le patriarche de la Loi primitive pour l'oblation des prémisses ou des victimes sanglantes, puis tente portative pour abriter dans l'exil le Tabernacle d'Israël ; à la fin, temple fixe dressé avec une magnificence inouïe sur une des quatre collines de Jérusalem, le mont Moriah. L'église catholique, aujourd'hui, s'élève sur toutes les plages du monde, et la victime non sanglante du Calvaire y est immolée à toutes les heures du jour et de la nuit.

Rien n'est plus impérieusement nécessaire dans un village qu'un temple capable de réunir tous les habitants aux pieds des autels et d'abriter avec décence les mystères de notre sainte Religion. Aussi nos pères du Moyen-Age et même longtemps auparavant ne marchandaient-ils ni leur sueur ni leur argent pour faire grand, beau et bien ; les superbes cathédrales que nous ont transmises les générations et qui couvrent le sol de la France en sont une preuve indéniable. Il n'est pas jusqu'aux plus humbles hameaux qui n'aient eu leur chapelle, parfois modeste, mais toujours digne.

A quelle époque fut construite la première église d'Osne ? Qu'était-elle ? Nous ne le savons pas. Et celle même qui disparut au siècle dernier, à quelle date précise remontait-elle ? Nous ne le savons pas davantage. C'est à peine si d'après les renseignements recueillis près des vieillards, nous pouvons conclure qu'elle était probablement de style roman et, par conséquent, remontait au moins au XI^e^ ou XII^e^ siècle.

Le plus ancien monument qui nous parle de l'église d'Osne

Digitized by Google

est un parchemin en partie mutilé, datant de 1477, et sur lequel est publié en latin de chancellerie romaine, une bulle accordant des indulgences à ceux qui participeront à la réparation de l'église. Voici, du reste, l'analyse et le résumé de cette pièce, qui est en notre possession :

« ..... le... septembre 1477, septième année du pontificat « de Sixte IV, à la prière de Pierre Roland, curé de la paroisse « de St-Cyr d'Osne, les cardinaux..... Ange, Olivier, Julien, « Etienne, Philibert, Jean, Michel et François, en vertu de « l'autorité apostolique, pour encourager les fidèles : 1° à visiter « cette église ; 2° à la réparer ; 3° à l'entretenir ensuite ainsi « que son mobilier, accordent chaque année à perpétuité 100 « jours d'indulgence à tous les fidèles qui, confessés et contrits, « du mois de juillet au mois de décembre, ainsi qu'aux fêtes de « St Cyr, de Ste Marguerite, des apôtres Pierre et Paul et de la « Dédicace de ladite église, et assisteront dévotement une fois à « l'office, depuis les premières jusqu'aux secondes Vêpres, et y « feront une offrande aux trois fins susdites. »

Une conclusion se dégage naturellement de ce document : c'est que l'église d'alors avait besoin de réparations importantes, puisque le curé d'Osne demande une indulgence pour exciter les fidèles à réparer cet édifice. Cette pièce apporte encore un confirmatur à cette opinion, assez bien établie par ailleurs, que les églises avaient eu particulièrement à souffrir en France pendant la guerre de Cent ans, et que cette désolation persista fort avant dans le règne de Louis XI, par suite d'une multitude de combats isolés et périodiques que se livraient les seigneurs sur tous les points du territoire.

* * *

Nous lisons dans les notes manuscrites de l'abbé Adam, curé d'Osne, qui vont nous fournir presque toute la matière de ce chapitre :

« Le 1er août 1760 fut posée la première pierre de la maîtresse porte de l'église. Le clocher et le chœur étaient beaucoup plus anciens ; il paraîtrait que les nefs furent construites alors. Et le 24 décembre 1762 la messe de minuit put être chantée au maître-autel, les travaux étant terminés.

Digitized by Google

Voici l'inscription qui fut enfouie sous la porte : *Anno 1760, die primâ augusti, ambæ istæ fores, quarum primum jacuit* (1) *lapidem magister Franciscus Le Gendre, hujus Ecclesiæ parochus, Ludovico XV regnante, extructæ sunt, opifice Cyriaco Lahalle.* »

Traduction : Le 1er août 1760, sous le règne de Louis XV, ces deux portes, dont Maître François Le Gendre, curé de cette paroisse a posé la première pierre, ont été construites par Cyriaque Lahalle.

S'agit-il de constructions nouvelles ou simplement de réparations? L'abbé Adam penche pour la première hypothèse ; du reste c'étaient d'importants travaux, puisque le service divin était interrompu et ne fut repris que 29 mois plus tard.

Il serait intéressant de savoir où et comment se célébraient les offices paroissiaux pendant ces longs mois, mais aucune note ne nous l'apprend.

En 1824, le clocher tombait sans doute de vétusté, car il fut reconstruit au prix de 15.225 fr. L'architecte fut M. Pierret, de Curel, et l'entrepreneur, François Gauthier, d'Osne. Cette dépense était bien inutile, puisque, comme nous allons le dire, 24 ans plus tard, ce nouveau clocher sera démoli, aussi bien que l'église, pour faire place à d'autres constructions.

Ajoutons que cette église ancienne occupait la place qui se trouve aujourd'hui à droite du monument actuel, que la porte principale était absolument au lieu de la porte en fer du cimetière, que la façade avait trois portes, que le clocher se trouvait sur le sanctuaire au lieu et place où se voit aujourd'hui le petit mur au-dessus des sapins, ou plutôt à l'ouverture laissée par ce mur, face à la croix de l'abbé Pierre.

Ce clocher, que M. Adam dit avoir été plus beau que celui qui lui succéda, avait non la forme de flèche élancée, mais plutôt celle d'un dôme quadrangulaire, surmonté d'une croix. Il était plus spacieux que celui-ci, puisqu'il pouvait loger les trois cloches sur le même plan.

De l'ancienne église nous sont restés deux autels, celui de la chapelle S. Cyriaque et celui que l'on voit aux fonts baptismaux, tous deux en pierre sculptée, style Louis XV.

---

(1) Pour « *Jecit* » car *jacuit* est un barbarisme.

Digitized by Google

Or le 2 novembre 1842, pendant l'office des Trépassés, une pierre se détachant de la voûte, blessa Louis Regnault et Jean-Baptiste Barthier ; il s'en suivit naturellement une fuite tumultueuse et générale, dans laquelle des femmes furent piétinées. Des paniques se renouvelant plusieurs fois dans les années qui suivirent, on dut nécessairement songer à bâtir un nouvel édifice.

Malheureusement le plan fut mal conçu par un premier architecte, imparfaitement modifié par un second et accepté par une municipalité inintelligente en matière d'archéologie religieuse. M. le curé eut beau protester, mettre des entraves à l'exécution de ce plan, avertir l'architecte du peu de solidité de son travail, se laver les mains devant la postérité, « la cathédrale prétendue grecque ou plutôt bâtarde », comme l'appelle le bon curé, fut décidée. L'église ancienne s'écroula sous le marteau des démolisseurs, en janvier 1847.

Pendant cinq mois, les offices se firent dans la salle à manger bien étroite du presbytère, et dans la suite dans une superbe chapelle gothique édifiée par l'artiste Ménissier, et qui coûta 4.000 fr. Ecoutons ce qu'en dit M. le curé : « J'entrai le jour de l'incidence de la Fête-Dieu 1847, avec 16 prêtres venus pour m'y introniser, dans ma merveille de sapin ; une bonbonnière gothique, ravissante église, svelte, riante, brillante de peinture et rivale de nos belles constructions du XIV^e^ siècle... Je vécus trente mois sous ma belle et coûteuse toile d'araignée, mouillé par la pluie, blanchi par la neige, gelé en hiver, bouilli en été... J'entrai dans le nouvel édifice, le 1^er^ novembre 1849. »

Le prêtre s'attarde longuement dans ses notes à exposer ce que les ressources permettaient de faire, une église gothique ou romane, mais sérieuse, avec voûtes en pierre, moins vaste et plus économique, et il accuse l'édilité d'alors, de mauvais esprit.

Le 3 octobre 1850, l'église fut solennellement consacrée par Mgr Parisis, d'illustre mémoire, le vaillant évêque de Langres, qui soutint plus tard à la Chambre, avec tant de courage et d'éloquence, la liberté d'enseignement.

Etaient présents à la cérémonie de consécration : MM. Favrel, vicaire général, accompagnant le prélat consécrateur ; Devoitine, curé de Changey, maître de cérémonie ; Maréchal, doyen de Joinville ; Toussaint, curé de Curel ; Bruant, curé de Noncourt ;

Digitized by Google

Morel, curé de Saint-Urbain ; Budelot, curé de Suzannecourt ; Thevenot, vicaire de Joinville ; Crévisy, curé de Sommermont ; Vautrin, curé d'Autigny ; Lebecq, curé de Montreuil ; Jeanson, curé d'Effincourt ; Piat, curé de Rachecourt ; Gelin, curé de

Façade de l'église d'Osne-le-Val.

Digitized by Google

Fontaines ; Dubois, curé de Gourzon ; Servais, curé de Narcy ; Génuel, curé de Chamouilley ; Guillemin, curé d'Eurville ; Adam, curé de Voillecomte ; M. le doyen de Montiers-s/Saulx ; et MM. les curés de Mandres, de Couvertpuis, de Hévillers, de Morlais, le vicaire de Montiers ; MM. Cyriaque Chutin, maire ; Victor Beuret, adjoint ; Joseph Viard, capitaine de la Garde Nationale ; François Henrion, chef d'orchestre ; Deschamps, instituteur ; Sœurs Césaires et Amédée, institutrices ; Grosjean, directeur du Val d'Osne ; les membres du Conseil de Fabrique et du Conseil municipal ; et les fidèles de la paroisse (1).

La nouvelle église, comme l'ancienne, a pour titulaires les saints Cyriaque, Large et Smaragde, martyrs des premières années du IVe siècle, sous le sanguinaire Galère Maximin.

* * *

Mais à l'église il fallait un mobilier, l'ancien n'était pas digne, l'abbé Adam l'estimait 500 fr. La générosité des fidèles y va pourvoir en grande partie. Citons les noms des principaux bienfaiteurs, ils méritent de passer à la postérité ; peut-être réveilleront-ils chez leurs descendants, la flamme de la libéralité envers le temple du Seigneur :

M. Claude Bassemont donna les cinq vitraux du chœur, qu'il dut remplacer peu de temps après, car un ouragan avait démoli les premiers. Coût 12 à 13 cents francs pour la première fois et 2.000 fr. la seconde.

M. et Mme Chutin offrirent le Maître-Autel en marbre, qui coûta 2.400 fr. ; l'exposition du S. Sacrement en bois doré, de 200 fr. ; une bannière de la Vierge, de 110 fr. ; et ajoutèrent 280 fr., pour replacer le grand Christ de l'avant-chœur.

M. André, maître de forge du Val d'Osne, donna la chaire à prêcher, qui fut exécutée dans son usine ; valeur 1.200 fr.

Mme Charton, de Sommeville, née Houdier, donna quatre chandeliers, pour le sanctuaire.

M. Louis Guillemin, ancien maire, acheta un drap mortuaire.

Mme Thugner, née Madeleine-Ursule Guillemin, fit confectionner une riche aube, avec sa robe de noce.

---

(1) Extrait du Registre de Fabrique.

Digitized by Google

Mme Froideau, nièce de M. André, dota les trois autels d'une belle garniture de nappes et de dentelles.

Les jeunes gens du village se cotisèrent, et aidés de M. Chutin et de M. l'abbé Emile Thomas, firent replacer à la chapelle du patron, et restaurer l'ancien Maître-Autel. Coût 270 fr.

Le Conseil municipal acheta le retable du Maître-Autel, qui provenait de l'église de Vignory, et qui d'abord vendu à Mon-

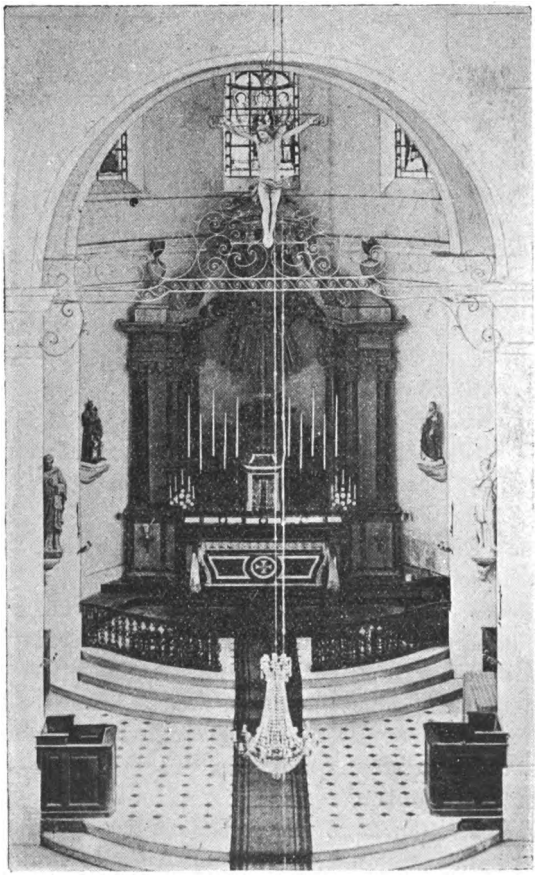

Le sanctuaire de l'église d'Osne-le-Val.

Digitized by Google

treuil, se trouva trop vaste pour l'église. Coût d'achat, de pose et de restauration, 1.000 fr.

M. Victor Beuret donna un petit lustre.

M. Claude Regnault, à l'occasion du mariage de son fils Alexandre-Athanase, avec Mlle Duplaquet, fournit deux des plus beaux lustres, avec une paire de girandoles.

M. Charles-Antoine-Cyriaque Thomas, donna le premier chemin de Croix, composé de croix ouvrées, sorties du Val d'Osne.

Quelques années après, Mme André procura les 14 stations superbes du chemin de Croix actuel, coulées dans son usine. Cette œuvre d'art a une grande valeur, car chacune des statuettes qui la composent, a été faite à part.

MM. Lahalle, Millot et Colas, ont donné la statue de saint Roch ; M. Pierre Aubry, celle de saint Vincent ; M. Berchaire-Millot, celle de saint Joseph ; Mme Céline Guillemin, celle de sainte Anne ; les filles de la paroisse, celle de sainte Catherine ; et l'abbé Adam, curé de la paroisse, celle de son patron, saint André.

A l'occasion de leur mariage, les époux Regnault-Thugner ont doté l'église d'un des trois gros lustres, et les époux Mauclère-Linard, d'un des deux petits.

M. Zégut, directeur de l'usine de Sommevoire, a fait cadeau du Christ de Bouchardon, placé en face de la chaire, et de la grille des fonts baptismaux ; M. l'abbé Thomas, de la grille de la chapelle de la Vierge.

Les époux Claude Beuret et Marie-Jeanne Charles, ont donné 240 fr., pour acheter un ostensoir.

M. Barbezat, administrateur du Val d'Osne, a fait couler, en mémoire du directeur décédé, M. Nicolas Barbier, la statue en fonte de saint Nicolas, et il a ajouté 32 girandoles porte-cierges.

Au mariage de M. Jules Regnault, avec Mlle Clarisse Méligne, l'église a reçu la banquette en velours rouge du sanctuaire.

Mme veuve Regnault-Bassemont, a procuré une chasuble et trois chapes en drap d'or.

Plus tard, M. Chutin fit encore cadeau d'un dais de 450 fr., et la famille Regnault-Bassement, d'une paire de candélabres et des tapis, puis elle fit clôturer le cimetière pour la somme de 2.000 fr.

Digitized by Google

Plusieurs ornements furent ajoutés par de pieuses mains qui ont voulu garder l'anonymat, et des quêtes répétées à diverses reprises par la jeunesse des deux sexes, permirent de réargenter les chandeliers, lampe, bénitiers, etc., et de faire plusieurs autres acquisitions, parmi lesquelles celle d'une bannière des saints patrons Cyriaque, Large et Smaragde.

L'intérieur de l'église d'Osne-le-Val.

Nous ne pouvons allonger davantage cette honorable liste, bien que plus d'un nom puisse encore y figurer ; mais aucun n'a été oublié par Celui auquel rien n'échappe, et qui sait payer avec usure ce qu'on fait pour sa gloire. On peut dire vraiment que toute la paroisse, pauvres et riches, rivalisa de générosité.

Honneur à toutes ces familles d'Osne qui se firent un bonheur, au prix de sacrifices méritoires, d'embellir leur jeune église et de donner du lustre aux cérémonies du Culte. Elles avaient compris que l'église du village est bien et dûment l'instrument

Digitized by Google

de la civilisation chrétienne, parce qu'elle est l'organe sacré de toutes les grâces de l'Evangile. C'est là que l'enfant est régénéré à la fontaine baptismale, et que l'homme mûr, dès qu'il a fait naufrage, rencontre sur les flots de la vie la planche du salut ; c'est là que l'adolescent vient apprendre à bégayer les mystères de la religion, et acquérir la connaissance élémentaire de la doctrine ; c'est là que dans un jour inoubliable la jeunesse reçoit sur ses lèvres émues et dans son cœur purifié, le pain eucharistique ; c'est là que les jeunes époux viennent faire bénir leur amour de vingt ans et sceller leurs engagements dû sceau divin ; c'est là que tous les fidèles, confondus malgré la diversité des conditions et des âges, viennent implorer toutes les grâces du Ciel et remplir le devoir capital de l'adoration ; c'est là qu'on apporte le cadavre du chrétien, pour appeler sur sa cendre une suprême bénédiction ; c'est là, en un mot, que l'homme apprend à devenir bon chrétien d'abord, puis et par suite bon époux, bon frère, bon citoyen sur la terre et citoyen du Ciel.

* * *

Hélas ! dans cette même église, que nous avons vu orner avec tant d'empressement et de munificence, va se passer un drame qui la profanera. En 1860, le nommé Eugène-Christophe Robert, originaire de Grand (Vosges), venant de purger une condamnation à la prison, entre dans une violente colère contre l'adjoint et le garde forestier qu'il accuse d'être les auteurs de son procès et de sa condamnation, achète deux pistolets et pendant plusieurs jours cherche à rencontrer ses deux ennemis. Arrêté par les gendarmes le 24 juin, il leur échappe le soir et se réfugie dans l'église d'Osne. De là, il menace de ses armes ceux qui essaient de l'approcher. M. Adam, seul, ose braver ses fureurs et ses menaces et parlemente avec lui trois quarts d'heure durant, mais en vain. De guerre lasse, il est enfermé dans le temple gardé toute la nuit par la gendarmerie. Le lendemain matin à 4 heures, au milieu même de l'église, après avoir préalablement prévenu M. le curé de son projet de suicide et rejeté les paternelles exhortations du pasteur, il se mit l'arme meurtrière dans la bouche et se fit sauter la cervelle.

D'après les lois de l'Eglise catholique, le temple se trouvait

Digitized by Google

pollué, et il était interdit d'y célébrer les saints mystères. Mgr Guerrin, évêque de Langres, le dimanche suivant 1er juillet, vint lui-même en personne accomplir les cérémonies liturgiques de la *réconciliation*.

Cependant, la série des générosités est loin d'être close. En effet, en 1880, la famille Regnault-Bassemont, qui habite Paris, fait ouvrir une fenêtre à la chapelle de la Vierge et y fait placer un superbe vitrail sorti des ateliers du premier verrier du monde, Claudius-Savergne.

En 1887, d'autres vitraux de la même maison viennent orner les deux fenêtres des bas-côtés de la façade de l'église et sont dus à la générosité de M. l'abbé Schœnher, enfant du pays, de M. Mauclère et des paroissiens. Trois représentent des scènes bibliques de l'Enfant prodigue, de la Samaritaine au puits de Jacob et du baptême par l'apôtre S. Philippe de l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie ; le quatrième nous rappelle le baptême historique de la nation française dans la personne de son roi Clovis. Ces quatre tableaux sont d'une finesse d'exécution, d'une douceur de coloris et d'une expression remarquables.

Vers la même époque, M. Bonnenfant, curé de la paroisse, fait cadeau d'un bel autel en marbre pour la chapelle de la Vierge ; en même temps, il fait transporter l'ancien dans la chapelle des fonts-baptismaux.

* * *

Un procès-verbal de visite épiscopale trouvé aux Archives de la Marne nous semble avoir sa place naturelle à la suite de ce chapitre sur l'église d'Osne. Le voici *in extenso :*

« Le 21 septembre 1626, Monseigneur a visité l'église paroissiale d'Onne et consacré deux autels, le principal en l'honneur de S. Cyriaque martyr et l'autre de Nostre-Dame. L'église est en assez bon état et n'y a rien qui menace ruine, mais la couverture a besoin d'être relevée.

« Le S. Ciboire et les fonts se sont trouvés nettement tenus, le cimetière est large et spacieux, il y a des brèches dans la cloture qui est de pierres, Mgr a fait son ordonnance aux marguilliers pour les faire réparer incessamment, l'icelle ordonnance

Digitized by Google

portant défence de mettre de la chauvre et autres denrées dans le cimetière.

« Y a à Onne deux cents feux, cinq cents communiants.

« Y a marguilliers, belle mère et maistre d'escolle ; les dixmes appartiennent pour un tiers au chapitre de S. Laurent de Joinville, un tiers à la prieure du Val d'Onne,et l'autre tiers au curé.

Les mesmes dixmes appartiennent pour un tiers au chapitre de S. Laurent, un sixième à l'abbaye de Saint-Urbain, un sixième à la prieure du Val d'Osne, le surplus se partage entre le sire de Vaudrémont, le seigneur de Curelle et le curé dudit Onne.

« La seigneurie est de la principauté de Joinville.

La Fabrique

« Les héritages qui souloyent appartenir à la Fabrique sont aliénés depuis longtemps et ne reste aucun e revenu à ladite Fabrique.

Nomination et présentation à la cure

« La nomination et présentation à la cure est du chapitre Saint-Laurent de Joinville.

Revenus de la cure

« Seize septiers de bled à prendre par préciput sur les grosses dixmes ; le tiers des dixmes outre lesdits seize septiers qui vaule par communes années trente septiers par moitié froment et avoine.

« Un journal de terre assis au territoire dudit Onne, sur le chemin tirant à Montiers-sur-Saulx qui vault par communes années deux boisseaux.

« Un morceau de prez proche le ruisseau contenant demy fauchée, qui vault de revenu par communes années quarante sols.

Meubles et ornements d'église

Une bannière de damas rouge,
Une chasuble de damas rouge,
Une chasuble de taffetas vert,
Une chasuble de camelot rouge supportée,
Une petite chasuble de taffetas bleu,

Digitized by Google

Une vieille chasuble blanche,
Deux tuniques de damas rouge,
Deux tuniques de camelot rouge,
Trois chapes l'une rouge, l'autre blanche et l'autre rose sèche,
Deux petites tuniques blanches,
Deux chasubles, deux tuniques et une chape noirs,
Dix nappes d'autel, six aubes, trois surplis, trois pents de palleteaux de petits points où est l'histoire d'Aman.
Deux courtines de taffetas vert supportées,
Deux autres courtines de serge vert,
Un tapis servant au principal autel,
Deux chandeliers d'estain, six chandeliers de cuivre, un petit caubénitier de fonte, deux moyennes cloches dans le clocher, un graduel et deux antiphonaires de parchemin, deux missels, un processionnal et des agendes ; trois calices d'estain,
Une vieille courtine de toile à voiler le crucifix en temps de carême.
« Audit lieu d'Onne n'y a point d'hérétique. »

On peut juger, par cet inventaire, de la pauvreté du mobilier de l'église, dans lequel ne figure pas l'ombre d'un objet précieux, ni calice, ni ciboire en argent. Qu'étaient ces *trois pents de palleteaux de petits points reproduisant l'histoire d'Aman ?* Probablement des tapisseries ou des broderies, mais servaient-elles d'ornements sacerdotaux ou plutôt n'étaient-elles que des revêtements de murailles ou tableaux ? Que faut-il entendre par *belle mère ?* sans doute une institutrice ; ce qui nous le donne à penser c'est que, dans l'énumération, le maître d'école vient immédiatement après la belle mère.

Ce pauvre mobilier d'alors est aussi à comparer avec la richesse relative de celui d'aujourd'hui, dont voici les principaux articles :

Un calice en vermeil, deux calices en argent, trois ciboires en argent dont un fort beau, un superbe ostensoir tout vermeil de style gothique, un autre argenté style renaissance, un plat en argent, seize chandeliers en cuivre dorés ou verni, dix-huit chandeliers en métal argentés, un beau thabor en cuivre émaillé, quatre chapes drap d'or dont une neuve, deux chasubles drap d'or dont une neuve, deux chapes noires, cinq chasubles blanches, quatre rouges, deux violettes et trois noires, une chape violette,

Digitized by Google

le tout en soie. Trois draps mortuaires avec quinze oriflammes de deuil et deux devant-d'autel noirs. Plusieurs tapis parmi lesquels un beau neuf et un tapis-chemin de dix mètres de long sur un mètre de large ; plusieurs bannières en velours brodées et supportées, deux neuves en soie ; une douzaine de jolis costumes d'enfants de chœur et d'autres plus simples, huit aubes pour célébrant et quelques surplis et rochets, environ une douzaine de nappes avec dentelles et une demi-douzaine de napperons ; quatre paires de candélabres, cinq lustres dont trois beaux ; treize petites girandoles en cuivre à trois branches, un superbe chemin de croix en fonte d'art bronzée, un harmonium à six jeux, etc.

Cloches

A Osne, on aime volontiers la musique et nous connaissons plus d'un de nos paroissiens qui eussent été heureux de vivre au temps et au pays d'Orphée. Aussi, depuis longtemps sensibles à la voix solennelle et harmonieuse des cloches, les habitants s'étaient-ils procuré plusieurs de ces messagères de la Divinité.

En effet, dès 1626, il y avait dans le campanile de l'église deux cloches signalées dans le procès-verbal de la visite épiscopale rapporté plus haut.

Le 22 mars 1627, Mre Joachim Hosdier, curé d'Osne, bénit la grosse cloche de son église dont la refonte, dit-il, lui coûta « *six vingt livres sans compter les francs* ». Le parrain fut Messire Nicolas Thomassin, bailly de Joinville et la marraine dame Marie de Malabarbe, prieure du couvent. Il ne s'agit pas sans doute d'une troisième cloche, car le mot *refonte* indique plutôt la facture d'une cloche avec le métal d'une ancienne.

Mais un siècle plus tard, le nombre de trois sœurs sera complété. En effet, le 28 mars 1738, M. Claude Le Gendre, curé d'Osne, bénit les deux petites cloches ; la moyenne pesait 925 livres, elle était sous l'invocation de la sainte Vierge Marie et avait pour parrain François Regnault, marguillier ; la petite 700 livres, elle était sous l'invocation des saints Large et Smaragde et avait pour parrain Henry Pyault, aussi marguillier. On ne nous dit pas quel était le titulaire de la grosse, mais il est probable qu'elle avait été bénite sous le vocable de S. Cyriaque.

Digitized by Google

La Révolution qui ferma les églises, vendit à l'encan le mobilier sacré, s'empara des calices d'or et d'argent pour les envoyer à la Monnaie, ce qui entre parenthèse n'empêcha pas la faillite, ne pouvait respecter les cloches ; elle les descendit de leur demeure aérienne et les métamorphosa en canons. On doit cependant à la vérité de dire qu'Osne eut l'avantage d'en conserver une, peut-être le dut-il à l'énergique volonté de ses habitants.

Quoi qu'il en soit, le 23 frimaire an XI, 14 décembre 1802, la cloche unique que la Révolution avait respectée, c'était la grosse, fut cassée ; elle pesait 1.225 livres et avait fait entendre ses carillons pendant 176 ans, étant de l'an 1627. Elle fut refondue le 11 vendémiaire an XII, 4 octobre 1803.

En 1824, le clocher venant d'être reconstruit, la commune voulut remplir cette nouvelle cage de musiciens dignes d'elle ; aussi, la cloche fut refondue et deux autres lui furent adjointes. L'architecte expert fut M. Pierret de Curel. Le prix des trois cloches s'éleva à la somme de 8.158 francs, sans compter le bronze de l'ancienne.

Depuis cette époque déjà éloignée, elles n'ont cessé de faire entendre leur voix puissante et mélodieuse pour annoncer la naissance des chrétiens, la bénédiction des époux et le cycle des fêtes liturgiques ; elles savent aussi changer de clef et pleurer sur la tombe de nos défunts. Quelle est éloquente cette voix des cloches pour l'âme qui sait l'entendre et que n'assourdit pas le bruit des fêtes mondaines !

Le poids respectif et approximatif de nos cloches est de 1.300 kilos, 1.000 kilos et 700 kilos. Elles donnent le ré, le mi et le fa dièze. Mises en branle par des bras vigoureux, leur voix ne manque ni de majesté, ni d'harmonie. Sous les doigts agiles du carillonneur musicien (1) qui, depuis un demi-siècle, les fait vibrer, elles modulent aussi en cadence des airs joyeux et variés. En un mot, elles ne le cèdent presqu'à aucune des sonneries de la région en puissance, en mélodie et en sonorité.

Voici les inscriptions burinées sur l'airain de ces charmantes musiciennes :

1° *La grosse.* — « L'an 1824 j'ai été fondue sous la direction

(1) Ce carillonneur émérite, M. Edouard Gérardin, vient malheureusement de mourir ce 16 décembre 1911, à l'âge de 71 ans.

Digitized by Google

de MM. Louis Guillemin, maire de la Commune d'Osne-le-Val, Cyriaque Chutin adjoint, et MM. Louvent Thomas, Cyriaque Coquard, Nas Demogeot, Ce Demogeot, Jn Pre Beuret, Nas Toussaint Charles, tous membres du conseil municipal de ladite commune ; J'ai été bénite par M. Maupris curé dest de la paroisse qui a été mon parrain, et j'ai eu pour marraine Mme Marie Anne Regnault épouse de M. Guillemin pre et maire dudit lieu. »

Viry frères, fondeurs à Cousances.

2e *La moyenne.* — « L'an 1824 j'ai été fondue et acquise par les soins de MM. le maire, adjoint et conseillers municipaux de la commune d'Osne-le-Val, j'ai été bénite par M. Maupris curé dest de la paroisse ; j'ai eu pour parrain M. Louis Guillemin maire de la commune et pour marraine Mme Ursule Regnault épouse de M. Chutin. »

3e *La petite.* — « L'an 1824 j'ai été fondue et acquise par les soins de MM. le maire, adjoint et conseillers municipaux de la commune d'Osne-le-Val ; j'ai été bénite par M. Maupris curé dest de la paroisse ; j'ai eu pour parrain M. Nicolas Demogeot pre et pour marraine Mme Marie Jeanne Guyot épouse de M. Jn Pre Beuret pre audit lieu. »

* * *

Ce qu'étaient sous l'ancien régime la cloche et le clocher, M. Albert Babeau va nous le dire :

« Au-dessus des humbles maisons du village et des vergers qui les entouraient, s'élevait la flèche ou la tour de l'église. De loin, elle apparaissait comme la marque distinctive de la localité. Fier ou modeste, selon l'importance de la paroisse, le clocher était pour les habitants un sujet d'orgueil ou d'attachement ; et l'on désigne encore sous le nom d'esprit de clocher, l'amour exclusif que portent certains hommes aux lieux où ils habitent.

« Le clocher était comme le beffroi de la communauté. C'est à elle qu'appartenaient les cloches qu'il renfermait. Elles marquaient pour elle les heures du travail, du repos, de la prière, de la délibération, de l'alarme ; elles éveillaient les sentiments qui émeuvent le plus profondément le cœur de l'homme. On leur croyait même une puissance contre les forces de la nature. Lorsque l'orage grondait, le maître d'école les mettait en branle ;

Digitized by Google

il devait le faire à la première *nuée* et recommencer à la seconde. Mais leurs sons répétés, au lieu d'écarter la foudre la provoquaient parfois ; le clocher était incendié, l'église ruinée. Ce ne fut qu'à la fin du XVIII^e^ siècle, après la découverte des propriétés de l'électricité, que la loi interdit aux habitants des communautés de faire sonner leurs cloches au moment des orages.

« On y recourait pour conjurer d'autres dangers. Si l'ennemi ou quelque péril menaçait, on en guettait l'approche du haut du clocher. Plusieurs ordonnances autorisèrent les habitants des villages à sonner le tocsin pour signaler les incendies, pour repousser des pillards ou courir sus aux criminels. Sous la minorité de Louis XV, le tocsin appela les villageois à poursuivre les faux-sauniers armés, mais parfois il retentit en faveur de ces derniers. En 1717, une de leurs bandes s'était réfugiée dans une paroisse qui leur était favorable ; les habitants résistèrent aux gardes et aux employés des Fermes ; ils en tuèrent un et en blessèrent plusieurs. L'intendant les poursuivit, les condamna sévèrement et, comme ils avaient sonné le tocsin contre les gardes du roi, il ordonna que les cloches seraient descendues et fouettées par la main du bourreau. Cet étrange jugement, qui fut exécuté, flétrissait la communauté dans ses cloches.

« Elles avaient, en effet, une sorte de personnalité ; depuis des siècles, on les baptisait solennellement ; on leur donnait des noms de saints qu'on fondait en caractères saillants sur leur face extérieure. On en connaissait le timbre, quand on revenait dans le pays après une longue absence ; c'était avec émotion qu'on l'entendait. Lorsqu'en 1794 on voulait les descendre pour en faire des canons, il y eut des protestations dans plus d'un village. Une femme essaya de s'opposer à l'enlèvement de la plus grosse cloche de sa paroisse en s'écriant : « Elle a sonné pour « ma naissance, elle sonnera pour ma mort ». Il semblait qu'en les perdant, la communauté eut perdu son organe (1). »

Voilà ce qu'était la cloche pour nos pères et ce qu'elle est encore, grâce à Dieu, pour leurs enfants.

---

(1) Le Village sous l'ancien régime, Albert Babeau.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

La maison curiale et la mense curiale

A côté de l'église, maison de Dieu, se trouve naturellement la demeure de son ministre, le presbytère, que les populations intelligentes veulent, sinon confortable, au moins décent ; parce qu'elles tiennent à honorer le caractère sacerdotal, et en cela elles s'honorent elles-mêmes. Si l'apôtre saint Paul a pu dire des ministres de l'Evangile, que tout ouvrier a droit à son salaire, le prêtre surtout mérite un asile qui n'est point refusé aux plus humbles fonctionnaires publics. Aussi bien le Concordat de 1802 stipulait-il que le curé sera convenablement logé aux frais de la commune et qu'à la maison curiale sera annexé un petit potager.

Avant la main-mise de l'Etat sur les biens de l'Eglise, en 1790, et le vol prétendu légal des menses curiales, sans doute les curés pouvaient suffire souvent à leur logement, aussi bien qu'à leur entretien, ils faisaient même parfois d'abondantes aumônes et entretenaient des écoles. C'est pourquoi nous voyons, en 1626, M. Joachim Hosdier, propriétaire de la cure ; elle devait être suffisamment spacieuse, puisque le 21 septembre il put y loger « l'évêque de Châlons et sa suite, composée de l'archidiacre de Joinville, de deux Pères Jésuites, de deux récollets, d'un minime, et du train ordinaire du seigneur évêque ».

Il serait difficile de déterminer l'endroit précis où s'élevait ce presbytère. La tradition locale nomme l'extrémité de la rue qui passe devant la grille de l'hospice, et il paraît que le nom de *cure* est encore resté à un pâté de maison de cet endroit.

Au XVIII^e^ siècle, au moins dans la seconde moitié, ces Messieurs les curés habitaient une maison sise à l'endroit où se trouve l'église actuelle. Cette maison curiale fut vendue par l'administration du district de Joinville, le 17 thermidor, an IV, au citoyen Thomas, la somme de 1.530 livres. Le procès-verbal

Digitized by Google

de vente est aux Archives de Chaumont. Elle ne fut démolie qu'en 1847, pour bâtir l'église en place, et elle fut payée à son propriétaire d'alors, 8.800 fr.

Depuis la Révolution, c'était l'école actuelle des filles qui servait de presbytère, et il en fut ainsi jusqu'en 1823.

Le 9 janvier 1822, la commune fit, au prix de 2.000 fr., l'acquisition d'une vieille maison, sise en face les portes de l'église, et appartenant à François Ganthier.

L'immeuble fut démoli et à son lieu et place, fut construite la

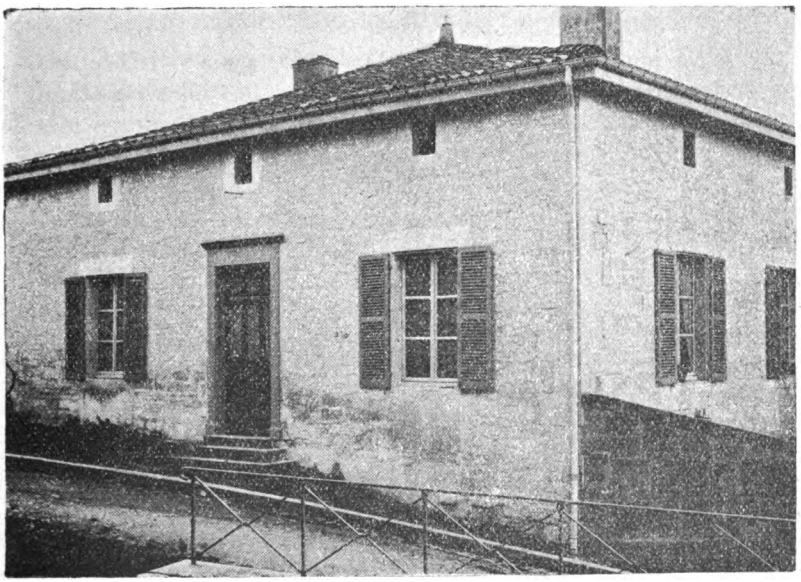

Le presbytère d'Osne-le-Val.

nouvelle cure, au prix de 7.275 fr. ; puis des travaux supplémentaires, imprévus dans le premier devis, s'élevèrent encore à la somme de 1.391 fr. 35.

En 1831, la commune fit de Claude Jeanmaire, l'acquisition d'un terrain sur le ruisseau, pour en faire un jardin du presbytère et un lessivoir public. La superficie du terrain acquis était de 2 ares 95 cent., et le prix versé par la commune fut de 560 fr.

Digitized by Google

Le 16 octobre 1866, M. le Préfet de la Haute-Marne allouait d'office, comme nous l'avons vu, sur les deniers communaux, une somme de 1.536 fr., pour la construction de deux chambres supplémentaires au presbytère, destinées au logement d'un vicaire, devenu nécessaire par l'accroissement de la population. Ce logement du vicaire fut fait au premier étage, dans le grenier.

* * *

Voici, copiée aux Archives de la Marne, la déclaration des biens et revenus de la cure d'Osne-le-Val, au XVIIIe siècle :

« Ce jourd'hui 12e jour de mars 1751, pour satisfaire à la déclaration du roy donnée à Versailles le 17 août 1750, et qui en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, enregistrées le 4 septembre suivant, ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner, dans les six mois pour tout délay, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices, je soussigné prestre curé d'Osne-le-Val, situé dans le doyenné de Joinville diocèse de Chaalons-sur-Marne, ay soumis au greffe du bureau diocésain la présente déclaration des biens et revenus de madite cure et des charges dont je suis tenu à raison de ladite cure.

« La paroisse d'Osne dont je suis le titulaire depuis l'année 1750 est composée de 500 communiants environ.

« Elle est séculière.

« Elle a les saints Cyriaque, Large et Smaragde pour Titres.

« Messieurs les chanoines du château de Joinville en sont le Patron.

« Mgr l'évèque de Chaalons en est le collecteur.

« Les revenus de madite cure sont :

1° Le tiers des grosses dixmes savoir : bled, orges, avoines, et seigle dont je jouis et perçois par mes propres mains ; lequel tiers étant laissé pouvoir monter à la somme de 315 livres, ainsi qu'il a rapporté ces années dernières.

2° Un gros de 15 septiers de bled et 18 d'avoine, le tout mesure de Joinville, le bled à raison de 1 livre 12 sols le boisseau, pour les 15 septiers la somme de 192 livres, et l'avoine à 8 sols le boisseau, fait les 18 septiers celle de 57 livres 12 sols,

Digitized by Google

lesquelles sommes de 192 liv. et 57 liv. 12 sols font ensemble celle de 249 liv. 12 s. Notez que le septier est de 8 boisseaux.

3° La vingtième partie de la chanvre laissée verbalement la somme de 12 livres.

TERRES

« Trois quartiers ou environ de mauvaises terres qui tous frais faits peuvent rapporter 3 liv. de rentes annuellement.

PREZ

« Une demi-fauchée de prez ou environ estimée pouvoir rapporter la somme de 6 liv.

« Environ 30 cordes de chenevières qui, estimées selon le tarif, peuvent rapporter 7 livres 10 sols.

« Quatre journées de vignes qui, estimées selon le tarif, peuvent rapporter la somme de 4 livres pour chaque année.

CASUEL

« Le casuel, depuis 10 ans, se trouve monter à la somme de 43 livres ou environ par an, comme il appert par l'extrait des mariages et des mortuaires.

ANNÉES	Mariages	Enterrements de grands	Enterrements d'enfants
1741	2	7	2
1742	5	3	1
1743	8	16	8
1744	6	22	3
1745	3	13	1
1746	7	15	6
1747	6	13	9
1748	4	23	3
1749	4	31	12
1750	2	6	4

« Je reçois annuellement de la Fabrique la somme de 112 livres pour l'acquittement des obits et fondations qui se disent le cours de l'année.

« Le total des revenus de madite cure se trouve monter à la somme de 752 livres.

Digitized by Google

CHARGES

Sur les revenus susdits, je suis obligé de payer annuellement à Mre Claude Le Gendre, ci-devant curé de ce lieu, la somme de 400 livres qu'il s'est réservée sur ladite cure et qui lui a été accordée en cour de Rome au mois de décembre 1749.

« Ladite cure est imposée aux décimes à la somme de 70 livres pour l'année 1750.

« Pour la somme de 112 livres que la Fabrique me paie annuellement, je suis chargé de dire par chaque année 124 messes basses, 32 messes hautes, dont 18 sont avec vigiles, 34 libera et 18 processions, pour l'acquittement desquels je serais obligé à pareille somme de 112 livres.

« Comme ayant un tiers dans les grosses dixmes, je suis chargé du tiers des réparations du chœur de l'église, tant du pavé que de la voûte, charpente, couverture dudit chœur et clocher.

« En outre, je suis aussi chargé des réparations usufruitières de la cure et d'un tiers dans les réparations de la grange des dixmes ; lesquelles réparations, tant du chœur que de la cure et grange peuvent monter, pour ce qui me regarde, à la somme de 30 livres pour chaque année.

« Le total des charges se trouve monter à la somme de 612 livres y compris les charges des messes de fondations dont nous avons parlé plus haut.

RÉCAPITULATION

Revenus de la cure	752 livres
Charges de ladite cure	612 livres
Reste.	140 livres

« Laquelle déclaration ci-dessus et d'autre part énoncée, je certifie prestre curé d'Osne-le-Val être véritable. En foy de quoy ay signé les jour et an que dessus.

Le Gendre, curé d'Osne ».

* * *

On sait que la Révolution supprima les biens et revenus du clergé, et si au Concordat le pape consentit à ne pas inquiéter

Digitized by Google

les détenteurs de ces biens obtenus souvent à vil prix, ce fut sur l'engagement explicite de l'Etat à faire un traitement honorable aux prêtres (1). Ces modestes pensions servies aux membres du clergé étaient donc une dette de justice, une dette sacrée que la simple honnêteté devait respecter, et qui cependant fut biffée d'un trait de plume avec le Concordat lui-même en 1905.

Nous n'avons trouvé le procès-verbal que de la seule vente d'un journal de chenevières en 15 parcelles appartenant à l'ancienne cure. Il est daté du 8 avril 1793. La première offre fut faite par Houdier, qui proposa la somme de 5.000 livres, l'abbé Le Gendre fit une enchère et offrit 6.000 livres, Cyriaque Demogeot mit une surenchère de 7.200 et enfin Claude Mary devint acquéreur à 8.025.

Depuis cette époque, jamais la cure d'Osne n'a rien possédé ; en d'autres termes plus juridiques, il n'y avait pas de mense curiale dans cette paroisse.

---

(1) Quand en 1789 l'Assemblée nationale confisqua les biens de l'Eglise, elle le fit dans les termes suivants : « *Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, a la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, a l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.* »

Le 13 avril 1790, l'Assemblée constituante déclara que : « *le culte était mis à la première place des dettes publiques* ».

La Constitution de 1791 portait ces mots : « *Le traitement des prêtres fait partie de la dette nationale ; et sous aucun prétexte les fonds de cette dette nationale ne pourront être ni supprimés ni suspendus.* »

Enfin, le 15 juillet 1801, dans le Concordat signé du pape et de la France, il y avait : « Art. 14. *Le gouvernement de la République française se charge de fournir un traitement convenable aux évêques et aux curés des nouveaux diocèses et des nouvelles paroisses.* »

Rien de plus clair et de plus précis. La France, d'après tous ces actes authentiques, reconnaissait sa dette.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

La Fabrique ou revenus de l'église

Depuis longtemps les fidèles, désireux de s'assurer après leur mort les suffrages de l'Eglise, ont remis aux églises particulières, dans la personne morale d'une administration appelée *Fabrique*, soit des biens fonciers, soit des sommes d'argent, dont les revenus devaient servir à faire célébrer des obits ou à faire réciter d'autres prières par le clergé. L'Eglise a toujours approuvé, réglé et encouragé ces pieuses fondations, toutes à l'avantage des âmes du purgatoire.

A Osne, comme ailleurs, ces fondations étaient nombreuses dans les siècles de foi. Un inventaire sans date des papiers de la Fabrique fait et signé par M. Laganne, qui fut curé de 1700 à 1728, nous fait connaître les biens de la Fabrique au commencement du XVIII^e^ siècle et, conséquemment, les fondations faites avant cette époque. Malgré sa longueur, nous croyons devoir le reproduire *in extenso :*

Invantaire des tistres et papiers appartenant à la fabrique S. Cyriac d'Osne, diocèse de Chaalons en Champagne

1° Donation de 30 liv. à la fabrique par Georges Perrin et Angélique Collot sa femme par devant Aubin Colson le 29^e^ ... 1705.

2° Donation de 25 liv. faitte par Philibert Larcher, passé devant François Mogin nottaire le 2 septembre 1682.

3° Acquets pour la fabrique de plusieurs pièces de terres, contre Jean Mourot et sa femme, passé devant Briard ce 26^e^ febvrier 1665.

4° Acquets pour la fabrique de 4 cordes et demie de terre en nature de chenevieres, contre Claude Georges et Anne Bertrand sa femme, passé devant Briard nottaire ce dixième novembre 1665.

5° Contrat de donâon fait à la fabrique d'Osne, d'une chene-

Digitized by Google

vière de 5 cordes par François Thiébaut, passé par Briard nottaire le 9 du mois d'avril 1670.

6° Contrat de donâon fait par Mengin, Jean et François les Mourot, de 5 cordes de terre et de 4 cordes de prez, passé devant Bouand nottaire le 18 juillet 1638.

7° Donation faitte à la fabrique de 25 liv. par Françoise Houdier, passé par devant Mengin nottaire le 3 may 1670.

8° Acquets par la fabrique d'Osne d'une pièce de terre en nature de chenevière contenant 7 cordes, contre les héritiers de feu Cyre Briard, passé devant Gluet nottaire le 24 febvrier 1644.

9° Obligation pour la fabrique d'Osne contre Simon Demogeot, passé devant Nicolas Colson et François Demogeot nottaires ce 1er avril 1684.

10° Constitution au profit de la fabrique S. Cyriac d'Osne, contre Nicolas Chaulo et Marie Piault sa femme, passé devant Colson nottaire le 1er décembre 1704.

11° Constitution au profit de la fabrique d'Osne contre Nicolas Demogeot et Estienne Briard, passé devant Phulpin nottaire le 16 octobre 1701.

12° Constitution contre Hubert Bouillot et Marie Logerot sa femme, passé devant Aubin Colson nottaire le 17 octobre 1701.

13° Constitution pour la fabrique d'Osne contre Jean Coquard, passé devant Aubin Colson nottaire le 1er mars 1695.

14° Acquet de plusieurs pièces de terre au profit de la fabrique d'Osne, contre André Mittard, passé devant François Mogin et Nicolas Colson nottaires le 27 octobre 1680.

15° Obligation pour la fabrique d'Osne contre André Triffaut et sa femme pour la somme de 25 sols de rente, passé devant François Mogin nottaire, le 8 may 1670.

16° Constitution au profit de la fabrique S. Cyriac d'Osne, contre Philibert Bouillot, passé devant Briolat nottaire le 12 janvier 1697.

17° Echange pour la fabrique, contre François Thièblemont, passé devant Nicolas Colson et François Demogeot nottaires le 10 avril 1685.

18° Donation faitte à l'église d'Osne par feu Mre Sébastien Briard, devant Glavet le 24 febvrier 1644.

19° Donation faitte par Jean et Didier les Brigand, à la fabrique

Digitized by Google

S. Cyriac de plusieurs pièces de terre, passé devant Briard et Colson nottaires, le 27 mars 1661.

20° Acquets pour la fabrique S. Cyriac d'Osne, d'un prez de 6 cordes, passé devant Briard et Colson le 28 mars 1661.

21° Contrat de donation pour la fabrique d'Osne contre François Prévost et Jean Girardin, passé devant Briard nott. 1er avril 1639.

22° Fondation de 4 services pour le repos de l'âme des sieurs Houdier et Demogeot, prestres et curés d'Osne, passé devant Phulpin nott. le 16 avril 1701.

23° Donation pour la fabrique d'Osne faitte par la Ve Pierre Landouille pour la somme de 60 liv., contre la Ve et héritière Florentin Piault, passé devant Colleson nott. le 11 septembre 1696.

24° Donation faitte par défunt Michel Mourot d'un journal de terre, passé devant Briard nott. le 24 décembre 1638.

25° Donation faitte par Cyre Briard d'un demy-journal de terre passé devant Briard nottaire le 4 febvrier 1634.

26° Donation à la fabrique d'Osne par deffunt Aubin Poirel d'une moitié de chenevière contenant 12 cordes, passé devant Mogin nottaire le 25 febvrier 1672.

27° Contrat pour la fabrique des obits de feu Mre Cire Briard à l'église d'Osne, passé devant Molain et Phulpin nottaires le 15 mars 1664.

28° Contrat pour la fabrique S. Cyriac d'Osne contenant donation de 3 quartiers dix cordes de terre en deux pièces contre Nicole Huguenin femme de feu Claude Houdier, passé devant nottaire le 15 novembre 1658.

29° Donation faitte à la fabrique S. Ciriac par honorable homme Pierre Regnault Me d'écolle, passé devant Colleson et Briard nott. le 1er may 1651.

30° Echange pour la fabrique contre Philibert Larcher, passé devant Briard not. le 31 mars 1675.

31° Contrat de donation pour la fabrique d'Osne faitte par Didier Cheminon, passé devant Briard et Colleson nott. le 31 octobre 1655.

32° Echange d'une chenevière contre Florentin Martin au profit de la fabrique, passé devant Briard not. 17 fév. 1628.

33° Transaction faitte contre Damoiselle Françoise Houdier

Digitized by Google

et la fabrique d'Osne, devant Briard et Molain nott. le 30 janvier 1624.

34e Echange pour la fabrique d'Osne contre Mre Nicolas Colleson passé devant Mogin nottaire le 27 novembre 1675.

35e Echange faitte contre Mr Jacques Domjean à la fabrique d'Osne d'un prez, passé devant Bouand not. 10 avril 1614.

36e Testament de la femme André Martin, passé devant Phulpin nottaire, par lequel elle lègue à l'église un journal de terre, le 18 juin 1653.

37e Contrat de donation de la somme de 300 livres tournois au profit de la fabrique par Madamelle Dubois, 8 oct. 1682.

38e Testament de feu Didier Louis dit le noble, passé devant Daniel Demogeot, Claude Martin et Houdier le 9 Juillet 1598.

39e Testament d'Aubin le Boye passé devant Mourot, Houdier et Pyault le 16 may 1595.

40e Testament de Claude Thomassin et Barbe sa femme passé devant Bouand le 30 novembre 1592.

41e Acte portant donation à la fabrique d'Osne, d'un quartier de terre et de la moitié d'une chenevière au Relais, par feu Mongin Gauthier, passé devant Claude Mourot le 4 febvrier 1570.

42e Donation faitte par Pierre Briard et Adeline sa femme à l'église d'Osne, passé devant Mourot le 16 décembre 1587.

43e Donation faitte par Nicolas de Poirel escuyer, Sr de Grand Val, premier huissier du cabinet de la reine, à l'église et fabrique d'Osne, passé devant Glavet et Phulpin nottaires le 20 febvrier 1644.

Tous les autres papiers sont les registres de baptèmes et un vieux terrier de mil six cent vingt deux, contenant les tenants et aboutissants des terres qui appartiennent à la fabrique S. Cyriac d'Osne, les arpentages de quelques terres particulières dépendant dudit gagnage et enfin les comptes rendus tant devant les seigneurs laïques que doyen et autres prestres à ce commis.

44e Certificat des 4 plus anciens habitants d'Osne comme quoy les papiers de la dite fabrique ont esté brulé, ayant esté porté au couvent du Val d'Osne. *Signé :* N. Colleson, C. Hance, D. Coquard, Bertrand.

45e Une quittance de la somme de 20 liv. pour les droits de francs frais et nouveaux acquets, donné le onzième septembre 1634. *Signé :* Pidon.

Digitized by Google

46e Une autre quittance de la somme de 20 liv. pour les nouveaux acquets donné par Estienne Johannot Sr de Bartillat le 26 octobre 1675.

47e Autre quittance des droits d'amortissement et des nouveaux acquets payés au Roy en exécution de sa déclaration du cinquième juillet 1689, de la somme de 276 liv. 7 sols 10 deniers donné par le sieur Raulin le 27 janvier 1693.

Signé : Laganne prestre curé, Didelot pre curé, A. Regnault, Colleson, E. Briard, Larcher, J. Henrion, Barat. »

Etat des debtes et charges de l'église :

La somme de soixante neuf livres payables à M. le curé,

La somme de quinze livres quinze sols au maître d'écolle,

La somme de quarante livres pour le luminaire,

La somme de dix livres pour l'entretien des ornements et linges d'église,

La somme de seize livres pour le receveur des décimes,

La somme de cent sols pour les registres des baptêmes et mortuaires.

Dix sols pour les huiles.

Toutes lesquelles charges susdites montent par chacun an à la somme de 160 livres cinq sols.

Laganne, prestre curé.

La donation indiquée sous le n° 13 a été burinée sur une pierre qui se trouve aujourd'hui encastrée dans la paroi du mur de la chapelle du confessionnal. Au-dessus de l'inscription se voit un écusson en relief composé de trois gerbes de blé, surmonté d'un cimier avec panache. Nul doute qu'il ne soit l'écu du fondateur (1).

* * *

A ces fondations des XVIe et XVIIe siècles, il faudrait ajouter celles du siècle suivant. A défaut de tableau nous les faisant connaître, nous en sommes réduit à indiquer celles que nous avons rencontrées par hasard et à omettre les autres peut-être nombreuses.

Rappelons-nous d'abord qu'en 1751 l'abbé Le Gendre, curé

(1) Voir cette inscription aux pièces justificatives VI.

Digitized by Google

d'Osne, atteste que sont fondés à perpétuité 124 messes basses, 32 messes hautes dont 18 avec vigiles, 34 libera et 18 processions.

Or, nous trouvons encore :

1° Un testament du 8 février 1758, fait par Catherine Demogeot, fille majeure et domestique à Osne de damoiselle Marie-Thérèse Le Gendre, et fondant un obit le jour de sa fête S^te^ Catherine. Elle lègue cent livres.

2° Le 19 décembre 1762, Joseph Coquard, laboureur à Osne, lègue 200 livres pour deux obits, l'un le jour de S. Joseph et l'autre le lendemain ; le premier pour lui et le second pour ses parents défunts. De plus, il demande que ses trois services d'enterrement quarantal et anniversaire soient célébrés chacun avec trois messes chantées.

3° Le 14 avril 1740, autre fondation faite par les époux Claude Demogeot et Marie Regnault, qui versent 100 livres à la Fabrique pour un obit annuel et perpétuel.

4° Le 13 décembre 1748, François Regnault le jeune, cabaretier, dans un testament plein de foi et de piété, lègue cent livres, dont la rente devra être employée à des messes annuelles à dire vers la saint François d'octobre pour lui et ses parents défunts (1).

5° Enfin nous ne pouvons passer sous silence la pieuse fondation faite le 15 février 1776, passée devant Thomas, notaire à Osne, par damoiselle Anne Piault, fille majeure, qui donne à la Fabrique une somme pour les rentes être servies chaque année à quatre filles de la paroisse, choisies parmi les plus sérieuses, qui devront passer la nuit entière du Jeudi-Saint en adoration devant le Saint-Sacrement.

* * *

Voici le résumé des biens de la Fabrique en 1751 : « 25 journaux de terres labourables aux trois saisons, 2 fauchées et demie de prez, 2 journaux 10 cordes de chenevières, lesquels terres, prez et chenevières cy-dessus énoncés ont été toujours lessés

(1) Voir ce testament aux pièces justificatives IX.

Digitized by Google

par le passé la somme de cent livres, ainsi qu'elles sont encore lessés verbalement.

Total du principal et des contrats 2.352 livres.

Total des rentes	117 livres 12 sols.
Total des revenus	100 livres.
	217 livres 12 sols.

Les dépenses pendant les 10 années de 1740 à 1750 ont été en moyenne de 315 livres, d'où un déficit qui devait être comblé par des quêtes ».

Ainsi déclaré par l'abbé Le Gendre dans un acte authentique exigé par une déclaration du roi faite à Versailles le 17 août 1750, et signée de Le Gendre curé, Regnault, Leconte.

* * *

Mais l'Assemblée Constituante, dans sa séance du 2 novembre 1789, mit tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, et dans celle du 16 avril 1790 décréta qu'ils seraient vendus.

Aussi bien le 30 avril 1790 eut lieu la vente des biens de la Fabrique d'Osne :

1° 35 cordes de chenevières furent adjugées à Jacques Demogeot pour la somme de 3.425 livres.

2° 9 cordes de prez, entre les deux ruisseaux, adjugées à Didier Guillaume pour 380 livres.

3° 9 cordes de prez adjugées à Jean-Baptiste Rozières pour 410 livres.

4° Le gagnage, adjugé à Cyriac Demogeot pour la somme de 10.000 livres.

A partir de ce moment, toutes les fondations anciennes sont donc anéanties par suite de la main-mise de l'Etat sur tous les biens et capitaux de la Fabrique. Le Concordat de 1802 qui rétablissait en partie les revenus du clergé par l'engagement que prenait le gouvernement de faire un traitement convenable à chacun de ses membres, ne répara pas les ruines des Fabriques et ne restitua pas les biens des églises, sinon par une clause obligeant les communes à remplir le déficit du budget des

Digitized by Google

Fabriques quand les ressources de ces dernières devenaient insuffisantes aux besoins du culte.

C'est en vertu de cette clause que des subventions communales furent votées ou imposées d'office à Osne en faveur de la Fabrique :

En 1844, subvention de . . .	333 fr. 66
En 1858 — . . .	100 fr.
En 1859 — . . .	100 fr.
En 1866 — . . .	961 fr. 50
En 1867 — . . .	463 fr.
En 1868 — . . .	684 fr.
En 1869, 1re subvention de . .	201 fr. 30
En 1869, 2e — . .	635 fr. 85

Dans le Concordat, il fut également stipulé que les nouvelles Fabriques seraient aptes à recevoir de nouvelles fondations, après approbation préalable de l'Etat.

* * *

Nouvelles fondations réalisées depuis le Concordat

Il me semble qu'à Osne la défiance rationnelle, après l'expérience de la grande Révolution, retint les générosités des fidèles envers l'Eglise ; on avait été spolié, on ne voulait plus l'être. Aussi bien un demi-siècle et plus s'écoula sans qu'un seul capital fut déposé entre les mains de la Fabrique, et la première fondation date de 1857.

Voici la liste de celles qui existaient en 1906, lors de la nouvelle expropriation par l'Etat :

1° Legs fait par Nicolas Demogeot de terres, chenevières et bois qui, aliénés en grande partie, produisaient une rente annuelle de 140 fr. environ. Les charges étaient le chant de deux services pour le fondateur et sa femme, et la messe et les vêpres chantées les jours incidents des fêtes du S. Sacrement, de S. Cyriaque et de l'Immaculée Conception. Cette fondation avait été autorisée par décret de Napoléon, le 1er décembre 1857.

2° Legs fait par l'abbé Maupris, ex-curé d'Osne et décédé doyen de Chevillon, qui donnait 120 fr. à la Fabrique sous l'obligation d'une messe annuelle pour le repos de son âme et

Digitized by Google

de celle de sa sœur, Marie-Sophie Maupris. Cette fondation était autorisée par un décret préfectoral du 30 juin 1866.

3° Contrat synallagmatique passé entre la Fabrique et M. l'abbé Bonnenfant, qui représentait sœur Véronique Lahalle, l'abbé Coquard et Claude Demogeot. Une somme de 3.040 fr. avait été versée à la Fabrique, qui s'engageait à faire célébrer à perpétuité trois messes basses et l'octave des morts consistant en 6 messes et sept vêpres chantées pour les défunts, les vêpres suivies d'une instruction et de la bénédiction du S. Sacrement. Cette superbe fondation avait été approuvée par décret du Président de la République le 26 février 1876.

4° Contrat synallagmatique passé entre la Fabrique et l'abbé Bonnenfant, ce dernier agissant en son nom et au nom de Marie-Henriette Belgrand. Une somme de 2.000 fr. fut versée à la Fabrique à la charge annuelle de 12 messes basses avec bénédiction du S. Sacrement les 12 premiers vendredis du mois, et d'une treizième messe le jour de l'incidence du Sacré-Cœur de Jésus. Ces messes étaient offertes pour Marie-Henriette Belgrand et Marie-Victorine Bonnenfant. La fondation reçut l'autorisation présidentielle de M. Emile Loubet le 17 juin 1900.

5° Par contrat synallagmatique, Mme veuve Regnault-Duplaquet, de Paris, avait donné 100 fr. de rente annuelle à la Fabrique pour quatre grands services mortuaires à célébrer chaque année à perpétuité pour les défunts de la famille Regnault-Bassemont. Cette fondation était approuvée par le Président Emile Loubet le 13 juin 1901.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

Curés d'Osne-le-Val

Si la Libre-Pensée contemporaine cherche à abaisser le prestige du prêtre dans sa paroisse et tend à supprimer son autorité, grâce à Dieu, il n'en fut pas toujours ainsi. Sous l'ancien régime, l'autorité du curé de campagne était sans conteste et son influence presque sans limite sur la communauté. En effet, seul il tenait le registre des naissances, des mariages et des décès ; il recevait les testaments ; il assistait à l'assemblée des habitants ; il était l'organe de loi, en faisant connaître à ses concitoyens les actes de l'autorité supérieure ; il avait la seconde place dans le Conseil des notables, il y siégeait après le seigneur, à la juridiction duquel il était soustrait par le privilège qui le rendait justiciable aux seuls tribunaux ecclésiastiques. Il rendait aussi d'éminents services ; au milieu des laboureurs absorbés par une tâche matérielle, le curé rappelait les droits de l'esprit, il montrait le Ciel à l'homme que les nécessités de sa condition courbaient vers la terre. Il avait aussi, depuis le commencement du Moyen-Age, accompli une œuvre incessante et non moins méritoire ; comme le sculpteur qui pétrit la glaise pour en faire sortir une statue artistique, il s'était efforcé de dégrossir et de modeler selon des principes supérieurs, l'âme et l'intelligence du paysan ; il avait été sous ce rapport l'artisan de la civilisation, apportant jusque dans les hameaux les plus reculés, le rayonnement des lumières des villes. A une époque où nul ne se préoccupait de l'instruction, il l'avait mise à la portée des plus humbles, des plus déshérités. Il avait surtout réformé les instincts mauvais, s'efforçant d'adoucir la rudesse des caractères, par l'ascendant de la bonté, de combattre les passions violentes et de réformer les mœurs par la menace des peines et la promesse des récompenses d'une autre vie. En un mot, par l'influence civilisatrice et moralisatrice de la Religion, pendant des

Digitized by Google

siècles, le petit curé de campagne avait lutté contre la nature grossière du paysan, en essayant d'épurer son âme et d'élever son intelligence.

En général, les populations lui en étaient reconnaissantes et acquittaient souvent avec grâce leurs dettes envers le clergé ; ce qui a fait dire à Vauban que la dime était aux paysans le moins onéreux des impôts ; surtout dans les provinces où ce n'était que la quinzième, la vingtième et parfois la quarantième partie de la récolte. Et quand la Révolution viendra proscrire les prêtres et fermer les églises, les paysans de la Bretagne et de la Vendée se lèveront et prendront les armes, pour défendre leurs croyances, leurs autels et leurs prêtres ; et partout ailleurs dans les campagnes, des hommes se rencontreront qui, au prix de leur vie, sauront soustraire les ministres du Christ aux commissaires de la Convention, chargés de les capturer.

* * *

Mais nous avons hâte de parler des modestes curés d'Osne-le-Val, qui nous intéressent plus particulièrement.

Nous avons vu qu'en 1208 il y avait un curé à Osne, puisque cette année même l'évêque de Châlons lui assigne des revenus. Mais il est probable que depuis longtemps un prêtre présidait à l'assemblée des fidèles, annonçait la parole de Dieu et administrait les sacrements.

Les noms de ces premiers ministres de l'Evangile dans notre vallon, ne nous sont point parvenus. Nous donnerons ceux que nous avons pu découvrir dans nos recherches, avec le peu que nous savons sur chacun d'eux.

Le plus ancien connu et qui vivait probablement vers 1400, est :

1° Nicolas Plusieurs, qui fonda son anniversaire au chapitre Saint-Laurent, de Joinville ;

2° Pierre Roland, vers 1460. Il obtint en 1477, du Saint-Siège, une bulle d'indulgence, en faveur des bienfaiteurs de son église (1) ;

3° Pierre Aubert, en 1487, est nommé à la cure d'Osne, par

(1) Nous avons parlé de cette bulle au chap. XII.

Digitized by Google

Mgr Geoffroy, évêque de Châlons, comme il appert par le procès-verbal de collation qui se trouve aux archives de Chaumont :

4° Jehan Bardin, vers 1520.

5° Claude Despence ou d'Espence, vers 1540, on le voit résigner sa charge au suivant, en 1550.

6° Jehan Blanchard, en 1550.

7° Thibaud Baudot, en 1557, maître des enfants de chœur du chapitre de Saint-Laurent, était en même temps curé d'Osne, mais l'église était desservie par le vicaire de Curel, qui avait également le titre de vicaire d'Osne, et se nommait Jacques Perrin.

8° Jehan Larnier, vers 1570.

9° Guillaume Dernécourt, vers 1580.

10° Nicolas Fauconnier, vers 1588.

11° Joachim Hosdier, né à Osne en 1561, d'abord vicaire de Poissons en 1587, paraît à la cure d'Osne en 1591. Dès l'année suivante, il intenta un procès au chapitre Saint-Laurent, de Joinville, dans lequel il est nommé avec le qualificatif de *soi-disant curé d'Osne*. Il refusait aux chanoines le droit des *Novales* à Osne ; c'est-à-dire un impôt spécial sur les terres nouvellement défrichées. Les pièces de ce procès se trouvent aux Archives départementales de Chaumont, et forment un dossier important (1). Le curé fut débouté de sa demande et condamné aux dépens et à la restitution des Novales indûment perçues.

M. Joachim Hosdier fut curé d'Osne, de 1591 à 1636.

12° Nicolas Hosdier, qui gouverna la paroisse de 1636 à 1668, année où il résigna la cure à son neveu. Il était né à Osne, le 20 mars 1591, et sans aucun doute était lui-même neveu de Joachim son prédécesseur. Avant de devenir curé d'Osne, il l'avait été de Curel, de 1615 à 1633. Voici l'acte de décès de ce pasteur, rédigé et signé par son successeur en 1683 : « Mre Nicolas Hosdier Pre curé ancien d'Osne, aagé d'environ quatre-vingt-douze ans est décédé, après avoir reçu les sacrements de Ste-Eglise, et a été enterré dans l'église de cette paroisse le septième mars. Témoins François Demogeot, procureur en la

(1) Voir aux pièces justificatives V, la déposition du principal témoin et la reddition du jugement.

Digitized by Google

justice d'Osne et Jehan Frin m^re^ d'escole. » Signé : Demogeot curé d'Osne. »

13° Jacques Demogeot, né à Osne, le 16 janvier 1644, de Jacques Demogeot et de Anne Hosdier, est curé d'Osne de 1668 au 17 septembre 1700, date de sa mort. Il avait, par testament, fondé son anniversaire et celui de son prédécesseur.

Il fut inhumé dans la grande nef de l'église, assez près du chœur, par M^re^ Louis Perrin, curé de Thonnance, directeur de la Conférence et ancien de la Confrérie ; en présence de MM^res^ Jean Loyselier, curé de Vecqueville ; Pierre Fiot, curé d'Autigny ; Guy Bouchetel, curé de Chatonrupt ; Claude Didelot, curé de Suzannecourt ; Charles Pescheur, curé de Maizièree ; du R. P. Joseph-Augustin Baudot, curé de Rachecourt ; Charles Collin, chapelain du Val d'Osne ; Pierre-Charles Collin, curé d'Effincourt et de Montreuil ; et Etienne Dammery, curé de Guespont et Sillemont.

Un intérim de quelques mois fut fait par le P. Mathieu, de Saucourt, capucin de Joinville.

14° Nicolas Laganne, est curé à Osne, du 12 décembre 1700 à 1728. Aucune note ne nous dit où M. Laganne était avant son arrivée à Osne, et ce qu'il devint après son départ. Il a laissé, signé de sa main, un inventaire des titres de la Fabrique de cette époque, que nous avons reproduit au chapitre précédent.

15° Claude Le Gendre, né à Blécourt, devient curé d'Osne, le 9 mars 1728 jusqu'au 31 janvier 1750, époque où il résigne son bénéfice à un neveu, moyennant 400 livres de rentes annuelles qui lui sont accordées en Cour de Rome, au mois de décembre 1749.

Dans son testament du 6 mars 1750, Claude Le Gendre demande à être enterré dans le cimetière de sa paroisse et il spécifie : « ... Devant la grande Croix qui est audit cimetière, « du côté du pommier où j'avais coutume de me mettre à « genoux en la procession, ou bien dans le lieu où on enterre « ordinairement les pauvres estrangers. » Dans ce même testament, M. Le Gendre institue légataires universels, ses trois neveux prêtres, qu'il nomme François Le Gendre, curé d'Osne ; Jean-Baptiste Le Gendre, curé d'Attancourt ; et Nicolas Ferron, curé de Vouécourt.

M. Claude Le Gendre mourut le 9 décembre 1751, et, selon

Digitized by Google

son désir, fut inhumé au cimetière d'Osne. Il était promoteur du doyenné de Joinville. Ce prêtre ne nous paraît pas avoir joui d'une bonne santé, car il fit plusieurs maladies pendant lesquelles il fut remplacé dans ses fonctions pastorales, du 25 février au 1er mai 1735, par frère Mathieu, capucin de Joinville; du 3 juin au 8 octobre 1741, par frère Claude de Bourbonne, capucin de Joinville; et par son neveu Jean-Baptiste Le Gendre, alors curé d'Autigny-l'Abbé. C'est sans doute aussi cette mauvaise santé qui l'obligea à demander des vicaires à partir de 1743. Il fut encore aidé dans son ministère, du 5 mars 1745 au 27 février 1746, par frère André, capucin de Joinville. Il avait eu successivement comme vicaires, en 1743 François Le Gendre, son neveu; en 1746 Nicolas Piault, un enfant d'Osne; et en 1747 de nouveau son neveu, qui va lui succéder.

16° François Le Gendre, fils de François, maire de Blécourt, et de Catherine Bertrand, né le 22 janvier 1723, fut curé d'Osne, du 31 janvier 1750 au 30 thermidor 1800, jour de sa mort. Il avait été peu de temps curé d'Autigny pendant le vicariat de M. Nicolas Piault. Comme son oncle, il fut promoteur du doyenné de Joinville.

Pendant ce long stage d'un demi-siècle, M. Le Gendre, qui avait quelque fortune patrimoniale, et nous semble par les papiers que nous avons parcourus, un des héritiers du château de Brachay, fit de nombreuses acquisitions sur le territoire d'Osne. On trouve encore la plupart des actes d'achat ou d'échange signés de sa main, aussi bien que plusieurs testaments qu'il recevait au lieu et place du notaire. La tradition du village veut qu'il ait eu plusieurs domestiques et des chevaux. Bien qu'assermenté comme la plupart de ses confrères du voisinage, par ignorance ou pusillanimité, il n'en dût pas moins cesser de rédiger les actes de catholicité, le 2 décembre 1792; et à cette époque ou peu de temps après, il échangea ses immeubles d'Osne pour la propriété de l'ancien couvent du Val d'Osne, où il se retira et passa les mauvais jours de la Révolution.

En 1796, après la mort de Robespierre, alors qu'un calme relatif succédait à la tempête, qu'une ère de tolérance semblait devoir se lever sur la France, M. Le Gendre revint à Osne dans l'intention de rentrer dans son église, mais il la trouva occupée par l'abbé Pierre, ex-curé de Sommesous (Marne) qui, soutenu

Digitized by Google

par les habitants, ne voulut point la céder. Force fut donc au vrai pasteur de se retirer dans son ermitage et sa chapelle du Val d'Osne, où il coula les dernières années de sa vie.

Le jour de ses obsèques, ses confrères du voisinage conduisirent sa dépouille mortelle à sa dernière demeure, le cimetière paroissial, mais refusèrent raisonnablement de la laisser entrer dans l'église, où cependant l'attendait l'abbé Pierre.

Avant de mourir, le 1er thermidor an VIII, il revendit au citoyen Cyriaque Martin la propriété du Val d'Osne moyennant la somme de 12.000 livres.

Si son signalement peut intéresser quelqu'un, le voici à titre de curiosité tel qu'il fut délivré par l'administration municipale du canton de Curel, comme adjoint à son certificat de vie et de civisme : « Taille de cinq pieds trois pouces ; visage long, nez aquilin, bouche petite, cheveux et sourcils noirs, yeux idem, front élevé, menton long. »

Ce qui nous donne une quasi certitude que M. Le Gendre aura prêté serment à la Constitution civile du clergé, bien que nous n'ayons point trouvé de pièce authentique *ad hoc* et que M. Adam ait écrit le contraire, ce sont quatre mandats de paiement conservés dans la paroisse, mandats délivrés au citoyen François Le Gendre, ex-curé d'Osne-le-Val, par le Directoire : 1° un de 300 livres pour sa pension du trimestre de vendémiaire an IV ; 2° un de 825 livres pour le trimestre de nivose an IV ; 3° un de 300 livres pour le trimestre de germinal an IV, et 4° un autre en notre possession, celui-ci de 1.125 livres, pour le même trimestre de nivose an IV.

Ces sommes nous paraissent énormes et ne s'expliqueraient que par la dépréciation des assignats avec lesquels, sans doute, était payée cette pension. Ajoutons qu'il nous serait particulièrement agréable de rencontrer une preuve que M. Le Gendre ne compta point parmi les prêtres assermentés. Disons encore que nous avons trouvé, dans un acte officiel, son nom avec le qualificatif de chapelain de Ferrière (1).

17° Jean-Baptiste Pierre, né à Curel le 28 octobre 1752, avait exercé le saint ministère dans une paroisse de la Marne avant la Révolution. Il quitta sa paroisse et se retira à Curel le

(1) Voir aux pièces justificatives plusieurs pièces ayant trait à M. Le Gendre, XV, XVI, XVII.

Digitized by Google

18 ventose an II, comme l'atteste le procès-verbal de la municipalité de Curel en date de ce jour et ainsi conçu : « ... le « citoyen Pierre nous a montré un certificat de résidence et de « civisme, ensemble son inscription sur le registre de la Garde « Nationale et l'acquittement de ses contributions, en date du « 6 nivose, dûment signé de la municipalité de Sompçou et du « district de Vitry-le-François. »

Mais son activité le porta à ouvrir une école à Osne, en concurrence avec le recteur d'école officielle. Nous nous demandons comment, lui, prêtre, put enseigner sans être inquiété.

Cependant, en 1796, au moment où le Directoire laissait rouvrir les églises, il s'installa simplement à l'église d'Osne, revêtit l'étole et administra les sacrements, bien qu'il n'eût reçu de juridiction d'aucun supérieur hiérarchique. Etait-il curé constitutionnel ? Nous serions tenté de le supposer, si les jugements téméraires n'étaient illicites.

En 1802, M. Le Gendre étant décédé, l'abbé Pierre reçut de Mgr Raymond, évêque de Dijon et de Langres, l'institution canonique et devint, par là, curé légitime d'Osne jusqu'à sa mort arrivée le 1er février 1817.

Comme il ne tint aucun registre des actes de baptêmes, de mariage et de décès, la collection de ces actes de catholicité ne recommencent qu'avec son successeur, fin de 1817. Personne n'ignore que tous les anciens registres paroissiaux et, par conséquent, les actes religieux tenus avant 1793 par les curés furent confisqués par les révolutionnaires et sont encore aujourd'hui détenus par les communes dont ils composent, sinon la totalité, au moins la partie la plus intéressante des archives.

18° François Fournier, d'abord vicaire de Rochefort, dans la Côte-d'Or, puis curé de Charmoy de 1814 à 1817, devint curé d'Osne depuis les derniers mois de 1817 jusqu'au 18 août 1821. Il se retira ensuite à Paris, où l'abbé Roussel le fait mourir en 1825.

Après le départ de M. Fournier, la paroisse reste neuf mois sans titulaire ; l'intérim fut fait par M. Lapierre, doyen de Chevillon, M. Martinet, curé de Chatonrupt et M. Devillers, curé de Suzannecourt.

19° Nicolas Mauperis fut enfin envoyé après ces neuf longs mois d'attente. Inutile de dire qu'il fut le bienvenu et reçu à

Digitized by Google

bras ouverts et avec enthousiasme. Le nouveau curé était né au château de Vignory le 20 septembre 1794, avait été vicaire de Saulieu, dans la Côte-d'Or, puis curé de Harricourt en 1821 et 1822 jusqu'au mois de mai, car il signe à Osne son premier acte le 24 mai.

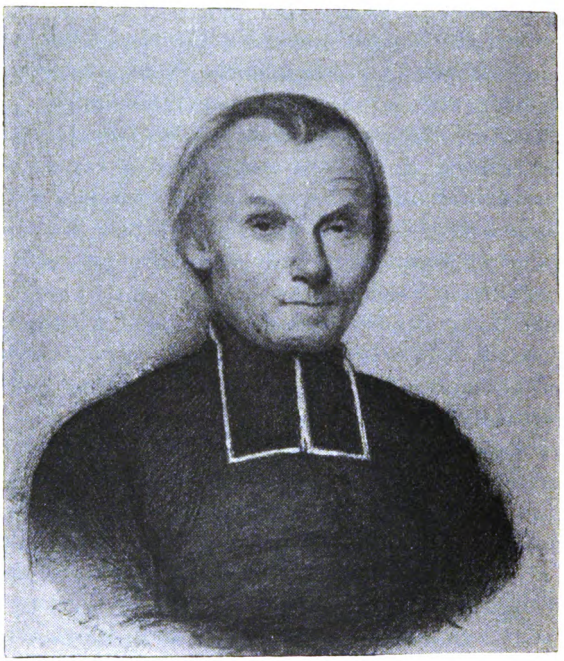

M. Maupris.

Comme son prédécesseur, M. Maupris ne fera que passer à Osne, mais son ministère y sera fécond. Par son zèle apostolique, il réveilla les âmes engourdies, fit reprendre le chemin de l'église trop oublié et ramena au Tribunal de la Pénitence et à la Table Sainte un grand nombre d'hommes. Ce furent précisément ces nombreuses conversions qui attirèrent sur le vénéré pasteur les regards de son évêque et le firent nommer doyen de Chevillon.

Pendant ces quatre années, M. Maupris vit reconstruire le

Digitized by Google

clocher de son église, que M. Adam nous dit avoir été très beau, sans nous indiquer le style ni la forme ; il baptisa les trois cloches et fit construire le presbytère.

M. Maupris revint à Osne, appelé par M. le curé Adam, en décembre 1851 pour y prêcher le Jubilé, et amena à la Table Sainte 132 hommes qui l'avaient abandonnée et presque toutes les femmes. Ce sont les termes mêmes de M. Adam laissés dans ses notes. Ce véritable apôtre mourut à Chevillon en 1869, chanoine honoraire de la cathédrale.

20° François-Xavier-Christophe Perrot, né à Chalindrey en 1800, prêtre en 1824, signa son premier acte à Osne le 29 novembre 1826. Il avait débuté dans le ministère paroissial à Bussières-les-Belmont en qualité de vicaire, puis il fut curé de Voisines en 1826, et, véritable oiseau de passage, quittera la paroisse d'Osne en 1828 pour aller professer au Petit Séminaire de Langres. Il redeviendra dans la suite vicaire de la cathédrale St-Mammès, puis curé de Brennes ; il ira tenir quelque temps la maîtrise de Saint-Roch, à Paris, occupera une cure dans le diocèse de Besançon, redeviendra dans le diocèse de Langres curé de Marac, puis de Choilley et enfin de Champigny-sous-Varennes.

Pendant son court séjour à Osne, il maria son frère, Blaise Perrot, à Marie-Thérèse-Rose Martin, fille de l'ancien maire Jean-Baptiste-Cyriaque Martin et de Marie-Jeanne Piault, et propriétaire du Val d'Osne.

Après le départ de M. Perrot, la paroisse fut une année entière sans curé ; elle était desservie par M. Toussaint, curé de Curel.

21° François Mullot, né en 1799, prêtre en 1825, débuta comme vicaire à Wassy, puis comme curé de Brousseval avant de venir à Osne, qu'il occupa deux ans, de septembre 1829 au 4 août 1831. Il quitta la cure d'Osne-le-Val pour une autre dans le diocèse de Meaux, d'autres disent de Châlons.

De nouveau, M. Toussaint, de Curel, fait l'intérim de neuf mois, jusqu'au 7 mai 1832. Ces longs espaces de temps pendant lesquels la paroisse demeure sans titulaire nous indiquent la pénurie des prêtres à cette époque, encore rapprochée de l'ouragan révolutionnaire qui avait tout détruit sur son passage, envoyé tant de ministres d'autels à l'échafaud et tari la source des vocations sacerdotales. Il fallut un demi-siècle pour réparer

Digitized by Google

les ruines accumulées et plusieurs générations pour former des lévites et des prêtres en nombre suffisant.

22° Charles Simon, né à Mandres, dans la Meuse, le 5 avril 1761, de Gabriel Simon et de Marie Guillaume, était encore jeune prêtre quand éclata la Révolution. Homme de principe, à la foi ardente et éclairée, en face de l'apostasie qu'exigeait de sa conscience la Constitution civile du clergé, il n'hésita pas un instant, et comme les martyrs de tous les siècles il ne sut que répondre : « *potuis mori quam fœdari* », plutôt la mort que l'infidélité ! Il refusa donc énergiquement le serment sacrilège. Quel poste occupait-il à ce moment ? Nous n'avons pu le découvrir. Ce que nous savons, pour l'avoir recueilli d'un de ses vicaires à Osne, M. le chanoine Dimey, mort récemment à Longeau, et qui le tenait de la bouche même du généreux confesseur de la foi, c'est que ce fut à Mandres même, au pied du lit funèbre de son vénéré père, que l'abbé Simon apprit le décret qui le condamnait à la déportation ou à la prison en attendant la mort.

Le soir même des funérailles paternelles, s'attendant à être promptement arrêté, il prit la fuite par une nuit obscure et se dirigea dans la forêt voisine. Bien lui en prit, car deux heures s'étaient à peine écoulées que les agents chargés de sa capture fouillaient la maison paternelle dans tous ses coins et recoins et partaient en vociférant des blasphèmes.

Pendant ce temps le proscrit faisait sa prière au pied d'un chêne et s'endormait sous la garde de Dieu.

Comme on était dans la saison des chaleurs, que l'abbé Simon avait emporté quelques provisions et surtout un briquet et de l'amadou, il vécut plusieurs mois dans la forêt, se nourrissant souvent de fruits et de plantes sauvages, parfois aussi de gibier qu'il se faisait cuire la nuit, pour ne point éveiller l'attention et laisser soupçonner sa présence. Sa famille dut aussi sans doute lui renouveler ses provisions et lui communiquer des nouvelles.

Cependant les mois s'écoulaient et l'hiver se faisait annoncer par des nuits déjà froides et humides. Il fallait songer à une autre retraite. M. Simon était décidé à passer la frontière et à aller demander la liberté à des cieux plus cléments. Déjà il était muni d'un passeport, de vêtements de paysan, se promettant de parler le patois de son pays, qu'il connaissait à merveille. Le

Digitized by Google

jour de son départ était fixé. Mais la veille il est appréhendé et conduit à la prison de Bar-le-Duc. C'était vers la fin de l'année 1793.

Comme tous les prêtres réfractaires incarcérés avec lui, l'abbé Simon se préparait chaque jour à monter à l'échafaud et avec la conscience du juste attendait paisiblement son tour. Souvent il entendait la nuit les cris de mort poussés par les Jacobins avinés et hurlant la *Carmagnole*. Il racontait volontiers qu'un soir, tandis que la foule exécutait sous ses fenêtres son chant favori avec force menaces, et qu'il regardait les mégères échevelées par l'entrebaillement de la petite lucarne par laquelle lui venait un peu de lumière, une femme lui lança un bout de corde en lui disant : « Garde cela, c'est pour te pendre. » O surprise ! en développant le paquet, il découvrit quinze pièces de 24 fr. et un billet l'invitant à se présenter de nouveau quand il aurait besoin d'argent. Il y avait donc encore des âmes charitables et compatissantes qui pensaient aux pauvres prisonniers du Christ. Avec cet or, l'abbé Simon obtint quelques adoucissements pour lui et ses co-détenus.

Mais après la chute de Robespierre et son exécution, les prisonniers furent élargis et notre héros revint au pays natal. Les vieillards de Mandres racontaient encore il y a quelque trente ans, comment leur compatriote célébrait la messe, baptisait, mariait dans une cave, après son retour de prison. Mais combien d'années en fut-il ainsi ? Jusqu'à quelle époque le jeune confesseur de la foi demeura-t-il à Mandres ? Que devint-il en 1802, lors de l'arrivée d'un nouveau curé ? La tradition et les documents sont muets jusqu'à sa nomination à la cure d'Harméville en 1816, où il demeure jusqu'en 1826. Il fut ensuite curé de Cirfontaine-en-Ornois de 1826 à 1832, et enfin d'Osne-le-Val du 13 mai 1832 au 26 juillet 1846, jour de sa pieuse mort.

Sur ses vieux jours, M. Simon obtint comme vicaires : 1° M. Jacquin, de Fronville, de 1843 à novembre 1844 ; 2° l'abbé Dimey, de Vraincourt, de novembre 1844 à janvier 1846 ; 3° l'abbé Collin, de Wassy, de janvier 1846 à septembre de la même année.

Sur sa tombe plus que modeste on lit, en langue latine, que dans le schisme français de 1793, il demeura inébranlable, « *imparidus* » et fut un confesseur de la foi ; et que pendant

Digitized by Google

qu'il gouverna la paroisse d'Osne, il était scrupuleux observateur de la discipline ecclésiastique.

23° André Adam, né à Thonnance-les-Joinville le 3 octobre 1807, prêtre en 1833, fut professeur au Petit Séminaire de Langres, de 1829 à 1836; vicaire de son oncle Charles Hanin, curé de Voillecomte jusqu'en novembre 1837; curé de Bay-sur-Aube jusqu'au 3 novembre 1839; curé d'Attancourt jusqu'au 23 avril 1842; de Ravennes-Fontaines jusqu'au 27 septembre 1846;

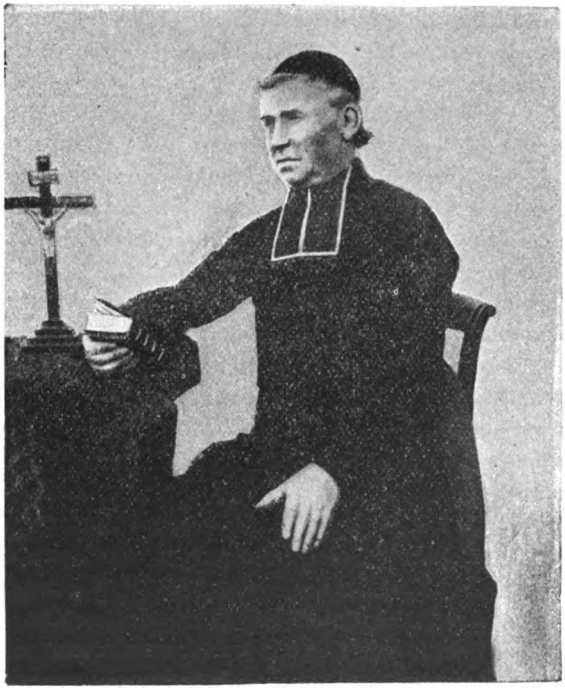

M. Adam.

il professait en même temps à l'Etablissement de Malroy, au moins pendant l'année 1844. Enfin il arriva à Osne et prit possession le 1er octobre 1846, comme le témoigne le procès-verbal du Bureau des Marguilliers.

Digitized by Google

Il était d'une famille fort honorable, originaire de Blécourt, de laquelle sortirent plusieurs médecins et plusieurs prêtres.

Nous connaissons les noms de : François Adam, médecin à Osne vers la fin du XVII^e^ siècle ; de Claude Adam, qui mourut à Osne le 15 février 1778, et qui était aussi disciple d'Esculape ; de Gabriel Adam, primitivement professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Langres, et puis curé pendant un demi-siècle à Voillecomte, où il mourut chanoine honoraire et vice-doyen ; ce dernier était un frère du curé d'Osne.

M. André Adam, en arrivant dans sa paroisse en 1846, la trouva, dit-il, dans un déplorable, lamentable état, et il ne faudra rien moins que le coup de fouet providentiel du choléra de 1854, pour réveiller la foi dans les âmes et faire reprendre les pratiques religieuses trop oubliées ou négligées.

C'est à son initiative qu'Osne dut l'avantage de posséder des sœurs pour l'instruction des petites filles et le soin des malades, et il paya de sa propre bourse la majeure partie de leur mobilier.

Dans ses notes, il raconte avec force détails, les peines qu'il se donna, les démarches qu'il fit pour faire modifier le plan de l'église, sans y parvenir. Pendant la construction de l'édifice, il se plaint à l'architecte, au risque de l'irriter, du peu de solidité qu'ont les murs, des vices de la bâtisse et de la mauvaise qualité des matériaux ; il se lave les mains devant la postérité, du style rococo qu'il déplore amèrement, et accuse de mauvais esprit l'administration municipale. Son jugement sur l'église est pleinement ratifié depuis longtemps par les hommes intelligents.

A l'exemple du Bon Pasteur, M. Adam se dévoue, se dépense sans compter, expose sa vie pour ses ouailles, pendant la terrible année de 1854. Du 10 juillet au 1^er^ septembre, il était debout près des malades ou assis au confessionnal 20 heures chaque jour ; aussi attribue-t-il ses forces à une sorte de miracle. Il confessa 550 personnes, et grâce, dit-il, à l'air sain qui descendait le vallon, il n'eut à enregistrer que 74 victimes. Il appelle le choléra « *un grand remueur de consciences.* »

Qui eut pu prévoir alors que ce prêtre robuste, qui avait soigné les cholériques, reçu leur dernier soupir avec leurs dernières confidences, qui avait sans défaillir enseveli les morts et conduit leurs cadavres au cimetière, sans éprouver la moindre atteinte du mal, paierait plus tard un tribut à ce terrible fléau ?

Digitized by Google

En effet, le 18 février 1873, après avoir préparé les jeunes gens à la Confirmation, depuis les six heures du matin, il sort de son église à 10 heures, atteint d'un accès de choléra, et après avoir reçu pieusement les derniers sacrements, expire la nuit suivante.

Comme le vaillant soldat, il tombe sur le champ de bataille, les armes à la main. Inutile d'ajouter que ses funérailles, le 21, furent un triomphe préparé par la paroisse émue et reconnaissante.

En plus de son ministère pastoral, M. Adam rendait d'éminents services aux malades par ses aptitudes et sa pratique de la médecine, puisées dans sa famille.

Sa tombe est ornée d'une expressive statue de saint Vincent de Paul, recueillant les enfants abondonnés, sortie des usines du Val d'Osne.

M. Adam eut pour vicaires, de la fin de septembre 1867 au 23 mars 1868, M. Martinot, de Nogent, et l'année précédente l'abbé Charles-Léopold Caussin.

24° Joseph-Charles Bonnenfant, né à Clinchamp, le 21 janvier 1834, était, comme son prédécesseur immédiat, fils d'un digne instituteur. Il fut ordonné prêtre par Mgr Guerrin, le 28 juin 1857, et devint aussitôt vicaire de Nogent-le-Roi, où il fut en même temps chargé de la colonie pénitentiaire de Courcelle. Il fut ensuite successivement curé de Nijon, le 18 juin 1860 ; de Provenchères-sur-Meuse, le 18 juillet 1868 ; et enfin d'Osne-le-Val, où il s'installa officiellement le 7 août 1873, et demeura jusqu'au 22 juillet 1902.

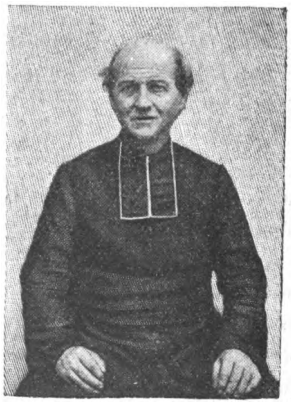

M. Bonnenfant.

Pendant ce long et laborieux ministère de 29 ans à Osne, il eut la satisfaction de voir ériger un hospice pour les vieillards des deux sexes, ainsi qu'un asile pour les petits enfants, tenus tous deux par des religieuses de la Providence, de Langres ; il réalisa plusieurs fondations, parmi lesquelles l'Octave des morts

Digitized by Google

et les douze vendredis du Sacré-Cœur ; il embellit son église d'une porte monumentale sur le cimetière, de plusieurs verrières de grande valeur, d'une superbe statue du Sacré-Cœur de Jésus, d'un riche autel de marbre pour la Sainte-Vierge, enfin d'un calorifère. Il eut aussi la consolation de voir cinq de ses élèves, dont deux neveux et trois jeunes gens de sa paroisse, monter au Saint-Autel et chanter leur première messe dans son église.

Mais il n'y a pas de rose sans épines et de succès sans difficultés ; il eut à gémir sur l'anti-cléricalisme envahissant sa paroisse, sur le dévergondage des premières fêtes du 14 juillet, sur la propagande d'un infâme journal, l'*Anticlérical*, de Léo Taxil, sur plusieurs enterrements civils, sur la laïcisation des écoles, sur la fermeture de l'hospice et par conséquent l'expulsion des religieuses, ce dont il ne se consola jamais. Il eut à soutenir des luttes épiques contre un instituteur, ses sous-maîtres et une école protestante, contre un ministre des Cultes, qui avait résolu son déplacement ou la suppression de son traitement et dont il sut triompher. C'était en 1883.

Mais le 22 juillet 1902, M. Bonnenfant, qui depuis plusieurs années luttait avec sa robuste constitution contre un mal inexorable, le diabète, dut songer à un repos bien mérité ; cependant, de même que le matelot s'attache à l'épave sur laquelle il a lutté contre la fureur des flots, ce bon pasteur s'était aussi attaché à sa paroisse, et il ne la quitta que le cœur brisé ; un mois après, jour pour jour, il rendait sa vaillante âme à Dieu, au sein de sa famille, à Andelot. Il était, depuis plusieurs années, chapelain de la Cathédrale.

La *Croix* et la *Semaine Religieuse* lui ont chacune consacré un article nécrologique. Détachons quelques lignes à cette dernière :

« Homme de principes, il savait les affirmer carrément ; homme de devoir, il sut l'accomplir, malgré de nombreuses difficultés ; doué d'un caractère imperturbable, il ne se démentait pas ; il n'hésitait pas à dire la vérité vraie, sans d'ailleurs jamais se départir de son calme. Il avait de l'ancien temps, l'esprit de précision et de méthode, d'aucuns diraient aussi d'autorité. Tout en lui, sa démarche, sa parole lente, rappelait la gravité un peu solennelle d'autrefois..... Son ministère fut souvent pénible. Les populations ouvrières, plus accessibles aux influences de l'opinion ou de la presse, se prêtent davantage aux calomnies,

Digitized by Google

aux haines, aux tracasseries que notre temps ne cesse de soulever contre le clergé..... Le curé d'Osne eut à souffrir surtout des lois scolaires..... Il était d'une ténacité inlassable dans les longues et patientes luttes du devoir..... En plus de ses labeurs de curé, il aima les soucis de l'éducation, il voulait se survivre en quelque façon et il eut de nombreux élèves..... »

Pour terminer, citons les cinq élèves que M. Bonnenfant a préparés au sacerdoce, ce sont MM. Bazzi, professeur au Petit Séminaire de Langres, aujourd'hui Bourbonne, et Bernier, curé de Montreuil-sur-Thonnance, ses neveux ; et les trois autres, enfants d'Osne, MM. Schœnher, licencié ès-lettres, professeur à l'Ecole de l'Immaculée-Conception, de Paris, ancien Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; Charles, curé de Louvemont ; et Demogeot, curé de Lamothe.

25° Hubert-Antoine Maréchal, né le 13 mai 1849 à Mussey-sur-Marne, d'une famille d'ouvriers de la campagne, passa sa jeunesse aux travaux des vignes, fit la campagne de 1870, en qualité d'infirmier militaire, dans les ambulances de Langres ; fut ordonné prêtre le 29 juin 1878, devint vicaire de Montigny-le-Roi jusqu'au mois d'août 1879, d'où il fut appelé à la cure de Rozières, puis au mois de juillet 1885 à celle de Fontaines-sur-Marne, et enfin le 27 juillet 1902 à celle d'Osne-le-Val. Il est l'humble auteur de cette modeste notice.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

Ecoles et instituteurs d'Osne

Un préjugé trop répandu de nos jours, c'est que sous l'ancien régime l'instruction était nulle ou à peu près et du reste, le monopole de quelques privilégiés ; que dans les campagnes, les écoles faisaient défaut. Cette erreur, comme tant d'autres, a été accréditée dans les masses par les admirateurs de la Révolution, qui veulent à tout prix lui attribuer, même au détriment de la vérité, tous les avantages dont nous jouissons.

J'espère démasquer ce mensonge et convaincre les esprits les plus prévenus. Pour cela, je consulte des hommes de la partie, et tout d'abord M. Fayet, ancien inspecteur d'Académie, membre de la Société générale d'éducation et d'enseignement, auteur d'un travail sur les écoles anciennes de la Haute-Marne. Or, dans la première partie de son ouvrage, il débute ainsi :

« Quoi qu'on ait pu dire et écrire depuis la promulgation des fameux principes de 1789, il est facile d'établir que sous l'ancien régime, la France était riche en établissements de tous degrés : universités, collèges, petites écoles, et que sous ce rapport elle n'était inférieure à aucun des Etats de l'Europe. »

En effet, sans compter l'Université de Paris qui, pendant plusieurs siècles, a été la plus florissante du monde chrétien, et le rendez-vous des étudiants de toutes les parties de l'Europe, sans parler des 23 Universités fondées successivement dans les principales villes de France aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles ; sans parler des 562 collèges et des 72.747 élèves qui, au moment où éclata la Révolution de 1789, y recevaient l'instruction entièrement ou partiellement gratuite pour les quatre septièmes ; sans parler des 100 collèges brillants tenus par les premiers éducateurs de la jeunesse, les Jésuites, et une multitude d'abbayes, de prieurés qui partout faisaient fleurir les lettres et les sciences, et distribuaient largement l'instruction autour d'eux, les petites

Digitized by Google

écoles, *scolæ subalternæ*, comme on disait au Moyen-Age, étaient très nombreuses.

A son tour, M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, présentant en 1842 au roi Louis-Philippe, un travail sur les écoles anciennes, va jusqu'à affirmer, avec preuves à l'appui, qu'elles étaient supérieures en nombre à celles de son époque. Il termine son rapport par ces mots suggestifs : « En résumé, le nombre total des élèves qui recevaient l'éducation ou l'instruction, soit entièrement soit partiellement gratuite, excédait 40 mille. Cet état de choses n'était pas un don du gouvernement, mais l'ouvrage des libéralités de plusieurs siècles, et pour ainsi dire l'expression même des progrès de cette civilisation qui, depuis le Moyen-Age, avait porté si loin la gloire de la France, dans les lettres et dans les sciences. C'était grâce à de telles fondations que l'instruction s'était répandue, s'était sécularisée. Les mêmes facilités n'existent plus. »

En effet, les innombrables fondations avaient été anéanties par la fameuse Révolution qui s'empara de tous leurs revenus, en même temps qu'elle fermait les écoles.

Citons encore un nom à l'appui de notre thèse : La Chalotais, procureur général au Parlement de Rennes, s'exprime ainsi en 1763 : « Il n'y a jamais eu tant d'étudiants. Le peuple même veut étudier ; les laboureurs, les artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes où il en coûte si peu pour vivre. »

Après cela, on viendra encore nous parler de l'ignorance de nos pères, de l'espèce de barbarie dans laquelle on les laissait croupir. Vous voyez à distance ces vilains, ces manants, comme on se plaît à les appeler de nos jours, pour attirer sur leur sort la pitié et la commisération, et qui se payaient le luxe d'envoyer leurs enfants au collège, bien qu'ils eussent près d'eux, dans la localité même, une école primaire et parfois secondaire.

Donnons encore des extraits de l'inspecteur d'Académie, M. Fayet. Après avoir parlé de l'obligation faite par les décrets des Conciles, à tout prêtre qui a charge d'âmes, d'entretenir près de lui un clerc, prêtre ou laïque, pour lui servir d'auxiliaire dans la célébration des offices et tenir des écoles *tenere scholas*, il ajoute : « Ainsi, sauf des circonstances exceptionnelles ou des désordres graves... chaque paroisse avait au moins une école,

Digitized by Google

quand elle ne pouvait en avoir plusieurs. » Et plus loin il dit encore : « Ainsi se multipliait de plus en plus, sous l'ancien régime, les moyens d'instruction pour l'un comme pour l'autre sexe, dans les campagnes comme dans les villes. Cette vérité historique qui ressort de tous les documents généraux que l'on connaît, est confirmée par toutes les recherches particulières et locales qui se font depuis quelques années. Pour notre part, nous avons constaté que chacune des paroisses qui formaient autrefois le vaste diocèse de Langres, comme chacune des paroisses comprises aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne, était longtemps avant la Révolution, pourvue au moins d'une école et d'un maître..... que tous les enfants de la paroisse fréquentaient les écoles au moins une partie de l'année, et quelques-uns jusqu'à l'âge de 16 et 17 ans. Ce que nous avons constaté dans l'ancien diocèse de Langres et dans les autres diocèses qui ont fourni des paroisses à la Haute-Marne, d'autres l'ont constaté dans d'autres parties de la France..... »

Nous ne résistons pas à la tentation de citer encore les dernières lignes de la première partie de cet ouvrage ; bien qu'elles n'entrent pas dans notre sujet, elles sont en contradiction formelle avec certains manuels d'enseignement, grands thuriféraires de la Révolution :

« En présence d'une situation qui, sans être encore parfaite, était déjà très satisfaisante et s'améliorait de plus en plus, qu'a fait la Révolution ? Elle a ruiné et détruit les établissements, elle a persécuté et proscrit les maîtres et les maîtresses, quand elle ne les a pas massacrés ou juridiquement assassinés. » C'est ce que M. Fayet démontre dans sa seconde partie.

Sans doute, les programmes des écoles primaires ou *petites écoles* étaient moins chargés qu'ils ne le sont de nos jours. Etait-ce un si grand mal ? Il est au moins permis d'en douter (1).

Ces maîtres anciens enseignaient à leurs élèves : la lecture, l'écriture, les premiers éléments du calcul, le chant et aussi le catéchisme, qui est l'art de devenir de bons citoyens, en même

(1) Voir aux pièces justificatives XIX, le règlement fait à l'instituteur, en 1833, par le Conseil municipal d'Osne, règlement que nous avons copié textuellement au Registre des délibérations de ce Conseil, et que nous donnons à titre de curiosité, comme spécimen de la mentalité de l'époque, tout en faisant observer que nous n'en pouvons approuver tous les articles.

Digitized by Google

temps que d'excellents chrétiens. On jugeait alors, et peut-être avec raison, que pour l'ouvrier de la campagne cela suffisait.

Mais il me tarde de donner la liste des braves maîtres d'école qui pendant les derniers siècles ont enseigné la jeunesse d'Osne. Si elle ne commence qu'au début du XVII^e^ siècle, il ne faut pas en déduire qu'il n'y avait pas d'école antérieure à cette époque, mais que, faute de documents, nous ne connaissons pas les noms de ces fonctionnaires. Nous avons vu que tous les papiers anciens furent détruits dans les guerres de religion.

Voici donc ceux dont les noms nous sont parvenus :

1° En 1624, Pierre Regnault, d'Osne ;

2° 1630, Nicolas Colignon ;

3° 1645, Simon Regnault (dit la Varonne), probablement frère de Pierre Regnault, d'Osne ;

4° 1656, Claude Regnault, fils de Pierre, mort à Osne en 1688 ;

5° 1660, Pierre Perrin, d'Osne ;

6° 1679, Jean Favochon ;

7° 1682, Jean Frin, mort à Osne le 8 septembre 1687 ;

8° 1686, Jacque Thomassin ;

9° 1692, Dominique Guillemin ;

10° 1702, Huriel ;

11° 1706, Perrot ;

12° 1715, Nicolas Marchal, de Curel ;

13° 1717, Jean Matras ;

14° 1722, Louis Regnault, d'Osne. Il est né en 1705, de Michel Regnault, et meurt en 1775 ;

15° 1732, Hubert Regnault, né à Osne en 1683, de Michel Regnault, par conséquent il était frère du précédent, et meurt en 1757 ;

16° 1735, Nicolas Haguinier, né en 1704 ;

17° 1748, Antoine Thomas, de Savonnière, maire et maître d'école ensemble, meurt à Osne en 1804 ;

18° 1783, Louvent Thomas, fils du précédent, né à Osne en 1751 et mort en 1825 ;

19° 1793, Joseph Paymal ;

20° En concurrence avec Paymal, l'abbé Jean-Baptiste Pierre, de Curel, ex-curé de Sommesous, tient une école de 1793 à 1796, époque où il s'empara de l'église, comme il est dit ailleurs. Il meurt curé d'Osne, en 1817 ;

Digitized by Google

21° Harmand ;

22° Moisseau ;

23° 1804, Ballet, de Joinville. Il eut, en 1805, des démêlés avec M. le curé Pierre, qui lui interdit le lutrin, et bien que soutenu par la majeure partie de la population, il fut obligé de quitter l'école l'année suivante ;

25° 1806, Charles-Antoine-Cyriaque Thomas, né à Osne en 1787, de Louvent Thomas, et mort en 1870 ;

26° 1832, Poinsot, ex-religieux de S. Joseph ;

27° 1835, Pierre-Nicolas Deschamps, de Mertrud, mort à Osne en 1854, âgé de 44 ans ;

28° 1854, Anselme Hanin, de Guindrecourt ;

29° 1857, Jean-Baptiste Favret, de Leurville ;

30° 1875, Henri Dosne, né à Villiers-sur-Marne en 1840 ;

31° 1881, Sulpice Briquet, né à Avrainville en ;

32° 1888, Paul-Joseph Baudoin, né à Louze en 1844 ;

33° 1902, Henri Brouillard, né à Sauvage-Magnil en 1856 ;

34° 1911, André Lasalle, né à Pont-Varin en 1881.

* * *

Nous ne donnerons aucune note biographique sur ces Messieurs, faute de documents.

Cependant nous nous permettrons une exception, M. l'abbé Adam, curé d'Osne, ayant laissé sur M. Deschamps quelques lignes édifiantes, nous pensons qu'elles ont leur place ici.

M. Pierre-Nicolas Deschamps arriva à Osne jeune encore (il n'avait pas 26 ans) ; il n'avait fréquenté ni l'école normale, ni aucune école préparatoire publique, et cependant par son travail opiniâtre et son intelligence naturelle, il devint rapidement un excellent instituteur et sut faire de nombreux et sérieux élèves. M. Adam va jusqu'à affirmer qu'Osne n'avait jamais eu de maître aussi capable, et, dit-il, la jeunesse se vit en possession d'une instruction inconnue jusque-là (*sic*). Voici des noms de jeunes gens qui lui durent toute leur science acquise : Nicolas Bardel, employé au Val d'Osne ; Claude et Joseph Aubry, également employés aux mêmes fonderies ; Constant Guinoiseau, directeur des forges de Marnaval, à Saint-Dizier ; Cyriaque Charles, instituteur à Paris. Ajoutons ses deux enfants, Célestin Deschamps

Digitized by Google

qui, à 15 ans, était instituteur-adjoint, et Neila Deschamps, qui devint sous-maîtresse dans un établissement à Dieppe, et ensuite fonda un pensionnat à Gray. De plus, M. Deschamps fit entrer dans les premiers, à l'école des Arts et Métiers de Châlons, Célestin Saleur, qui sortit avec le n° 3.

Cet instituteur infatigable était devenu, dans les dernières années de sa vie, d'une piété exemplaire. Il fut emporté par la terrible peste de 1854. Il avait vu mourir sous ses yeux, en quelques jours, plusieurs de ses amis intimes et sa vertueuse compagne, Françoise Chrétien. Aussi, son âme très sensible, était-elle brisée, et son corps le fut rapidement. Sa mort fut des plus édifiantes ; après avoir reçu pieusement le saint Viatique, avoir confié le soin de ses enfants à son curé, il se précipita au bas de son lit, s'agenouilla au pied de son crucifix et rendit sa belle âme à Dieu. C'était le 5 août 1854.

* * *

Il y avait également à Osne, avant la Révolution, une école de jeunes filles, tenue par une institutrice ; mais à quelle époque en remontait la fondation ? Nous ne le savons pas, pas plus que nous ne connaissons les noms des titulaires qui ne nous sont point parvenus. Et c'est même providentiel que nous ayons trouvé dans la paroisse un procès-verbal daté du 2 mai 1774, attestant qu'il a été vendu aux enchères publiques, sur la requête de Mre François Le Gendre, exécuteur testamentaire, le pauvre mobilier de Jeanne-Anastasie Laval, fille majeure et sœur d'école à Osne. C'est Mre Thomas qui fait l'office de notaire. Et parmi les acquéreurs paraît la sœur d'école en fonction à Osne, sans indication de nom, également la sœur d'école de Thonnance. Cette institutrice d'Osne était originaire de Sermaize, et mourut le 7 mars 1774.

Dans les comptes de Fabrique de 1785, nous voyons figurer au chapitre des dépenses : « 4 livres versées à Marie-Jeanne Brigand, Marie-Anne Leconte, Manon Charles, et la *sœur d'école*, pour honoraires de leur adoration nocturne du Saint Sacrement, la nuit du Jeudi Saint.

Enfin dans la liste des habitants imposés en 1789, nous trou-

Digitized by Google

vons deux sœurs d'école qui doivent payer chacune une demi-poule au receveur du Domaine (1).

Il ne peut donc y avoir de doute, il y avait au moins au XVIII^e^ siècle une école de filles à Osne, et cette école, fermée par la Révolution, ne fut rétablie qu'en 1820 et tenue par une demoiselle Angélique Jacquier, de Grand, jusqu'en 1842, année où, trop âgée, elle résigna ses fonctions. On l'appelait la sœur, bien qu'elle n'appartint à aucune congrégation. Pendant ses dernières années, elle était secondée par sa nièce, Marie-Angélique Pintat.

M^lle^ Perrot, de Fronville, remplaça M^lle^ Jacquier, et quitta Osne en 1846, pour aller avec son neveu, l'abbé Jacquin, vicaire d'Osne, nommé à la cure de Blumerey.

* * *

En cette même année, vinrent à Osne, des religieuses de la Providence de Langres, appelées par M. Adam, avec l'agrément des administrateurs de la commune.

Les deux premières titulaires furent sœur Césaire et sœur Amédée. La tradition rapporte qu'on fut les recevoir processionnellement à l'entrée du village. Ce qu'elles durent en être émues et confuses ?

Sœur Césaire demeura à Osne, à la grande satisfaction de tous, pendant 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort arrivée le 29 juin 1886. Elle était née à Eclaron en 1818 et voulut que sa dépouille mortelle reposât au milieu des membres de sa famille ; c'est pourquoi, après un service solennel, en présence de la grande majorité des habitants d'Osne reconnaissants pour ses longs services, elle fut inhumée à Eclaron. Son nom dans le monde était Caroline Paillot. Sa mémoire est toujours en grande bénédiction dans la paroisse.

Sœur Amédée quitta Osne en 1862, pour un autre poste, et fut remplacée par sœur Marie, dont le nom est Marie-Aspasie Gervaisot. Celle-ci est née à Attancourt en 1835. Elle passa 32 ans à Osne, où elle mourut le 7 juillet 1894, et fut inhumée sur la tombe de M. l'abbé Pierre, ancien curé d'Osne. Elle fut universellement pleurée, et ses obsèques prouvèrent la gratitude

(1) Voir cette liste au chap. XXI, Statistiques.

Digitized by Google

de la paroisse pour les nombreux services et le dévouement de l'humble religieuse. Son nom sera longtemps encore en vénération.

Sœur Marie-Adèle avait succédé à sœur Césaire, comme sœur Asther remplaça sœur Marie.

Voici, restés dans le souvenir et la reconnaissance des habitants, d'autres noms de religieuses qui se dévouèrent, soit à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles de la paroisse, dans les classes ou dans la salle d'asile, soit près des malades ou des vieillards de l'hospice : sœur Marie-Célestine, sœur Marie-Alphonsine et sœur Marie-Anastase étaient de service à l'hospice ; sœur Marie-Auxilie tint longtemps la seconde classe ; enfin, sœur Saint-Adrien, de 1893 à 1898, formait les plus anges de l'asile.

* * *

Je ne citerai point, et pour cause, les noms des institutrices qui succédèrent aux religieuses, n'ayant pu les recueillir. Plusieurs de ces dames ou demoiselles ne firent ici qu'un stage assez restreint et de 1896, année de la laïcisation de l'école, à fin 1902, époque de l'arrivée des dames Brouillard, on compte un certain nombre de titulaires maîtresses ou sous-maîtresses. Elles étaient, je crois, pour la plupart animées d'un bon esprit et remplissaient leurs devoirs de chrétiennes. Mais le sillon qu'elles n'ont pas eu le temps de creuser dans la paroisse n'a pas laissé de traces, leurs noms mêmes sont oubliés.

Cependant on peut dire, sans jeter la pierre à personne, que du jour où les religieuses quittèrent définitivement les classes, et deux ans après l'hospice, les jeunes filles d'Osne, de même que de tendres agneaux abandonnés du berger deviennent une proie facile pour les fauves, elles-mêmes devinrent les malheureuses victimes de l'indifférence religieuse de la paroisse.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

Enfants d'Osne qui se sont signalés par leurs fonctions ou par quelques gestes

Chaque pays produit ses hommes et il n'est pas jusqu'au plus humble hameau qui ne voit éclore, sinon de brillantes illustrations, au moins des noms dignes de passer à la postérité, soit par les services rendus, soit par les fonctions occupées, si modestes qu'on les suppose, soit par le prestige exercé sur leurs contemporains. Osne, comme la mère des Gracques, peut montrer quelques-uns de ses enfants, et avec la fierté de la noble matrone romaine, dire : « Voilà mes joyaux. »

Nous nous proposons, dans ce chapitre, non d'esquisser des biographies dont les éléments nous manquent absolument, mais de citer des noms qui ne pourront qu'ajouter encore à l'estime et à l'honorabilité de vieilles familles de la commune. Et pour mettre un peu d'ordre dans cette liste, nous parlerons dans autant de paragraphes des prêtres, des soldats, des magistrats, des religieuses, des instituteurs et institutrices, des procureurs et lieutenants de justice, des médecins, notaires, etc.

* * *

§ I. — Prêtres nés a Osne

On juge un arbre par ses fruits, et on estime une paroisse par le nombre de lévites qu'elle a donnés aux autels. Or, dans les derniers siècles, notre village a fourni son contingent de ministres de l'Eglise. Voici ceux que nous connaissons, il en est sans doute d'ignorés :

1° Messire *Lambert Pyault*, dont on lit dans le registre des décès d'Osne, signé de Joachim Hosdier : « Le 6 décembre 1617, « est décédé Mre Lambert Pyault, chanoine de Joinville, qui « avait le jour de l'Assomption Notre-Dame, pris le bâton de la

Digitized by Google

« Confrérie. » Il fut inhumé dans le cimetière d'Osne ou plutôt dans l'église, comme cela se pratiquait alors pour les prêtres et autres dignitaires ecclésiastiques ;

2° *Joachim Hosdier*, né à Osne en 1561, devint d'abord vicaire de Poissons en 1587, puis curé d'Osne de 1591 à 1636. Il se désista probablement en faveur de son neveu, et mourut à Osne, le 13 octobre 1646 ;

3° *Nicolas Hosdier*, né à Osne en 1591, et mort en 1684. Il était fils de Mengin Hosdier et de Cyrotte Huguenin. Son père épousa en seconde noce Marie Coquart. Il fut curé d'Osne de 1636 à 1668.

Les Messieurs Houdier sont les arrière-petits neveux de ces prêtres. L'orthographe du nom a été modifiée au xvm^e^ siècle ;

4° *Nicolas Magister*, mort jeune prêtre, vicaire de Gudmont. Son corps fut ramené à Osne et inhumé dans la chapelle saint Nicolas, son patron, le 16 mars 1627 ;

5° *Cyriac Briard*, chanoine de Paris. Il paraît dans un acte de baptême, en qualité de parrain de son neveu François Briard, en 1627 ;

6° *Sébastien Briard*, frère du précédent et curé de Rachecourt, vient être parrain en 1628, de sa nièce Nicole Mourot, fille de Marie Briard ;

7° *Jacques Demogeot*, né le 2 janvier 1644, de François Demogeot et de Anne Hosdier. Il était neveu par sa mère du curé d'Osne, Nicolas Hosdier, auquel il succéda en 1668. Il mourut le 17 septembre 1700 ;

8° *François Colson*, né le 13 décembre 1647, de Didier Colson et de Cyrotte Martin, deviendra curé de Morlay (Meuse) ;

Nicolas Girardin, curé d'abord de Maizières-les-Joinville de 1674 à 1676, puis de Curel jusqu'en 1679, est regardé, par l'abbé Adam, comme originaire d'Osne, parce qu'aux mariages de ses deux neveux, à Curel, Jacques Demogeot, curé d'Osne, paraît comme témoin et signataire. Cette raison ne nous paraît pas probante. Du reste, nous n'avons pas trouvé son acte de baptême ;

9° *Nicolas Pyault*, né en 1720, de François Pyault et de Marie Charles, est donné en 1747 comme vicaire à M. Le Gendre, curé d'Osne, puis il deviendra curé de Vecqueville de 1748 à 1779, année de sa mort. Il fit une fondation dans son église ;

Digitized by Google

10° *Nicolas Colson*, né le 12 juin 1721, de Nicolas Colson, mayeur et notaire d'Osne, et de Marie Viard, devient chanoine-doyen du chapitre de Reynel.

C'est en 1747, la veille de la Passion, que fut conférée la prêtrise à Nicolas Colson, par Mgr Claude-Antoine de Choiseul Baupré, dans la chapelle du Séminaire de Châlons, comme on peut le lire dans les lettres testimoniales que nous avons eues entre les mains et qui sont chez M. Choler ;

11° *Urbain Coquard*, né à Saint-Urbain en 1764 et mort curé-doyen de Wassy en 1836, était d'Osne par sa famille. En effet, son père, instituteur à St-Urbain, était né à Osne, de Sébastien Coquard, lieutenant de justice en 1730, et un autre Sébastien, frère à son père, fut à son tour lieutenant à Osne ;

12° *Joseph-Emile-Victor Thomas*, fils de Charles-Antoine Thomas, instituteur à Osne, et de Sophie Maupris, sœur de M. Maupris, curé d'Osne, naquit le 28 octobre 1826. Prêtre en 1850, il devint successivement vicaire de Nogent, de Chevillon et de Montier-en-Der, professeur au Collège de St-Dizier, curé d'Avrainville en 1854, enfin aumônier de la maison d'Ostende à Châlons. Il est mort; paraît-il, sur mer, vers 1880, tandis qu'il revenait d'Algérie ;

13° *Pierre-Georges Schœnher*, né le 23 février 1862, de Georges Schœnher et de Elisabeth Houllé. Prêtre le 30 mai 1885, élève de l'Ecole des Carmes, licencié ès-lettres, professeur d'abord quelque temps au Collège de Saint-Dizier et depuis 1891, enseigne les belles-lettres au Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, transformé en école secondaire de l'Immaculée-Conception. Il est auteur d'un docte et intéressant ouvrage en deux gros volumes, sur le Séminaire de Saint-Nicolas, et lauréat de l'Académie ;

14° *Zéphirin-Joseph-Edmond Charles*, né le 1er mars 1863, de Nicolas Charles et de Clémentine-Véronique Viard, prêtre le 29 septembre 1885, fut successivement vicaire d'abord à Chameroy, puis à Joinville, curé de Villemorin en 1887, d'Hallignicourt en 1893, et l'est de Louvemont depuis 1909 ;

15° *Jules-Ernest Demogeot*, né le 8 mars 1873, de Jean-Baptiste-Alexandre Demogeot et de Zoé-Louise Baudesson, prêtre le 29 juin 1898, fut vicaire à Montigny-le-Roi, et devint, en 1900, curé de Lamothe ;

Digitized by Google

16° *Paul-Auguste-Henri Martin*, né le 21 juillet 1885, de Claude-Nicolas Martin et de Marie-Zélie Pion, est dans les ordres majeurs depuis 1911, et doit recevoir l'onction sacerdotale dans le courant de cette année 1912.

§ II. — Soldats

Si Osne fournit des lévites au sanctuaire, il donna aussi, du moins dans ces derniers temps, de nombreux défenseurs à la Patrie. Les premiers sont préposés à la garde et au service des autels, les seconds veillent sur les foyers et les personnes, sur les biens et l'intégrité du territoire ; les uns et les autres travaillent pour le bonheur de tous et méritent notre reconnaissance.

Nous n'aurons garde de laisser dans l'oubli les noms de ces vaillants soldats, du moins de ceux qui sont morts ou ont souffert pour la patrie ; nous tenons même à les léguer à la postérité ; ils rallumeraient au besoin la flamme du patriotisme, si elle venait à s'éteindre parmi nous. Malheureusement ces noms, faute de documents, remontent à peine aux guerres de la Révolution et de l'Empire, et encore la liste en est probablement incomplète.

Le plus ancien militaire d'Osne connu, nous l'est par une pièce ainsi libellée :

« Congé de six ans (*sic*).

« Nous Gaspard-Henri Caze, chevalier, baron de la Bove, « intendant de la province et frontière de Champagne, en consé- « quence des ordres du Roy à nous adressés, nous avons donné « congé absolu au nommé François de Mougeot, milicien pour « la communauté d'Osne-le-Val, élection de Joinville, après « avoir rempli les six années de service prescrites par les ordon- « nances du Roy. Au moyen duquel congé lui permettent de se « retirer où bon lui semblera.

« Fait à Chaalons le premier mars mil sept cent cinquante.

« *Signature illisible.* »

Voici maintenant une longue liste de jeunes gens tombés sur tous les champs de bataille de l'Europe, pendant les campagnes glorieuses mais sanglantes de Bonaparte :

Digitized by Google

1° *Joseph Beuret*, né le 29 juin 1761, de Michel Beuret et de Marguerite Triffaut, est mort au service ;

2° *Claude Regnault*, né le 23 octobre 1769, de Joseph Regnault et de Marguerite Debard, est mort au service ;

3° *René-Thomas Beuret*, né le 21 décembre 1769, de René Beuret et de Anne Gauthier, est mort au service ;

4° *Joseph Berthel*, né le 9 octobre 1772, de Jacques Berthel et de Henriette-Marie-Anne Garde, meurt au service ;

5° *Cyriaque Berthel*, né le 9 avril 1773, de François Berthel et de Henriette Perrin, meurt sous les drapeaux ;

6° *Jean-Baptiste Beuret*, frère de Joseph Beuret, cité plus haut, né le 7 août 1778, de Michel Beuret et de Marguerite Triffaut, meurt sous les drapeaux ;

7° *Cyriaque-Jean Demogeot*, né le 4 avril 1783, de René Demogeot et de Anne Coquard, meurt à Neuf-Brisach ;

8° *Pierre Perrin*, caporal au 102e de ligne, est décédé, victime de la fièvre, à l'hôpital militaire de Saint-Laurent-la-Padoule, le 3 septembre 1806 ;

9° *Antoine Belgrand*, fusilier au 14e de ligne, est tué d'un coup de feu sur le champ de bataille d'Eylau, le 8 février 1807 ; il était fils de Cyriaque Belgrand et de Marie Collot ;

10° *Pierre Beuret*, né le 19 août 1786, de François Beuret et de Marie Guillaumet, meurt au service ;

11° *Cyriaque Demogeot*, frère de Jean Demogeot, cité plus haut, né le 13 mai 1785, de René Demogeot et de Anne Coquard, est mort à Vissembourg ;

12° *François Millot*, né le 17 juin 1788, de François Millot et de Henriette Garde, meurt sergent-major ;

13° *Charles-Joseph Bassemont*, né le 8 juillet 1791, de François Bassemont et de Marie Demogeot, meurt dans la campagne de Russie ;

14° *Cyriaque Martin*, né le 4 novembre 1791, de Sébastien Martin et de Marguerite Demogeot, meurt sous les drapeaux ;

15° *François Regnault*, frère de Claude Regnault, cité plus haut, né le 16 septembre 1776, de Joseph Regnault et de Marguerite Debard, mourut à Milan ;

16° Un troisième frère, *Nicolas Regnault*, né le 10 février 1772, est mort sous les drapeaux ; il était caporal au 7e régiment

Digitized by Google

d'infanterie légère du 3e corps et 3e division de la Grande Armée, comme l'indique une pièce du 9 mai 1808 ;

17° *Joseph Viard*, fils de Claude Viard et de Marie-Jeanne Bouillot, né le 28 décembre 1774, était voltigeur au 102e de ligne, et mourut sergent-major près de Naples, le 18 août 1808 ;

18° *François Viard*, frère du précédent, né le 7 novembre 1787, fut tué en Catalogne, le 13 mars 1810 ; il était grenadier au 14e régiment d'infanterie de ligne ;

19° *Antoine-Urbain Thomas*, né le 4 janvier 1788, de Charles-Antoine-Cyriaque Thomas, maire et notaire d'Osne, est tué d'un boulet à Wagram, le 6 juillet 1809 ;

20° *François Demogeot*, né le 2 septembre 1788, de François Demogeot et de Jeanne Martin, meurt du scorbut à Gand, le 19 mars 1811 ;

21° *Louis Regnault*, meurt le 15 mars 1812, âgé de 22 ans, de ses blessures, à Barcelone, il était grenadier au 3e bataillon du 67e de ligne ;

22° *Michel Bardel*, meurt à Metz, à l'âge de 20 ans, le 17 janvier 1814 ;

23° *François Berthel*, meurt également à Metz, à l'âge de 20 ans, le 10 février 1814 ;

24° *Louis Houdier*, né le 19 juin 1786, de Claude Houdier et de Marie Millot, meurt à Pampelune, le 18 février 1809 ;

25° *Joseph-Eloy Bardel*, né le 1er décembre 1792, de René Bardel et de Marie-Anne Piault, est mort dans la campagne de Russie. Nous possédons la dernière lettre écrite par ce jeune militaire à sa fiancée. Elle est datée de Lubeck, le 19 juin 1813. Le 19 août 1817, l'autorité militaire ne savait encore ce qu'il était devenu, ou du moins n'avait pas encore renseigné sa famille. C'est ce que nous apprend une note écrite en marge de la susdite lettre ;

26° *Joseph Bardel*, né le 16 frimaire 1793, de Etienne Bardel et de Marie Regnault, est blessé à Leipsik, le 18 octobre 1813, fait prisonnier par les Russes, et meurt en exil. La dernière lettre qu'il adressa à sa famille, est datée de Francfort, le 19 mars 1813. Il était fusilier grenadier, au 2e régiment, 1er bataillon, 3e compagnie de la Grande Armée (1) ;

(1) Voir aux pièces justificatives XIX.

Digitized by Google

27° *Nicolas Barthier,* né le 20 mai 1762, de Pierre Barthier et de Marguerite Demogeot, devint soldat de la garde de Louis XVI, et mourut le 25 pluviôse 1802 ;

28° *Pierre Barthier,* frère du précédent, né le 3 mars 1775, est mort au service ;

29° *Joseph Triffaut*, né le 1er avril 1789, de Joseph Triffaut et de Marie-Anne Bouillot, meurt sous les drapeaux ;

30° *René Brigand,* fils de Menge Brigand et de Jeanne Gauthier, fut tué en 1805, à Austerlitz, au moment où, avec son escouade, il faisait sauter le pont ;

31° *Joseph-Cyriaque Viard,* né en 1789, de Joseph Viard et de Marie Charles, fut fait prisonnier par les Espagnols et interné dans l'île de Caprera, où il demeura sept ans. Il est mort à Osne, le 15 octobre 1862, décoré de la médaille de Ste-Hélène ;

32° *Eloy Guyot,* né le 10 septembre 1790, de Claude Guyot et de Jeanne Berthel, fit à 18 ans la campagne d'Espagne, assista en 1809, au bombardement par les Anglais, de la ville de Flessingue en Hollande, et revint à Osne avec les gallons de sergent-fourrier, après 11 ans de service ; il mourut le 28 mai 1874, médaillé de Ste-Hélène. Il racontait volontiers et non sans fierté qu'il avait combattu sous les ordres du maréchal Bugeaud, alors colonel ;

33° *Claude Charles*, né le 25 janvier 1790, de Jean Charles et de Catherine Mourot, prit part aux derniers engagements de Napoléon, et plus tard fut médaillé de Ste-Hélène. Il mourut le 7 octobre 1867 ;

34° *Cyriaque Gérardin,* né le 27 février 1773, de Joseph Gérardin et de Marie Vincent, fit sous l'Empire, les campagnes d'Italie et d'Allemagne et revint sergent ; il eut une pension et mourut le 23 juin 1842 ;

35° *Etienne Bardel*, né le 30 juillet 1791, fils de Jean-Simon Bardel et de Thérèse Triffaut, fit les dernières campagnes de l'Empire et mourut le 17 mars 1864, médaillé de Ste-Hélène ;

36° *Jean Vivian,* né en 1790, fut blessé à l'abdomen, dans une des dernières batailles du premier Empire et, comme plus tard le général de Gallifet, vit ses entrailles ; mais la blessure cicatrisée, il revint au pays natal, s'y maria en 1815 et mourut le 4 août 1879, avec la médaille de Ste-Hélène ;

37° *Cyriaque Gauthier,* né le 21 juillet 1782, de François

Digitized by Google

Gauthier et de Marie Piault, reçut à la bataille d'Eylau, cinq coups de baïonnette, dont on voyait encore à sa mort les glorieuses cicatrices. Cette mort arriva le 2 septembre 1856 ;

38° *François-Joseph Tharasse*, né en 1806, de Joseph Tharasse et de Marguerite Colson, est mort à l'hôpital militaire de Draguignan, par suite de ses blessures, le 11 décembre 1833. Il était carabinier au 10e d'infanterie ;

39° *François-Nicolas Demogeot*, né en 1821, de Cyriaque-François Demogeot et de Véronique Viard, devint chasseur d'Afrique et mourut du choléra morbus à l'hôpital de Sétif, le 11 septembre 1850 ;

40° *Memmie Regnault*, né le 30 juin 1831, était fils de Louis Regnault et de Marie-Anne Viaron, il mourut dans l'expédition du Mexique, en 1862 ;

41° En 1848, mourut à l'hôpital militaire d'Embrun, *Cyriaque Viard*, fusilier au 66e de ligne. Il était né en 1825, de Claude Viard et de Marie Lahalle ;

42° *René-Alexandre Beuret*, né le 20 septembre 1836, de François Beuret et de Marie-Louise Brigand, mourut en Cochinchine, dans l'expédition de 1860, qui nous valut la conquête de cette riche colonie ;

43° *Jean Enius*, né en 1837, de Christophe Enius et de Marie Webert, est mort dans l'expédition du Mexique, après avoir reçu dans la campagne d'Italie, pour sa belle conduite, la croix des braves ;

44° *Cyriaque-Jean-Baptiste Regnault*, né le 2 juin 1837, de Jean-Baptiste Regnault et de Adélaïde Marget, est mort sur mer en 1858, tandis qu'il partait en expédition pour l'Indo-Chine ;

45° *Joseph-Jules Berthel*, né en 1838, fils de François Berthel et de Marie-Anne Debard, est mort en garnison à Marseille ;

46° *Auguste Mercier*, fils de Charles Mercier et de Anne Regnault, est fait prisonnier pendant la fameuse guerre de 1870. Emmené en captivité en Prusse, il y meurt âgé de 26 ans ;

47° *Charles-Joseph-Victor Plantegenet*, né le 24 novembre 1849, de Nicolas Plantegenet et de Marie-Anne Roux, est mort à Langres, pendant l'année terrible 1870 ;

48° *Nicolas-Zéphirin Lucot*, né en 1845, soldat au 3e grenadiers de la garde impériale, fut fait prisonnier à Sedan et interné au Hanovre ;

Digitized by Google

49° *Justin Defert,* ouvrier au Val d'Osne, mourut en 1870, à Strasbourg, par suite de ses blessures ;

50° *Georges Bachet,* également ouvrier du Val d'Osne, fut tué à la bataille de Gravelotte, le 16 août 1870 ;

51° *Célestin Girardin,* né le 5 avril 1849, était en 1870 tirailleur algérien ; il fut fait prisonnier à Toul et interné à Kœnigsberg. Il est mort le 1er janvier 1906 ;

52° *Emile-Hector Martin,* né le 24 avril 1862, est décédé à l'hospice de Chaumont le 30 mars 1892, tandis qu'il accomplissait sa période de 28 jours. Il laissait malheureusement une jeune veuve et une enfant de 10 mois ;

53° *Victor-Lucien Viard,* né le 4 février 1865, de François-Hippolyte Viard et de Marcelline Soyer, mourut chasseur d'Afrique à Cho-Chu (Tonkin), le 4 juin 1889 ;

54° *Célestin-Jules Regnault,* né en 1867, de Jacques-Honoré Regnault et de Catherine Mangenot, est mort en Afrique en 1889.

Honneur à tous ces jeunes gens d'Osne qui, pour la plupart, ont versé leur sang pour la Patrie et ont blanchi de leurs os, toutes les plaines de l'Europe et de l'Afrique. Leurs noms sont écrits au livre d'or du patriotisme et au livre de vie de l'éternité.

* * *

Mais il nous reste encore des noms glorieux à citer. Il s'agit des officiers qui, nombreux, sont sortis d'Osne, où y sont venus prendre une retraite bien gagnée :

1° *François Piault,* né le 25 mars 1743, de Pierre Piault et de Jeanne Henrion, neveu de l'abbé Nicolas Piault, ex-vicaire d'Osne, et mort curé de Vecqueville, devint capitaine et chevalier de l'ordre militaire et royal de saint Louis. Il prit sa retraite à Osne, son pays natal, s'y maria et mourut le 7 février 1821 ;

2° Un autre vaillant soldat, né à Gourzon, *Jean-Baptiste Guinoiseau,* obtint aussi les épaulettes de capitaine et l'étoile des braves, la croix de la Légion d'honneur. Il appartient à Osne, puisqu'il y vint passer les 26 dernières années de sa vie, et y laissa sa dépouille mortelle. Il s'y maria en 1822 à la veuve du capitaine Piault, Jeanne Martin et y mourut en 1848, à l'âge de 70 ans.

Digitized by Google

Voici la note édifiante que nous a laissée M. Adam, sur cet officier :

M. Georges Guinoiseau, capitaine retraité, natif de Gourzon, militaire aussi plein de foi qu'il s'était montré brave au champ d'honneur, où il avait conquis la croix. Il ne sut se consoler dans sa dernière maladie, que Dieu prolongea pour notre édification, que par une prière continuelle et par la réception plusieurs fois répétée des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Cette belle âme nous quitta le 3 août 1848. Il laisse un fils digne de lui, héritier de sa foi et de ses sentiments, M. Constant, directeur des forges de Marnaval. »

Il était l'aïeul du sympathique et distingué docteur Guinoiseau, de Saint-Dizier ;

3° Un autre débris encore de nos gloires militaires, aussi capitaine décoré, né aux environs de Saint-Mihiel : *M. Christophe François* s'était marié à Osne en 1819, à Marguerite-Joséphine Thomas, fille du maire et notaire d'Osne, Charles-Antoine-Cyriaque Thomas ; il mourut pieusement du choléra, le 28 juillet 1854. Sa femme avait succombé au terrible fléau trois heures avant lui, et son plus jeune fils, Adolphe, brillant élève de Châlons et employé aux forges d'Ars, rejoignait dans le tombeau ses parents, huit jours après, à l'âge de 24 ans ;

4° *Claude Paymal,* né à Vecqueville en 1776, devint capitaine et chevalier de la Légion d'honneur, pendant les guerres de l'Empire. Retraité, il vint épouser à Osne, en 1816, Marie-Anne Regnault, fille de Cyriaque Regnault et de Marie Demogeot. Il mourut en janvier 1840, après avoir été maire d'Osne, les dix dernières années de sa vie ;

5° *Pierre-Léonard Masson,* capitaine retraité, est venu également passer les dernières années de sa vie à Osne-le-Val, où il est mort le 31 décembre 1856 et a été inhumé, à l'âge de 80 ans. Nous ignorons le lieu de son origine ;

6° Le 22 décembre 1871, est mort à l'hospice militaire de Montélimar, *Alzire-François Ninot,* capitaine au 74e de ligne, né à Osne-le-Val, le 22 mai 1841, de François Ninot et de Marie-Sophie Guillemin ;

7° *Aubin Piault,* né le 26 juin 1811, de Joseph Piault et de Marie Concelin, fut gendarme, puis, sous l'Empire, gendarme de la garde de Napoléon, obtint la croix de la Légion d'honneur ;

Digitized by Google

vint prendre sa retraite dans sa famille à Osne, mais passa les dernières années de sa vie à l'Hôtel des Invalides, où il mourut en 1879 ;

8° Parmi les actes mortuaires envoyés à la commune par l'Administration militaire, nous lisons encore le nom de *Jean-Baptiste-Damas Viaron*, né à Osne, de François Viaron et de Marie-Anne Blaise, et décédé à l'hôpital maritime de Toulon, le 6 février 1898. Profession : premier maître de la flotte, médaillé militaire, âgé de 40 ans ;

9° *Achille-Charles-Louis Thugner,* né en 1832, de Charles-Saintin Thugner et de Madeleine-Ursule Guillemin, fut pendant la campagne de 1870, capitaine de mobilisés. Il est mort en 1886 ;

10° *Edouard-Hubert Linard*, né le 10 janvier 1859, des époux Valère Linard et Marie-Anne Bailly, fut sergent-major au 79e de ligne à Neufchâteau, puis, son service actif fait, devint officier de réserve. Il est mort employé d'usine, le 25 février 1898.

* * *

Avant de donner la liste des officiers et sous-officiers actuellement en vie, il nous faut dire quelques mots d'un officier supérieur qui, vers 1820, vint prendre sa retraite à Osne, où il est mort et inhumé. Il s'agit du général Freytag, que les octogénaires se rappellent avoir vu dans leur première enfance, et qui a laissé des mémoires malheureusement incomplets. Nous y avons puisé les renseignements suivants :

Le lieu et la date de sa naissance ne nous sont point connus, pas plus que les noms de ses père et mère ; ils sont même omis dans son acte de décès.

Jean-Baptiste-Daniel Freytag, entre, en 1780, dans le régiment d'Alsace, en qualité de volontaire-cadet. Bientôt sa bonne conduite, son zèle pour la discipline et son activité, lui valent le grade de capitaine. En 1791, le royalisme éprouvé de son régiment lui mérite l'honneur d'être choisi pour protéger l'évasion de l'infortuné Louis XVI, et d'être placé dans les bois de Rocroi, à la frontière franco-belge.

Après l'arrestation du roi et de sa famille à Varennes, le régiment d'Alsace fut dénoncé à la Convention, comme entaché d'aristocratie ; le système de délation ne date pas d'hier, il sévis-

Digitized by Google

sait avec fureur dans la grande Révolution. Le capitaine Freytag fut envoyé avec ses hommes dans la Guyane.

Il raconte comment son régiment, monté sur trois vaisseaux, quitta le port de Lorient, au milieu des huées et des menaces d'une foule de fanatiques révolutionnaires ; comment, lorsqu'ils furent à quelques milles de la terre, tous, dans un élan unanime et spontané, déployèrent des mouchoirs blancs en poussant les cris de « Vive le Roi ! Vive la France ! » ce qui leur valut une bordée de boulets rouges, de la part des canonniers gardes-côtes. Ce départ pour Cayenne eut lieu en juillet 1792.

Il demeura huit ans dans les colonies, principalement dans la Guyane, où son bon cœur lui fit rendre, bien que protestant, les plus heureux services aux malheureux prêtres déportés par la Convention.

Après une vie des plus aventureuses et des plus romanesques, qu'il se plaît à narrer dans ses détails, il rentra en France en 1800 et fit successivement les campagnes d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de Russie. Il y conquit tous ses grades, jusques et inclusivement celui de maréchal-de-camp, qui équivalait à notre grade moderne de général de brigade. Il était aussi officier de la Légion d'honneur.

Admis à la retraite en 1815, il en profita pour écrire ses Mémoires, qui parurent en 1824 chez Nepveu, libraire à Paris. Ont-ils été rédigés à Osne ? A quel moment précis le général s'est-il retiré dans cette localité ? Quels événements lui ont fait porter son choix sur notre vallon et sur la modeste maison qu'il habita au bout du village, au pied de la côte de Thonnance ? Autant de questions intéressantes qui restent sans réponses. Nous savons seulement par les Mémoires, que marié et père de plusieurs enfants, il avait dû quitter sa femme pour *incompatibilité de caractère*. Nous avons entendu dire aussi que ce fut sur l'avis de ses domestiques natifs d'Osne, qu'il choisit cette localité pour lieu de retraite.

Le général avait un frère officier dans le même régiment que lui et qui partagea son exil à Cayenne. Leur père aussi était soldat et officier supérieur.

A Osne, le général partageait ses loisirs entre la lecture, la promenade et la musique. Sa vie privée n'était pas irréprochable, aussi a-t-il laissé une mémoire plutôt regrettable. Il décéda le

Digitized by Google

9 avril 1832. L'immeuble qu'il habitait à Osne, appartient aujourd'hui à M. Edmond Perrin, de Paris, qui en a fait une charmante maison de campagne.

* * *

Voici maintenant les noms des officiers d'Osne, actuellement en exercice :

1° *Paul Favret*, né à Clinchamp en février 1855, de Jean-Baptiste Favret, instituteur, et de Marie-Célénie Regner, a passé sa jeunesse à Osne, où son père tenait école de 1857 à 1875. Il est employé au ministère de la guerre, avec le haut grade de lieutenant-colonel ;

2° *Jules-Marie Favret*, frère du précédent, né à Osne, le 30 septembre 1860, est commandant d'artillerie à Lille. Ces deux officiers supérieurs sont passés par l'Ecole Polytechnique ;

3° *Théophile-Félix Millet*, né le 3 mars 1865, de François Millet et de Adélaïde Demogeot, est officier d'administration de 1re classe, à l'Etat-major du 6e corps d'armée, à Châlons, avec le grade de capitaine ;

4° *André-Claude-Marie Gérardin*, né le 7 avril 1866, de J.-B.-Edouard Gérardin et de Augustine-Joséphine Demogeot, est capitaine-trésorier au 29e régiment d'infanterie, à Autun ;

5° *Pierre-Alexandre Belgrand*, né le 17 janvier 1871, de Alexandre Belgrand et de Caroline Ehardt, est capitaine-instructeur à l'école de tir de Châlons et chevalier de la Légion d'honneur ;

6° *Paul-Auguste Florentin*, né le 21 avril 1872, de Auguste Florentin et de Julie Voillaume, était naguère lieutenant-instructeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, il vient d'être nommé capitaine au 28e d'infanterie, à Paris ;

7° *Georges Demassey*, né en 1876, de l'instituteur Charles Demassey et de Cléophée Barat, était lieutenant d'infanterie coloniale. Il vient de trouver la mort, ce 12 mai 1911, tandis qu'à la tête d'un détachement méhariste, il était en reconnaissance dans le Haut-Sénégal ; il y fut surpris et tué ainsi que 9 de ses tirailleurs, par une bande de pillards ;

8° *Jules-Lucien-Albert-Augustin-Marie Piault*, né le 30 juillet 1881, de Théophile-Jules Piault et de Constance-Marie

Digitized by Google

Triffaut, est officier de réserve et aide-major, en sa qualité de docteur en pharmacie ;

9° *Alfred Noirtin*, né en 1866, fut quinze ans dans l'infanterie de marine et en sortit adjudant. Il est aujourd'hui retraité et gardien d'un phare en Algérie.

* * *

Citons encore des noms de sous-officiers, ceux du moins qui nous ont été indiqués dans les familles de la commune ; il y en a certainement d'omis et plus d'un :

1° *Nicolas-Jean-Baptiste Beuret*, né le 21 mars 1806, de François Beuret et de Marie Guillaumet, rapporta du service les chevrons de sergent. Il décéda le 16 septembre 1887 ;

2° *Louis Piault*, né le 7 décembre 1810, de Claude Piault et de Marie-Anne Regnault, fut sous-officier et mourut seulement le 15 avil 1899 ;

3° *Cyriaque-Georges-Antoine Thomas*, né le 20 avril 1820, fut maréchal des logis chef au 11e d'artillerie à Strasbourg et à Valence ; il est mort le 11 décembre 1888 ;

4° *Etienne-Alexandre Saleur*, né en 1831, fut maréchal des logis au 2e chasseurs d'Afrique. Il vient de mourir ce 22 janvier 1911 ;

5° *Jean-Baptiste-Charles Aubry*, né en 1849, fut en 1870 sergent-fourrier dans un régiment de voltigeurs. Il est mort en 1906 ;

6° *Louis-Nicolas Plique*, né en 1850, fut sergent-fourrier au 60e d'infanterie, à Besançon ;

7° *Jules Viard*, né en 1850, fut sergent au 30e d'infanterie, en Algérie ;

8° *Jules-Charles Millot*, né en 1853, fut sergent-major aux chasseurs à pied, à Toulouse ;

9° *Charles-Arthur-Léonce Bardel*, né en 1853, fut maréchal des logis chef aux pontonniers ; il est mort à Paris, en 1900 ;

10° *Joseph-Achille Guillemin*, né en 1854, fut sergent-fourrier au 79e de ligne, à Troyes ;

11° *François-Prudent Fournier*, né en 1855, fut sergent à la 19e section de l'Intendance, à Alger ;

Digitized by Google

12° *Eugène Demogeot*, né en 1855, fut sergent à la manutention, à Alger ;

13° *Ernest Belgrand*, né en 1857, fut sergent-fourrier au 120e de ligne, à Givet ;

14° *Joseph-Achille Viard*, né en 1858, fut sergent-fourrier au 54e d'infanterie, à Compiègne ;

15° *Claude-Edmond Perrin*, né en 1860, fut sergent-fourrier au 133e de ligne, à Belley ;

16° *Célestin Regnault*, né en 1860, fut sergent-major, à St-Lô ;

17° *Jules-Nicolas Demogeot*, né en 1862, fut second maître-mécanicien, dans la flotte ;

18° *Jules-François Viard*, né en 1864, fut sergent au 24e de ligne, à Laval ;

19° *Jules-François Demogeot*, né en 1865, fut sergent-fourrier au train des équipages d'Afrique ;

20° *Louis-Onésime Henrion*, né en 1870, fut sergent au 21e d'infanterie, à Langres ;

21° *Jules-Zéphirin Millot*, né en 1873, fut sergent au 35e d'infanterie, à Belfort ;

22° *Léon-Ulysse Lebrun*, né en 1874, fut sergent au 91e de ligne à Sedan ;

23° *Jules-Clément-Prudent Lucot*, né en 1874, fut sergent à la 7e section d'état-major, à Belley ;

24° *Marie-Joseph-Armand Gérardin*, né en 1877, fut sergent-fourrier au 42e de ligne, à Belfort ;

25° *André-Jules Bardel*, né en 1877, fut sergent au 42e de ligne, à Belfort ;

26° *Jules-Marie-Eugène Claudin*, né en 1877, fut sergent-major au 42e de ligne, à Belfort ;

27° *Louis-Constant-Eugène Beuret*, né en 1880, est sergent au 2e régiment d'infanterie coloniale ;

28° *René-Camille-Charles Klein*, né en 1882, est actuellement maréchal des logis au 6e d'artillerie, à Toul ;

29° *Henri-Jules-Théodore Choler*, né en 1888, fut sergent au 20e bataillon de chasseurs à pied, à Baccarat.

Cette longue liste d'officiers et de sous-officiers, que nous nous sommes plu à recueillir et qui pourrait certainement s'allonger, auréole la commune d'Osne, qui ne peut qu'être fière de ses enfants.

Digitized by Google

§ III. — Mayeurs ou Maires d'Osne

1° En 1535, *Mongin-Bosthot* est cité avec le titre de mayeur d'Onne, sur un parchemin, propriété de M. Arsène Houdier. C'est le premier connu ;

2° En 1592, *Claude Méligne* a le même qualificatif, dans le procès des chanoines de Joinville contre le curé d'Osne, dont nous avons parlé, et il y paraît comme témoin ;

3° En 1598, c'est *Claude Martin* qui est mayeur, comme il appert par plusieurs titres de ventes ou d'échanges de cette date ;

4° Vers 1610, c'est *Jehan Pyault,* qui est décédé avant le 20 novembre 1616, car dans un acte de mariage de cette date, on lit : « Epousés François Pyault fils de feu Jehan Pyault mayeur audit Onne et Didière... etc. » ;

5° Vers 1615, *Jehan Pyault*, sans doute le fils du précédent, car on trouve au 12 janvier 1617, dans le registre des baptêmes, les noms de deux jumelles Anne et Isabeau, filles de Jehan Pyault, mayeur ;

6° En 1648, c'est *Nicolas Collesson* qui est investi de cette magistrature et il l'est de longues années sans doute, jusqu'à ce qu'il la résigne à son fils. Il était en même temps notaire. Dans les actes de catholicité, nous trouvons le 17 novembre 1719, le baptême d'un Nicolas Collesson, fils d'Anthoine Collesson ; nous pensons qu'il s'agit du mayeur cité. Il mourut à la date du 23 décembre 1696 ;

7° En 1683, c'est *Aubin Collesson*, fils du précédent, qui est à la tête de la communauté d'Osne, comme mayeur, et qui rédige les actes comme notaire. Né le 21 décembre 1656, il décéda le 4 avril 1742. Deux ans seulement avant sa mort en 1739, il avait alors 83 ans, il se désista de sa charge en faveur de son fils, qui lui succédait déjà dans l'étude de notaire, depuis 1720 ;

8° En 1739, *Nicolas Collesson* est nommé mayeur d'Osne, comme nous l'avons vu, sur la présentation de Messires de Dampierre et de Villers, seigneurs d'Osne ; il était né le 15 juillet 1695 et mourut le 7 mars 1770. Avec lui la dignité de mayeur quitte sa famille, qui l'avait gardée 122 ans ;

9° En 1770, c'est *Anthoine Thomas,* qui devient maire et qui

Digitized by Google

le sera jusqu'en 1789. Il cumulait en même temps la charge de recteur d'école des garçons. Il était originaire de Savonnière-en-Perthois (Meuse) et mourut le 20 germinal 1804 ;

10° En 1789, lui succède *Joseph Chutin*, né le 5 février 1751 et qui mourut le 3 août 1839. Son titre était celui d'*officier public*, et il ne le conserva que jusqu'au 9 frimaire, an IV ;

11° *Charles-Antoine-Cyriaque Thomas*, fils de l'ancien maire Antoine Thomas, du 24 frimaire an IV au 15 germinal an V, porte le qualificatif d'*officier public*, ou encore d'*agent municipal pour constater l'état civil des citoyens*. Il naquit le 18 novembre 1764 et mourut le 3 novembre 1846 ;

12° *Pierre Demogeot*, officier public du 15 germinal an V au 19 germinal an VI. Né le 14 juillet 1759, de Joseph Demogeot, il mourut le 19 juillet 1834.

Pendant cette période de la Révolution, la première magistrature n'était pas plus stable que le gouvernement, et les maires se succédaient rapidement ;

13° *Joseph Viard* succède à Demogeot, jusqu'au 6 frimaire an VII. Celui-ci était fils d'Etienne Viard. Les dates de sa naissance et de sa mort sont : 28 mars 1756 et 27 mars 1837 ;

Pierre Demogeot reparaît jusqu'au 21 vendémiaire an VIII ;

Puis c'est *Joseph Viard* qui revient en charge, jusqu'au 15 floréal an IX ;

Enfin c'est *Charles-Antoine-Cyriaque Thomas*, qui reprend l'écharpe de maire déjà portée au début de la Révolution, et qu'il gardera jusqu'au 21 novembre 1817. Il était en même temps notaire ;

14° *Jean-Baptiste-Cyriaque Martin* lui succède, dans la première magistrature de la commune, jusqu'au 8 avril 1820. Fils de Cyriaque Martin et de Catherine Le Gendre, il était né le 25 mars 1752 et mourut le 23 janvier 1824 ;

15° *Joseph-Louis Guillemin* est à la tête de ses concitoyens, en qualité de maire, du 8 avril 1820 au 4 octobre 1830. Il était fils de René Guillemin, naquit le 25 août 1786, et décéda le 30 septembre 1870 ;

16° *Claude Paymal*, officier retraité et décoré, prit la direction de la commune le 4 octobre 1830 et la conserva jusqu'à sa mort, 29 janvier 1840. Il avait 64 ans quand il décéda, était natif de Vecqueville et était venu à Osne en 1816, épouser Marie-Anne Regnault ;

Digitized by Google

17° *Cyriaque Chutin,* au mois de septembre de la même année, prit possession de la mairie et jusqu'au mois de mai 1871 dirigea les affaires communales. Il était fils de Joseph Chutin, qui fut maire dans les débuts de la tourmente révolutionnaire. Né le 17 mars 1789, il vécut jusqu'au 18 mars 1876. Il est un insigne bienfaiteur de l'église d'Osne et des pauvres, comme il est prouvé ailleurs ;

18° *Louis-Berchaire Millot,* fils de François Millot, accepte la succession que lui laisse M. Chutin en raison de ses infirmités séniles. Il était né le 16 octobre 1819 et mourut le 25 juin 1897. Il ceignit l'écharpe tricolore, du mois de mai 1871 au 8 octobre 1876;

19° *Charles-Antoine-Cyriaque Beuret,* né le 18 mars 1810, de Nicolas Beuret et de Marguerite Thomas, devint maire à son tour le 8 octobre 1876, et le fut jusqu'au 23 mars 1878. Il mourut le 17 juin 1889 ;

20° *Cyriaque-Augustin Guillemin* fut maire d'Osne, du 23 mai 1878 au 23 janvier 1881. Il était fils de Simon Guillemin, était né le 30 août 1818, et mourut le 23 juin 1888 ;

21° *Zéphirin Barbier,* de Thonnance, ne fit que passer à la mairie, dont il fut président du 23 janvier 1881 au 18 mai 1884. Ce Monsieur, étranger à la commune, la quitta après sa magistrature et s'en fut mourir en Suisse, quelques années après ;

22° *Adolphe Royer,* docteur en médecine, prit la place de M. Barbier, le 1er juillet 1884 et la conserva jusqu'au 15 mai 1892. Il était originaire de Fresne-sur-Apance. Né le 1er novembre 1840, il mourut à Osne le 7 novembre 1894 ;

23° *Louis-Nicolas-Pierre Plique,* fils de Louis Plique et de Marie-Anne Demassey, né le 10 mai 1850, fut élu premier magistrat de la commune, le 15 mai 1892 et céda sa place au suivant, le 20 mai 1900 ;

24° *Jean Luther,* de la Religion réformée, ceignit l'écharpe municipale après M. Plique et la garda jusqu'au 15 janvier 1905, jour où il démissionna, parce qu'atteint d'un mal qui le conduisit au tombeau, le 24 septembre 1905, âgé de 52 ans ;

25° *Nicolas-Germain Millot,* né le 17 septembre 1841, de Jean-Baptiste Millot et de Marie-Claudine Demogeot, fut élu pour remplacer M. Luther, et détint la charge de premier magistrat d'Osne-le-Val, jusqu'au mois de décembre 1910, où la maladie lui conseilla de démissionner ;

Digitized by Google

26° *Paul-Alexandre Demogeot*, né le 23 juillet 1870, de Nicolas-Cyriaque Demogeot et de Alexandrine Brigand, fut nommé maire à son tour, le jour de Noël 1910.

§ IV. — Religieuses

N'ayons garde d'oublier les humbles filles dont le dévouement se manifeste sur les champs de bataille près de nos soldats, au chevet des malades dans les hôpitaux, au bras des vieillards dans les asiles des pauvres, ou bien encore dans l'éducation des jeunes filles et l'office de mère près des petits orphelins. Elles aussi ont toujours bien mérité de la Patrie, et si la croix des braves ou la médaille militaire brille sur la poitrine de quelques-unes d'entre elles, c'est surtout dans la petite croix de bois qu'elles portent suspendue à leur cou et dans le chapelet de leur ceinture, qu'elles puisent leur abnégation, leur amour du sacrifice et le besoin qu'elles éprouvent de se donner pour leurs frères.

Honneur à ces religieuses héroïques qui font l'admiration de l'Ancien et du Nouveau Monde, et que nous envient d'autres puissances. Leurs noms devraient être écrits en lettres d'or sur les monuments publics, par la reconnaissance universelle. Hélas ! la persécution leur a lié les mains et la plupart sont aujourd'hui sur les chemins de l'exil. Quel est leur crime ? Sans doute l'ambition d'entendre les pauvres les appeler leurs sœurs et les orphelins leurs mères !

Or, dans notre bourgade, au siècle dernier, ont germé quelques-unes de ces vocations religieuses. Plusieurs âmes d'élite ont renoncé aux joies pures de la famille et ont consacré à Dieu leur virginité et à la Société leurs services.

Ce sont :

1° *Marie-Louise Lahalle*, née le 19 messidor 1796, de Jean-Baptiste Lahalle et de Marie Demogeot, et décédée le 25 avril 1881. En religion sœur Véronique de l'ordre de Saint-Charles. Elle a fondé à Osne l'octave des morts ;

2° *Marie-Augustine Belgrand*, née le 30 octobre 1805, de Nicolas Belgrand et de Marie-Anne Lecomte, et décédée à Osne le 1er mai 1869, religieuse de la Providence de Portieux ;

3° *Henriette Gauthier*, née le 3 mars 1812, de François Gau-

Digitized by Google

thier et de Marie-Jeanne Perrin, et décédée à Châlons en 1901, sœur converse de la maison de Saint-Joseph ;

4° *Marie-Anne Houdier*, née le 14 avril 1817, de Nicolas Houdier et de Marguerite Martin, et décédée à Paris le 4 février 1862, à l'Etablissement de la rue de Nazareth, fondé par l'impératrice Eugénie, pour les victimes de la Révolution de 1848 ;

5° *Marie-Anne-Victorine Houdier*, sœur de la précédente, née le 9 mars 1815, en religion sœur Dosithée, de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, et décédée à l'âge de 94 ans, à l'hospice de Châlons, le 3 mars 1909 ;

6° *Marie-Anne-Julie Piault*, née le 10 décembre 1835, de François-Nicolas Piault et de Marie-Anne Barthier, en religion sœur Luc, de la Providence de Langres. Contrainte de se sécu-lariser pour continuer à faire le bien, elle soigne aujourd'hui les malades à Trois-Fontaines-l'Abbaye, dans la Marne ;

7° *Marie-Julie Vidot*, née le 28 novembre 1865, de Victor Vidot et de Catherine Lahalle, en religion sœur Marie-Césaire, de la Providence de Langres. Elle a préféré l'exil à la sécularisation et continue à instruire les jeunes filles de France, à l'école ménagère de Montagny-la-Ville (canton de Fribourg, Suisse).

§ V. — Instituteurs

Osne est une vraie pépinière d'instituteurs et institutrices. Voici, dans le corps honorable de l'enseignement, les membres issus des familles d'Osne, dont nous avons pu découvrir les noms :

1° *Pierre Regnault*, instituteur à Osne en 1624 ;

2° *Simon Regnault*, dans son même pays natal en 1645 ;

3° *Claude Regnault*, fils de Pierre, qui, en 1648, préside à l'instruction d'Osne, et meurt en 1688 ;

4° *Pierre Perrin*, recteur d'école dans son pays en 1660 ;

5° *Nicolas Demogeot*, fils de François Demogeot et de Anne Houdier, était, en 1673, maître d'école à Poissons ;

6° *Hubert Regnault*, fils de Sébastien Regnault et de Catherine Brigand, fut instituteur à Osne au commencement du XVIII^e^ siècle ; il mourut en 1757 ;

7° *Louis Regnault*, fils de Michel Regnault et de Marie Raulin, instruisit la jeunesse d'Osne en 1722 ;

Digitized by Google

8° *François Regnault*, frère du précédent, tenait la même école en 1732 ;

9° *Nicolas Demogeot*, né le 26 mars 1741, de René Demogeot et de Anne Bouillot, fut maître d'école à Guindrecourt ;

10° *François Coquard*, né en 1735, le 28 février, de Sébastien Coquard, lieutenant de justice à Osne et de Marie Demogeot, deviendra instituteur à Saint-Urbain ;

11° *Pierre Gauthier*, né le 27 janvier 1742, de François Gauthier et de Jeanne Henrion, devint recteur d'école à Autigny ;

12° *Jean Vincent*, né le 8 janvier 1748, fils de Jean Vincent et de Henriette Charles, tint école à Pensey, puis à Chatonrupt. Il est mort à Saint-Dizier ;

13° *Louvent Thomas*, né le 15 janvier 1751, fils d'Antoine Thomas, instituteur à Osne, succéda à son père en 1783 ;

14° *Jacques Berthel*, né le 12 floréal 1800, de François Berthel et de Henriette Colson, fut instituteur à Paris ;

15° François Bardel, né le 7 mai 1818, de Joseph Bardel et de Marie-Jeanne Mauvage, devint instituteur à Montier-en-Der et dans la suite secrétaire de mairie dans la même ville, où il est mort en 1910, âgé de 92 ans ;

16° *Cyriaque Charles*, né le 5 juillet 1831, de Cyriaque Charles et de Marguerite Charpentier, devint, comme son compatriote Berthel, instituteur à Paris ;

17° *Joseph-Désiré-Célestin Deschamps*, fils de l'instituteur d'Osne, Pierre-Nicolas Deschamps et de Anne-Françoise Chrétien, naquit le 9 mai 1840 et enseigna successivement à Sommermont, Brousseval, Chatonrupt, et en dernier lieu à Thonnance-les-Joinville. Il mourut à Osne le 14 mars 1904 ;

18° *Charles-Augustin Gérardin*, né le 24 octobre 1844, de Claude Gérardin et de Félicité Guyot, fut d'abord instituteur à Vaux-sur-Blaise, avant d'être employé dans la comptabilité des usines ;

19° *Jules Viard*, né le 3 mai 1847, de Cyriaque Viard et de Victorine Saulnier, fut recteur d'école à Roches-sur-Marne ;

20° *Pierre-Octave Bouillot*, né le 9 décembre 1848, de Jean Bouillot et de Elisabeth Gérard, commença par l'enseignement à Hoéricourt, avant d'être agent-voyer ;

21° *Jean-Baptiste-Charles Demassey*, né le 4 mars 1849, de Charles-Louis Demassey et de Marie-Françoise-Victoire Le-

Digitized by Google

comte, fit de nombreux stages avant d'échouer à Buchey. Enfin il quitta l'enseignement pour la politique. Il est mort en 1910 ;

22° *Emile-Nicolas Demogeot*, né le 24 décembre 1850, de Jean-Memmie Demogeot et de Marie Beuret, fut instituteur à Annonville, à Fays, et en dernier lieu à Maizières, où il est encore en exercice (1) ;

23° *Jules-Alfred-Honorat Lahalle*, né le 8 décembre 1861, de Philippe Lahalle et de Stéphanie Demassey, a été instituteur-adjoint dans le département du Nord de 1881 à 1883, puis en Algérie jusqu'en 1885. Il est décédé le 14 novembre 1897 ;

24° *Théophile-Alcide Regnault*, né le 8 avril 1862, de Nicolas Regnault et de Marie-Jeanne-Alexandrine Viard, tient l'école de Longeville, après celles de Ferrières et de Noncourt ;

25° *Emile-Henri-Séverin Gérardin*, né le 12 février 1870, de Jean-Baptiste-Edouard Gérardin et de Augustine-Joséphine Demogeot, a débuté à Saudron, est passé par Cerizières et aujourd'hui enseigne à Curel ;

26° *Fernand Demassey*, né en 1877, de l'instituteur Charles Demassey et de Cléophée-Eugénie Barat, est instituteur à Chevillon après l'avoir été à Suzannecourt.

* * *

Après cette longue série des maîtres, viennent les maîtresses. Nous avons déjà signalé plus haut *Marie-Augustine Belgrand*, religieuse de la Providence de Portieux, *Marie-Jeanne-Julie Piault* ou sœur Luc, de la Providence de Langres, et *Marie-Julie Vidot* ou sœur Marie-Césaire, de la même congrégation religieuse. Ajoutons :

M^lle^ *Néila Deschamps*, née en 1834, de Pierre-Nicolas Deschamps, instituteur à Osne et sœur de l'instituteur Célestin Deschamps. Elle commença par être sous-maîtresse à Saint-Dizier, puis professa dans un pensionnat à Dieppe, enfin devint directrice d'une pension libre à Gray.

M^lle^ *Marie-Euphémie Martin*, née le 16 mai 1849, de Jean-Pierre-André Martin et de Ursule Belgrand, fut institutrice

(1) En retraite depuis quelques mois, il est devenu secrétaire de la mairie de Montier-en-Der.

Digitized by Google

libre à Bar-le-Duc en 1868 et, de 1882 à 1900, tint à Reims, avec succès, un superbe pensionnat, où se donnaient rendez-vous les jeunes filles des hautes familles de la cité et des environs.

*M*lles *Lucie* et *Elisa Martin*, professèrent pendant quelque temps, dans l'établissement de leur sœur aînée.

Mme veuve Bardel, née *Clarisse Demogeot*, le 5 août 1855, professa de 1873 à 1878 au pensionnat Chantôme de Joinville. Les noms de ses parents sont Joseph-François Demogeot et Catherine Demogeot.

*M*me *Marie-Rose-Joséphine Roux*, née le 29 novembre 1864, de Cyriaque-Louvent Roux et de Marie-Anne-Julie Demogeot, est institutrice à Nijon et mariée à l'instituteur, M. Causin.

*M*lle *Marie-Odilie-Claire Devaux*, née le 16 octobre 1875, de Louis-Victor Devaux et de Marie-Célestine Pierret, est directrice du pensionnat Notre-Dame, de Saint-Dizier.

*M*lle *Marguerite-Angèle-Fernande Demassey*, née le 1er juillet 1880, de l'instituteur Charles Demassey et de Cléophie-Eugénie Barat, et par conséquent sœur de l'instituteur actuel de Chevillon, est sous-maîtresse à l'école primaire de filles de Fayl-Billot.

*M*lle *Georgette-Emilienne-Marie Leclerc*, née le 29 octobre 1890, de Edouard-Adolphe Leclerc et de Céline-Euphrasie Valot, est maîtresse-adjointe dans une école primaire de Saône-et-Loire, à Saint-Vincent-les-Bragny.

§ VI. — Agents de justice

Le droit de justice au Moyen-Age, appartenait exclusivement au seigneur. Il y avait la haute, la basse et la moyenne justice. Mais le seigneur ne pouvait ou ne voulait pas s'astreindre à juger tous ses vassaux, et jusque dans les moindres causes. De là la nomination de juges subalternes, et même aux derniers siècles cette nomination était, en matière de justice, tout le privilège conservé par les seigneurs.

A Osne, nous avons relevé comme juges le mayeur ou maire, qui pouvait connaître jusqu'à 60 sols ou 3 livres, mais non au-delà, comme nous l'avons dit ; le lieutenant de justice, dont la juridiction était sans doute plus étendue, il pouvait condamner à la prison. Mais nous n'y avons point rencontré de nom de

Digitized by Google

bailli ; ce dernier habitait Joinville et jugeait à l'ombre du château. On sait que le bailli seul pouvait condamner à la peine capitale. C'est pourquoi il n'y avait à Osne ni fourches patibulaires, ni pilori ; du moins la tradition, aussi bien que les manuscrits, sont absolument muets sur ce point.

Quant aux procureurs, nous ne sommes pas très fixés sur leur rôle, qui changeait parfois avec les provinces et les seigneuries. Il nous semble cependant qu'ils étaient nommés par la communauté et devaient être ses défenseurs en justice ; ils portaient souvent le titre de procureurs-syndics.

Auprès du seigneur se tenait le *procureur fiscal*, qui était à la fois l'organe du seigneur et du public. Il s'occupait des intérêts des mineurs, de la poursuite des crimes, du maintien de la police ; il surveillait la perception des droits seigneuriaux et les actes des gardes-chasse ou des gardes des bois. Plus encore que le juge, il était dévoué au seigneur, dont il était souvent le régisseur, l'homme d'affaire et parfois le domestique. Il veillait à l'exécution des décisions du bailli et le suppléait même en cas de besoin. L'entretien de la voie publique, la taxe du blé, les règlements concernant les foires et les marchés, l'observation des ordonnances étaient confiés à son zèle. Il était aussi chargé spécialement de la police des cabarets (1).

Mais nous pensons que dans la liste que nous allons donner, à de rares exceptions près, il s'agit, non de procureurs fiscaux, mais plutôt de procureurs de la communauté.

Le *greffier,* comme aujourd'hui, devait assister le juge et enregistrer ses décisions ; le *sergent* n'était autre que l'huissier de notre époque.

1° Voici d'abord les procureurs :

En 1683, était procureur, *Mre François Demogeot,* frère du curé d'Osne, Jacques Demogeot ; il épousa Marguerite Colson, fille du mayeur Nicolas Collesson. Sa sœur, Anne Demogeot, épousa le frère de Marguerite, Aubin Collesson, notaire, qui deviendra mayeur à son tour.

En 1728, est procureur, *Mre Claude Coquard,* fils de Jehan Coquard et de Françoise Regnault. Il mourut à 31 ans, le 14 octobre 1730.

---

(1) Albert Babeau.

Digitized by Google

De 1730 à 1736, c'est *Mre René Larcher* qui remplit les fonctions de procureur, bien qu'il ne fut que substitut, comme son père.

En 1736, on trouve, avec le titre de procureur, *Ferdinand Demogeot*, fils de François Demogeot et de Marguerite Colson. Il était, par conséquent, neveu du curé Jacques Demogeot. Il mourut à l'âge de 70 ans, le 28 mars 1751.

En 1753, on voit revêtu de cette dignité *Mre Aubin Martin*, fils de Sébastien Martin et de Anne Brigand : il avait épousé Jeanne Brigand, fille du médecin François Brigand ; il en eut une nombreuse famille, dont les descendants, au rapport de M. Adam, en 1860, étaient encore surnommés *les procureurs*.

En 1774, *Aubin Molain* a le titre de *procureur fiscal* en la justice d'Osne-le-Val.

En 1771, *Claude Demogeot* est nommé *procureur syndic*.

2° Nous n'avons rencontré que trois noms de *substituts*, ce sont :

En 1664, *Mre Nicolas Larcher*.

En 1669, *Mre Philibert Larcher*, fils du précédent, porte le nom de *substitut de Mgr de Guise*, et ailleurs : *substitut du procureur de la principauté de Joinville*. Il mourut le 2 août 1682 et eut pour successeur son fils.

En 1682, *Mre René Larcher*, qui mourut le 14 novembre 1736.

3° La liste des lieutenants de justice est un peu plus longue :

En 1601, on trouve *Mre Aubin Molain*, avec le qualificatif de lieutenant en la mayrie et justice d'Onne. Il mourut en 1628.

En 1628, c'est *Mre Jacques Domjean*, qui mourut en 1638.

En 1638, c'est *Mre Etienne Richard*, jusqu'en 1650.

En 1658, nous trouvons en fonctions *Mre Didier Coquard* ; il meurt en 1696.

En 1696, c'est *Mre Jehan Coquard*, fils du précédent ; il mourut le 29 août 1700.

En 1730, on trouve, avec le titre de lieutenant de justice, *Sébastien Coquard*, fils d'un autre Sébastien et neveu de Jehan Coquard. Succédait-il à son oncle depuis 1700 ? Il mourut le 17 mars 1738 et fut remplacé par son neveu.

En 1738, autre *Sébastien Coquard*, père de Claude le procureur et aïeul de Urbain Coquard, curé-doyen de Wassy.

Digitized by Google

En 1748, c'est *Mre Cyriaque Martin* qui est nommé lieutenant ; il était fils de Jehan Martin et de Anne Larcher. Il avait épousé, en 1747, Catherine Le Gendre, nièce du curé d'Osne, Claude Le Gendre, et sœur du vicaire, François Le Gendre.

§ VII. — Notaires et autres Fonctionnaires

Voici les notaires d'Osne rencontrés dans les minutes qui nous sont tombées sous les yeux :

En 1609, *Aubin Molain.*

En 1623, *Aubin Molain* et *Claude Briard*, notaires à Onne.

En 1639, *Collesson.*

En 1656, *Nicolas Collesson* et *François Mogin.*

En 1667, *Cyriard Briard,* meurt à Osne et dans son acte de décès il est qualifié du titre de notaire. Il était le père des deux prêtres, le chanoine de Paris et le curé de Rachecourt.

En 1677, *François Mogin.*

En 1690, *Briolat.*

En 1692, *Demogeot.*

En 1695, *Aubin Collesson.*

En 1720, *Nicolas Collesson*, fils du précédent.

En 1740 et 1759, le même.

En 1774, *Thomas*, notaire et maire.

En 1784, *Anthoine Thomas*, notaire royal.

En 1813, *Charles-Antoine-Cyriaque Thomas*, notaire impérial du canton de Chevillon.

En 1821, le même, notaire royal à Osne.

Nous ne sachions pas que depuis cette époque aucune étude de notaire existât à Osne.

Autres charges trouvées dans les actes :

1656, honorable homme *François Mengin*, officier du Roy, demeurant à Onne.

1687, *François Regnault,* greffier d'Onne.

1687, *Mre Sébastien Brigand* est qualifié de valet de chambre de Mgr le duc de Guise, et *François Brigand,* d'officier de la fauconnerie du même duc de Guise.

1696, *Claude Mourot*, contrôleur d'exploits (ou diplômé), héréditaire d'Osne.

Digitized by Google

Michel Regnault, admodiateur seigneurial dudit lieu d'Osne, y demeurant.

1732, *Mre Nicolas Féron*, d'Osne-le-Val.

1743, *François Regnault* le jeune, admodiateur du thiers des dames du Val d'Osne.

1745, *Gaspard-Joseph Falguier*, brigadier des douaniers.

1774, *Cyriaque Martin*, receveur des droits du Roy et ailleurs, receveur des fermes du Roy.

1786, *Claude Lahalle*, syndic d'office.

1774, *Claude Demogeot*, sergent-missier.

1786, *Joseph Brigand*, receveur des deniers de la fabrique St Cyriac d'Osne.

1783, *Claude Demogeot*, collecteur.

1785, *Cyriac Houdier*, garde à Osne de Mgr le duc d'Orléans.

Joseph-Nicolas Collesson, né le 25 mai 1732, de Nicolas Collesson, mayeur, et frère du doyen de Reynel, Nicolas Colson, devient *contrôleur au bureau des fermes du Roy, à Paris*.

Claude Mourot, époux de Marie Briard, devint *officier chez le Roy*, il est qualifié de Maître.

René Colson, né en 1727, de Nicolas Colson et de Marie Viard, a, en 1792, le titre de *bourgeois*, et *Cyriaque Martin*, né en 1747, celui d'*électeur*.

§ VIII. — Médecins

Signalons encore les honorables médecins ou chirurgiens qui, résidant à Osne, ont prodigué leur dévouement et donné leurs soins intelligents aux malades et dont nous avons pu recueillir les noms : la liste en est sans doute aussi incomplète.

1° *Louis Lambert* ou Lamberti, vers 1620.

2° *Jean-Baptiste Ferras*, vers 1650.

3° *Claude Brigand*, qui épouse en 1634 Marguerite Hosdier et qui était fils de Didier Brigand, meurt à Osne le 1er janvier 1694, avec le titre de médecin d'Osne.

4° *Me François Brigand*, fils de Didier Brigand et de Magdeleine Gillet, a le titre de chirurgien d'Osne en 1674. Il était né le 28 janvier 1650 et épousa en 1712 Nicole Mourot. Quelle était sa parenté avec le précédent : son homonyme ?

5° *Me François Adam*, de Blécourt, par sa famille, mais né à

Digitized by Google

Montbart, succéda à François Brigand, sans doute vers 1730; nous n'avons pu trouver de dates précises.

6° *Me Claude Adam* meurt le 15 février 1778, à Osne, avec le qualificatif de médecin du lieu. Il n'avait que 48 ans, était né à Montbart, comme le précédent, dont il portait le nom, et était veuf de dame d'Aubanton. Ce sont tous les renseignements recueillis sur ces Messieurs.

7° Un nommé *Bertrand* exerça la médecine à Osne, vers 1840 ou 1845. Combien de temps ? Nous ne savons.

8° Le docteur *Adolphe Royer*, né le 1er novembre 1840, à Fresne-sur-Apance, est venu à Osne et s'y maria à Rosine Millot, en 1873 ; il y mourut le 7 novembre 1894.

9° *Jean-Baptiste Emanuelli*, né le 6 novembre 1842, dans l'île de Corse, vint s'établir à Osne en qualité de médecin en 1904 et y décéda le 9 février 1907.

* * *

Pour terminer ce chapitre, donnons encore quelques professions rencontrées de ci de là dans les papiers que nous avons parcourus :

En 1680, Claude Vincent, Didier Demandre et Pierre Volant ont le qualificatif de *marchands*. A la même époque, Claude Gérard et Nicolas Lecomte sont dits *gaigne-pain* d'Onne, et Henry Foucaut *gaigne-denier* d'Onne.

En 1638, Menge Thibaut est désigné *salpetrier* ; en 1693, François Barat, et en 1694, Antoine Pyault ont cette même profession.

En 1669, Antoine Lantonnet, taillandier à Joinville, meurt chez son fils Nicolas, *maréchal-ferrant* à Osne, et ce dernier meurt en 1683 laissant un fils, Félix, qui continue la profession de ses aïeux.

En 1650, Cyriac Brigand et sa femme, Françoise Guyot, sont appelés *marchands de linge* de Mgr de Guise.

A la fin du même siècle, XVIIe, Pierre Demandre était boucher.

En 1732, on trouve Me Nicolas Féron avec le titre de *clerc* d'Osne-le-Val, et le premier cabaretier dont il est question était, en 1740, François Regnault le jeune.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Louis-François Regnault était boulanger et Jean-Baptiste Regnault, cordonnier.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

La paroisse S. Cyriaque

Jadis la commune composée de tous les habitants ou communauté, comme on disait alors, n'était autre que la paroisse. Tous en effet naissaient de parents catholiques, tous étaient portés dès leur entrée dans la vie à la piscine régénératrice du baptême, tous admis à la Table Eucharistique, tous sanctifiés par les mêmes sacrements, tous apportés au temple sacré pour y recevoir une dernière prière et une dernière bénédiction, avant d'aller prendre le repos précurseur de la résurrection future ; tous enfin se glorifiaient d'appartenir à la même Eglise et d'être soumis au pasteur envoyé par la Providence. C'était bien une seule famille, le *cor unum* et l'*anima una* de la communauté chrétienne des Catacombes. Il n'y avait aucun dissident.

Aussi voyons-nous que, dans son procès-verbal de visite en 1626, Mgr l'évêque de Châlons écrit : « Il n'y a pas d'hérétique dans la paroisse. » Cette réflexion sous la plume du prélat s'explique à une époque où la Réforme avait fait quelques adeptes dans les villes et même dans les campagnes environnantes, surtout après la publication de l'Edit de Nantes, en 1598.

Osne était donc demeuré vierge d'erreurs ; il avait conservé intacte la foi de ses ancêtres, sans addition ni retranchement ; c'est une auréole de gloire et d'honneur dont peuvent légitimement s'enorgueillir tous les descendants de ces vaillants chrétiens qu'étaient nos pères. Les nombreux protestants qui, au siècle dernier, se sont établis à Osne sont tous, sans en excepter un seul, des étrangers à la localité et du reste de date relativement récente.

Quelle était à cette époque et antérieurement la ferveur des fidèles ? Il nous est facile de le soupçonner. Les idées subversives de tout ordre établi de Dieu, les suicides, les infanticides et autres crimes dont sont remplies de nos jours les feuilles

Digitized by Google

publiques et dont ne sait plus rougir notre société dépravée, étaient à peine connus. En revanche, le repos hebdomadaire était religieusement respecté, les offices divins, aussi bien que le Tribunal de la Pénitence et la Table sainte, fréquentés et par le sexe fort et par le sexe faible. On ne savait pas alors rougir de sa foi pas plus qu'on ne savait renier son drapeau. Le divorce n'était pas encore inventé, pas plus que le mariage civil dont il est le fruit naturel. Tous les fiancés venaient se jurer fidélité au pied des autels et la Religion rivait la chaîne de leur affection en même temps qu'elle faisait descendre dans leurs cœurs la bénédiction divine et féconde de l'Eden. Aussi bien les berceaux se multipliaient et le bonheur était au foyer, parce qu'on ignorait le naturalisme, le rationalisme, le scepticisme et autres erreurs modernes.

Voilà la paroisse d'autrefois ; ce fut la première communauté, la Religion en fut le premier lien.

Avec leur foi pratique, nos pères se choisirent des protecteurs dans le ciel, car ils n'ignoraient pas combien est raisonnable le principe de l'intercession.

A quelle époque précise et pour quel motif les habitants d'Osne donnèrent leurs préférences aux saints martyrs Cyriaque, Large et Smaragde ? Nous ne le savons pas. Probablement qu'ils furent les titulaires de leur première église. Dans le parchemin cité plus haut de 1477, il est fait mention de l'église *S. Cyriaque* d'Osne.

A notre arrivée dans la paroisse, nous hésitâmes sur la question de pluralité de patrons. Les saints Large et Smaragde étaient-ils vocables au même titre que S. Cyriaque. Nous en écrivîmes au vénérable M. Bonnenfant qui daigna de sa main mourante nous répondre qu'il avait toujours, dans les mémoires liturgiques, invoqué les trois martyrs. Et depuis nous avons rencontré des témoignages traditionnels à l'appui de cette croyance. D'abord un testament de 1748 dans lequel le pieux testataire se recommande à la protection des saints martyrs Ciriac, Large et Smaragde, *patrons de cette paroisse* (1). En 1751, l'abbé Le Gendre, dans une déclaration des biens et revenus de la Fabrique, dit que la paroisse a les saints Cyriaque,

(1) Voir ce testament aux pièces justificatives.

Digitized by Google

Large et Smaragde pour titres. Déjà, en 1738, une cloche avait été bénite sous l'invocation des saints Large et Smaragde. Ensuite des vitraux et des bannières existent dans l'église, sur lesquels sont représentés les trois martyrs sur le même plan. Du reste inséparables dans leur vie comme dans leur mort, il est rationnel qu'ils le soient dans le culte qu'on leur rend.

L'église d'Osne conserve de minuscules parcelles de leurs reliques. Autrefois enchassées dans un reliquaire en bois, ayant la forme d'une main bénissante, elles en furent retirées sur l'ordre de Mgr l'évêque pour les soustraire à l'inventaire de 1906. Ces reliques avaient été expédiées de Rome et adressées directement à la chancellerie de l'évêché en 1879.

D'autres reliques ont été données à l'église d'Osne :

1° En 1872, par Mgr Guerrin, évêque de Langres, des parcelles d'ossements de S. Bénigne, martyr, de S. François de Sales, évêque et docteur, et de S. Malachie, évêque ;

2° En 1876, par Mgr Desprez, évêque de Toulouse, des chairs de Ste Germaine Cousin, vierge ;

3° En 1879, par Mgr Bouange, évêque de Langres, des parcelles d'ossements des saints apôtres Pierre, Paul et Barthélemy, de S. Etienne, proto-martyr, des saints martyrs de Trêves, de S. Gengoulphe, de St Berchaire et de Ste Bologne, tous trois martyrs du diocèse, du bras de S. Christophe, martyr, et enfin des vêtements de Ste Anne, mère de la B. V. Marie.

Toutes ces précieuses reliques sont accompagnées de leurs authentiques respectifs et n'attendent, pour être exposées à la vénération des fidèles, que des reliquaires dignes d'elles. Puissent quelques âmes généreuses les leur procurer !

* * *

L'aliment qui entretient la vie d'une paroisse et la développe, qui lui donne sa tonalité, ce sont assurément les confréries. Elles augmentent le feu de la charité et de la ferveur, dilatent son foyer, entraînent les timides, affermissent les bons et sont l'édification de tous.

Aussi bien de temps immémorial Osne devait avoir, à l'instar de nombreuses paroisses de la contrée, une confrérie de S. Nicolas. Le thaumaturge évêque de Myre avait, dans l'église d'Osne,

Digitized by Google

une chapelle munie de quelques chétifs revenus et par conséquent son chapelain qui, probablement, était le curé de la paroisse ou un vicaire. Mais nous n'avons pas rencontré la fondation.

En 1638, une nouvelle confrérie fut érigée par Mre Nicolas Hosdier, curé, sous le vocable de Notre-Dame. La liste des premiers membres, qui est conservée aux archives de la commune, a pour titre : « Roole des confrères et sœurs de la Congrégation « Nostre-Dame érigée en l'église monsr S. Ciriac d'Onne dont « la principale fête est la Conception, l'an mil six cent trente « huit, par moy Nicolas Hosdier curé dudit Onne. »

La première année, ce fut le pasteur lui-même qui prit le bâton et l'année suivante Mre Nicolas Larcher et sa femme Philiberte ; les principales familles ensuite ; les hommes et les jeunes gens tout comme les femmes et les filles en faisaient partie. Dans ces temps de foi robuste, on était fier de porter ostensiblement et publiquement l'image de la Vierge et de se mettre sous sa spéciale protection.

Cette pieuse association vécut sans doute jusqu'au régime de la Terreur qui anéantit toutes les confréries pieuses, en même temps qu'elle sapait le culte catholique en France.

Mais nous nous demandons si auparavant, c'est-à-dire avant l'érection de cette confrérie, en 1838, il n'en existait pas une autre plus ancienne, ou bien encore si M. Hosdier n'aurait point fait une restauration ; car dans le registre des décès de 1617, nous avons lu sous la signature de M. Joachim Hosdier, curé d'Osne : « Le 6 décembre 1617 est décédé Mre Lambert Pyault chanoine « de Joinville qui avait le jour de l'Assomption Nostre-Dame « pris le bâton de la confrairie. » Il s'agit, ce nous semble, d'une confrérie d'Osne et non de Joinville. Cependant, le texte n'est pas suffisamment explicite.

Le 3 avril 1850, sur la demande de M. Adam, Mgr Parisis, alors évêque de Langres, érigeait canoniquement à Osne la confrérie du Rosaire. L'acte d'institution, aussi bien que le règlement approuvé par l'Ordinaire, se trouvent dans les archives de la paroisse.

Pourquoi cette association si riche en indulgences est-elle tombée en désuétude (1) ? Cette absence totale d'union parmi

(1) Après plusieurs essais infructueux de restauration depuis huit ans, un commencement de résurrection, sans doute encore bien timide, mais réel, s'est dessiné en octobre 1910 ; puisse-t-il s'accentuer !

Digitized by Google

les chrétiens, n'est-elle pas une des sources de la tiédeur et de l'indifférence et partant de la décadence de la paroisse?

* * *

Les œuvres chrétiennes ont eu également de beaux jours à Osne. Deux comptes rendus diocésains que nous avons sous les yeux, datant de 1848 et 1849, accusent les chiffres de 80 fr. et 55 fr., versés pour la Propagation de la Foi. Osne était pour sa générosité, en 1848, la première paroisse du doyenné, et la seconde en 1849. Ces sommes supposent respectivement 31 et 21 associés.

En 1874, M. Bonnenfant, récemment arrivé dans la paroisse, donna un nouvel élan à cette œuvre capitale de l'évangélisation des infidèles et de la subsistance des missionnaires, et put, dit-il, former plus de deux dizaines d'associés. Il institua, cette même année, l'œuvre de Saint François de Sales, qui produisit la première fois la somme respectable de 40 fr. Avec le secours de M. Chutin, qui procura une bannière de l'Enfant Jésus, il prépara une première fête de la Sainte-Enfance et put enrôler, ce jour-là même, onze dizaines d'associés.

Ces œuvres, que le monde appelle du beau et scientifique nom de philantropiques, mais que nous préférons avec l'Eglise simplement nommer charitables, ne pouvaient qu'attirer sur la paroisse et spécialement sur les membres associés, les regards favorables de Celui qui inscrit au livre des récompenses éternelles, même un verre d'eau froide donné au miséreux.

Malheureusement, avec la décadence religieuse est venue la dépression des œuvres de charité, et avec la croissance de l'égoïsme, de l'amour du bien-être et du sans-gêne dont nous mourrons, naquit et grandit l'indifférence vis-à-vis des nécessités et des misères d'autrui.

Il est juste cependant d'affirmer bien haut et avec légitime fierté que la France, malgré ses lourdes fautes, demeure toujours et sera longtemps encore le pays le plus charitable et de beaucoup le plus généreux du monde. Non contente de verser le plus pur de son sang sur toutes les plages de l'univers, en y semant ses missionnaires et ses sœurs de charité, qui vont partout faire luire le soleil de l'Evangile et propager la langue

Digitized by Google

et la civilisation françaises, notre Patrie envoie encore chaque année ses millions.

*
* *

Un indice plus probant encore de la foi pratique des habitants d'Osne à certaines époques, c'est le nombre énorme de communions pascales dans la paroisse. Voici les quelques chiffres éloquents restés écrits de la main des curés :

En 1628, le jour même de Pâques, il y eut 517 communions pascales ; en 1629, il y en eut le même jour, 520 ; et l'année suivante, 530. A cette époque, tous les adultes ou à peu près, de l'un et de l'autre sexe, remplissaient ce devoir primaire du chrétien.

Il nous faut aller jusqu'en 1847, année de l'arrivée du nouveau pasteur, M. Adam, qui gémit sur le petit nombre de pratiquants qu'il cite : 82. Mais, grâce à son zèle, il verra le chiffre des pâques aller toujours *crescendo*, ce qui ne laissa pas sans doute de l'encourager singulièrement.

En 1848,	le nombre s'éleva	à	145
En 1849,	»	à	193
En 1850,	»	à	234
En 1851,	»	à	240
En 1852,	»	à	402
En 1853,	»	à	407
En 1854,	»	à	403
En 1855,	»	à	411

Il faut dire aussi que pendant le seul mois d'août 1854, au moment où le lugubre choléra prenait ses victimes, le pain eucharistique fut distribué à plus de 500 personnes. On craignait avec raison que la terrible visiteuse, qu'est la mort, ne donnât pas le temps de recevoir le précieux Viatique pour le grand voyage de l'Eternité.

Le chiffre le plus élevé de communions fut celui de 547, atteint le jour de Noël 1851, après une mission prêchée par M. Maupris, doyen de Chevillon et curé d'Osne. Le zélé missionnaire amena au Tribunal de la Pénitence et à la Table Sainte, 132 hommes et presque toutes les femmes, écrit M. Adam. Quel

Digitized by Google

beau spectacle ce devait être à la messe de minuit ! Les anges pouvaient encore chanter le cantiqne de la plaine de Bethléem, le solennel et joyeux « Gloria in excelsis » : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et *paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !*

Ce sont les seuls chiffres de communiants laissés dans les notes de nos vénérés prédécesseurs. Ceux d'aujourd'hui ne pourraient que faire rougir la paroisse, comme ils font saigner le cœur du pasteur. Nous nous abstiendrons de les donner.

D'autres missions furent données à la paroisse, notamment en 1876 par le P. Hilarion, franciscain, en 1896 et 1901 par le P. Pélot, de la Société de Jésus. L'une et l'autre furent suivies par la grande majorité des paroissiens qui venaient en foule entendre les instructions, et d'heureux retours aux pratiques religieuses vinrent consoler le pasteur ; mais nous en ignorons le nombre exact. Il n'est pas jusqu'aux Alsaciens-Lorrains, formant un groupe respectable à Osne vers 1860 à 1875, qui ne reçurent plusieurs retraites spéciales, prêchées en langue allemande, par un père rédemptoriste.

* * *

Parmi les cérémonies extérieures du culte se placent les processions qui toujours ont existé dans l'église, depuis le jour heureux où le grand empereur Constantin la fit sortir triomphante des Catacombes. Or, la paroisse en avait de particulières qu'il nous faut au moins indiquer :

Avant la Révolution, 18 processions avaient été fondées en l'honneur de la Vierge et devaient se faire le premier dimanche de chaque mois, ainsi qu'aux fêtes de la Ste Vierge et au jour de la Toussaint. Se faisaient-elles à l'intérieur ou à l'extérieur du temple ? nous ne le savons pas. Une plus solennelle avait lieu le jour de Pâques et toutes les personnes valides y prenaient part. On sortait de l'église paroissiale et on allait au chant des hymnes et des cantiques jusqu'à l'église Notre-Dame du Val d'Osne, comme nous l'apprend une note de M. Hosdier en 1619 (1).

(1) Il paraît que pendant les premières années de la fonderie du Val d'Osne, le jour de la Fête-Dieu, des reposoirs étaient dressés par les mains pieuses de Mme André, ou sous sa direction, et que des processions se faisaient, comme au temps du couvent, depuis l'église paroissiale jusqu'à l'usine, cependant distante de deux kilomètres.

Digitized by Google

Depuis le concordat de 1802 et la restauration du culte catholique en France, les processions, comme partout ailleurs, se faisaient nombreuses dans la paroisse. Sans compter celles du Saint Sacrement, le jour de la Fête-Dieu et le dimanche du Sacré-Cœur de Jésus, et celles des trois jours des Rogations ainsi que celle de S. Marc, qui sont liturgiques et de droit commun, sans parler de celle de l'Assomption qui, depuis 1637, se fait en France en exécution du vœu de Louis XIII, il y avait en plus, à Osne, la procession de l'Ascension qui se prolongeait jusqu'à la croix S. Cyr, celles des solennités de S. Cyriaque et de la Nativité de la Ste Vierge qui consistaient à reconduire l'image du patron ou de Notre-Dame dans la maison du jeune homme ou de la jeune fille qui l'avait demandée ; et enfin celles des dimanches après Pâques, en mémoire des apparitions de Notre-Seigneur ressuscité ; dans ces dernières, comme aux Rogations, on allait aux diverses croix qui se trouvent sur les chemins aux extrémités du village.

Alors de longues théories d'enfants, de jeunes filles et de jeunes garçons portant les bannières des confréries et les bâtons des saints protecteurs, suivis de nombreux fidèles des deux sexes, se déroulaient dans les rues et la campagne, au chant des litanies de Lorette ou des saints. A la voix majestueuse des cloches qui jetaient leurs envolées dans les airs, se mêlait le gazouillement des oiseaux du bon Dieu, sur le passage de la procession. Parfois le clairon militaire et le tambour des pompiers ajoutaient leur note martiale. Il fut un temps même où une fanfare municipale s'honorait en participant aux processions religieuses. De ces cérémonies qui élèvent l'âme, tout le monde revenait ravi, après avoir reçu au retour la bénédiction du Maître de la nature.

Or, tout cela fut supprimé le 27 mai 1905, comme il est relaté ailleurs. Les processions se font maintenant dans le temple, dont l'ampleur se prête du reste au développement de ces cérémonies. Avant la messe, aux fêtes de 1re classe, selon la coutume immémoriale, une procession du clergé, précédée de l'image de la Vierge, parcourt les trois nefs de l'église au chant de l'hymne du jour.

Digitized by Google

*
* *

Dans un coutumier datant de 1849, nous relevons encore les détails suivants qui supposent une ferveur ignorée de nos jours.

1° Une procession de S. Abdon se faisait le lundi de la Pentecôte avant la messe, la station était au-dessus du cimetière ;

2° On chantait la messe et les vêpres aux fêtes suivantes : la Circoncision, la Purification, l'Annonciation, le lundi de Pâques, la Nativité de S. Jean-Baptiste, S. Cyriaque et S. Etienne. Les corporations célébraient aussi avec solennité leurs patrons respectifs ; les vignerons, S. Vincent, le 22 janvier ; les cultivateurs, S. Eloy, le 1er décembre ; les filles, Ste Catherine, le 26 novembre ; les garçons S. Nicolas, le 6 décembre. On estimait avec raison qu'il n'y a pas de fête sérieuse qui ne soit annoncée au son des cloches et qui ne commence par la prière au pied des autels avant de s'achever en de joyeuses agapes. La fête de S. Eloy seule a survécu et n'est célébrée que par les cultivateurs et les maréchaux-ferrants ;

3° Une messe spéciale était annoncée par le son de toutes les cloches, à l'ouverture des moissons et des vendanges et se célébrait le grand matin. Semblables aux Israélites errant dans le désert, qui, devançant l'aurore pour recueillir la manne, céleste viatique de leur journée, nos bons villageois, enfants de Celui qui nourrit l'oiseau de la forêt et l'herbe du vallon, venaient appeler la bénédiction du ciel sur leur travail et dire leur reconnaissance au dispensateur de tous les biens. Avant de recueillir les dons de sa munificence, ils lui offraient l'encens de leurs prières. Quoi de plus légitime !

4° Une autre messe chantée la veille des quatre dimanches de l'Avent portait le nom de *messe blanche*. Nous en ignorons le symbolisme, n'étant point liturgique, mais de simple coutume locale ;

5° Tous les dimanches de l'année, à l'issue des Vêpres, se chantaient les complies, sans préjudice de la prière en commun avant la nuit ;

6° Les fêtes de 1re classe étaient précédées la veille au soir du chant des Complies, et se célébraient par le chant des Matines le matin du jour, de Tierce avant la messe, de Sexe après la messe,

Digitized by Google

de None avant les Vêpres, de la bénédiction solennelle du S. Sacrement après cet office, et enfin des Complies avant la nuit. C'était vraiment le *dies dominica*, le jour du Seigneur, car la journée toute entière se passait à son service, à chanter ses louanges, à communier avec la Divinité par la prière ;

7° Autres coutumes disparues pour la plupart : à la fête de la Dédicace, chaque année, on allumait pendant les offices douze cierges placés en avant des croix de consécration, comme au jour de la consécration de l'église.

Le jour de S. Michel archange, 29 septembre, ou le dimanche suivant se faisait la bénédiction des semences. Quelques cultivateurs en font encore bénir ce jour-là.

Le jour de la Toussaint, depuis l'office des vêpres des morts jusqu'aux angelus du soir, on sonnait le glas comme cela se pratique à peu près partout ; le lendemain, depuis le service solennel pour les défunts jusqu'à midi, même sonnerie que la veille. Nous ignorons le motif de la suppression de ce glas qui symbolise la voix suppliante des défunts.

* * *

Jadis, la dévotion envers les pauvres âmes du Purgatoire, était plus vivace et plus généreuse dans la paroisse. L'égoïsme, envahissant toutes les classes de la société, fait oublier les lois les plus élémentaires de la reconnaissance et de l'affection. Jadis, pas une fête de famille, sans un souvenir aux chers disparus. Le lendemain du mariage, toujours se célébrait une messe de *Requiem* ; le lendemain des fêtes de la Nativité et du Rosaire, même service pour les défunts. Chaque trépassé, fut-il pauvre et même indigent, avait régulièrement ses trois services chantés, d'enterrement, quarantal et anniversaire ; pendant six semaines, la famille et les amis se réunissaient chaque dimanche à l'issue de la messe, sur la tombe, au chant du *Libera*. Toutes ces coutumes chrétiennes qui indiquent si bien les sentiments de nos pères ont disparu, et on croit les remplacer par la coutume païenne des fleurs et des couronnes de perles, qui ne soulagent point les âmes des défunts et ne sont bien souvent qu'un signe de vanité. Le seul service du lendemain de la fête patronale a été conservé, et encore est-il peu fréquenté. Cependant on doit, à la vérité,

Digitized by Google

que la visite des tombes est faite bien assidûment chaque dimanche, par les fidèles qui ont assisté à l'office divin.

* * *

L'offrande du pain bénit à la messe du dimanche, dont la coutume remonte aux temps apostoliques, se fait régulièrement, et il est peu de familles, croyons-nous, si ce n'est au Val-d'Osne, qui ne se fassent un honneur de le présenter à leur tour ; du reste, M. le curé ignore les refus qui se peuvent présenter, puisqu'ils ne font point arrêt dans les offrandes des dimanches et des fêtes. Il est seulement à regretter que les familles chrétiennes qui offrent le pain bénit, ne se chargent pas aussi du balayage de l'église, comme cela se pratique dans la plupart des campagnes. Ce serait une réelle décharge pour la Fabrique ; et puis, n'est-ce point un honneur pour les enfants, de purifier à leur tour et même d'orner la maison du Père de famille.

* * *

Deux images ou statuettes étaient portées dans les processions au-dessus d'un bâton, d'où leur nom de bâton de la Sainte Vierge et bâton de Saint Cyriaque. Ces images étaient reçues des mains du pasteur, qui adressait quelques paroles au récipiendaire jeune homme ou jeune fille qui prenait le bâton et que l'on nommait bâtonnier, bâtonnière ; puis on les conduisait processionnellement à leurs demeures respectives. Pendant tout le cours de l'année, ils conservaient l'honneur de porter ces images dans les processions et devaient s'en montrer dignes, par leur conduite ; et au jour de la fête annuelle on allait rechercher solennellement en procession ces images qui, reconduites à l'église, étaient remises à de nouveaux titulaires. Aux cérémonies de la réception et de la reddition du bâton, les jeunes gens ou les jeunes personnes, accompagnaient leur camarade, en portant des flambeaux.

Hélas ! depuis plusieurs années, la jeunesse songe à d'autres plaisirs moins purs, et les images des saints sont abandonnées. Reste à savoir si on est plus heureux, si la gaîté est plus franche et surtout la conscience plus en paix.

Digitized by Google

A l'homme, à l'adolescent surtout, il faut des fêtes religieuses, des associations dans la piété, qui ont parmi d'autres avantages, celui d'endormir des imaginations de quinze ans et de leur faire trouver dans d'innocents plaisirs, le bonheur que d'autres vont demander à des divertissements dangereux et trop souvent criminels. Là où l'on a supprimé parmi la jeunesse les associations pieuses, ou aboli ou décoloré pour elle les fêtes chrétiennes, quels sont, trop souvent dites-moi, ses amusements, ses habitudes, ses croyances et ses mœurs ?

*
* *

Enfin, une dernière coutume qui semble d'un autre âge et qui existait encore vers 1830 et peut-être 1840, consistait dans le port de l'eau nouvellement bénite, tous les dimanches, dans chaque famille de la paroisse. L'instituteur était chargé de cette fonction et la faisait acquitter par les enfants. En entrant, le porteur d'eau bénite disait : « *Benedicite* et la famille de répondre : *Dominus* » ; puis l'enfant jetait dans l'appartement quelques gouttes de l'eau lustrale. Cette cérémonie se faisait sans doute en faveur des malades, des infirmes, des petits enfants, empêchés de recevoir l'aspersion générale des fidèles à l'église, avant la messe paroissiale.

Tout cela, à notre époque de rationalisme nous paraît puéril, et cependant ne manquait pas de sens profond et caractérisait bien la mentalité de nos pères qui vivaient de la foi, tandis que leurs enfants meurent d'indifférence et de scepticisme.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

Topographie

Le bourg d'Osne-le-Val se cache derrière la forêt de Baudray, dans un vallon étroit qui débouche à Curel sur la vallée de la Marne. En quittant cette dernière commune et en remontant le petit ruisseau de l'Osne qui arrose le vallon et serpente avec un léger clapotement sur les cailloux polis, le voyageur voit s'élever à sa droite des coteaux boisés de hêtres touffus, et à sa gauche des côtes jadis couvertes de pampres et aujourd'hui hélas ! en grande partie laissées en friches, où poussent en liberté les

Vue panoramique d'une partie du village.

Digitized by Google

verges d'or, les panais sauvages, les genêts, le serpolet odorant, et qui servent de retraite aux grillons striduleux et aux vipères.

A la distance de quatre kilomètres de Curel, on rencontre de vastes bâtiments surmontés de hautes cheminées, on entend le bruit du marteau qui frappe le bronze ou l'acier et que répète l'écho de la montagne. On est arrivé à la fonderie du Val d'Osne, célèbre dans le monde entier par ses statues artistiques. Un chapitre spécial lui sera consacré à la suite de celui-ci.

Encore environ 1500 mètres et voici le village qui s'étend mollement et s'allonge, comme une gigantesque salamandre, ou sous la forme d'une S majuscule, qui ne mesure pas moins d'un kilomètre. Les tertres en étagères et les coteaux qui l'environnent, lui donnent aux yeux des étrangers, l'aspect d'un village suisse.

Le ruisselet qui traverse la bourgade dans toute sa longueur ne tarit jamais, et le cristal de ses eaux permet à la truite d'y prendre ses ébats. Quelques-uns font remonter sa source jusqu'au Val-d'Enfer, au pied de la côte d'Effincourt, parce que dans les temps humides diverses sources jaillissent dans la prairie ; mais il est bien plus vrai de dire que le point d'origine de l'Osne est la fontaine Saint-Cyr, situé à quelques centaines de pas des dernières maisons du village.

Chacun sait que ce cours d'eau est un affluent de la Marne, dans laquelle il se jette entre Curel et Chatonrupt. Mais auparavant il s'attarde dans les prés fleuris, il aime tant son vallon, qu'il fait comme en se jouant de nombreux méandres, mille tours et détours, se replie parfois sur lui-même, en un mot semble se délecter dans son autonomie et redouter de mêler son onde pure aux eaux troubles de la Marne, avant de se perdre entièrement dans les vastes plaines de l'Océan.

Par la rapidité de son courant, l'Osne aide singulièrement à l'industrie, et dans son peu d'étendue (9 ou 10 kilomètres) met ou mettait naguère en mouvement, de nombreuses forces motrices. Anciennement au-dessus du village, au lieudit l'Etang ou le Grand-Ruisseau, c'était un moulin qui fut transporté plus tard au bas du village. C'était, il y a quelque cinquante ans, à la rue des Flaches, une fabrique de seaux de bois, montée par Jean-Baptiste Demogeot ; cette industrie fut transformée quelques années plus tard en une fonderie qui occupait une vingtaine d'ouvriers.

Digitized by Google

Aujourd'hui, à la rue des Tilleuls, une charonnerie et maréchalerie fonctionne, grâce au même cours d'eau. A trois ou quatre cents mètres en aval, c'était une scierie établie par Emile Girardin, que faisait également mouvoir l'eau du ruisseau.

A la rue du Moulin, dans la première moitié du XIX^e^ siècle, en même temps que le moulin se voyait une forge à marteau, appartenant à la famille Chutin. En 1857, les sept frères Saleur y installèrent une importante fonderie d'art qui occupa près de 200 ouvriers, et qui fut continuée dans la suite par les MM. Denonvilliers et Saleur-Jeune, jusqu'en 1879, date de son transfert à Sermaize.

La fonderie d'art du Val d'Osne utilise aussi comme force motrice, le cours de l'Osne ; à quelques centaines de mètres au-dessous de celle-ci, dans la prairie de Jusnipré, toujours sur le ruisseau, se trouvait un moulin qui se transforma ensuite en une fabrique de noir végétal, et dont on voit encore les ruines. Enfin à Curel, jadis un moulin et aujourd'hui une scierie, sont alimentés par les mêmes eaux bienfaisantes.

* * *

Une tradition dont nous ne garantissons pas l'authenticité, veut que jadis Osne-le-Val, petite ville, s'étendit jusqu'aux sources de l'Osne et même au-delà. Des vestiges de fondations rencontrés parfois dans les champs viennent à l'appui de cette créance. Quant au Puits-Jean-Bertrand, du Val-d'Enfer, il ne prouve rien, il peut avoir été creusé pour abreuver dans les chaleurs de l'été, les troupeaux qui paissaient dans ces parages, ou servir à quelqu'ancienne métairie.

On raconte encore que le bourg était partagé en deux tronçons séparés par une forteresse, que celui du haut appartenait à la Lorraine et commençait à la rue de l'Eglise actuelle, pour s'étendre du côté d'Effincourt ; et que celui du bas faisant partie de la Champagne, s'arrêtait à la rue de la Croix. L'espace qui séparait les deux tronçons, était occupé par la *Forteresse* qui lui a laissé son nom. Mais ce ne devait être qu'un poste de douaniers dont le chef portait le titre de *Lieutenant des fermes du Roy*, titre que nous avons lu sur plusieurs papiers du XVII^e^ siècle. En cas de guerre, il devenait sans doute un fort occupé par des

Digitized by Google

troupes chargées de défendre le passage de la vallée aux armées allemandes ou lorraines.

Les quelques maisons qui occupent aujourd'hui l'emplacement de la Forteresse, de la rue de la Croix à celle de l'Eglise, sont toutes des constructions relativement modernes.

Mais quand fut démoli ce château-fort? A défaut de titre authentique et de tradition, on ne peut faire que des conjectures plus ou moins probables. Nous avions d'abord pensé à la date du traité d'Utrecht, 1713, qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne et stipula que la Lorraine allemande devenait française ; mais nous avons dû renoncer à ce sentiment, en rencontrant, sur une pièce officielle notariée, datant de 1741, le nom de Gaspar-Joseph Falguier, brigadier des douanes, demeurant à Osne. La date de 1765, qui fut celle de la mort du roi de Pologne, Stanislas, nous paraît plus rationnelle, puisque d'après une des clauses du traité de Vienne (1735), il était stipulé que les duchés de Lorraine et de Bar deviendraient français au décès du roi. En effet, à partir de cette époque, la Forteresse chargée de défendre la vallée, pas plus que le poste de douaniers, n'avait plus de raison d'être.

*
* *

La principale artère du village actuel, sur laquelle viennent se greffer perpendiculairement huit autres petites rues, dont deux la traversent, est encadrée de minuscules trottoirs qui servent à lui donner une apparence de propreté relative, la seule exigée et possible dans un pays de culture. La plupart des maisons qui font la haie de chaque côté ont bel aspect, et la propreté qui règne dans nombre de ces habitations champêtres, leur donne un luxe de bon aloi qui fait honneur aux ménagères, en même temps qu'elle est le meilleur principe d'hygiène.

Voici les noms des rues :

1° La *Grand' Rue,* que suit le cours de l'Osne dans toute la longueur du village.

2° La *Rue des Varennes,* qui lui est parallèle, mais de moindre dimension.

3° La *Rue Haute*, qui, de l'église, passe devant la maison communale et l'hospice.

Digitized by Google

4° La *Rue Leclerc,* au bas du pays.

5° La *Rue du Moulin,* qui aboutit sur le bief.

6° La *Rue de la Croix*, en haut de laquelle se dresse une ancienne croix de pierre.

7° La *Rue de l'Eglise,* qui va de cet édifice à la rue des Varennes, en traversant perpendiculairement la Grand' Rue et le ruisseau.

8° La *Rue des Tilleuls,* qui passe entre la maison communale et l'hospice et aboutit à l'Osne.

9° La *Rue des Flâches* qui, descendant de la Grand' Rue, aboutit à l'atelier de Messieurs Bonneville, sur l'Osne.

10° La *Rue des Houdiers,* qui est parallèle et contiguë à la dernière indiquée ; et enfin

11° La *Rue du Four*, où se trouvait sans doute autrefois le four banal. C'est la dernière du village.

Sur le penchant de la colline de l'est, l'église et son clocher se dressent au milieu du village pour étendre leur ombre tutélaire sur toutes les demeures des chrétiens. Grâce à Dieu, ils sont encore environnés du dortoir commun des trépassés, je veux dire du cimetière, que notre société trop délicate cherche aujourd'hui à reléguer loin de la vue des habitants, sous prétexte d'hygiène ou de salubrité publique, mais plutôt afin que la pensée des morts ne vienne point troubler les plaisirs des vivants.

Qui comptera les générations couchées dans ce champ de la mort ? Qui dira à quelle époque lointaine remontent les premières inhumations dans cette terre bénite ? Le fossoyeur ne peut y donner un coup de pioche sans remuer la cendre des saints et mettre au jour quelques ossements des ancêtres. N'est-ce point, après le Sanctuaire, le lieu le plus sacré de la commune ? Il est regrettable qu'il soit si peu entretenu et que les ronces et les orties s'y croisent avec les fleurs du souvenir.

Il est plus déplorable encore d'y voir inhumer pêle-mêle dans les rangs des fidèles catholiques, les enfants morts sans baptême, les hérétiques, les suicidés, les concubinaires ou mariés civilement, les apostats qui, reniant leur première communion, se font enfouir comme les animaux privés de raison. Naguère un coin du cimetière non bénit leur était réservé et clôturé ; mais depuis la laïcisation du champ de la mort, la loi ne permet plus de distinguer les religions et les mérites.

Digitized by Google

* * *

Non loin de l'église et du cimetière, dont elle n'est séparée que par l'affreux hangar, qui servait jadis de marché-couvert et plus anciennement, au XVIIIe siècle, de lieu de réunion publique, se voit la maison commune, dans laquelle sont établies les classes des garçons. C'est une grosse maison moderne, d'assez belle apparence ; elle fut construite en 1868, comme nous l'avons vu, et coûta 28.126 francs sans compter les matériaux de l'ancien immeuble. Elle contient, au rez-de-chaussée, une classe spacieuse et bien éclairée et une autre de moindres dimensions. Au premier étage sont une vaste salle de mairie et un cabinet des archives. Les autres pièces de la maison sont les appartements privés des instituteurs.

En face de l'hôtel de ville sont les classes des institutrices pour les jeunes filles et les petits enfants des deux sexes. C'est

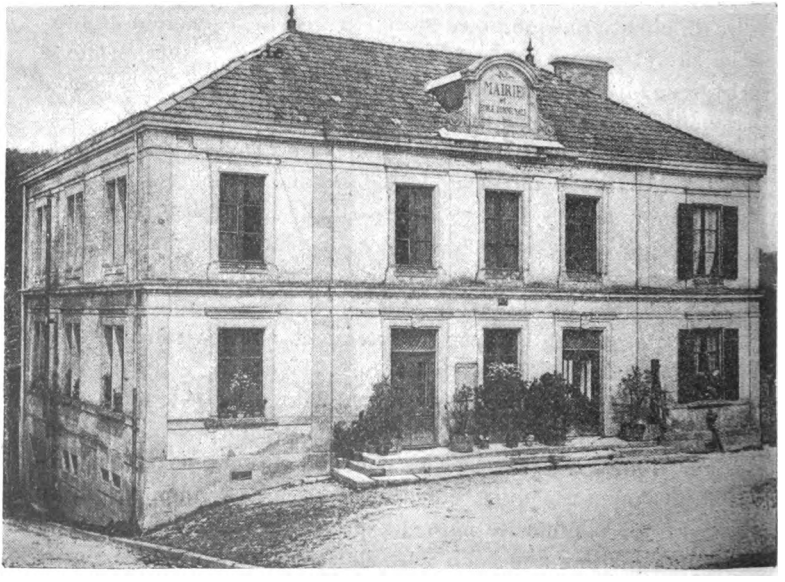

Maison communale d'Osne-le-Val.

Digitized by Google

une ancienne maison plus que séculaire qui, nous l'avons dit plus haut, servit de presbytère après le rétablissement du culte au sortir de la grande Révolution.

A ces deux établissements scolaires manquent des préaux pour les récréations. Un autre inconvénient encore à signaler : c'est que la place qui sépare les deux bâtiments est commune aux jeux des diverses classes des deux sexes.

Tout proche de la maison communale se dresse l'hospice ou, du moins, un bâtiment naguère construit pour hospitaliser les vieillards, comme le prouvent, du reste, les inscriptions burinées en relief sur la façade : « *Vieillards hommes, vieillards femmes, Fondation de la famille Bassemont.* » Cette grande maison fut bâtie en 1875 et, pendant 23 ans, servit de refuge aux vieillards pauvres de la commune quand, en 1898, l'héritière des fondateurs crut devoir chasser les religieuses hospitalières, mettre à la porte les vieillards aussi bien que les enfants de l'asile, vendre le mobilier à l'encan et fermer l'établissement qui, depuis cette époque, n'est plus habité. Cette œuvre sera-t-elle jamais reprise ? c'est le vœu de tous.

* * *

Osne-le-Val qui, sous l'ancien régime, faisait partie de la généralité de Champagne et de l'élection de Joinville, qui ressortissait au baillage de Chaumont et à la prévôté d'Andelot, et au spirituel était dépendant de l'évêque de Châlons, fait aujourd'hui partie du département de la Haute-Marne, de l'arrondissement de Wassy, du canton de Chevillon, de l'académie et de la cour d'appel de Dijon, du 20e corps d'armée dont le siège est à Nancy, et au spirituel du diocèse de Langres et de la province ecclésiastique de Lyon.

Il est situé à 6 kilomètres de Chevillon, à 20 de Wassy, à 55 de Chaumont et à 264 de Paris. Pour les savants, sa longitude est orientale de 2°51' du méridien de Paris, sa latitude de 48°30' et son altitude de 280 mètres.

Son territoire a 2.664 hectares de superficie, parmi lesquels on compte 286 hectares de bois communaux. Ses prairies naturelles sont insignifiantes et ses vignes qui, jadis, occupaient la majeure partie des côtes ne sont plus cultivées que dans quelques

Digitized by Google

rares hectares. Ce sont donc les terres labourables, les bois et les friches qui forment les huit dixièmes de la surface totale du territoire.

Il est limité par les territoires de Chevillon au nord, de Montiers-sur-Saulx (Meuse) et de Paroy au nord-est, d'Effincourt à l'est, de Montreuil au sud-est, de Thonnance au sud, d'Autigny-le-Petit au sud-ouest et de Curel à l'ouest. Il a la forme d'un grand polygone presque régulier dont le village est le centre et l'apothème a environ 3 kilomètres, ce qui lui donne près de 20 kilomètres de tour. C'est un des territoires communaux les plus vastes de la Haute-Marne ; pour parler exactement, il occupe le 20e rang parmi les 550 communes du département.

* * *

Voici les noms des contrées de ce vaste territoire :

Amendrilles (les).
Bacclava (le).
Balicard (le).
Ban (le).
Bassot-Ramponnot (le).
Baudrays.
Bayance.
Beaulieu.
Bergerie (la).
Beurtonval.
Bignéval.
Blossiers (les).
Boarton (le).
Boëfontaine.
Boëval.
Bois-des-Dames.
Bois-le-Loup.
Bois-des-Vaux.
Bourdelle (la).
Bourguignon (le).
Burgéval.
Burtinciel.
Chalêtre de Fracmont (la).
Chalêtre de Pensey (la).
Champ Bailla (le).
Champ Clos (le).
Champ Combat (le).
Champ Bardin (le).
Champ l'Eveillé (le).
Champ Goa (le).
Champs Paris (les).
Chapelet (le).
Charbonnière (la).
Chaufour.
Chaufournière (la).
Chénoy (le).
Cherhent (la).
Chivard.
Combe Blondel (la).
Combe Bardet (la).
Combe Brocard (la).
Combe Carlos (la).
Combe Collin (la).
Combe-des-Dames (la).
Combe Gauthier (la).
Combe-des-Guillemin (la).

Digitized by Google

Combe Fritz (la).
Combe Jean-Poyrel (la).
Combe de la Gentille femme (la)
Combe Maître-de-Mouches (la).
Combe Maly (la).
Combe Mourot (la).
Combe Pré-Mérion (la).
Combe Païen (la).
Combe des Ruetz (la).
Combe Saint-Pierre (la).
Combotte (la).
Côte Boulé (la).
Côte des Fours (la).
Côte des Genièvres (la).
Côte de Grève (la).
Côte de Joinville (la).
Côte Leloup (la).
Côte de la Maussenière (la).
Côte de Paradis (la).
Côte de Sotteret (la).
Côté le Turc (le).
Côte des Fournées (la).
Côtes (les).
Coteau du Biez (le).
Coteau de Charmont (le).
Coteau de Lapierre (le).
Coteau de la Reine (le).
Coteau de Roche (le),
Courbillère (la).
Creux-Chemin (le).
Crevisé (le).
Cugnot (le).
Cuvelot (le).
Deparfondeval.
Deuille (la).
Eliotte (l').
Epimont.
Epinotte (l').
Erable (l').
Etang (l').
Euvas.
Faglume (la).
Farvinotte (la).
Fays (le).
Folie (la).
Four (le).
Four à Chaux (le).
Forteresse (la).
Fosse (la).
Frémeval.
Gayelle (la).
Grand'Vigne (la).
Gratte-Mauva (la).
Grève.
Guilloncourt.
Haîte-Feuilleux.
Haivas (la).
Harmet.
Harpéjoute (l').
Haut-des-Pas (le).
Havas (la).
Hémat.
Héronnière (la).
Herson.
Heucarde (la).
Heurten (la).
Hocquottes (les).
Hocrey.
Jussenipré.
Lait (le).
Limon (le).
Magnelots (les deux).
Maizes (les trois).
Maquelot.
Massottes (les).
Merlière (la).
Minière (la grande).
Monte-en-Roies.

Digitized by Google

Motuet.
Mouron (le).
Mâre (la).
Neuve-Cherhent (la).
Noiseaumont.
Noyer-le-Prêtre (le).
Orgeval.
Paradis (le).
Passerat.
Parfondeval.
Patis (le).
Pente-Haie (la).
Pinson (le).
Place (la).
Plant-du-Cimetière.
Plessier (le).
Poirier Chevry (le).
Poirier St Ciriac (le).
Poirier Fleurillon (le).
Poirier Gaillard (le).
Poirier Percé (le).
Poirier Qu'on-Frionne (le).
Porches (les).
Praires (les).
Prez (le grand).
Puits (le).
Puits Jean-Bertrand (le).
Quainière (la).
Range-des-Poiriers (le).
Renéval.
Renartrel.
Renardières (les).
Robillat.
Roise (la grande).
Rougé (le).
Rouge-Poirier (le).
Royenne (la).
Raulotte (la).
Rué (le).
Ruisseau (le grand).
Rups (les deux).
Sargueille (la).
Saucinat.
Surbéval.
Tamberland.
Tarte (la).
Tour-des-Vaches (la).
Tronchonval.
Val-d'Enfer (le).
Val Lagrange (le).
Va (la grande).
Va (la petite).
Valmerion (le).
Vaquemont.
Vargesson.
Varioncombelle.
Varionval.
Vauguon (la).
Vaux (la).
Varenne (la).
Vaux-Hainaut (la).
Vaux-Paillot (la).
Vaupuits (la).
Vaux-Sainte-Marie (la).
Vente-Carrée (la).
Vigneux (le).
Vivier (le).
Voëmont.

* * *

Sur la frontière limitrophe des territoires de Montiers-sur-Saulx et de Paroy, dans le bois du Plessier appartenant à

Digitized by Google

Mme Charles Remy, de Rouvroy, se trouve un hêtre coté sur la carte d'Etat-major et connu sous le nom de Haute-Faysse. Il mesure 3 m. 30 de circonférence à un mètre de hauteur et dressait naguère sa tête altière à 40 mètres environ. Son volume de bois de service était estimé à 52 solives. Inutile d'ajouter, qu'à l'instar du roi Saül sur ses compatriotes, il dominait de beaucoup ses congénères ; il s'apercevait même de 10 lieues à la ronde. Depuis de longues années, il était devenu un but d'excursion pour les touristes qui en venaient admirer les proportions. Mais le cyclone du 19 juin 1908, qui a respecté les modestes baliveaux, a décapité le géant des forêts, les débris de sa tête ont rempli plusieurs chariots de bois de chauffage, et une fente descend dans son énorme tronc sur une longueur de 7 à 8 mètres. Survivra-t-il longtemps à ses blessures ? la cognée du bucheron devra-t-elle prochainement l'achever ? Ainsi tombe la tête des superbes et sera un jour humilié celui qui s'élève.

Dans ce même bois du Plessier s'ouvre un précipice dont on ignore la profondeur. Or, il paraît qu'en 1814 il devint le tombeau d'un malheureux capitaine russe qui y fut précipité par un guide français peu scrupuleux, chargé de le conduire de Morlaix à Joinville.

* * *

Plus près du village et dans la même direction que le hêtre colossal du Plessier, se voit une ancienne croix de pierre, que dans les années de ferveur, par tradition immémoriale, le clergé et les paroissiens visitaient processionnellement le jour de l'Ascension. Elle est encadrée de trois tilleuls et protège la plaine de son ombre, en même temps qu'elle rappelle à l'ouvrier des champs le drame sanctificateur du Golgotha. Elle porte le nom de Croix S. Cyr. A la tête du monument on lit la date de 1686 et, du reste, elle est bien du style de cette époque. Une minuscule niche restée vide donne à penser qu'elle devait jadis contenir une statuette de la Vierge ou peut-être de S. Cyr ou S. Cyriaque, patron de la paroisse. Malheureusement une assez longue inscription burinée sur le socle a disparu sous les injures du temps et les souliers ferrés des enfants ; ceux-ci, pas plus que celui-là, n'ont jamais su rien respecter.

Digitized by Google

Nous ne résistons pas à la tentation de citer ici quelques beaux vers éclos dans le cœur de Marie Jenna :

Lorsqu'un char nous emporte, au matin d'un beau jour,
Et sous nos yeux ravis, fait passer tour à tour
Les épis ondoyants, les touffes d'églantines,
Les faucheurs dans les prés, les bois et les collines ;
Ah ! qu'il est doux de voir apparaître soudain
Le signe de la croix sur le bord du chemin !
La croix ouvrant ses bras à la misère humaine,
La croix planant sur nous triomphante et sereine,
Et mêlant, sous l'éclat de la nature en fleur,
A l'ivresse des yeux cette extase du cœur !...

*
* *

Aux confins d'Osne et de Paroy, mais sur le territoire de cette dernière commune, se trouve la ferme du Haut-Bois et, à quelques kilomètres plus loin, sur le territoire de Montiers, est située la ferme de la Haye. Or, au Moyen âge nous avons rencontré des seigneurs d'Osne portant ces noms. Rappelons pour mémoire qu'en 1534 Jehan de la Haye donna en échange à la duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, un four à Osne ; qu'en 1571 François de la Haye, qualifié de « seigneur d'Onne et du Haut-Bois », aliène ses droits seigneuriaux d'Onne et du Haut-Bois à Claude de Roussy ; qu'enfin, en 1587, Anthoine et Mathieu de la Haye recouvrent le gagnage du Haut-Bois, ainsi que leur portion de droits sur la seigneurie d'Osne.

Dans la suite, la ferme du Haut-Bois appartint au prieuré, car en 1629 un bail de cette ferme est fait par les religieuses, comme nous l'avons vu au chapitre IV, et dans le procès-verbal des biens du couvent que nous avons donné au chapitre VII, est explicitement nommé le Haut-Bois.

A la ferme de la Haye, propriété de la famille Jacquot, de Joinville, sont conservés des vestiges d'une ancienne chapelle, convertie hélas ! aujourd'hui, en une porcherie. La grande fenêtre ogivale du fonds du sanctuaire et la porte d'entrée assez basse et formant un arc en accolade indiquent, d'après nos modestes connaissances archéologiques, une construction du XVI^e^ siècle ou fin du XV^e^.

Digitized by Google

Mais à qui pouvait bien servir cette chapelle ? Etait-ce à une communauté religieuse dont le souvenir est entièrement effacé ? ou bien à un château qui n'a laissé aucune trace de son histoire ? ou bien plutôt à une dépendance, une maison de campagne, un refuge pour les malades du Val d'Osne ? Un bois tout proche appartenait jadis à cette communauté, il est nommé dans un inventaire de 1644 et contenait alors 285 arpens 31 cordes. Aujourd'hui encore, il porte le nom de Bois-des-Dames. Nous avons trouvé dans cette forêt une ancienne borne de pierre couverte de mousse sous laquelle est artistement sculptée une Vierge-Mère.

* * *

Pour terminer ce chapitre sont nécessaires quelques notions géologiques sur le territoire d'Osne. Mais *cuique suum ;* mon incompétence en géologie m'a contraint d'avoir recours aux lumières d'un ami, qui s'est empressé d'acquiescer à ma demande, M. l'abbé Bazzi, le sympathique et docte professeur du Petit Séminaire de Bourbonne, qui, du reste, n'est pas un étranger pour les habitants d'Osne, m'a envoyé la savante note que je transcris et pour laquelle je lui adresse ici ma plus vive gratitude :

Le finage d'Osne, un des plus vastes de la région, s'étend, du Nord au Sud, depuis la haute vallée de Chevillon jusqu'aux minières de la Houpette (Montreuil), sur une distance de 6 kilomètres et demi et mesure 5 kilomètres, de l'Ouest à l'Est, depuis la ferme de Thugnéville jusqu'à celle du Haut-Bois, celle-ci rattachée à Paroy, celle-là à Curel.

C'est un immense plateau coupé en deux, de l'Ouest à l'Est, par une ligne et étroite vallée d'érosion où débouche un assez grand nombre de combes plus ou moins allongées, aux flancs très abruptes couverts de vignes jadis prospères et couronnés de bois et de friches.

Sans parler des alluvions qui, sous l'herbe verdoyante de l'étroite prairie, garnissent le fond de la vallée depuis le village jusqu'à Curel, le *sous-sol* comprend trois terrains différents :

1° *Kimméridien* au bas, 2° *Portlandien* en haut, 3° débris de *Néocomien* par places, sur les points les plus élevés.

Le terrain *Kimméridien* tire son nom de la baie de Kimmeridge, au nord de l'Angleterre, où ce terrain a été particulière-

Digitized by Google

ment observé ; on l'appelle aussi *argile à virgules,* pour indiquer sa composition et l'espèce de fossiles qui le caractérise le mieux : l'*exogyra virgula*. Ce petit coquillage, en forme de virgule, est répandu abondamment dans les marnes qui séparent les nombreux lits d'un calcaire fendillé à grain très fin. Tel est, dans son ensemble, ce terrain dont les éboulis caillouteux ont formé la terre végétale des coteaux. Il règne dans notre département, sur une bande dirigée du Nord-Est au Sud-Ouest, depuis Gondrecourt jusqu'à Bar-sur-Aube et porte Lézéville, Germisay, Bettoncourt, Domremy, Mussey, Rouécourt, Ambonville, Guindrecourt-sur-Blaise, Argentolles, avant de s'enfoncer sous le terrain suivant. Quand il s'y est enfoncé, il continue encore d'effleurer des vallées : de la Marne jusqu'à Sommeville, de Chevillon, d'Osne-le-Val, de Thonnance-Montreuil, du Rongeant et de ses affluents, de la Saulx et de l'Ornain.

Le *Portlandier* tire son nom de la presqu'île de Portland, sur la Manche (encore en Angleterre patrie de la géologie). Il se compose ici principalement de ce qu'on appelle le calcaire du Barrois. C'est une nappe de sédiments, ou dépôts marins, qui surmonte les terrains jurassiques et va plonger sous les terrains crétacés. Son bord extérieur touche Bar-le-Duc, Joinville, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, en décrivant un quart de cercle. On y distingue de bas en haut : 1° des calcaires lithographiques, c'est-à-dire à grain extrêmement fin, gris-jaunâtres, séparés en bancs mince par des lits encore plus minces d'un argile marneux, blanchâtre, contenant des fossiles ; 2° une alternance de bancs d'un calcaire à structure grossière (avec débris rougeâtres de coquillages) et de marnes grises, à texture grumeleuse ; 3° de calcaires lithographiques de plus en plus cariés et tournant à l'oolithe.

Ce calcaire du Barrois est couronné ça et là par une assise de pierre blanche, tendre et solide à la fois, célèbre sous le nom d'*oolithe vacuolaire,* exploitée pour architecture et monuments funèbres, à Chevillon et à Savonnières (Meuse). Son nom lui vient de son grain qui ressemble à des œufs de poissons entremêlés de petites cavités ou vacuoles. On trouve cette roche sur le territoire d'Osne, au nord de la vallée : à la ferme Thugné, au-dessus de la Chalêtre (chemin de Chevillon), tout au nord, au bois de la Mézangère, enfin autour de la ferme du Haut-Bois, où elle se trouve elle-même recouverte ou pénétrée par les débris

Digitized by Google

ferrugineux des premiers dépôts crétacés. Des minières y ont été ouvertes qui sont abandonnées.

Les mêmes dépôts ferrugineux accumulés dans les anfractuosités du calcaire se retrouvent au sud de l'Osne, au bois de Chatillon (chemin de Thonnance) et à la Houpette (chemin de Montreuil). Ces îlots ferrugineux pour la plupart sont plantés de forêts, les calcaires sont couverts de céréales, les coteaux Kimméridiens sont plantés de vignes, hélas ! bien délaissées (1).

Tous ces terrains sont légèrement inclinés vers Paris ; ils vont plonger sous les terrains crétacés qui leur sont superposés sur la rive gauche de la Marne et suivent une ligne qui passe à peu près par Sommermont, Nomécourt, Mathons, la Blaise, Blumerey, Nully. On se rend compte de cette inclinaison en comparant les altitudes de quelques points culminants.

Ainsi sur la rive droite de la vallée il y a :

312 mètres au-dessus du Val d'Osne (sentier de Chevillon) ;

322 mètres au-dessus des vignes (Osne) ;

330 mètres au-dessus de la source de l'Osne ;

327 mètres à la Croix S. Cyr ;

370 mètres à la Grosse Faysse.

Sur la rive gauche :

327 mètres au-dessus du Val d'Osne (bois de Baudray) ;

372 mètres au-dessus de Montreuil (à la Houpette).

Signalons une petite faille entre la Croix S. Cyr et la Haute-Faysse. Le néocomien et l'oolithe ont subi une dévellation qui les ont mis au niveau du calcaire Barrois.

Le territoire d'Osne-le-Val n'a été que peu exploré jusqu'ici par les paléontologistes. Il serait utile d'examiner avec soin tous les affleurements principaux, les fossés, les carrières, les chemins creux, partout où le sous-sol se montre à nu, afin de découvrir et de collectionner les fossiles, caractéristiques des terrains ; enfin de noter les localités les plus fossilifères. La géologie y gagnerait de pouvoir préciser exactement la délimitation de chaque terrain ; délimitation qui n'est pas toujours aussi nette et aussi indiscutable que pourrait le faire croire la vue d'une carte ou d'un schéma géologique.

---

(1) Il paraît que le minerai de fer en roche qui fut extrait sur le territoire d'Osne pendant quelques années était un des plus riches du département. (Jolibois.)

Digitized by Google

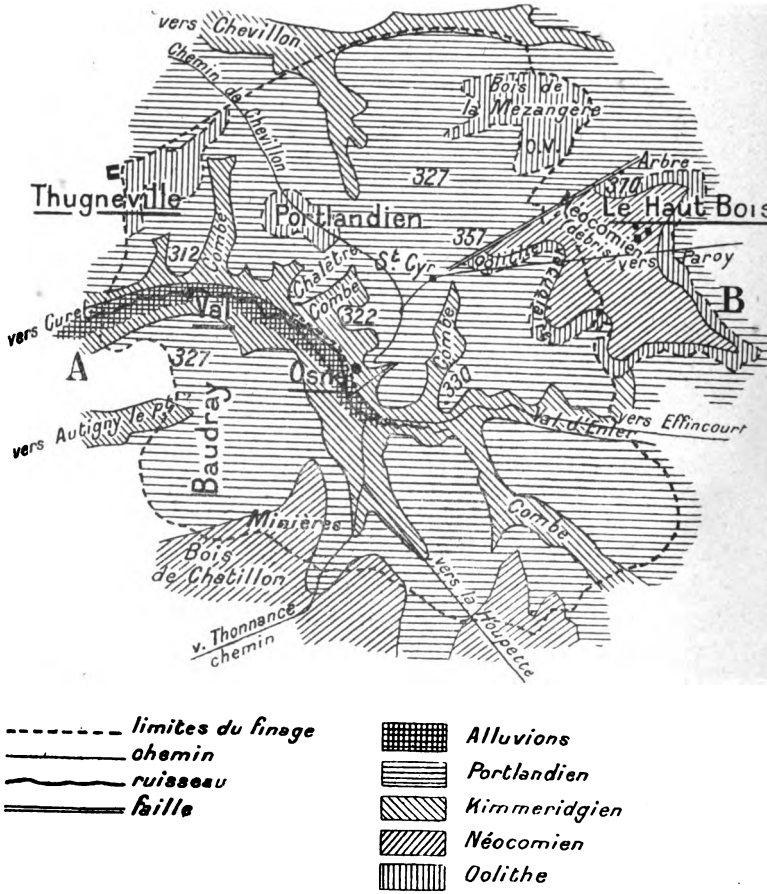

Carte géologique du territoire d'Osne.

Digitized by Google

CHAPITRE XX

La Fonderie du Val d'Osne

Nous avons vu le prieuré du Val d'Osne, en 1700, prendre le chemin de Charenton et les religieuses bénédictines abandonner le vallon qu'elles occupaient depuis 560 ans ; nous avons dit que la maison fut vendue avec ses biens en bloc par le directoire du district de Joinville, le 5 juillet 1791, à cinq adjudicataires en commun, savoir : Louis Regnault le jeune, René Guillemin, Claude Demogeot, Cyriaque Chutin et Joseph Chutin, négociants, demeurant à Osne, qui peu de temps après les aliénèrent en détail.

M. François Le Gendre, curé d'Osne, acheta, ou plutôt échangea contre ses propriétés privées, le couvent et le clos adjacent. Nous avons dit encore que ce même abbé Le Gendre les céda le 1er thermidor an VIII (20 juillet 1800), juste un mois avant sa mort, à Jean-Baptiste-Cyriaque Martin, moyennant la somme de 12.000 francs. Enfin Mme Marie-Jeanne Piault, veuve de Cyriaque Martin, les revendit à son tour à M. Jean-Pierre-Victor André, pour en faire une fonderie d'art. L'acte de vente passé devant Me Regnier, notaire à Joinville, est du 11 octobre 1834 et le prix d'achat de 40.000 francs.

Depuis longtemps déjà avaient disparu les anciens bâtiments du couvent, la chapelle, les cellules, le réfectoire, etc. ; mais cette année les logements des fermiers, les granges, écuries, pressoirs, moulins, viviers, tout fut démoli, pour faire place à des hauts-fourneaux, à divers ateliers en bois et en fer, à de vastes hangars qui abriteront les mouleurs, à des collections de modèles en tout genre, à des magasins, enfin à une maison de maître pour les patrons.

Désormais, le chant des anciennes religieuses sera remplacé par le bruit des marteaux frappant sur l'enclume, l'encens des cérémonies saintes par la fumée des hautes cheminées, et trop

Digitized by Google

souvent hélas ! le blasphème inconscient succédera à la psalmodie des prières liturgiques et aux oraisons pieuses des servantes du Seigneur.

* * *

M. Jean-Pierre-Victor André, homme de haute intelligence et de grande initiative, avait déjà dirigé des forges à Brousseval et à Thonnance-les-Joinville, avant de fonder la célèbre usine du Val d'Osne, et s'il est mort prématurément sans laisser de postérité, son nom n'en a pas moins continué d'honorer l'industrie, dans la personne de son neveu, M. Hippolyte André, mort en 1891, à l'âge de 65 ans, commandeur de l'ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand, maître de forges et maire de Cousances (Meuse) ; de M. Ernest André, son petit-neveu, actuellement encore directeur et propriétaire des mêmes fonderies de Cousances-aux-Forges ; de Mme veuve Chatel, née André, sa petite-nièce, épouse du regretté directeur et co-propriétaire de l'usine de Bayard.

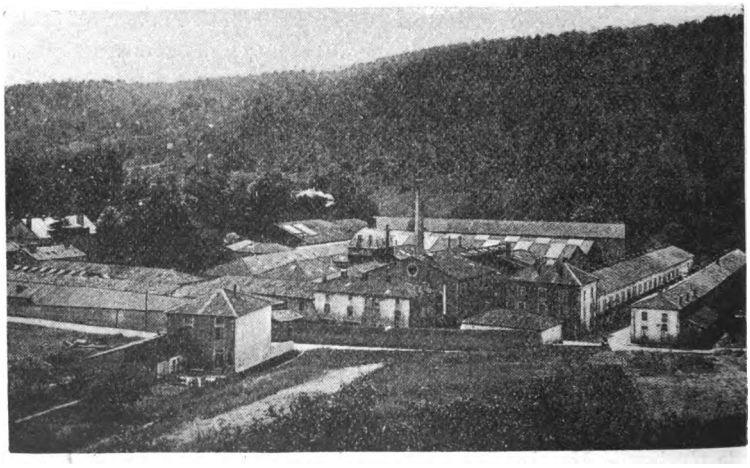

Bâtiments de la fonderie d'art d'Osne-le-Val.

C'est grâce à l'obligeance de Mme veuve Chatel, que nous pouvons donner le portrait du fondateur du Val d'Osne. Qu'elle en soit ici publiquement remerciée !

Digitized by Google

La fonte d'ornement était inconnue avant M. Victor André. La fonte de fer se bornait à produire des tuyaux, des plaques et de la poterie. M. André créa de toutes pièces l'industrie de la fonte d'ornement. Il fit établir, par des artistes de mérite, des modèles de balcons, de balustrades, de panneaux, et parvint à remplacer le fer forgé dépourvu d'ornementation, à moins d'une dépense considérable, par une ornementation riche, de bon goût, se pliant à toutes les exigences de la décoration.

M. André, fondateur du Val d'Osne

Abordant le grand art, Monsieur André, et après lui ses successeurs, ne cessèrent de créer les modèles les plus riches en statues, vases, candélabres, fontaines monumentales.

Les artistes les plus célèbres : Mathurin Moreau, Liénard, Pradier, Carrier-Belleuse, Jacquemard, Isidore Bonheur, Delaplanche, Rouillard, Gautherin, Auguste Moreau, Hippolyte Moreau, Le Nordez, Diébolt, Serres, etc., etc., lui prêtèrent le concours de leur talent et l'aidèrent à former une collection unique au monde.

Ce fut encore une bonne fortune pour le Val d'Osne, quand en 1878, après la mort de M. Ducel, autre industriel dans la fonte d'art, il put acquérir la collection choisie de l'usine de Pocé, collection moins importante que celle du Val d'Osne, mais remarquable en statues et surtout en articles religieux. Les deux collections se complétaient l'une par l'autre. Et puis elles s'augmentent tous les jours par la création de modèles nouveaux dans le goût du jour, et maintiennent comme valeur artistique la fonte de fer, au niveau des productions les plus artistiques du bronze.

M. André était l'âme de son usine ; de la capitale où il habitait habituellement, il la dirigeait, la commandait, et souvent la visitait : il veillait à tout, se rendait compte de tout, inspirait tout. On n'exagère pas en affirmant qu'elle fut longtemps, sinon

Digitized by Google

la seule, au moins la plus importante fonderie du monde, par le nombre et la variété de ses modèles, la perfection et le fini de ses objets d'art, l'intelligence et le goût de ses mouleurs et de ses ciseleurs. Aussi bien a-t-elle peuplé l'univers de ses statues profanes et religieuses. On y compte pas moins de 40.000 modèles. Citons quelques-unes de ses productions en pièce battue :

Groupes Pégases, en bronze doré, de 5m50 de haut, surmontant les pilônes en pierre du pont Alexandre III, par Granet et Steiner.

La Gloire, en bronze doré, par Granet, hauteur 5m50.

La Renommée, en bronze doré, par Steiner.

Statue équestre du général Hoidjinks, par Carrier-Belleuse, hauteur 4 mètres.

Jeanne d'Arc équestre, grande nature, monument de Montebourg, par Math. Moreau et Le Nordez.

Monument d'Alise, par Math. Moreau et Le Nordez.

Groupe du Travail, en bronze, monument des Girondins, pour la ville de Bordeaux, hauteur 3m50.

Groupe de la Sécurité, en bronze, monument des Girondins, hauteur 3m50.

Grande figure de la Justice, en bronze, monument des Girondins, hauteur 5 mètres.

Groupe de la Fraternité, en bronze, monument des Girondins, hauteur 3m50.

Grande figure de la Paix, en bronze, monument des Girondins, hauteur 5 mètres.

Groupe de six figures, de 2 mètres, en bronze, monument des Girondins.

Grands chevaux-poissons, de 5 mètres, en bronze, monument des Girondins, par Debrie.

Le Dénicheur d'Aigles, en bronze, grande nature, par Gossin. Salon de 1899. Ville de Paris.

Groupe Surprise, en bronze, grande nature, par Perron. Salon de 1899.

Monument du capitaine Géreaulx, pour Libourne, par Granet.

Groupe supérieur du monument de Kossovo, en bronze, par Yovanovitch, hauteur 5m50.

La Paix armée, monument pour la Serbie, par Yovanovitch.

Digitized by Google

Diane et Endymion, en bronze, grande nature, par Damé. Salon de 1899.

Monument de Don Manuel Belgrano.

Monument du prince Miloch, par Yovanovitch.

Monument Terrier, pour la ville de Dreux, par Marx.

Monument Rochambeau, pour l'Amérique, par Hamard, hauteur 3m20.

Monument Jacques Cartier, pour la ville de Saint-Malo, par G. Bareau, hauteur 2m60.

Les Soutiens du monde, par Bartholdi.

Hommes d'armes, du palais fédéral de Berne, par James Vibert.

Marguerite d'Anjou, pour la ville d'Angers, par Mathurin Moreau, hauteur 3m20.

Grand groupe de l'Arcade, du 75e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, à Bruxelles, par Vander-Stoppen, des Enfants et de Groat.

Monument de J.-J. Rousseau, à Montmorency, par Carrier-Belleuse.

Monument de Salta, élevé à la mémoire de l'Indépendance de la République Argentine, par de Grégorio.

Les Vasques de Londres, fontaine géante.

Les statues des Cascades du Trocadéro.

La Vierge de Rome, pour la République du Chili ; hauteur 12 mètres, poids 40.000 kil., etc., etc.

Nous ne pouvons résister à la tentation de citer encore quelques-unes des pièces curieuses, qui nous ont le plus frappé, dans la riche galerie des modèles :

C'est la *statue du Laocoon*, groupe antique du musée du Vatican ; c'est le *Valet des chiens*, par Jacquemart ; le Piqueur à cheval, par Le Nordez ; Mercure, par Rochet ; le Christ, de Bouchardon, grande nature ; les Nymphes à la fontaine, par Carrier-Belleuse ; le Berger Phorbas, avec son nouveau-né dans les bras ; la Vénus de Milo ; le Fusilier et le Zouave du pont de l'Alma, par Diebolt ; la Diane chasseresse, antique ; le Moïse de Michel-Ange ; le Gladiateur mourant, antique ; Les Lutteurs, antique du musée de Florence ; un Neptune colossal ; la Vénus d'Arles ; Polymnie, antique ; une Amazone, antique ; Christophe Colomb, hauteur 5 m. ; Persée tenant la tête de Méduse qu'il

Digitized by Google

vient de couper, antique ; Silène donnant à boire à Bacchus enfant ; Griffons divers ; la Justice, le Centaure, la Navigation, la Science, l'Industrie, l'Art, les quatre Saisons, les trois Grâces ; Jason liant sa sandale ; Groupes de Sangliers, des Taureaux, des Cerfs, des Biches, un Paon ; le Loup et l'Agneau ; un Caïman ; la Chèvre à la Ruche ; le Lion et le Serpent ; le Lion et le Crocodile ; Chevreuil attaqué par des Chiens ; Aigles divers ; Lions divers ; Tigres ; Lionne tenant un lionceau dans sa gueule ; Statues religieuses en tous genres : Sacré-Cœur, Vierges-mères, Immaculées colossales, Vierge de Murillo, hauteur 4 m. ; N.-D. de Lourdes, S^{t} Pierre, S^{t} Paul, S^{t} Antoine de Padoue, S^{t} Louis de Gonzague, S^{t} Nicolas, S^{t} Eloy, S^{te} Madeleine, S^{te} Marie-Egyptienne, S^{ts} Martyrs, Evêques, etc., etc. Et nous en omettons beaucoup.

Si ces milliers de statues étaient placées sur des socles appropriés et séparées de quelques pieds, elles formeraient des lignes de plusieurs kilomètres et offriraient, aux yeux des spectateurs ravis, la plus belle exposition mondiale. Aussi, grâce à la bienveillance de la direction de l'usine, de nombreux visiteurs se donnent la satisfaction de parcourir cette incomparable galerie et en sortent émerveillés.

La Société possède dans la Capitale, au siège social, 58, boulevard Voltaire, de superbes magasins remplis de modèles les plus riches et les plus variés, en même temps que des plus artistiques, soit en bronze, soit en fonte d'art. Nous y avons admiré une église entière, nous voulons dire tout son mobilier : autel, retable, statues, christ, chaire à prêcher, appuis de communion, fonts baptismaux, stations de chemin de croix, bénitiers, chandeliers, candélabres, lustres, girandoles, etc.

* * *

Voici les principales récompenses obtenues par le Val d'Osne dans les diverses expositions ou les concours :

Paris 1834, médaille de bronze.
Paris 1839, médaille d'argent.
Paris 1844, médaille d'or.
Paris 1849, médaille d'or.
Londres 1851, council medal.

Digitized by Google

Paris 1855, médaille d'honneur.
Bordeaux 1859, diplôme d'honneur.
Montpellier 1860, médaille d'honneur.
Troyes 1860, médaille de vermeil.
Besançon 1860, hors concours.
Londres 1862, council medal.
Nice 1865, diplôme d'honneur.
Porto (Portugal) 1865, médaille d'honneur.
Paris 1867, médaille d'or.
Lyon 1872, diplôme d'honneur.
Santiago 1875, premier prix.
Paris 1878, grand prix deux médailles d'or.
Melbourne 1879, médaille d'argent.
Bruxelles 1880, diplôme d'honneur.
Amsterdam 1883, diplôme d'honneur.
Paris 1889, hors concours, membre du jury.
Bordeaux 1895, grand prix.
Paris 1900, hors concours, membre du jury.

A l'exposition de 1844, M. André, à qui le jury décerna une médaille d'or, fut décoré par le roi Louis-Philippe en personne ; et certes jamais croix ne fut mieux méritée dans le travail, l'art et l'industrie. Malheureusement il mourut dès 1851.

Mme veuve André, par ses directeurs, continua à faire marcher l'usine pendant 4 ans ; mais, en 1855, elle la vendit plus de deux millions à une société en commandite qui avait pour titre : « Société Barbezat et Cie , de 1855 à 1867 ; puis Société Fourment, Houillé et Cie, de 1867 à 1870 ; et, depuis cette époque, elle porte le nom de *Société Anonyme des Fonderies d'Art du Val d'Osne* ».

* * *

Le Conseil d'administration qui dirigea la Société de 1870 à 1892 commit, par imprévoyance et par défaut du sens des affaires, bien des fautes qui alourdirent financièrement la marche de la Société.

Aussi, en 1892, un groupe important d'actionnaires, à la tête duquel se trouvait M. Charles Hanoteau, provoqua-t-il le remplacement de ce Conseil d'administration. M. Charles Hanoteau,

Digitized by Google

industriel, juge au tribunal de commerce de la Seine, nouvel administrateur-délégué élu par le nouveau Conseil, apporta immédiatement, avec la grande énergie et le sens pratique le plus avisé, toutes les réformes nécessaires et donna en quelques mois une impulsion nouvelle aux affaires de la Société.

Il ne s'occupa pas seulement des intérêts de la Société, mais aussi de ceux des ouvriers et du personnel, pour lesquels il créa une caisse de retraite sur l'Etat qui, alimentée uniquement des deniers de la Société, peut être considérée actuellement comme un modèle du genre, par les dispositions larges et généreuses qui assurent à tout employé et à tout ouvrier, pour ses vieux jours, une importante retraite incessible et insaisissable, même s'il quitte l'usine, et sans demander le moindre versement au personnel.

En dehors de tous les services qu'il a rendus au Val d'Osne, cette institution suffirait à elle seule à honorer grandement M. Charles Hanoteau.

En 1895, il passa les pouvoirs d'Administrateur-Délégué à son fils, M. Henri Hanoteau, ingénieur des Arts et Manufactures, qui dirige encore actuellement la Société, en s'inspirant des bonnes traditions paternelles.

* * *

Voici la liste des directeurs du Val d'Osne :

1° M. Perron, dans les trois ou quatre premières années ;

2° M. Charles Froideau, neveu par alliance de M. André ; il mourut le 27 août 1846, à l'âge de 37 ans, et fut inhumé au cimetière d'Osne, ainsi que son épouse, Charlotte-Caroline Rougemas, décédée le 25 octobre 1855, âgée de 35 ans ;

3° M. Grosjean, de 1846 à 1855 ;

4° M. Barbier, de 1855 à 1856 ;

5° MM. Mauclère et Mary, de 1856 à 1864 ;

6° M. Mauclère, seul, de 1864 à 1866 ;

7° M. Carénou, sorti de l'Ecole Centrale, de 1866 à 1867 ;

8° M. Mary, seul, de 1867 à 1892 ;

9° M. Vigneron, de 1892 à 1902 ;

10° M. Moulun, depuis 1902.

Digitized by Google

En 1856, M. Barbezat, administrateur-délégué, agrandit considérablement l'usine, fit de vastes constructions, ajouta un second haut-fourneau, réalisa pour un temps la prospérité et vit affluer des cinq parties du monde les commandes que l'on ne suffisait plus à satisfaire ; il fallut en faire exécuter dans d'autres usines des environs. C'était vraiment l'ère de l'apogée du Val d'Osne, qui n'ayant point ou peu de concurrents, vendait au prix qu'il voulait.

Mais l'intelligent industriel qu'était M. Barbezat, grisé par le succès, dépassa peut-être les bornes des dépenses modérées et endetta ainsi la Société, dont les actions baissèrent et ne remontèrent plus depuis cette époque.

M. Barbezat n'en eut pas moins de grands mérites, que lui reconnut la Société, en donnant à sa mort son nom à la rue des maisons du Val d'Osne que, du reste, il avait fait construire lui-même pour loger les nombreux ouvriers de son usine.

Notre devoir d'historien impartial nous oblige d'ajouter qu'il eut aussi le tort d'être trop ardent prosélyte de sa confession luthérienne, en faisant occuper toutes les places de bureaux et de chefs de chantiers par ses coreligionnaires, et en introduisant même de nombreux protestants dans le pays. Osne n'en compta pas moins de 200 dans un moment (1), ce qui ne pouvait manquer d'amener des désordres de plus d'un genre.

C'est ainsi qu'en 1866 le directeur Carénou était de la religion réformée, ainsi que le comptable Schreud et ses fils employés, et Gillotin, et d'autres que nous oublions. On prête même à M. Barbezat l'intention de protestantiser toute l'usine si Dieu lui eut accordé une plus longue vie.

La présence de ces nombreux hérétiques, la plupart de nationalités étrangères, amena nécessairement dans la paroisse des divisions et ne fut pas une des moindres causes de la décadence de la Religion et, partant, de la morale que nous déplorons aujourd'hui.

Les disciples de Luther et de Calvin se réunissaient, pour le prêche et autres cérémonies de leur culte, dans une chambre située dans les jardins du bout-haut, entre la grande Rue et la

(1) La colonie ouvrière du Val d'Osne est très bien organisée et nous ne devons pas négliger de remarquer que la plupart de ses membres sont protestants. (Jolibois, 1858.)

Digitized by Google

rue Haute. Le ministre qui desservait ce temple improvisé et plus que modeste, venait de Joinville.

Une école protestante fonctionna également pendant une dizaine d'années environ et servait pour les enfants des deux sexes. Elle était tenue par une dame Vallette, dont le mari devint chef des pompiers. Mais la conduite déplorable de celui-ci provoqua la démission de toute la compagnie et entraîna la fermeture de l'école. C'était vers 1887.

* * *

Si la fonderie du Val d'Osne, à l'instar de toutes les usines, occupe parfois des ouvriers peu stables, plus ou moins nomades, voire de vrais chevaliers errants, qui partent à la cloche de bois et font le désespoir des petits commerçants, on doit à la vérité d'ajouter qu'un nombre respectable d'hommes sérieux y passent la plus grande partie de leur vie laborieuse. Enfants de 12 ou 14 ans, ils ont débuté par le compagnonnage et l'apprentissage, ils se sont perfectionnés dans le moulage, dans l'ajustage, dans la ciselure. Les uns transforment, ou du moins transformaient jadis, le minerai en fonte malléable, d'autres la transportent liquide et incandescente dans les moules qu'ils ont préalablement préparés avec grand soin ; ceux-ci martèlent le bronze, ceux-là alimentent ou dirigent les machines à vapeur ou les forces hydrauliques. Il en est d'autres qui transportent sur des wagonnets les objets d'art à peine refroidis et sortis des moules fumants. Ces statues passent par la raperie pour y laisser les sables adhérents, par les ateliers des ciseleurs pour y être ébarbées et rognées ; elles sont enfin conduites au pinceau des peintres qui doit leur donner le ton de la pierre, du marbre ou du bronze antique, voire de l'or et de l'argent. Il n'est pas jusqu'aux femmes, aux enfants et aux vieillards, qui ne trouvent dans ce centre industriel, quelqu'emploi rémunérateur proportionné à leurs forces et à leurs aptitudes.

Combien d'ouvriers actifs pourraient y célébrer leurs noces d'or du travail ! Aussi bien la médaille d'encouragement et le petit nœud de ruban tricolore sont-ils venus dire à un grand nombre la satisfaction du gouvernement et les proposer à l'imitation de camarades plus jeunes. Honneur à ces vétérans du

Digitized by Google

travail et de la régularité ! Leurs noms sont dignes de passer à la postérité. Voici ceux que nous avons pu recueillir dans la commune, il en est certainement d'oubliés :

MM.	MM.
Edmond Guyot.	Gustave Gérard.
Théophile Piault.	Ulysse Mathieu.
Pierre Luther.	Charles Klein.
Louis Martin.	Nicolas Thil.
Nicolas Engler.	Désiré Martin.
Pierre Engler.	Hippolyte Millot.
Ernest Mourot.	Léon Claudin.
Auguste Mourot.	Auguste Demassey.
François Thomas.	Hippolyte Mary.
Joseph Frèchard.	Alphonse Gigard.
Zéphirin Lucot.	Gustave Lombard.
Eugène Defer.	Auguste Florentin.
Jules Vidot.	Adolphe Leclerc.
Auguste Martin.	Jules Martin.
Alfred Lhuillier.	Alexandre Eternot.
Jules Drouot.	Michel Thomas.
Nicolas Gasmann.	Louis Reinhart.
Nicolas Voillaume.	Joseph Pasteur.
Léon Regnault.	Jules Thérien.
Jean-Baptiste Hanin.	Charles Muller.
Théophile Bardel.	Joseph Pasteur.
Jules Millet.	Victor Berthel.
Apollon Saleur.	Valère Linard.
Paul Choler.	Jules Baudin.
Georges Schœnher.	Emile Enius.
Alexis Tharasse.	

* * *

Si la fonderie du Val d'Osne, comme bien d'autres sociétés industrielles, a subi il y a quelques années une crise financière, elle en est sortie victorieuse, et aujourd'hui encore elle occupe plus de 200 ouvriers, et a du travail pour en occuper un plus grand nombre, si elle pouvait en trouver. Quoi qu'en divers

Digitized by Google

lieux et jusque dans la région, des fonderies analogues se sont élevées, produisant des fabrications similaires, cependant, chauvinisme à part, il nous semble qu'on chercherait en vain ailleurs le fini et la perfection des détails rencontrés au Val d'Osne. C'est du moins notre humble avis. Du reste les premières récompenses obtenues dans toutes les expositions, viennent confirmer nos dires et les rendre indéniables. Jusqu'alors, et peut-être en sera-t-il encore ainsi pendant de longues années, cette superbe fonderie est et demeure sans rivale sérieuse.

L'usine a une caisse de secours, alimentée en partie par l'ouvrier, dans des apports mensuels, et en partie par la Société.

Cette caisse vient en aide à la victime d'un accident ou d'une maladie ; elle paie les remèdes et les frais de médecin aussi bien que ceux des funérailles. Son Conseil est composé d'ouvriers.

Une autre caisse de bienfaisance, alimentée exclusivement des dons personnels de l'Administrateur-Délégué, vient en aide aux infortunes spéciales que la caisse de secours mutuels ne peut pas secourir, ou ne peut secourir qu'imparfaitement.

Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, une caisse de retraites fondée par M. Charles Hanoteau et continuée et développée par M. Henri Hanoteau, l'Administrateur-Délégué actuel, donne à tout employé et à tout ouvrier, sans exiger d'eux aucun versement, la certitude d'une vieillesse à l'abri du besoin.

Une coopérative fournit au plus bas prix les produits alimentaires à chacun de ses membres, qui partagent même les bénéfices. Des logements sont fournis aux familles d'ouvriers qui le désirent, à des prix de location raisonnables. Donc le côté matériel ne laisse rien ou peu à désirer. Puisse-t-il en être de même pour le moral et le religieux ! C'est le vœu le plus ardent de celui qui écrit ces lignes.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI

Statistiques diverses

Notre époque est sans contredit une époque de découvertes, d'inventions géniales, de travaux scientifiques. Depuis quelques années, que de nouvelles merveilles trouvées dans les forces de la nature, et plus ou moins insoupçonnées jusqu'alors: C'est le *radium*, avec ses étonnants effets ; c'est la télégraphie et la téléphonie sans fil ; c'est l'aviation, avec ses dirigeables, ses aéroplanes, ses monoplans, ses biplans et autres instruments ailés ; c'est l'art de voir à travers les corps opaques, avec les rayons X ; celui d'enregistrer et de reproduire les sons par le phonographe, le graphophone, le gramophone, etc. ; et où s'arrêtera le génie humain ?

Mais ne peut-on pas dire aussi et avec non moins de vérité, que notre temps est aux statistiques. On veut tout compter, tout soupeser, afin de tout régler. Bien que M. Thiers ait dit de la statistique : « C'est l'art de préciser ce qu'on ignore », on ne peut nier qu'elle a du bon.

Pour nous mettre à l'unisson, faisons aussi des chiffres, et efforçons-nous d'être le moins inexact possible. Et d'abord :

I. — Mouvement de la population

Pour une campagne, le nombre des habitants d'Osne est relativement élevé et le fut, ce nous semble depuis longtemps, ce qui lui eut mérité facilement le nom de bourg ou au moins de bourgade.

Mais avant les recensements officiels par têtes, quel était le chiffre exact de la population ? il serait difficile de le dire ; on ne peut que le supputer, d'après les notes qui nous restent.

« Dans l'ancien régime, dans les recensements officiels, comme dans les décisions relatives à la répartition des tailles

Digitized by Google

entre les localités, dit Albert Babeau, on ne comptait pas la population par têtes, mais par feux. »

En 1626, il y avait à Osne, selon le procès-verbal de visite épiscopale de cette année, que nous avons rapporté, 200 feux et 500 communiants. Nous savons d'autre part que dans les années 1628, 1629 et 1630, il y eut respectivement 517, 520 et 530 communions pascales accusées par M. le curé. Ces données sont l'indice d'une agglomération assez nombreuse pour une campagne. Il nous semble qu'en supposant tous les adultes ou à peu près, remplissant le devoir pascal, eu égard à la natalité prolixe de l'époque, on peut sans exagération, doubler à peu près le nombre des habitants.

Voici, au sujet de la natalité, une petite statistique qui devrait faire monter le rouge au front des chefs de familles de notre France moderne : elle est tirée du registre de catholicité, signé : J. Hosdier.

Années	Baptêmes	Mariages	Décès
1614	38	8	15
1615	31	5	7
1616	26	3	8
1617	28	10	10
1618	44	4	9
1619	33	8	6
1620	28	6	7
1621	27	0	2
1622	29	6	4
1623	23	7	12
Totaux	305	57	80

La moyenne de ces dix années est donc de 30 naissances 1/2 et de 8 décès. Que l'on compare les chiffres d'aujourd'hui, dont les décès surpassent les naissances, et l'on aura la mesure de la décadence des mœurs. Et puis, la France se suicide en supprimant les berceaux ; si elle persévère dans cette voie néfaste, c'est la mort à brève échéance.

Le registre du receveur des impôts royaux en 1789, nous donnera sinon le nombre de la population entière, au moins celui des chefs de familles ; je crois devoir le copier *in extenso,*

Digitized by Google

malgré sa longueur, il aura l'avantage de rappeler les noms des familles de l'époque, familles qui pour la plupart subsistent encore. Voici la pièce telle qu'elle se comporte :

« Rolle et répartition et dénombrement de tous les manans et habitants de la communauté d'Osne-le-Val qui sont tenu et obligé de payer annuellement pour droits seigneuriaux une somme de cinquante livres que le sindic en exercice est obligé de prélever sur tous les dits habitants et de remettre ladite somme entre les mains de son Receveur et en outre une poule que chaque particulier habitant doit payer au dit Receveur, et tous les forains chaquin la somme de sept sols et dix deniers :

1. François Millot, une poule.
2. Claude Hanin, une poule.
3. François Guillaume, une poule.
4. Charles Charpentier, une poule.
5. La veuve Hubert Raguin, une demy-poule.
6. Jean Regnault, une poule.
7. Nicolas Demogeot, une poule.
8. Jean Charles, une poule.
9. Cyriac Bouillot, une poule.
10. Joseph Bouillot, une poule.
11. Joseph Guyot, une poule.
12. Jean Brigand, une demy-poule.
13. Jean Raguin, une demy-poule.
14. La veuve Sébastien Piault, une demy-poule.
15. Joseph Triffaut, le jeune, une poule.
16. Joseph Triffaut, l'aîné, une poule.
17. Louis Regnault, une poule.
18. Sébastien Regnault, une poule.
19. Catherine Regnault, un quart de poule.
20. Elisabeth Bouillot, un quart de poule.
21. Jean Bouillot, une poule.
22. Joseph Bouillot, une poule.
23. La veuve Cyriac Bouillot, une demy-poule.
24. Marie Bouillot, un quart de poule.
25. Cyriac Haguinier, une poule.
26. Marguerite Charles, un quart de poule.
27. François Regnault, une poule.

Digitized by Google

28. Cyriac Chutin, une poule.
29. Joseph Chutin, une poule.
30. Joseph Regnault, une poule.
31. Jean Brigand, une poule.
32. Pierre Barthier, une poule.
33. Cyriac Triffaut, une poule.
34. Joseph Piault, une poule.
35. Marijeanne Triffaut, un quart de poule.
36. Pierre Thiébaut, une poule.
37. Antoine Demandre, une poule.
38. Claude Regnault, une poule.
39. La veuve Hanin-Gauthier, une demy-poule.
40. Etienne Viard, une poule.
41. Ciriac Viard, une poule.
42. Claude Viard, une poule.
43. Joseph Regnault, une poule.
44. Jeanne Bouillot, un quart de poule.
45. Nicolas Garon, une poule.
46. La veuve Claude Debard, une demy-poule.
47. Nicolas Debard, une poule.
48. François Lahalle, une poule.
49. Nicolas Barthier, une demy-poule.
50. Claude Barthier, une poule.
51. La veuve Joseph Barthier, une demy-poule.
52. Anne Piault, un quart de poule.
53. François Piault, une poule.
54. Joseph Thiébaut, une poule.
55. Joseph Mauloy, une demy-poule.
56. La veuve Jean Mauloy, une demy-poule.
57. La veuve Nicolas Piault, une demy-poule.
58. Firmin Saleur, une poule.
59. Ciriac Mourot, une poule.
60. Marguerite Charle, un quart de poule.
61. Marie Triffaut, un quart de poule.
62. François Hanin, une poule.
63. Ciriac Houdier, une poule.
64. Jean Vincent, une poule.
65. Henriette Vincent, un quart de poule.
66. Pierre Guyot, une poule.

Digitized by Google

67. Marijeanne Gauthier, un quart de poule.
68. François Gauthier, une demy-poule.
69. Joseph Triffaut, une poule.
70. Jean Regnault, une poule.
71. La veuve Nicolas Piault, une demy-poule.
72. Jean Regnault, une poule.
73. Ciriac Piault, une poule.
74. Henriette Regnault, un quart de poule.
75. Louis Regnault, une poule.
76. Nicolas Regnault, une poule.
77. Claude Bertrand, une poule.
78. Claude Gauthier, une poule.
79. Jean Thomas, une poule.
80. Thoussaint Aubry, une poule.
81. La veuve Nicolas Aubry, une demy-poule.
82. Jean Millot, une poule.
83. Menge Regnault, une poule.
84. François Regnault, une poule.
85. Claude Millot, une poule.
86. Joseph Hance, une demy-poule.
87. Claude Hance, une demy-poule.
88. Sébastien Hance, une demy-poule.
89. Pierre Hance, une demy-poule.
90. Joseph Lahalle, une poule.
91. Jeanne Brigand, un quart de poule.
92. Claude Tharasse, une poule.
93. Louis Regnault, une poule.
94. Claude Bertrand, une poule.
95. François Charle, une poule.
96. La veuve François Gauthier, une demy-poule.
97. Michel Buret, une poule.
98. Claude Charle, une poule.
99. Simon Regnault, une poule.
100. Louis Regnault, une poule.
101. Nicolas Guyot, une poule.
102. Ciriac Lahalle, une demy-poule.
103. Anne Piault, un quart de poule.
104. Sébastien Piault, une poule.
105. La veuve Sébastien Buret, une demy-poule.

Digitized by Google

106. Jean-Baptiste Millot, une poule.
107. Michel Tharasse, une poule.
108. La veuve Nicolas Piault, une demy-poule.
109. Cyriac Martin, une poule.
110. François Colson, une poule.
111. Pierre Beuret, une poule.
112. Nicolas Demogeot, une poule.
113. François Beuret, une poule.
114. Pierre Piault, une poule.
115. François Gauthier, une poule.
116. La veuve Claude Piault, une demy-poule.
117. Pierre Charle, une poule.
118. Ciriac Martin, une poule.
119. Joseph Lantonet, une demy-poule.
120. François Martin, une demy-poule.
121. La veuve Jean Guyot, une demy-poule.
122. Réné Buret, une poule.
123. La veuve Henry Plique, une demy-poule.
124. Nicolas Plique, une demy-poule.
125. La veuve Pierre Bouillot, une demy-poule.
126. Anne Bouillot, un quart de poule.
127. La veuve Jean Tharasse, une demy-poule.
128. La veuve Nicolas Demogeot, une demy-poule.
129. François Demogeot, une poule.
130. Claude Millot, une poule.
131. La sœur d'écolle, une demy-poule.
132. François Plique, une poule.
133. Ciriac Vincent, une poule.
134. Antoine Thomas, une poule.
135. Ciriac Thomas, une poule.
136. Louvent Thomas, une poule.
137. La veuve Vincent Bardel, une demy-poule.
138. Nicolas Bardel, une poule.
139. Joseph Bardel, une demy-poule.
140. Ciriac Regnault, une poule.
141. Réné Bardel, une poule.
142. Joseph Berthel, une poule.
143. Joseph Bardel, une poule.
144. Antoine Piault, une poule.

Digitized by Google

145. Jean Demogeot, une poule.
146. François Buret, une poule.
147. La veuve François Doulot, une demy-poule.
148. Ciriac Lahalle, une demy-poule.
149. Jean-Baptiste Lahalle, une demy-poule.
150. Claude Coquard, une poule.
151. Auguste Demassai, une poule.
152. Hubert Piault, une demy-poule.
153. Ciriac Piault, une demy-poule.
154. Anne Piault, un quart de poule.
155. Jean Tharasse, une poule.
156. Gaspar Denis, une poule.
157. Joseph Thiébaut, une poule.
158. Ciriac Brigand, une poule.
159. François Buret, le jeune, une poule.
160. Nicolas Guillaumet, une poule.
161. Réné Demogeot, une poule.
162. Pierre Buret, une poule.
163. Ciriac Buret, une poule.
164. Réné Colson, une poule.
165. Claude Vincent, une poule.
166. Jacques Berthel, une poule.
167. Jean-Baptiste Charle, une poule.
168. Marie Millier, un quart de poule.
169. Louis Mauvage, une poule.
170. François Martin, une poule.
171. Nicolas Leconte, une poule.
172. Marianne Leconte, un quart de poule.
173. Claude Lahalle, une poule.
174. Joseph Brigand, une poule.
175. La veuve Antoine Charle, une demy-poule.
176. Jean Coquard, une poule.
177. Jacques Demogeot, une poule.
178. Claude Demogeot, une poule.
179. Nicolas Charle, une poule.
180. Sébastien Martin, une poule.
181. La veuve Sébastien Haguinier, une demy-poule.
182. Claude Guyot, une poule.
183. François Millet, une poule.

Digitized by Google

184. Ciriac Vincent, une poule.
185. Joseph Gérardin, une poule.
186. Louis Jacobé, une poule.
187. La veuve François Demogeot, une demy-poule.
188. Antoine Debard, une poule.
189. Réné Guillemin, une poule.
190. Ciriac Demogeot, une poule.
191. La veuve François Brigand, une demy-poule.
192. La veuve Claude Mourot, une demy-poule.
193. François Mourot, une poule.
194. Anne Mourot, un quart de poule.
195. Claude Lahalle, une poule.
196. Nicolas Demogeot, une poule.
197. Ciriac Coquart, une poule.
198. La veuve Bernard Regnault, une demy-poule.
199. La veuve Nicolas Leconte, une demy-poule.
200. Nicolas Leconte, une poule.
201. La veuve François Leconte, une demy-poule.
202. Jeanne Demogeot, un quart de poule.
203. Pierre Demogeot, une poule.
204. La veuve Pierre Henrion, une demy-poule.
205. Claude Houdier, une poule.
206. Joseph Houdier, une poule.
207. Claude Mourot, une poule.
208. Joseph Berthel, une poule.
209. Nicolas Thiébaut, une poule.
210. Michel Bardel, une poule.
211. Nicolas Millot, une poule.
212. Jean Charle, une poule.
213. Jean Buret, une poule.
214. François Demogeot, une poule.
215. Ciriac Demogeot, une poule.
216. Joseph Brigand, une poule.
217. Simon Bardel, une poule.
218. La veuve Jean Bardel, une demy-poule.
219. Marguerite Bardel, un quart de poule.
220. Joseph Houdier, une poule.
221. Claude Demogeot, une poule.
222. Nicolas Charle, une poule.

Digitized by Google

223. François Demogeot, une poule.
224. François Millot, une poule.
225. Charles Bassemont, une poule.
226. François Bassemont, une poule.
227. Aubin Martin, une poule.
228. Claude Demogeot, une poule.
229. Claude Périn, une poule.
230. La veuve Réné Lantonet, une demy-poule.
231. François Berthel, une poule.
232. Joseph Demogeot, une poule.
233. Joseph Demogeot, une demy-poule.
234. Catherine Raguin, un quart de poule.
235. Monge Brigand, une poule.
236. Laurent Fournier, une poule.
237. François Berthel, une poule.
238. Ciriac Guillaumé, une poule.
239. La sœur d'écolle, une demy-poule.
240. Anne Coquard, un quart de poule.
241. Henriette Demogeot, un quart de poule.
242. Pierre Périn, une poule.

FORAINS

MM. Colson de Rainel, et puis :

Ciriac Demogeot	7	s. 6	d.
François Demogeot	7	— 6	—
Jean Regnault	7	— 6	—
François Coquard	7	— 6	—
Marie Coquard	7	— 6	—
Jean Coquard	7	— 6	—
François Regnault	7	— 6	—
Mᵉ Margot	7	— 6	—
Louis Berton	7	— 6	—
Claude Demogeot	7	— 6	—
Michel Bardel	7	— 6	—
La veuve Claude Mourot	7	— 6	—
François Millot	7	— 6	—
Jean Coquard	7	— 6	—
Claude Coquard	7	— 6	—
Ciriac Brigand	7	— 6	—

Digitized by Google

MM.	Jean Tharasse	7 s. 6 d.
	Claude Tharasse	7 — 6 —
	François Colson	7 — 6 —
	François Buret	7 — 6 —
	Nicolas Bardel	7 — 6 —
	Joseph Houdier	7 — 6 —
	Joseph Triffaut	7 — 6 —
	Claude Lahalle	7 — 6 —

Le présent Rolle fait par moi Ciriac Martin receveur du domaine, demeurant au dit Osne, contenant tous les habitants de la paroisse d'Osne et forains qui sont redevables audit domaine pour l'année dix-sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : Martin.

Vu le présent Rolle en deux feuilles de grand papier, nous disons qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur ; en conséquence que les y dénommés seront chacun à leur égard contraints par toutes les voyes de droit au paiement des sols et deniers y portés de ce.

Donné en notre Hôtel le 18 may 1790.

Signé : Bailly de Joinville.

D'après la liste de ces chefs de ménage, il devait y avoir dans la paroisse environ un millier d'âmes, car les enfants étaient nombreux.

A remarquer dans ce tableau :

1° Que les veuves y figurent au nombre de 32, les vieilles filles dans leurs ménages privés au nombre de 23, et les garçons au nombre de 19 ;

2° Que les deux sœurs d'école, qui ne sont point autrement désignées, sont taxées à l'instar des veuves, d'une demy-poule, tandis que les vieilles filles ne paient qu'un quart ;

3° Que les noms patronymiques les plus souvent répétés sont ceux de Demogeot 24 fois, de Regnault 21 fois et de Piault 15 fois. C'étaient donc alors les familles les plus nombreuses ;

4° Que le prénom de Ciriac que portaient un grand nombre d'hommes, s'explique quand on sait que saint Cyriaque est le principal titulaire de l'église d'Osne, et que celui de Nicolas qui

Digitized by Google

est aussi fréquent, vient de l'ancienne chapelle spéciale dédiée à Osne au saint évêque de Myre, chapelle qui avait jadis ses revenus et son chapelain. Ces deux saints étaient en grande vénération et confiance dans la paroisse ;

5° Que l'ordre d'inscription des chefs de familles est sans doute celui de leurs habitations respectives ; ce qui nous le fait supposer, ce sont les noms des frères et sœurs qui, en plusieurs endroits de la liste, se succèdent immédiatement et indiquent une demeure sinon commune au moins voisine.

* * *

Voici maintenant, d'après les recensements officiels, les nombres que nous avons rencontrés dans les divers annuaires de la Haute-Marne, que nous avons pu découvrir :

Années	Habitants	Années	Habitants
1804	940	1866	1623
1806	954	1872	1540
1808	993	1876	1503
1833	992	1881	1335
1837	992	1886	1178
1841	1180	1891	945
1846	1216	1896	860
1851	1260	1901	876
1856	1272	1906	820
1861	1504	1911	762

A noter que le mouvement ascendant de la population indique les époques les plus florissantes et les plus lucratives de l'usine du Val d'Osne, ainsi que la création de la fonderie de Messieurs Saleur, comme le mouvement descendant, constaté spécialement vers 1880, vient de la fermeture de cette dernière fonderie, et vers 1890, de la diminution des commandes et par suite de la diminution des salaires au Val d'Osne. A ces dernières époques, eut lieu l'exode d'une grande partie de la jeunesse vers la capitale.

Une des causes de cette émigration et de la diminution de la population, vient aussi de l'abandon de la viticulture qui cesse d'être rémunératrice, par suite des maladies dont est atteinte la

Digitized by Google

vigne et des gelées printanières qu'elle subit chaque année. Du reste, ce mouvement migrateur vers les grands centres, se fait sentir dans toutes les campagnes. La ville attire par ses plaisirs alléchants, ses gros gains, ses promesses de prompte fortune, qui ne sont souvent que des appâts trompeurs. Combien eussent été plus heureux en suivant la carrière modeste de leurs aïeux, en continuant à tracer les sillons de l'héritage paternel, en respirant à pleins poumons l'air hygiénique de la plaine !

* * *

Tableau des naissances, mariages et décès, de mai 1612 à 1909 inclusivement :

Périodes décennales	Naissances	Mariages	Décès
De 1612 à 1619	239	46	84
1620 1629	306	41	79
1630 1639	252	61	326
1640 1649	217	47	83
1650 1659	210	26	79
1660 1669	232	53	90
1670 1679	189	34	73
1680 1689	162	48	82
1690 1699	227	48	85
1700 1709	268	73	132
1710 1719	220	46	77
1720 1729	189	60	111
1730 1739	300	71	160
1740 1749	286	52	208
1750 1759	236	46	156
1760 1769	234	54	197
1770 1779	288	60	178
1780 1789	271	52	220
1790 1799	312	79	225
1800 1809	265	59	220
1810 1819	224	70	224
1820 1829	270	83	199
1830 1839	273	78	224
1840 1849	280	114	235

Digitized by Google

Périodes décennales	Naissances	Mariages	Décès
De 1850 à 1859	373	111	401
1860 1869	475	85	375
1870 1879	398	109	355
1880 1889	215	74	282
1890 1899	169	85	208
1900 1909	174	53	207

A noter. — 1° Que le chiffre énorme des décès, dans la période de 1630 à 1639, provient du choléra de 1636, qui fit 261 victimes.

A noter. — 2° Que notre chiffre des mariages, depuis un demi-siècle, diffère sensiblement du chiffre officiel, parce que nous n'avons pas compté les mariages exclusivement civils que nous ne pouvons, en notre qualité de catholiques, considérer comme légitimes, et qui d'ailleurs sont trop facilement dissolubles, pour être pris au sérieux.

A noter. — 3° A titre de curiosité, que dans les actes de baptêmes antérieurs à 1620, presque tous les enfants avaient deux parrains et deux marraines ; ceux qui n'ont qu'un parrain et deux marraines, ou *vice-versâ* deux parrains et une marraine, ou un seul de chaque sexe, sont très rares. Mais à partir de 1620, ils n'ont plus désormais uniformément qu'un seul parrain et une seule marraine. Les recteurs de paroisse avaient sans doute reçu l'ordre de mettre à exécution l'interdiction faite par le Concile de Trente, de la pluralité des parrains et des marraines.

Dans les siècles antérieurs, le parrainage était parfois encore plus multiplié ; c'est ainsi que la B. Jehanne d'Arc eut six marraines. Mais la docte assemblée des Pères du Concile y vit un abus et le supprima. N'était-ce pas un abus en effet de multiplier sans raison l'empêchement diriment de parenté spirituelle, contracté au baptême par les parrains et marraines avec leurs filleuls et les pères et mères de ces filleuls ?

Digitized by Google

* * *

Naissances d'enfants illégitimes, c'est-à-dire nés en dehors du mariage, de 1831 à 1880 :

De 1831	à 1840	12
1841	1850	18
1851	1860	16
1861	1870	30
1871	1880	18

Ce tableau est extrait d'une statistique officielle demandée par l'administration, et dont le double est demeuré dans les archives communales.

* * *

Aujourd'hui, 1er janvier 1910, on compte dans la commune :

1 nonagénaire, 20 octogénaires et 72 septuagénaires, parmi lesquels 32 sont âgés de 75 ans au moins.

74 veuves, 25 veufs, 7 célibataires filles et 13 célibataires hommes, âgés de 30 ans au moins.

Une famille de 8 enfants vivants, six de 7 enfants, trois de 6 enfants et sept de 5.

Dans les fonctions et les métiers, on trouve :

19 cultivateurs, 159 forgerons ou employés des forges, 14 vignerons ou cultivant encore quelques vignes, 2 chapentiers-menuisiers, 2 maréchaux-charrons, 2 maçons, 2 cordonniers, 2 boulangers, 1 charcutier, 1 jardinier-maraîcher, 1 fabricant de hottes, 1 marchand et fabricant de bicyclettes, 5 marchands-épiciers, 5 hôteliers ou cabaretiers, 2 gardes-forestiers, 2 gardes-champêtres, 1 receveur-buraliste, 1 employé des télégraphes et téléphones, 1 appariteur, 1 curé-desservant, 1 instituteur, 2 institutrices.

L'école des garçons est fréquentée par 33 enfants, l'école des filles par 32, et l'école enfantine des deux sexes, par 41.

Digitized by Google

* * *

II. — Statistiques agricoles puisées aux archives communales

Races

Années	Chevaline	Bovine	Porcine	Ovine	Caprine
	—	—	—	—	—
1862	120	183	500	803	60
1876	125	10 bœufs et 130 vaches	180	800	70
1907	78 chevaux 2 ânes	3 taureaux et 10 bœufs 132 vaches	140	620	25

Division du territoire en 1862

Terres labourables	1513 hect. 63
Prés naturels, pâturages et pacages	46 — 41
Vignes	164 — 19
Bois communaux et particuliers	857 — 04
Jardins	6 — 15
Vergers	7 — 25
Autres superficies cultivées ou cultivables	32 — 72
Superficies non cultivables	36 — 27
Total	2663 hect. 66

Productions en 1862

Denrées	Hectares	Hectol.	Produits totaux
	—	—	—
Froment	350	6	2.100 hectolitres.
Seigle	50	6	300 —
Orge	25	18	450 —
Avoine	375	20	7.500 —
Pommes de terre	32	120	3.840 —
Colza	2	12	24 —
Navette	6	4	24 —
Chenevis	3	12	36 —

Digitized by Google

Produits en 1877

Denrées	Hectares	Hectol.	Totaux
Blé.	450	14	6.300 hectolitres.
Seigle	30	11	330 —
Orge	10	14	124 —
Avoine. . . .	455	18	8.190 —
Pommes de terre.	72	90	6.480 —
Vignes. . . .	125	30	3.750 —

Produits en 1879

Denrées	Quintaux
Blé.	1.260
Seigle	81
Orge.	108
Avoine.	2.592
Pommes de terre.	1.350
Betteraves.	1.200
Colza.	29
Chanvre.	3
Foin.	1.500
Trèfle.	655
Luzerne.	4.080
Sainfoin.	240

Productions récoltées en 1892

Denrées	Hectares	Quintaux	Totaux
Blé.	200	9	1.800 quintaux.
Seigle. . . .	30	12	360 —
Orge	8	6,50	52 —
Avoine. . . .	205	6	1.230 —
Betteraves. . .	6	50	300 —
Trèfle. . . .	7	7	49 —
Luzerne . . .	65	6	390 —
Sainfoin . . .	20	4	80 —

Digitized by Google

Diverses cultures en 1907

Terres labourables et prairies artificielles.	1.385 hectares.
Prairies naturelles.	66 —
Pâturages et pacages.	139 —
Vignes.	24 —
Landes et terres incultes.	102 —
Bois et forêts.	903 —
Territoire non compris dans les catégories ci-dessus.	44 —

Récoltes de 1907

Denrées	Hectares	Hectolitres	Totaux
Blé	206	15	3.090 hectolit.
Seigle	16	12	192 —
Orge.	9	15	135 —
Avoine	240	12	2.880 —
Pommes de terre .	27 à 100 quint.		2.700 quintaux.
Betteraves . . .	20 à 50 —		1.000 —

Nota. — Nous ne garantissons pas l'exactitude de ces chiffres qu'il nous semble difficile de constater ; et puis nous avouons notre incompétence en cette matière.

* * *

A remarquer la disparition presque complète de la culture de la vigne. En effet, en 1879, il est accusé une production de 5.375 hectolitres de vin provenant de 125 hectares de vigne. En 1882, les mêmes 125 hectares ne produisent plus que 2.500 hectolitres. Mais en 1907, il n'y a plus que 24 hectares de vigne et en 1911 peut-être moins de 10 hectares. De superbes coteaux tout entiers ou sont arrachés ou demeurent incultivés. On peut dire, sans exagération, que c'en est fait de la viticulture à Osne.

Cependant cette culture de la vigne fut au siècle dernier, surtout dans sa première moitié, une des principales sources de la richesse du pays. Les vastes caves voûtées qui se voient dans le sous-sol de nombre d'habitations, attestent l'abondance des

Digitized by Google

récoltes passées. Le vin et l'alcool étaient, il est vrai, à bas prix ; mais dans chaque coteau coulait pour ainsi dire une fontaine jaillissante du précieux liquide cher à Bacchus.

On cite telle année où les cuves et les tonneaux débordaient, et des grappes vermeilles demeuraient suspendues aux ceps, faute de récipients pour les recevoir. Et parfois la qualité ne laissait rien à désirer. Qui n'a entendu parler du vin de la Comète ! Il s'agissait de 1811 ; de celui plus récent de 1846 dont les dernières bouteilles ont naguère disparu ; de celui de 1865 qui n'eut pas son égal dans le siècle ; de ceux de 1868, de 1870 et enfin de 1893, qui tous pouvaient presque rivaliser par leur force alcoolique et leur bouquet, avec nos meilleurs crus de Bourgogne et de Bordeaux.

Malheureusement nous sont venues, de par delà l'Océan, des maladies de la vigne inconnues de nos pères et dont nous ignorions jusqu'aux noms, il y a quarante ans ; noms aussi barbares que funestes sont leurs effets ; tels sont le phylloxera, le black-rot, l'oïdium, le mildiou, la cochylis, etc.

Sans doute, des remèdes, depuis quelques années expérimentés, peuvent enrayer le mal. Mais il faudrait surtout défoncer le sol à une certaine profondeur, en extirper les racines contaminées et replanter un plan nouveau et greffé. Or le découragement a envahi le vigneron d'Osne, qui redoute les aléas et ne semble pas décidé à ce travail de renouvellement ; il préfère s'adonner à d'autres occupations. De là le mouvement d'émigration constaté plus haut et le nombre tous les jours croissant de vignes abandonnées.

Mais le vignoble d'Osne qui disparaît était-il bien ancien ? M. l'abbé Adam ne le pensait pas. Voici les deux notes qu'il nous a laissées à ce sujet, nous les donnons textuellement, en faisant remarquer qu'elles ont été écrites vers 1850 ou 1860 :

« M. Jacques Demogeot indiquait ordinairement les professions dans ses actes de catholicité. En 1676, les actes de cette seule année relatent 30 laboureurs, tandis qu'ils ne citent que 5 manouvriers et 1 vigneron. Le vignoble était alors peu considérable ; et il est de tradition que le magnifique coteau de la Bergerie, de la Gentille Femme, n'était pas planté en vignes. Il est présumable que toutes les parties de la vallée accessibles à la charrue étaient en terres labourables, parce qu'anciennement

Digitized by Google

on ne tirait guère parti que des meilleurs cantons des terres hautes. Les hommes de cinquante ans d'aujourd'hui ont vu d'immenses plaines couvertes de friches et de buissons. Ce n'était pas seulement l'imperfection de l'agriculture qui faisait négliger ces plaines. Outre la difficulté des montagnes dont on triomphe aujourd'hui, les plaines hautes avaient trois autres inconvénients : 1° le danger des invasions, l'ennemi ne s'aventurait pas librement dans la vallée qu'il savait défendue ; 2° la fraîcheur occasionnée par la plus grande étendue des bois ; et 3° les terrains de chasse, objet de la prédilection des seigneurs. Il en résultait que la population devait trouver, autant que possible, son pain dans la vallée. On pouvait la cultiver jusqu'à une assez grande hauteur pour y recueillir le seigle et l'orge, qui faisaient le fond du pain du peuple. Alors les vignes occupaient ce qui est devenu des cerisières ou des friches. »

Ailleurs, le même M. Adam écrit : « Jean Charles, venu de Vaudrémont, est désigné en 1680 par la profession de vigneron ; Pierre Beuret, de Paris, qui épousa en 1656 Philiberte Lorette, et fut le père de tous les Beuret d'Osne, vint exercer la même profession, ainsi que Claude Guillaumet, de Domremy-aux-Chèvres. Il est probable que les rares vignes de la vallée appartenaient au seigneur, qui faisait venir d'ailleurs des vignerons qu'il ne trouvait pas dans le pays, ce qui le ferait penser, c'est que ces vignerons paraissent en rapport intime avec les seigneurs. »

* * *

Jadis et jusqu'au dernier quart du siècle dernier, était cultivé, dans la plupart des familles, le chanvre nécessaire à la confection du linge, en même temps que sa graine oléagineuse servait presque exclusivement à l'éclairage. Sans doute les inventions modernes ont procuré des produits et des procédés bien supérieurs en intensité et en propreté à la modeste lampe d'antan. Il est permis toutefois de regretter la disparition des tisserands, qui emplissaient les armoires de nos grand'mères d'un linge blanc et solide, sinon fin.

C'est naturellement aux femmes qu'il appartient de filer le chanvre pendant la morte-saison. Comme autrefois les matrones

Digitized by Google

du royaume filant pour la rançon de du Guesclin, toutes à Osne rivalisaient d'ardeur, depuis les aïeules aux cheveux blanchis par les ans, jusqu'aux fillettes, et se réunissaient en groupes pendant les longues soirées d'hiver. En même temps que leurs doigts tenaient la quenouille et leur pied tournait le rouet, elles ne manquaient pas d'égayer la veillée par le chant de vieux Noëls, ou le récit extravagant des fées et des revenants, sans oublier les *Lessiveuses du puits Jean Bertrand et le Sotret du bois de Motuet.* Pendant ce temps, les hommes aiguisaient les échalas destinés à la vigne. Aujourd'hui toutes ces occupations ne sont plus qu'un souvenir du passé.

* * *

III. — Du registre des gardes forestiers de la commune d'Osne, il conste que du mois de mai 1809 au 1er janvier 1840, 193 procès-verbaux furent faits pour délits dans les bois communaux, procès ainsi répartis par périodes décennales :

De 1809 à 1820	72
De 1820 à 1830	48
De 1830 à 1840	73

Et dans la forêt de Baudrais, propriété du duc d'Orléans, ils furent bien plus fréquents encore. Du 2 fructidor an X (20 août 1802) au 14 avril 1809, c'est-à-dire en moins de sept ans, 143 procès furent dressés par les gardes particuliers de Son Altesse.

Parfois l'audace des délinquants côtoyait l'héroïsme : c'est ainsi que le 9 avril 1816 un procès fut déclaré à un homme de Curel, par les gardes Cyriaque Berthel, Claude Lecomte et François Thiébaut, pour avoir scié à $0^{m}66$ de hauteur, et emmené chez lui, un chêne de la forêt de Baudrais, de $2^{m}33$ de circonférence.

Les délits constatés doivent être moins fréquents de nos jours, du moins croyons-nous. Le nombre des délinquants a-t-il diminué ou l'incurie des gardes augmenté ? A l'Administration des eaux et forêts de répondre (1).

(1) On nous dit, et nous le croyons sans peine, que la grande majorité de ces délits avait pour objet des bois devant servir aux échalas ou aux cercles des tonneaux, qui n'ont plus raison d'être aujourd'hui.

Digitized by Google

* * *

IV. — Autre statistique bien propre à nous faire comprendre l'utilité de la mesure prise par le Conseil général de la Haute-Marne, qui a décidé de payer une prime à tout destructeur de vipères, car ces redoutables reptiles pullulent dans plusieurs contrées du département et sont une menace mortelle aux hommes et aux animaux. Certains coteaux boisés ou peu fréquentés d'Osne sont habités par ces serpents dangereux. Sur son territoire ont été détruites :

En 1907	309	vipères
En 1908	329	»
En 1909	512	»

Ces chiffres progressifs donneraient à penser qu'à l'instar du phénix antique, ces ophidiens vénéneux renaissent de leurs cendres, ou du moins se propagent en raison directe de leur destruction. Il faut bien espérer qu'il n'en est rien et qu'à bref délai, si la prime de destruction est maintenue, cette race ennemie de l'homme aura à peu près disparu de notre pays.

Une des causes de la propagation des vipères est assurément le nombre chaque année croissant de terrains incultes, de côteaux exposés au soleil du midi et laissés en friches par l'abandon de la vigne. Le terrible reptile y naît, y grandit et s'y multiplie en sûreté. Cependant la chasse active qu'on lui fait depuis trois ans, le déloge de sa retraite ; il n'est pas jusqu'aux enfants qui, pendant la saison des chaleurs, n'apportent au village des victimes de leur téméraire audace (1).

1) En 1910, la chasse aux vipères n'a plus produit que 200 unités et en 1911 seulement 189 : il y a donc forte décroissance.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Acte de fondation du Valdone. — 1140

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Quoniam antiquorum patrum nostrorum traditione a sapientibus beatæ memoriæ commendantur, idcirco dona et eleemosynas quos Dnus Gaufridus de Joinvillâ cum honestâ uxore suâ Felicitate et filio ejus juvene Gaufrido et ejus uxore atque genitrice suâ Eldealde, et Guidone Venerabili Lingonensi archidiacono atq. Roberto fratre ejus, pro redemptione animarum suarum et antecessorum suorum, sanctis monialibus in Val Onæ sub titulâ Molismensis ecclæ chro famulantibus donaverant, prædictæ memoriæ commendare non differimus ; prout possumus omnibus notificamus eundem Gaufridum supradictis monialibus locum in Xpo famulantibus dedisse Gerardo Venerabili existente Molismensi abbate.

Dedit etiam eisdem terras illas quas Carrucis suis in confino Onæ colere faciebat et suam partem Corucarum Onæ. Et si quis hominum suorum qui Onæ morantur absque hærede moriretur, si terram suam ibi donaret, eisdem esse concessit, et tertiam partem nemoris illuis quod dictur famillos et quamdam partem nemoris ejusdem à quodam converso Amaurio hæreditario jure possessam et usurarium unius asini ad opus monialium nemore quod dicitur Baldreas et omnia prata quæ Onæ habebat et duos furmos in Joinvillâ et id quod habebat in molendino juxta portam Molente cum ejus appendiciis. Et Minagium mercati Joinvillæ et quadam pascua quorum partem à Guiardo Deriuo trigenta solidis emit. Garnerus autem Guiardi frater et Reberius miles suas partes pascuorum dominabus pro Dei amore dederunt. Item Gofridus eisdem dedit quædam prata rocclinæ quæ emit. Idem Gofridus dedit item monialibus quandam terram in territorio monasterii ad grangiam construandam et quoddam pratum super monasterium et suum boueret, et aliam terram alraidon et Molendinum X Pariete et quidquid in nemore de percio et in campo de Heronnel et alraidon ferro vel aratro colere possent. Hoc etiam facere in territorio Onæ ab eodem Gofrido et hæredibus suis concessum est.

Addo miles de Sancto Urbano dedit pro amore dei quidquid in confino monasterii jure possidebat, Gofrido concedente, Gofridus

Digitized by Google

etiam monalium conventui dedit locum quemdam qui nominatur Menoncors cum omnibus loci appendiciis terra scilicet et aqua (excepta piscatione quam eis non concessit) locum tamen qui Menoncors vocatur et ejus appenditiæ à fratribus qui Calderoni vocantur et Amberto grosso et omnibus hæredibus ejus mercatus est. Præterea omnium nemorum suorum usus et herbarum et aliarum aquarum ubicumque sint dedit monialibus. Testes ex parte Jofridi senis et filii ejus juvenis Jofridi : Guichardus abbas Sancti Urbani, Hugo ejus Prior, Guillermus monachus, Magister Jocermus, Guido clericus, Petrus sacerdos, Dodo de Fronvilla, Richardus nepos ejus, Rogerius de Riuo, Radulphus de Donno Martino, Galterus de Bouillon, Humbertus Grossus et filii ejus, Himbertus et Brutinus Rahors, Radulphus de Murerio, Addo Miles, Johannes ex Pariete, Hugo de Pariete, Albertus frater ejus, Albertus filius Guinievi, Guiardus Mores, Hugo filius Johannis, Hugo filius Angerbandi, Johannes Venator. Ex parte monialium : Girardus abbas Mdismi, Magister Himbertus, Mamandus monachus, Robertus primus Prior supra dictarum monialium.

Je soussigné prestre curé de Poissons et notaire apostolique certifie que la présente copie a été fidèlement faicte sur son original, qui est en parchemin scellé du double sceau à queue pendante de cire jaune au monastère de Nre Dame du Val d'Osne, ce jourd'hui dix-septième juillet mil six cent quatre-vingt dix.

Signé : AUBRY.

(Archives Nationales)

II. — Bulle du pape Eugène III qui soumet le Val d'Osne à l'abbaye de Molesme. — 1145

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Gerardo, Molismensi oblati, ejusque fratribus tam præsentibus quam futuris, regularem vitam professis in perpetuum.

Sicut injusta poscentibus nullus est tribuendus assensus, sic legitima desiderantium non est differenda petitio ; quatinus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulata vires indubitanter assumat.

Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus, placido occurentes assensu, donationem Milonis, comitis Barri, Molismensi ecclesie de Juliaco factam, et Joscerani felicis memorie, Lingonensis episcopi, canonico munimine roboratam, vobis vestrisque successoribus, inconvulso jure concedimus obtinendam, et præsentis scripti suffragio roboramus ; statuentes ut ipsa Juliacensis et que, Deo fauente, jam ex ea processerunt sanctimonalium ecclesie, quos propriis congruum duximus exprimendas vocabulis : in episcopatu Lingonensi, ecclesia Osc ; in episcopatu Catalaunensi

Digitized by Google

ecclesia Vivifontis et ecclesia One ; vel si que future sunt Juliaci propagines, arbitrio et ordinatione abbatis Molismi regulariter disposite, ad laudem et gloriam Dei, sub ditione Molismensis ecclesie jugiter perseverent.

Quia vero predicte sanctimoniales, secundum Juliacensis instituti propositum, perpetua signate clausura ad secularia non declinant negocia, de monachis Molismensibus habebunt sibi spiritualium et temporalium bonorum provisores et ministros, pro suorum apportunitate locorum electos, tamen et probatos abbatis sui fratrumque suorum sano et proviso consilio, et ad eorumdem euntes et redeuntes imperium. Predictarum ingitur ecclesiarum paci et utilitati providentes, apostolica auctoritate precipimus, ut Molismensis ecclesia prefatis monialium ecclesiis potius dominetur officio paterne providentie et consolationis, quam supercilio noxie dominationis ; quatinus monachi Molismenses et sepè jam dicte moniales, quasi membra è diverso venientia et amore fraternitatis ordinata, sub abbate suo, tanquam sub uno capite unum sanctitatis corpus efficiant in Domino.

Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hujus nostre constitutionis paginam, sciens, contra eam temere venire temptaverit, nisi rectum suum congrua satisfactione correxerit, protestatis dignitate careat ; reamque se divino indicio et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine, districte ultioni locis sua jura servantibus sit pax Domini Nostri Jesu Christi ; quatenus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant Amen. Amen. Amen.

† Ego Eugenius catholice Ecclesie episcopus subscripsi (bene valete).

† Ego Oddo, diaconus cardinalis sancti Georgii ad velum aureum, S.

† Ego Albericus, Hostiensis episcopus, S.

† Ego Imarus, Tusculamensis episcopus, S.

† Ego Gregorius, presbyter cardinalis tituli Kalisti, S.

† Ego Umbaldus, presbyter cardinalis tituli sanctorum Johannis et Pauli, S.

† Ego Nicholaus, presbyter cardinalis tituli sancti Cyriaci, S.

† Ego Villanus, presbyter cardinalis tituli sancti Stephani in Cœlis monte, S.

† Ego Octavianus diaconus cardinalis sancti Nicholaï in carcere Tulliano, S.

† Ego Ubaldus, presbyter cardinalis tituli sancte Crucis in Jerusalem, S.

Ego Gregorius, diaconus cardinalis sancti Angeli, S.

Ego Iacinthus, diaconus cardinalis sancte Marie in Cosmydyn, S.

Digitized by Google

Datum Viterbii, per manum Roberti S. R. E. presbyteri cardinalis et cancellarii, XIIII kalendas decembris, indictionne VIIII ; Incarnationis Dominice anno millesime centensimo quadragesimo quinto ; pontificatus vero domini Eugenii tertii pape, anno primo.

(Archives de l'Yonne. Cart. de l'Yonne, tome I, pages 397-399).

III. — Donation au Val d'Osne par une dame de Chevillon et confirmation par Geoffroy de Joinville. — 1188

Ego Gofridus senior de Joinvillâ notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod Dna Vuilla de Chevillon, quando peregrina filia sua facta fuit sanctimonialis Ecclesie Vallis One dedit usurarium in Oiamont in omnibus commodis pratorum essartarum et tres minas annonœ quas ibidem habebat et decem denarios apud Angoulencourt, quoddam pratum apud Musterot quod pater ejus jam dederat prœdictæ Ecclesiæ pro filia sua Isabel. Hoc donum dedit etiam Jofridus frater ejus antequam iret in Jerusalem, filius dominæ Villæ Ranaudus et tota proles ejus concessit et pascua in fine de Chevillon ita quod nullum domnum ibi fieret, et si forte fieret capitale sine emendatione restitueretur et ratum permaneret sigilli mei impressione confirmatum fuit. Testes sunt Bartholomeus priôr, Odo camerarius, Hugo capellanus, frater Radulphus, Stephanus de Colle, Johannes Venator, Guido Venator, Henricus Mergus, Eurardus Guienne de Numerat, Hues de Rinel, Robertus filius Dni Gofridi junioris. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo octavo ut memoriter teneatur.

Pour copie conforme : AUBRY.

(Archives Nationales).

IV. — Compromis entre les religieux de Molesmes et les religieux du Val d'Osne. — 1258

Nous Ysabeau, humble prieuse du Val d'Onne, et tous li conuent de ce mesmes lieu, faisons sçauoir à tos ces qui ces lettres verront, que nous voulons et octroyons que li moines de Molesme, qui sont en nostre maison dou Val d'Onne et qui desor en avant y seront pour faire le service Nostre Seigneur, ayent et tiennent en leur domoine propre et en leur seignorie, à toujours mais, perpétuellement, pour leurs vivre et pour ce que mestiers leur sera, lou minaige de Joinuille tout entièrement, et voulons et octroyons que cil qui sera prieur en nostre maison, ou ses commandemens, puisse prendre et admoisoner et recevoir lou deuant dit minaige de Joinuille, et dispenser et despendre et départir, selon ce qu'il cuydera

Digitized by Google

que mestier soit à luy et à son compaignon moine, sans en parler à nous, ne à notre commandement. Et en ce deuant dit minaige nous ne retenons riens, ne seignorie, ne enseignement, ne réseruement, ne autre chose nulle.

Aprés voulons et octroyons que li devant diz moine ayent à tousiours mais, chascun an, les quatre muyds de vin que nous soulions prendre és présoir le seignour de Joinuille. Et si voulons et octroyons que li devant diz moine ayent leurs usaige en tous les boys que nous auons et aurons desor en avant, usaige tel que nous y auons. Et si voulons et entendons que en tous les boys que nous auons et aurons desor en auant, que li devant diz moines puissent prendre toutes les choses que mestiers leurs seront, sans ce qu'ils vendre et sans en donner. Et li asne et li sergent qui nous amainent la buche dou boys, qui est appelé Yaldrehex, amanra à tousiours mais, chasque venredi, tent com li boys durera, buché pour li deuant diz moines. Aprés nous voulons et octroyons que li deuant diz moines cuysent en nostre fourt et mollent en nostre molin, franchement, à tousiours mais, sans payer fournaige ne moulture.

Aprés nous voulons et octroyons que li deuant diz moines ayent de nostre jardin, qui est dedans la cloison de noz murs, dès le maistre pilliez du grand chancel de nostre moustier par deuers la maison aux moines, selon la cloison ancienne, tout droit au chemin prés de nostre vigne tout aligné, selon noz murs tiranz droit au fourt leiz la porte.

Aprés nous, ou cil qui sera procurerres nos biens temporelz paiera et rendra, chascun an, à toujours mais, quatre livres de tournois à celui qui sera prieurs de notre maison, à deux termmes ; c'est-à-dire à la saint Rémy, quarante solz tournois, et à Pasques, quarante solz tournois. Et toutes ces choses dessus dites voulons et octroyons que li deuant diz moines ayent et tiennent franchement, quiètement, à tousjours mais, sans charges de debtez, procurations de subuentions et de exactions et de extorsions de tous seignours et de tous juges espirituelz et temporelz et de toutes autres charges.

Et ce il aduenait que aulcun demandast ou deuant diz moines aucune chose, pour raison de procuration de euesques et d'archeuesques, ou subuention d'apostolle, ou de légat, ou d'autre message apostolique, ou de aultruy, ou de disme, ou pour douzème au roy, ou pour autre taille, ou par autre quelque manière nous serons tenues à payer de noz propres rentes, ou cy qui sera procureur de noz temporelz, en acquiter les diz moines de toutes ces choses.

Et si sommes tenues à payer la procuration de l'abbé de Molesme, quand il venra en nostre maison, li debuons héberger, et donner pour raison ce que mestier sera à ceux qui venront en nostre maison, s'ilz ont lettres patentes de l'abbé.

Et se nous, ou nostre procureur defaillons en aulcunes des choses dessus dites, nous voulons et octroyons que li sires de Joinville, en

Digitized by Google

cui garde nostre maison est, nous puisse contraindre au faire et au tenir, si comme il est dessus devisé. Après nous cognoissons que l'abbé de Molesme a sur nous et nostre maison et sur les appendises, toute juridiction spirituelle ; et si sommes tenues à le recevoir, quant il venra en nostre maison, com père, abbé, aussi com l'on lou reçoit en ses autres maisons de dames, et debuons recevoir de luy ou de son commandement touz noz sacremenz et bénéicons, et toutes autres choses que moines et nonnains doibuent recevoir de leur abbé, selon droit.

Et debuons tenir et garder les commandemens et les établissemens et les ordonnemens que les abbés de Molesme feront en nostre maison ; et leur debuons toutes subjection, toute réuérance et toute obédience, selon ce que droiz et ordre apporte.

Et li moines auront leurs maisons entièrement que il ont tenues; et cil cui li abbé de Molesme envouront en nostre maison pour prieux, seront tenus faire le service de Notre-Seigneur et auront sur nous juridiction espirituel.

Et toutes ces choses dessus dictes auons nous promises à tenir et garder en bonne foy, perpétuellement, et auons mis nostre seaul en ces présentes lettres pour seurté. Pour li témoignaige de toutes ces choses dessus dictes, et à nostre requeste, Adam abbé de Sainct Urbain et Robert, sires de Sailly ont cy mis leurs seaulx.

Et je Jehan, sires de Joinville et sénéchaux de Champaigne, en cui présent toutes ces choses sont faites, à la requeste de la prieuse et du conuent, ay ses choses confermées de mon seaulx, et promises à tenir et garder, comme gardains dou leu à bonne foy. Ce fut fait en l'an de grâce mil deux cens cinquante et huit, au mois de décembre.

(Arch. de la Côte-d'Or, prieuré du Val d'Osne. H. 251).

V. — Extraits du procès entre les chanoines de Joinville et Mre Joachim Hosdier, curé d'Osne. — 1592

Témoins qui ont déposé dans ce procès et dont les dépositions sont insérées dans le dossier : Aubert Martin laboureur, Pierre Briard laboureur, Anthoine Morot laboureur, François Belgrand laboureur, Claude Brigand laboureur, Claude Méligne mayeur d'Osne, Mongin Poirel laboureur, Guillaume Demogeot laboureur, Henry Demogeot laboureur et enfin vénérable et discrette personne Mre Jacques Perrin prestre vicaire de Curel âgé de 72 ans, qui dépose avoir desservi plusieurs fois la cure d'Osne comme vicaire et avoir vu depuis Jean Larmier quart prébendé de Saint-Laurent... depuis luy Mre Guillaume Dernecourt chanoine et depuis Mre Nicole Fauconier quart prébendé audit Saint-Laurent, et par tous les temps a vu et connu que la collation et présentation de ladite cure

Digitized by Google

appartient aux Vénérables de Saint-Laurent, par lesquels tous lesdits curés disaient être pourvus et ledit bénéfice à eux conféré successivement. A bien vu aussi que les grosses dixmes ont accoutumé d'être engrangées, levées et recueillies aux frais communs desdits curés d'Osne, desdits Vénérables de Saint-Laurent, et des dames religieuses du Val d'Osne bien partageant, que le curé par chacun an prend sur la totalité de la masse dudit Osne, 16 septiers de bled et 11 grands septiers d'avoine, avant aucun partage, puis partage du reste par tiers pour le curé, les chanoines et les religieuses, *sans faire distinction des novales.*

Sentence rendue le 7 may 1593

Jean Rose escuyer, S^r de Poinssons, Dammarie, Ville-sur-Saulx, Fays, bailly de la principauté de Joinville, salut, scavoir faisons que vu le procès d'entre M^re Jean Houdier prestre soi-disant curé d'Osne demandeur en matière possessoire afin de recréance, contre Messieurs les Vénérables doyen, chanoine, chapitre S. Laurent du chastel de Joinville ayant pris la cause de Claude Méligne et Claude Martin deffendeurs, à scavoir l'exploit de Lumier Flornoy sergent en la mayrie d'Osne, l'acte de cette cour du 16^e jour de septembre par lequel l'instance meüe entre lesdits Houdier, Méligne et Martin jointe avec l'instance desdits Vénérables et conclut possessivement. Et les parties appointées à escrire, les premières escritures desdites parties Répliques et Additions. L'acte du 24^e jour de décembre portant communication des titres, l'acte du 13^e jour de janvier et 27^e jour dudit mois, par lequel les parties ont fourni l'escriture..... et Eüe sur ce conseil faisant droit en premier lieu sur l'incident formé sur la réception de l'enqueste desdits Vénérables, laquel demeurant pour reçüe et jointe au procès, procédant au jugement définitif dudit procès, Nous avons les dits Vénérables renvoyez quittes et absous des fins et conclusions possessoires et de Recréance prise par le S^r Houdier demandeur. Au contraire les avons maintenus et gardez, les maintenons et gardons en possession et saisine d'un tiers de toutes les dixmes anciens et nouveaux du finage d'Osne, condamnons ledit sieur Houdier à rétablir ce qui fait à rétablir. Et si le condamnons en dommages et intérêts procédant du trouble réelle et ès dépens de cette instance non adjugez, etc.

Suit l'acte de renonciation à l'appel fait par M^re Joachim Hosdier, le 3 juin 1593. *(Archives de la Haute-Marne.)*

VI. — Inscription burinée sur une pierre conservée à l'église, ayant trait à une fondation. — 1644

A la gloire de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie sa mère, Nicolas Poyrel, escuier, sieur de Grandval, grand M des eaux et forêts en la haute et basse Alzasse, gentilhomme servant du Roy, un des

Digitized by Google

deux gentilhommes de la Royne mère de sa majesté et premier huissier de son cabinet, natif de ce lieu, a fondé à perpétuité en l'église de céans, dedans laquelle son père et ses parents sont inhumez, la procession qui se doit faire en l'honneur de la Vierge, à l'issue des vêpres tous les premiers dimanches du mois de l'année et aux festes annuelles de la Vierge et feste de tous les saints, où l'on doit chanter les litanies de la Vierge, l'ave maris stella et autres prières, et à la fin un libera et un de profundis, pour le repos de l'âme du fondateur, ses père et mère et parens trépassez, laquelle cocession les marguilliers de l'église de céans et leurs successeurs seront chargés de la faire faire par Mr le Curé de ce lieu ou Mr son vicaire, à laquelle le Mre d'escolle assistera par chacuns jours susdits, ainsy qu'il est porté par le contrat de fondation passé par E. Phulpin et Glavet nottaires à Joinville, le 6 février 1644. Priez Dieu pour le repos de son âme. Requiescat in pace. Amen.

VII. — Sentence en faveur de Mme de Malabarbe prieure du Val d'Osne. — 1647

Jugement de Monsieur l'Official

Nous official susdit, le saint nom de Dieu invoqué et sur ce, pris conseil de vénérables et scientifiques personnes, Maistre Louis Bail, prestre, docteur en théologie et sous-pénitencier de l'Eglise de Paris, et Robert du Val aussi prestre, docteur en théologie et professeur du Roy en la maison de Sorbonne, et noble maistre Jean Galland, Jacques Chollet et Jacques Hilaire advocats en la cour du Parlement de Paris, disons que ladite de Malabarbe est renvoyée et la renvoyons quitte et absoute de l'accusation contre elle intentée, et avons condamné ladite du Toc aux dépens, la taxe d'iceux à nous réservée. Si mandons à tous prestres, notaires apostoliques et appariteurs, et en ayde de droit requerrons tous huissiers et sergents faire pour l'exécution des présentes, tous actes requis et nécessaires.

Signé : du SAUSSOY, L. BAIL, du VAL, GALLAND, CHOLET, HILAIRE.

Jugement de M. le lieutenant Criminel

Nous disons par délibération du Conseil, ouy sur ce le procureur du Roy, que ladite de Malabarbe est renvoyée quitte et absoute de l'accusation et crimes à elle imposez, et ladite du Toc condamnée ès dépens à taxer. En témoin de ce nous avons fait sceller ces présentes du scel royal de ladite ville, prévôté et vicomté de Paris. Ce fut fait et prononcé en la présence de la dite sœur Marie de Malabarbe de Borromée et de maistre Louis Turpin son procureur et en l'absence de ladite sœur Angélique du Toc, le samedy 8 octobre 1650. *(Bibliothèque Nationale. Coll. de Champagne, 109).*

Digitized by Google

VIII. — Procès-verbal de collation de titre de maire en faveur de Nicolas Collesson. — 1740

Ce jourdhui dix neuf janvier mil sept cent quarante, par devant nous François Patot lieutenant général au baillage de Joinville, étant en notre hôtel une heure de relevée, en présence du procureur fiscal de ce baillage et assisté de notre greffier ordinaire, est comparu Mre Nicolas Collesson notaire en ce baillage, demeurant à Osne, lequel nous a dit qu'ayant obtenu de Messieurs de Dampierre et de Villiers seigneurs d'Osne des lettres de provisions de l'office de maire en la seigneurie dudit Osne en date du vingt quatre janvier 1739. Il requiert qu'il nous plaise le recevoir et installer audit office de maire, à l'effet de quoy il nous aurait présenté sa requête au bas de laquelle nous aurions mis notre ordonnance en datte de ce jourd'hui, par laquelle nous aurions ordonné, sur les conclusions dudit procureur fiscal, qu'avant de recevoir et installer ledit Pierre Collesson audit office de maire, information serait faite des vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine dudit Collesson. Laquelle information ayant été faite ce jourd'hui, Nous en conséquence et vu les lettres de provision deument signée et scellée, notre ordonnance étant au bas de ladite requeste, et l'information de vie, mœurs, et religion catholique, apostolique et romaine dudit Collesson, et ouy par ledit procureur fiscal, avons dudit sieur Colleson pris et recüe le serment au cas requis et yluy reçu et installé dans les fonctions de maire en la seigneurie d'Osne, au lieu et place du Sr Aubin Collesson son père, à charge par luy de se conformer aux ordonnances et réglements, et ordonné que lesdites lettres de provisions seront registrées au bas des présentes pour y avoir recours au cas de besoin, et a ledit Collesson signé avec nous procureur fiscal et greffier.

Signé : COLLESSON, PATOT, COMET.

Déclaré par moy greffié sous-signé :
(Signature illisible).

(Extrait du registre du greffe du baillage de Joinville, appartenant à M. Choler).

IX. — Expédition du testament de François Regnault 1748

... L'an mil sept cent quarante huit le treizième jour de mois de décembre, par devant moi Claude Le Gendre, prêtre curé de la paroisse d'Osne-le-Val, promoteur du doyenné de Joinville, diocèse de Chaalons en Champagne, en présence de Nicolas Haguinier manouvrier et de Pierre Piault aussi manouvrier, tous deux demeu-

Digitized by Google

rant à Osne, témoins appelés, est comparu en sa maison, François Regnault le Jeune, cabaretier âgé de cinquante trois ans ou environ, demeurant audit lieu d'Osne, malade dans son lit, en la cuisine de sa maison, sain d'esprit, ainsi qu'il m'est apparu et auxdits témoins, lequel nous ayant témoigné qu'il ne voulait pas être prévenu de la mort sans avoir disposé du peu de biens que la divine Providence lui a départi, m'a dit et nommé et auxdits témoins présents, son testament et dernières volontés, sans suggestion ni induction d'aucune personne, et me l'a fait rédiger par écrit, lesdits témoins présents, en la manière qui suit :

Comme bon chrétien a recommandé son âme à Dieu Tout-Puissant, à Jésus-Christ son fils Notre Sauveur, au Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, à la glorieuse Vierge Marie, à S. Claude son patron, aux saints martyrs Cyriac, Large et Smaragde patrons de cette paroisse, à tous les saints et saintes du paradis, les priant d'être ses intercesseurs envers Dieu, pour la rémission de ses péchés, et qu'il plaise à Dieu par le mérite et passion de Jésus-Christ son fils, lui donner le paradis.

A donné et légué à l'église et fabrique S. Cyriac de cette paroisse d'Osne la somme de cent livres qui seront mises en constitution pour faire dire des messes chaque année, à perpétuité, selon la rente et selon l'ordonnance et décision de Monseigneur l'Evêque de Chaalons, tant pour lui que pour le repos de l'âme de ses parents, vers le jour de S. François, au mois d'octobre de chaque année.

A déclaré qu'il donnait aux pauvres de cette paroisse tous ses habits, linges à son usage et dix boisseaux tant bled que conseigle par moitié ; a nommé Michel Regnault son frère, manouvrier demeurant audit lieu d'Osne pour exécuter son présent testament, le priant de faire exécuter son présent testament, désirant qu'il fasse enterrer son corps dans le cimetière du lieu où sont enterrés ses parents, et qu'il fasse dire pour le repos de son âme la messe le jour de son enterrement et les services accoutumés le jour du quarantal et de l'anniversaire, dans l'église dudit lieu d'Osne et non ailleurs, fournissant à chaque fois un luminaire convenable, et nous a dit toutes ses dernières volontés être contenues dans ce présent testament, qui a été lu et relu mot après autre, en présence desdits Nicolas Haguinier et Pierre Piault témoins présents, et entend le présent testament être exécuté et sortir son plein et entier effet.

Fait et passé en la maison dudit François Regnault, en la cuisine, environ les onze heures du matin, les jour et ans que dessus, et a signé autant qu'il a pu avec nous et lesdits témoins.

Ainsi signé : C. LE GENDRE prestre d'Osne, F. REGNAULT, N. HAGUINIER, P. PIAULT. Et plus bas est écrit : Controllé et insinué à Joinville ce cinq mars mil sept cent quarante neuf. Reçu quatre livres sept sols. Signé : SALEUR avec paraphe.

H. MARTINET.

(Cette pièce fait partie de nos papiers).

Digitized by Google

X. — Lettres d'évêques de Toul ayant trait aux dixmes de Montreuil dues au Val d'Osne. — 1750

Henry par la grace de Dieu évêque de Toul,..... pour l'accroissement journalier du troupeau du Seigneur..... nous faisons à scavoir que dans notre diocèse il y a une certaine église d'un lieu dit Monstéruel, la dette et revenu de laquelle Henry archidiacre et Constantius prestre ont donné à l'église de Molesme et aux religieuses qui combattent pour Dieu et vivent en discipline régulière sous le titre de la mesme église au Valdone, à scavoir que les moines paieront tous les ans deux sols monnaye de Troyes à la feste de St Remy. Outre soit adjointe aud. bénéfice qu'il soit payé en un trescense de deux escus à la feste susdite pour la dixme de la grange de Pencey. De cette chose sont témoins Henry archidiacre, Minard Prieur du mesme lieu, Thierry doyen, Constance prestre, Anselme.

(Traduction jointe au texte latin sur parchemin aux Arch. Nationales. S 4607).

*
* *

Scipion Jérôme par la grâce de Dieu et de l'autorité du S. Siège apostolique Evêque Comte de Toul, Prince du S[t] Empire.

Veu le procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Montreuil de notre diocèse fait par le S[r] Le Ferron curé de Montiers-sur-Saulx, doyen rural de Dame Marie, commissaire par nous député assisté de deux experts dont il a reçu le serment, led. procès verbal en datte du 22 juin dernier.

Nous ordonnons ce qui suit :

1° Le Ciboire sera doré au dedans et le tabernacle garni d'une étoffe de soie rouge.

2° Il sera fourni à la sacristie une chasuble et une chape de couleur violette.

3° Pour empêcher les bestiaux d'entrer dans le cimetière on y mettra deux tourniquets, etc.

Ces trois articles seront exécutés pour la fin de la présente année à peine d'interdit.

4° Les fenêtres de l'église seront raccommodées en verres et en plomb.

5° Pour empêcher la grande humidité qui nuit considérablement au tabernacle et aux S[tes] hosties, au retable de l'autel, à la chaire, aux bancs des paroissiens 1° on creusera au pied du mur du grand autel en dehors de la profondeur de quatre pieds sur six pieds de largeur, 2° on creusera pareillement au pied du mur de la nef en dehors du côté du nord de quatre pieds de profondeur sur quatre pieds de largeur à commencer depuis la fosse où était anciennement

Digitized by Google

la sacristie et continuer jusqu'à l'entrée du cimetière ; ces deux murs seront rehaussés de la hauteur du décombrement par un contremur de neuf pouces d'épaisseur, il sera fait un coulant de pierres et de boue pour l'acoulement des eaux qui tombent du toit de l'église et un autre petit mur pour soutenir les terres. Le même mur de la nef et de celuy qui est du côté du midy seront reblanchis en dedans.

6° Le pavé de la nef sera entièrement relevé à neuf avec bonnes pierres de tailles et rehaussé d'un demi pied depuis la porte d'entrée tant en largeur que longueur, jusque sous le grand crucifix au niveau de la première marche du chœur, et pour cet effet on transportera dans la nef les terres de décombrement du cimetière.

Le pavé du chœur et de la sacristie sera pareillement relevé de neuf.

7° On relèvera aussi à neuf la voûte de toute la grosseur du sanctuaire et le mur de la goutière du côté du couchant.

8° Le mur du cimetière du côté du midy joignant le sentier qui conduit à la côte de Chatillon sera réparé de trois toises de longueur sur sa hauteur telle qu'elle était cy-devant.

9° On aura soin de retenir en tuilles la couverture de la nef pour boucher les goutières et faire ce qui est nécessaire pour empêcher les eaux de tomber sur l'autel de la S^te^-Vierge.

Toutes lesquelles réparations seront faites pour la fin de l'année prochaine mil sept cent cinquante à peine d'interdit de ladite église.

Et sera notre présente ordonnance lüe et publiée au prosne de la messe paroissiale dud. Montreuil par le S^r^ curé, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Toul en notre palais épiscopal le dix-neuf juillet mil sept cent quarante neuf.

Signé : SCIPION Jérome Evêque Comte de Toul,
et par mandement signé POINCELOT.

La présente ordonnance reçue le trente et un août dernier, lüe et publiée par nous curé de Montreuil soussigné, au prosne de la messe paroissiale dud lieu dite et célébrée le dimanche septième du mois de septembre mil sept cent quarante neuf.

Signé : GAYAT, curé de Montreuil.

* * *

L'an mil sept cent quarante neuf le trente et unième et dernier jour du mois de décembre avant midy, je Nicolas Risaucourt sergent royal immatriculé au baillage et siège présidial de Chaumont demeurant à Joinville soussigné, à la requête des habitants et communauté de la paroisse de Montreuil-sur-Thonnance pour lesquels domicile est élu aud Montreuil chez François Baulico leur sindic et au village de Osne-le-Val en la maison curiale dud. lieu, pour vingt quatre heures seulement, certifie avoir signé et baillé copie et

Digitized by Google

dcument fait à scavoir aux dames prieure et religieuses du prieuré du Val d'Osne transférées à Charenton décimatrices pour un tiers des grosses et menues dixmes dud. Montreuil, au domicile en parlant à Sébastien Guillaumet concierge dudit prieuré du Val d'One où je me suis exprès transporté, distant d'une lieue et demie dudit Joinville en demeure et ès main duquel Guillaumet ay baillé la présente copie pour lesdites dames du Val d'Osne où je me suis exprès transporté distant d'une lieue et demie dud Joinville, ma demeure. L'ordonnance de Monseigneur l'Evèque Comte de Toul dont la copie est d'autre part transcrite, à ce qu'elles n'en ignorent et en conséquence j'ay sommé et interpellé lesdites dames du Val d'Osne de faire faire incessamment aud jour ou autre sans discontinuation, les réparations, fournitures et ouvrages indispensables mentionnés et expliqués en lad ordonnance pour les articles qui les concernent et regardent, sinon et à faute par lesdites dames de satisfaire à la présente signification et sommation, je lui ay déclaré que lesdits habitans et communauté dud Montreuil se pourvoiraient contre elle ainsy qu'ils protestations de recours toutes pertes, dépenses, dommages-intérêts, et ay laissé la présente copie auxdites dames du Val d'Osne aud prieuré du Val d'Osne en parlant comme dessus.

N. RISAUCOURT.

(Cette dernière pièce fait partie de nos archives personnelles).

XI. — Inventaire des biens du prieuré du Val d'Osne-Charenton en l'année 1768

Déclarations que donnent la prieure et les religieuses de Notre Dame du Val d'Osne, ordre de S. Benoit de l'adoration perpétuelle du S. Sacrement, de biens et revenus de ladite maison du Val d'Osne, pour satisfaire à la delibération de la Chambre du 12 août 1756.

Le prieuré a été fondé par Geoffroy prince de Joinville en 1140, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne en Champagne, et fut transféré à Charenton, diocèse de Paris, sur les ruines du Temple, par lettres patentes de Sa Majesté, de l'année 1700.

1° Biens situés dans le diocèse de Paris

Une maison sise à Paris, rue de la Cordonnerie, à la halle, louée au Sr Mermée, marchand de fromages, la somme de 650 livres par année, suivant bail du 19 janvier 1756. Cette maison a été donnée à ce prieuré par M. Jean-Baptiste de Mononier, vicaire à Saint-Sulpice, par donation du 6 avril 1724, pour demeurer quitte par le donateur de 300 livres de rentes au principal de 6.000 livres qu'il devait à ladite communauté, constituée par contrat du 20 mai 1715 et de plus, la dot d'une religieuse de chœur, de laquelle maison

Digitized by Google

ladite communauté est entrée en jouissance le 28 juillet 1724, ci. . . . . 650 liv.

Item 300 livres de rentes léguées à ladite communauté par le testament de défunte Mlle Marie de Lorraine, duchesse de Guise, déposé ès mains du marquis Demot, notaire à Paris, le 6 février 1686, à la charge de faire dire un service solennel par chaque année, ci . . . . . 300 liv.

Item 500 livres de rente foncière non racheptable, constituée par Mme la princesse de Lalleborme, par contrat du 27 mars 1704, pour l'entretien d'un chapelain résident dans la maison, pour dire une messe par chacun jour de l'année pour sa famille, ci . . 500 liv.

Item la somme de 840 liv. de rente au principal de 25.000 liv. sur les Etats du Languedoc, donnée à lad. Comté par dame Marie Robisson veuve de Messire François Bartholin comte de Kiol, pour dote et pension de Mesdames ses filles, par trois contrats à Paris le 4 août 1713, le 3 avril 1721 et le 20 mars 1726, ci . . 840 liv.

Item 120 liv. de rente au principal de 6200 liv., constituées sur les Etats de Bretagne par contrat du 29 juillet 1819, ci . 120 liv.

Item 360 liv. de rente au principal de 9000 liv., constituée par le corps des marchands bonnetiers par contrat du 9 septembre 1722, ci. . . . . 360 liv.

Item 83 liv. 6 sols 8 deniers de rente au principal de 5000 liv., constituées par dame Marguerite Charpentier veuve du Sr Morin Doyen, par contrat du 13 septembre 1720, ci . . 83 l. 6 s. 8 d.

Item la somme de 3267 liv. 9 sols 6 deniers de rentes au denier 40, constituées sur l'hôtel de ville de Paris en douze parties

				l.	s.	d.
la 1re	de 1067 liv.	par contrat	du 31 oct. 1720, ci.	1067	»	»
la 2e	de 90 liv.	par contrat	du 25 oct. 1720, ci.	90	»	»
la 3e	de 103 liv.	id.	du 24 mai 1720, ci.	103	»	»
la 4e	de 82 liv. 10 s.	id.	du 18 juin 1714, ci.	82	10	»
la 5e	de 975 liv. 12 s. 6 d.	id.	du 13 juin 1714, ci.	975	12	6
la 6e	de 100 liv.	id.	du 23 déc. 1720, ci.	100	»	»
la 7e	de 132 liv. 10 s.	id.	du 23 nov. 1720, ci.	132	10	»
la 8e	de 437 liv. 10 s.	id.	du 18 déc. 1715, ci.	437	10	»
la 9e	de 37 liv. 10 s.	id.	du 5 juin 1721, ci.	37	10	»
la 10e	de 14 liv.	id.	du 25 sept. 1721, ci.	14	»	»
la 11e	de 28 liv. 7 s. 4 d.	id.	du 3 oct. 1721, ci.	28	7	4
la 12e	de 200 liv.	id.	du 25 oct. 1720, ci.	200	»	»

Item 200 liv. de rente au principal de 4.000 liv. placées sur l'emprunt de sa majesté, ci. . . . . 200 liv.

Item 227 liv. 10 sols de rente perpétuelle et non racheptable à prendre sur la principauté de Joinville, par transaction entre son Altesse Melle de Guise et le prieuré le 1er août 1682, ci. 227 l. 10 s.

Digitized by Google

2° Biens situés dans le diocèse de Chalons

Item 5000 liv. produit annuel de la ferme du prieuré du Val d'Osne, diocèse de Chaalons, transféré à Charenton, tenu par Devantcourant et consorts, par le bail passé le 31 mai 1737 devant le notaire royal de Bar-le-Duc résidant à Morlay, ci . . 5000 liv.

3° Biens situés dans le diocèse de Reims

Item la somme de 2400 liv. pour le produit annuel du prieuré de Louvergny, diocèse de Reims, tenu par N. et consorts, ci. 2.400 liv.

Somme totale du revenu . . 14148 liv. 16 s. 6 d.

Je soussigné Jacques Paul Poton huissier commre priseur au Chastelet de Paris, comme fondé de la procuration des dites dames prieure et religieuses du Val d'Osne, certifie la présente déclaration véritable.

Fait à Paris le 13 septembre mil sept cent soixante huit.

POTON.

(Archives Nationales).

XII. — Réclamation non avenue du curé et des habitants de Saudron. Compte rendu. — 1772

En 1772 et 1773 les sieurs curé, syndic et habitants de la paroisse de Saudron, diocèse de Toul, nous ont intenté procès par devant M. le bailly de Joinville, au sujet des réparations à faire à la chapelle S. Roch qui est dans l'église paroissiale de Saudron, au côté droit du chœur, prétendant que nous étions tenues à l'entretien de ladite chapelle en entier, et de fournir l'huile nécessaire pour entretenir une lampe perpétuelle devant l'hôtel de ladite chapelle ; au moyen des deffenses que nous avons fournies à leurs prétentions, par le ministère de Mre Gérardin notre avocat à Joinville, ils ont craint d'être déboutés de leurs demandes, croyant mieux réussir dans un autre tribunal, ils ont donné leur requête à M. Rouillé d'Orfeuil intendant de la province et frontière de Champagne. Nous avons produit copie collationnée de la donation qui nous a été faite de nos terres de Saudron en 1533, suivant laquelle il est dit que nous serions tenues d'entretenir, soutenir et maintenir la ditte chapelle par chacun an et pour toujours de couverture seulement, et par chacun an d'une quarte d'huile pour le luminaire de laditte chapelle. En conséquence M. l'Intendant, par son ordonnance du 5 septembre 1773 a débouté les sieurs curé, syndic et habitants de leur demande, ainsi qu'il est porté en la ditte ordonnance dont expédition signée Didier, Greffier de la subdélégation de Joinville est ci-jointe.

(Archives Nationales. S 4607).

Digitized by Google

XIII. — Procès des habitants contre Messire Hennequin de Frénel comte de Curel. — 1774

.....Avons examiné ledit barrage composé de 36 barreaux de fer ayant chacun 9 pieds de longueur sur un pouce carré de largeur, lesquels sont attachés par un bout au seuil bayard de l'empallement, et par l'autre à une pièce de bois encastrée dans les murs d'ailes dudit empallement, et sont distans les uns des autres de 12 à 18 lignes, en sorte que ledit barrage posé horizontalement, élevé de deux pieds au-dessus de la superficie de l'eau, empêche absolument la remonte du poisson dans le canal d'audessus ; cette remonte étant également interceptée par le bief du moulin élevé de sept pieds de niveau...

Demande du sieur Humbert adjudicataire de la pêche à ce que les habitants d'Osne soient tenus de se joindre à lui pour faire supprimer le barrage ci-dessus indiqué.

Autorisation de M. l'Intendant de Champagne envoyée à Mre Husson procureur avec l'assignation ci-dessus pour s'y conformer.

Défense de Mre Husson pour les habitants d'Osne.

Arrêt de 1766 qui fait défense au comte de Curel de plus à l'avenir barrer le lit de la rivière d'Osne, sinon en distançant les barreaux de 6 pouces, et pour l'avoir fait le condamne aux dépens tant envers Piot adjudicataire de la pêche qu'envers les habitants d'Osne intervenant et prenant fait et cause. (*Table de marbre 7 Juin.*) (*Archives de la Haute-Marne*).

XIV. — Supplique des habitants à l'Intendant de Champagne. — 1781

Monseigneur,

Monseigneur Rouillé d'Orfeuil Intendant de la province et frontière de Champagne.

Supplient et remontrent très-humblement à Votre Grandeur, Claude Demogeot, Charles Bassemont, Nicolas Millot, la Ve Claude Mourot, la Ve Nicolas Demogeot, Sébastien Martin, Claude Lahalle, Claude Coquard, Jean Tharasse, Claude Tharasse et Joseph Hans, tous laboureurs demeurant à Osne-le-Val, Election de Joinville,

Disons que le 18 may, présente année 1781 il y aurait arrivé un orage si considérable qu'à moins de 6 minutes, non seulement les maisons des suppliants, mais toute la vallée aurait été inondée, remplie d'eau, de gravier et de terre jusqu'à la hauteur au moins de 3 ou 4 pieds, que leurs grains restant à battre ont été entièrement perdus dans les eaux de ce torrent, que cette perte leur porte un préjudice des plus considérables, n'ayant plus aucune ressource non seulement pour avoir du fourrage, mais encore pour avoir des

Digitized by Google

avoines et autres grains pour subvenir à leur subsistence, mais encore à celle de leurs bestiaux.

Il y a au moins quatre cent boisseaux d'avoine de perte, et plus de 140 boisseaux tant de bled que de seigle et orge avec les pailles; les suppliants ont pris toutes les précautions qu'ils ont cru devoir prendre pour tirer parti de ces grains et de ces pailles gâtées. Toutes ces peines leur ont été infructueuses et n'en ont pu tirer aucun avantage.

Comment feront donc les suppliants pour faire leur service sur les grandes routes ? Ils ont perdu comme les autres habitants toutes les espérances à faire aucune récolte ni de foin dans leurs prairies et jardins, toute la vallée ayant été inondée, n'y ayant de resté que des pierres, graviers et autres immondices que cet orage a occasionnés. Avec quoi nourriront-ils leurs chevaux et eux aussi ?

C'est donc avec la plus grande confiance que ces pauvres malheureux osent se présenter à Votre Grandeur, afin qu'il vous plaise, Monseigneur, les décharger des corvées qu'ils sont obligés de faire et en outre leur accorder les soulagements, subsides et autres impositions royales, que votre charité a coutume de répandre dans le sein des affligés.

Ils ne cesseront d'offrir leurs vœux au ciel pour la prospérité de Votre Grandeur.

Suivent les signatures.

(Archives départementales de la Haute-Marne).

XV. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de tailles. — 1788

Ce jourd'hui 28 septembre 1788, issu les Vêpres, les habitants assemblés au son de la cloche à la manière ordinaire.

Par devant nous syndic et membres de la municipalité, en présence des adjoints et de notre greffier ordinaire, Simon Regnault syndic de ladite communauté nous a représenté et auxdits habitants que pour satisfaire à l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 8 avril 1788, il était nécessaire de procéder à la nomination des collecteurs pour l'imposition et recouvrement des taille et capitation pour l'année prochaine 1789, et pour y satisfaire ont été présentement nommés pour collecteurs des tailles, suivant l'ordre du tableau, les personnes de Pierre Perrin et Toussaint Aubry de la première et seconde classe. En outre avons nommé les personnes de Cyriac Mourot et de Jean Charles le jeune pour collecteurs des tailles de l'année 1790 qui sont à la première et seconde classe. Lesquels ont accepté. De laquelle nomination nous avons octroyé le présent acte auxdits habitants, pour leur servir et valoir ce que de raison.

Digitized by Google

Et ont lesdits habitants sachant signer soussignés avec nous les jour et an susdits :

LE GENDRE curé, J. TRIFFAUT, J. REGNAULT, C. COQUARD, BRIGAND, S. PIAULT, N. GUYOT, REGNAULT syndic, CHARLES greffier.

(Archives de la Haute-Marne).

XVI. — Certificat de vie et de civisme du citoyen Le Gendre, ci-devant curé d'Osne. — 20 thermidor an 4

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE. — CANTON DE CUREL

Nous membres composant l'administration municipale du canton de Curel, sur l'attestation des citoyens Antoine Thomas, Ciriac Vincent et Claude Vincent, tous trois domiciliés en la commune d'Osne et que nous déclarons bien connaître, certifions que le Cen François Le Gendre ex-curé d'Osne, y demeurant, né le 22 janvier 1723, est vivant pour s'être présenté ce jourd'hui devant nous, qu'il réside en France depuis le 9 may 1792 jusqu'à présent, sans interruption qu'en conséquence il n'a point émigré et n'a point été détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution.

Certifions en outre que ledit François Le Gendre nous a représenté en bonne forme 1° sa quittance des impositions mobiliaires de 1793 et années antérieures, 2° celle du dernier tiers de sa contribution patriotique, 3° le certificat de son civisme qui lui a été délivré dans les formes prescrites par la loi.

Signalement :

Taille de cinq pieds trois pouces ; visage long, nez aquilin, bouche petite, cheveux et sourcils noirs, yeux idem, front élevé, menton long.

Fait à Curel en séance publique le vingt thermidor an 4e Rep.

Signé : LE GENDRE, THOMAS, MARTIN, FOURCHARD.

Autres signatures illisibles.

Le greffier de l'administration COSSON Sre.

(Cette pièce est en la possession de M. Choler.)

XVII. — Ordonnance de paiement des pensions du ci-devant clergé. — An 4

L'administration du département de la Haute-Marne.

Vu les lois des 2 frimaire et 2e sans-culotides, 2e année républicaine et l'état dressé par le District, des ci-devant religieux des deux sexes et ecclésiastiques jouissant des secours et pensions, aux termes desdites loix :

Digitized by Google

Le tableau des pensionnaires du canton de Curel,

Arrête, après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, qu'il sera payé par le receveur du cid district de Joinville, sur les deniers qui ont été ou seront versés dans sa caisse pour le paiement du ci-devant clergé, à François Le Gendre ex-curé demt à Osne la somme de quatorze cent vingt cinq livres, y compris l'augmentation accordée par la loi du 28 pluviose dernier, pour sa pension du trimestre de nivose an 4e, laquelle somme sera allouée en dépense audit receveur, en rapportant le présent mandat acquitté.

Fait à Chaumont le trente germinal an quatre de la République française une et indivisible.

Par les Administrateurs du Département de la Haute-Marne.

Signé : HENRION, LOMBARD, (d'autres signatures sont illisibles.)

Pour acquit de la somme ci-dessus

Signé : Le GENDRE.

(Cette pièce est en notre possession.)

XVIII. — Serment de M. Le Gendre. — An 5

Extrait du Registre des délibérations et arrêtés de l'administration municipale du canton de Curel.

Séance du 28 Fructidor an 5e Rép.

Par devant nous Charles Léopold Labreveux président de l'Admtion municipale du canton de Curel, et François Jeanmaire agent mpal de la commune de Curel, s'est présenté le Cen François Le Gendre, ministre du culte catholique, pour prêter le serment ordonné par l'art. xxv de la loi du 19 fructidor présent mois, ainsi conçu : « *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie et promets attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an trois.* » Duquel serment nous lui avons donné acte, et a signé avec nous.

Ainsi signé à la minute : LE GENDRE, LABREVEUX, JEANMAIRE, COSSON secrétaire.

Pour expédition, signé : JEANMAIRE, COSSON secrétaire.

(Cette pièce est à M. Choler)

XIX. — Lettre du Ministère de la Guerre. — 1817

Paris le 1er mars 1817.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre fait connaître à M. le Maire d'Osne le Val que le Sr Bardel Joseph, soldat au Régt de fusiliers grenadiers de l'Ex-Garde, Immatriculé sous le No 7049,

Digitized by Google

qui avait passé le Rhin le 14 mars 1813, est présumé avoir été fait prisonnier de guerre, et que n'ayant point reparu au corps ni donné de ses nouvelles depuis cette époque, il a été rayé des contrôles, pour cause de trop longue absence, le 25 8bre 1831.

Vérification au dépôt des extraits mortuaires des Militaires et Employés aux armées, décédés dans les hopitaux, tant de l'intérieur que hors du territoire français, on n'a trouvé aucun acte qui fut applicable au Sr Bardel.

Pour son Excellence et par son ordre

Le sous-inspecteur aux revues, Chef de la 5e division,

(signature illisible)

(Cette pièce est propriété de M. Paul Demogeot).

XX. — Règlement fait par le Conseil municipal à l'instituteur. — 1833

1° L'instituteur sera chargé de chanter et de servir à l'église les jours de dimanches et de fêtes solennelles, la messe, les Vêpres et les complies usitées ; d'assister à tous les offices qui sont obligatoires, d'assister au catéchisme qui se fait ordinairement à l'église.

2° De sonner l'angélus aux heures qui seront convenues et indiquées par l'autorité, de sonner également les coups de la messe et autres offices aux heures indiquées par le curé desservant la commune ; d'annoncer les fêtes autorisées par un coup de carillon la veille à midi, ainsi qu'au dernier coup de la messe et à midi du même jour ; de sonner ensuite la retraite à partir du 15 octobre jusqu'au 15 mars, comme d'usage.

3° D'assister M. le Curé dans l'administration des sacrements aux malades, de remonter l'horloge tous les jours et de faire sonner l'heure accoutumée ; de faire porter l'eau bénite tous les dimanches après la messe dans la paroisse.

4° De donner tous les soins aux élèves qui lui seront confiés indistinctement ; il sera tenu de procurer l'eau qui sera nécessaire pour l'eau bénite, et cela autant de fois qu'il en manquera.

5° Il sera payé à l'instituteur pour satisfaire aux charges cy-dessus, la somme de 275 fr., qui sera prélevée sur les fonds communaux.

Quant à ce qui concerne les classes ; la première classe qui se distingue par celui qui apprend à épeler, paiera par chaque mois 30 centimes. Celui qui apprendra à lire paiera 40 centimes. Celui qui apprendra l'arithmétique la dictée et lire paiera 60 centimes. Indépendamment des sciences cy-dessus, celui qui apprendra à chanter paiera 70 centimes.

Pour le casuel

Pour l'enterrement d'un corps, y compris la sonnerie, il est accordé 1 fr. 50.

Digitized by Google

Pour chaque service de mort, y compris la sonnerie, il lui est accordé 2 fr.

Pour la messe et les vêpres du jour de mariage, sonnerie et carillon 2 fr.

Pour la messe qui se dit ordinairement le lendemain du mariage, accordé 1 fr.

Pour chaque lesse sonnée pour un mort forain, 25 centimes.

Pour libera 25 centimes chacun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Signé : CHARLES, GUINOISEAU, CHUTIN, GUYOT, J. MILLOT, BEURET, COQUARD, GUILLEMIN, PAYMAL.

(Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, 1833).

XXI. — Lettre élogieuse sur M. Chutin. — 1872

Langres le 18 février 1872.

Mon cher Curé,

Vous m'avez dit tant de bien de votre patriarche M. Chutin, il est si charitable, il fait de la fortune que Dieu lui a donnée un usage si noble et si chrétien, il est si compatissant et si généreux pour les malheureux, les pauvres et les orphelins ; et il vient d'ajouter tout récemment à tant d'autres bonnes œuvres, celle d'adopter une pauvre petite orpheline ! Tout cela est si beau et si touchant que j'en suis profondément touché et édifié.

En attendant que Notre Seigneur lui accorde cette grande bénédiction qu'il réserve à ses élus et aux Bénis de son Père, pour l'avoir nourri, vêtu, visité, consolé dans la personne des pauvres, dans ses membres souffrants, j'envoie à votre vénérable patriarche ma bénédiction épiscopale, avec une indulgence de quarante jours à gagner tous les dimanches en récitant le *Salve Regina* en latin ou en français, comme il aimera le mieux.

Que la grâce et la paix de Notre Seigneur demeure avec lui !

Signé : JEAN évêque de Langres.

(Extrait du registre des délibérations du Conseil de Fabrique).

Digitized by Google

ILLUSTRATION

	Pages
Couvercle de sarcophage du Val d'Osne	97
Inscription du sarcophage	98
Façade de l'église d'Osne	147
Le sanctuaire de l'église	149
Intérieur de l'église	151
Le presbytère d'Osne-le-Val	161
Portrait de M. Maupris	182
Portrait de M. Adam	186
Portrait de M. Bonnenfant	188
Vue panoramique d'une partie du village	239
La maison communale	244
Carte géologique du territoire d'Osne	254
Vue de l'usine du Val d'Osne	256
Portrait de M. André	257

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Références		19
Avertissement		21
Chap. I. —	Origine et étymologie	23
II. —	Fondation du Val d'Osne	28
III. —	Osne au Moyen-Age	37
IV. —	Biens légués au Val d'Osne	50
V. —	Histoire du prieuré	62
VI. —	Translation du prieuré à Charenton	72
VII. —	Biens du Couvent au XVIII^e siècle.	80
VIII. —	Règle du Val d'Osne-Charenton	91
IX. —	Osne aux XVII^e et XVIII^e siècles.	101
X. —	La période révolutionnaire	114
XI. —	Le XIX^e siècle	123
XII. —	L'église d'Osne et ses biens	143
	Cloches	156
XIII. —	La maison curiale et la mense curiale	160
XIV. —	La Fabrique ou revenus de l'église	166
XV. —	Curés d'Osne-le-Val	175
XVI. —	Ecoles et instituteurs d'Osne	191
XVII. —	Enfants d'Osne qui se sont signalés par leurs fonctions ou quelque geste.	199
	1° Prêtres	199
	2° Soldats	202
	3° Mayeurs ou maires	214

Digitized by Google

Pages

4° Religieuses. 217

5° Instituteurs 218

6° Agents de justice 221

7° Notaires 224

8° Médecins 225

XVIII. — La paroisse Saint-Cyriaque 227

XIX. — Topographie 239

Notions géologiques sur le territoire . . 251

XX. — La fonderie d'art du Val d'Osne 255

XXI. — Statistiques diverses 267

XXII. — Pièces justificatives. 288

1° Acte de fondation du Val d'Osne . . 288

2° Bulle du pape Eugène III 289

3° Donation au Val d'Osne par une dame de Chevillon 291

4° Compromis entre Molesme et le Val d'Osne 291

5° Procès entre les chanoines de Joinville et le curé d'Osne 293

6° Inscription à l'église d'One. . . . 294

7° Sentence en faveur de la prieure, Mme de Malabarbe 295

8° Procès-verbal de collation de Maire . 296

9° Testament de François-Regnault . . 296

10° Lettres d'évêques de Toul ayant trait aux dîmes de Montreuil dues au Val d'Osne 298

11° Inventaire des biens du prieuré . . 300

12° Réclamation du curé et des habitants de Saudron 302

Digitized by Google

Pages

13° Procès des habitants d'Osne contre le comte de Curel 303

14° Supplique à l'Intendant de Champagne 303

15° Procès-verbal de nomination des collecteurs de tailles. 304

16° Certificat de vie et de civisme du curé d'Osne. 305

17° Ordonnance de paiement de pension au citoyen Le Gendre ci-devant curé 305

18° Serment de M. Le Gendre 306

19° Lettre du ministère de la guerre . . 306

20° Règlement fait par la commune à l'instituteur 307

21° Lettre élogieuse de Mgr l'évêque à M. Chutin. 308

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARTES BRAGARDES

DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de St-Dizier

par

M. G. de la FOURNIÈRE

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de Saint-Dizier

Le premier par ordre chronologique des documents qui suivent est un traité passé en 1358 entre Saint-Dizier et Vitry-en-Perthois. Ce traité, qui doit être rapproché d'actes du même genre conclus à la même époque par Reims et des villes voisines (Voir Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, 1848, tome III, pages 120 à 126), est extrait d'une des parties restées jusqu'à présent inédites d'un grand ouvrage d'histoire locale dont le premier volume seulement a été imprimé (*Recherches chronologiques, historiques et politiques sur la Champagne, sur les villes, bourgs, villages et monastères du pays parthois et sur les villes du domaine propre des anciens comtés de Troyes ou de Champagne, de Meaux ou de Brie*, par Charles-Maxime Detorcy de Torcy, Troyes, Laloy, 1832).

Les documents groupés sous le n° II, et transcrits du manuscrit français 26.481 de la Bibliothèque Nationale (fol. 128 et suiv.), donnent sur l'état de St-Dizier, au lendemain de la guerre de Cent ans, des détails intéressants, que je ne crois pas nécessaire de souligner. Il me faut toutefois signaler, dans l'acte de 1442, les variantes que présente le texte dudit Ms. avec celui qu'en donne une brochure imprimée chez Saugrain, à Paris, en 1607, et dont je parlerai tout à l'heure : variantes que j'ai cru devoir indiquer par des dispositions typographiques spéciales. Dans l'acte reproduit ci-après page 6, c'est le texte du Ms. 26.481 qui est suivi intégralement, mais : 1° j'ai intercalé entre crochets [ ] les mots, généralement insignifiants quant au sens général, contenus dans l'imprimé et non dans le Ms. ; 2° j'ai placé entre parenthèses ( ), à la suite de l'orthographe du Ms.,

Digitized by Google

celle de l'imprimé, quand ces orthographes diffèrent, ce qui arrive surtout pour des noms propres ; 3° j'ai imprimé en caractères majuscules les membres de phrases contenus dans le Ms. et omis, intentionnellement ou non, dans l'imprimé. Cette omission a son importance, puisqu'elle donne le change sur l'importance du droit concédé aux habitants de Saint-Dizier en 1442 : « Tout le bois des haies et accrues », dit l'imprimé ; « leurs usages en tout le bois des hayes et accrues », dit le Ms.

Le document qui vient ensuite est tiré de la brochure qui vient d'être indiquée, intitulée « *Lettres des privilèges octroyés aux habitans de la ville et fauxbourgs de S. Dizier par leurs Seigneurs et prédécesseurs rois, confirmés par le Roy très Chrétien Henry de Bourbon, Roy de France et de Navarre* » (Paris, Saugrain, 1607). C'est la confirmation par Henri IV, en 1597, des droits et privilèges anciennement accordés à St-Dizier et formant son statut particulier. Les lettres de décembre 1594, qui y sont visées, ont été publiées par le regretté M. Paul Guillemin dans « *S. Dizier d'après les registres de l'échevinage* » (Mémoires de la Société, tome VI, 1890-1891). On remarquera qu'il n'y est plus question de la Haye Renault, mais qu'en revanche c'est la pleine propriété qui est reconnue à la ville de S. Dizier sur les autres bois énumérés dans l'acte de Concession de 1442.

La série des documents ci-après se clôt par la déclaration que fit l'Echevin Dubois au nom des bourgeois et habitants de S. Dizier, lorsqu'a été rédigé le terrier des domaines de la Couronne en Champagne (1680). Cette déclaration est placée en tête du volume qui contient celles des propriétaires de cette ville et de son terroir (Arch. nationales, P, 1794, fol. 1 et suiv.).

G. DE LA FOURNIÈRE.

Digitized by Google

I

Adfin de pourchasser, défendre, soutenir et garder l'honneur, le droit, le proufit du roi notre Syre, lequel Jésus-Christ veuille conforter, de nostre redoubté seigneur Monsieur le Régent de tout le royaume et par espécial des villes de Victry et de Saint-Dizier et de tout le plat pays d'environ, et de grever les ennemis de nos dessusdits très redoutés Seigneurs et dudit royaume, et de leur porter dommage par toutes les voyes et manières que ce pourra être fait bonnement, traictié est entre noble et puissant homme Messire Erard de Joinville, chevalier le roi, bailli et capitaine de la ville de Victry, plusieurs gens de Sainte-Eglise, des esleus et plusieurs bourgeois de ladite ville, tant pour eux que pour les aultres habitants d'icelle d'une part, et les gens d'église, nobles et bourgeois esleus de Saint-Dizier, tant pour eux que pour ladite ville d'autre part, en la forme et manière qui en suit :

Premièrement que, ad la fin ou fins dessus dites, bons amistiez, dilections et vrayes charitez puissent estre nouries, gardez et maintenuz entre les deux villes, une certaine confédération et allyance soit faicte entre elles ad la honte, confusion et dommage, se Dieu plait, des ennemys dudict royaume.

Item que par vertu de ladite confédération et alliance la dite ville de Victry, en cas qu'elle soit sur ce requise par la dite ville de Saint-Dizier, seroit tenue de ayder, conforter et secourre la dite ville de Saint-Dizier contre lesdits ennemis, tant ad la défense de ladite ville de Saint-Dizier, comme en assallant les dits ennemis de quarante glayves.

Item que ausdictdz quarante glayves ladite ville de Victry paieroit leurs gages, depuis l'heure et le jour qu'ils partiroient de Victry jusques à quinze jours ensuivant, en les comptant en telle manière que, dedans les dicts quinze jours, ils puissent estre retournés et entrés en ladicte ville de Victry.

Item si, lesdictz quinze jours venus et accompliz, cil de St-Dizier les vouloient retenir plus longuement, il leur paieroient leurs gages pour le temps qu'il les retenroient oultre les quinze jours dessusdictz, jusques à tant qu'ils fussent retournez ou puissent être, par voye de raison, en la dicte ville de Victry.

Digitized by Google

Item, s'il avenoit que ladicte ville de Victry eut faict une fois tel secours, comme dict est, à ladicte ville de St-Dizier, et avant ce que ladicte ville de Saint-Dizier eut faict semblable secours à celle de Victry, et elle requeroit une seconde fois avoir secours, faire le pourroit en payant les gages à ceulx de Victry qui y seroient envoiez, depuis le jour qu'ils partiroient de Victry jusques au jour encloz qu'il y seroient retournez.

Item que, par vertu dudict traictiet, cil de Victry envoiront secourre et conforter ladicte ville de Saint-Dizier jusques à dix lieues près de Victry, et non oultre, s'il ne leur plaist.

Item que cil, quy seront envoiez de par la ville de Victry au secour de ladicte ville de Saint-Dizier, soient telz que ilz ne soient soupçonneux, ne haineux à ladicte ville de St-Dizier, ne contre lesquelz ladicte ville deut par raison avoir aucune mauvaise présomption.

Item, s'il avenoit que, au temps que ladicte ville de St-Dizier envoieroit par devers la ville de Victry pour querre ledict secour, ladicte ville de Victry fut en telle doubte des ennemys que bonnement elle [ne] se ausast dégarnir de ses gens, ou qu'ilz fussent ja en aucune chevauchie, ou l'eussent entrepris à faire pour eulx ou ad la requeste d'aucuns seigneurs ou des habitans des villes de Chaalons et de Sainte-Menehould aussi confédérez avec la dicte ville de Victry, avant qu'ils eussent receu le mandement de ladicte ville de Saint-Dizier, et ainsi que bonnement ilz ne peussent aller au jour dudit mandement, cil de St-Dizier les en devroient tenir pour excusez, en cas que ce seroit faict sans fraude et sans faintise.

Item se, durant le temps que cil de Victry seront par devers ceulx de St-Dizier en leur ayde et en leur confort, aucunes gens, de quelconque estat que ce fussent, leur vouloient porter domaige en corps ou en biens, cil de St-Dizier seroient tenuz de les ayder, deffendre et conforter de toutte leur puissance grande et petitte, jusques à tant que, pour tout leur pouvoir, ils les eussent mis hors de la doubte et du péril.

Item traictiet est que les gages, de quoy mention est faict ci-dessus, seront telz que pour chacun glayve, de quelque estat qu'il soit, on payera un escus de *Philippes* pour chacun jour.

Item s'il avenoit que ladicte ville de St-Dizier eust à faire de celle de Victry en aulcun aultre cas qui ne soit contenu ou

Digitized by Google

compris en ce présent traictiet, sil le faict assavoir à ladicte ville de Victry, et que sur ledict cas ils peussent avoir délibération et advis, et que aucunes bonnes personnes pour les deux villes en peussent parler ensemble, pour conseiller et regarder tout ce que bonnement en pourroit être faict.

Item tout en la forme et manière que par vertu de ce présent traictiet ladicte ville sera tenue de ayder, secourre et conforter ladicte ville de St-Dizier, en cette même forme et manière, et sur ces mêsmes pointz et conditions, ladicte ville de St-Dizier sera tenue de ayder, secourre et conforter celle de Victry.

Item, s'il avenoit que ce présent traictiet veinst en aucune manière au desplaisir de nostre très-redoubté seigneur Monsieur le Régent et que sur ce envoist lettres on le feist assavoir par aultre manière aux deulx villes dessusdictes ou à aucune d'icelles, traictiet est que la première qui en receveroit nouvelles le feroit sans delay savoir à l'aultre adfin d'avoir sur ce délibération ensemble, par quoy elles ne feissent chose quy par raison deust desplaire audict Monsieur le Régent ne de quoy elles deussent estre reprises ne ja ne le feront, se Dieu plaist.

Item traictiet est que ce présent traictiet ou alliance ne se estandera mie aux guerres particulières que li une des deux villes auroit ou pourroit avoir contre aucune aultre ville ou contre aucun seigneur, mais s'estandera quant aux guerres touchant le royaume et contre les ennemis d'iceluy seulement.

Item traictiet est que, se la ville de St-Dizier mandoit ceux de Victry pour eulx servir comme dict est, sy est-il à entendre que ilz eussent journée et temps convenable de faire leur préparation pour aller devers eulx, au jour que escrit leur seroit; et par especial n'auroient et ne douroient avoir que deulx jours francs depuis la réception du mandement de l'une des villes à l'aultre.

Item traictiet est [que], sy cest présentz confédération et alliance est accordée et confirmée par lesdittes deux villes, elle se tanra ung an après ce qu'el sera accordé et confirmé.

Fait à Victry, le 20 mars 1358 (1).

(1) A comparer ce traité et celui conclu entre Reims et Châlons, on ne peut mettre en doute qu'il n'aient été copiés l'un sur l'autre ; il n'y a guère, en effet, que les nombres et les noms propres qui diffèrent.

Digitized by Google

II

D'un cahier contenant 353 feuillets escrits sur parchemin dans lequel sont transcrits les comptes du domaine de St-Dizier rendus par Me Jean le Clerc commis à la recepte dudit domaine pour les années 1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450 et 1451 présentez en la chambre des Comptes à Paris à la Magdelaine 1452, a été extrait ce qui ensuit :

Du compte premier rendu par Jean Le Clerc commis à la recepte du domaine de St-Dizier et ses dépendances pour les années commencées au 1er octobre 1444 :

folio 4.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou auront, Nous Jean de Vergy, Seigneur (sieur) de Fouvant (Fouvance), de St Dizier [et] de Vignory, séneschal de Bourgongne, Salut. Scavoir faisons que nous avons accordé, voulu, consenty, promis (permis), donné et octroyé, et par ces présentes lettres accordons, voulons, consentons, promettons (permettons), donnons et octroyons, à tous nos bourgeois, manans, et habitans de notredite ville de (dudit) St Dizier, [et à] chacun d'eux, soient prestres, clercs, nobles ou privilégiez, de quelque privilège que ce soit ou puisse être, ou autrement de quelque estat ou condition qu'ils soient, leurs hoirs ou (et) ayans cause habitans du dit lieu, à toujours mais perpétuellement, [sans révocation], LEURS USAGES EN tout le bois des hayes et accreues [de la ville] dudit St Dizier cy-après déclarez : Et premièrement EN toutes les hayes et accreues qui sont au [dit] finage dudit St Dizier, et jusqu'aux fossez du Val dudit St Dizier, et pareillement jusqu'aux fossez de la Harnoyé (Harnouë) et tout le bois appelé le Vertbois (Verdbois), excepté ce qui est entre les fossez d'un gaingnage (gaignage) qui souloit être audit Vertbois, pour d'icelles hayes et accreues jouir et user par lesdits habitans, et un chacun d'eux, leurs hoirs [et] ayans cause, ou successeurs, habitans dudit St Dizier : et y avoir tout droit d'usages de bois d'icelles haies et accreues pour en couper, prendre ou emme-

Digitized by Google

ner (amener), ou faire couper, prendre ou emmener (amener), à col ou à cheval, ou autrement, tant pour leur chauffage comme pour édiffier, faire et construire en icelle ville, au autrement l'employer, et convertir en leurs autres usages et nécessités, et le vendre et appliquer à leur profit en la [dite] ville dudit (de) St Dizier, et aux habitants d'icelle [seulement] et non autre part. Et ainsi (aussi) qu'ils ne pourront point coper (couper), abattre, ny (ne) prendre pommiers (pommier) ny poiriers (poirier) portant fruits. Et en outre avons promis (permis) et accordé auxdits habitans, [et] par leur consentement, que si iceux habitans ou aucuns d'eux avaient coppé (coupé) ou fait copper (couper) et abattre aucunement des (du) bois desdites hayes ou accreues en intention de l'ammener ou faire ammener audit St Dizier, et appliquer à leur profit, et aucuns autres (aucun autre) d'iceux habitans qui ledit bois [n'] auraient coppé ou fait copper et (ne) abattre l'auroient pris et transporté ou fait prendre dre et transporter quelque part que ce fust, qu'il fust en amende de cinq sols tournois envers nous, et d'en faire LA restitution suffisante à partie à laquelle ledit bois auroit été ainsi pris et transporté. Parmy ce que (Item qu') iceux habitans comparans tous en personnes : C'est à savoir vénérables et discrettes personnes messire Guillaume Villiers, messire Jean Rolland et Me (messire) Jean Mercier, prestres : Nobles hommes Henry de (des) Massües, Guillaume des Fontaines (de Fruts et Prin de Fruts), Gillet le Jeune (le Jausne), Jean de Missy (de Nistey), ECUYERS, [Etienne] Colesson Husson (Colleron Hussi), François Chareton (Charton), Thevenin le Harpeur, Jean Marchand (de Mahendel), Jean Maçon (Masson), Guillaume Laglantier (Leglantier), Jean Soncourt (Soucrire), Huardin Michel (Yarde Mathieu), Quentin Maçon (Jean Masson), Poncelet (Ponicelet) Charpentier, Guillemin le Bonnier (Guillaume le Bouvier) dit Maillart, Robert de Villeroy, Colot Pasnaye (Collet Pesnaye), Pierre Muguet (Miguet), Huot Finance (Livot Finance), Simon de Tonnance, Vincent de Magneux (de Malgnus), Gervaisin Gaulery Brechainville (Brechadeuille), Nicolas le Plumet (le Plumier), Jean Fourquot, Bernard Pincemaille, Jean Maigret, Colot Loyot, Richard le Retignier, Guillaume Caillonel (Caillonël), Bertrand Hemart (Hadinart), Adenet Guillemin (Guillemain), Bernard Phles (Bernard Philippes), Jean Vauterin, Jean

Digitized by Google

la Boux (Labrux), Théry le Boucher, Perrot le Paigat (Prot le Pagat), Jean le Verdelet, Jean le Prestre, Thierry Oliffat (Oliffart), Legier le Clerc, Simon de Passeloupt, Jean Herbelot, Jean Rostet (Jean Rossotte), Thierry Audrovot, Girard de la Salle, Hennicles Hermand (Haincelot Hermend), Jean la Rousse (la Rouse) et Guillaume Haumart (Hadenard). Lesdits habitans comparans, comme dit est, en la présence d'Etienne le Charpeur (le Charpentier) et Jean le Clerc, eschevins dudit St-Dizier, reconnurent et confessèrent par devant lesdits eschevins, comme en jugement et à droit, de leurs bonnes volontés, sans force, contrainte ou indiction aucune, pour le clair et évident profit tant de la communauté et ville dudit St-Dizier et des dits habitans, comme aussy pour l'utilité d'un chacun d'iceux : Et eux sur ce bien advisez et conseillez, et pour plusieurs causes justes et raisonnables, et qui a ce les ont meus et meuvent, devoir [et] être léalement (loyaument) tenus, et aussi rendre et payer à nous Seigneur dessusdit et à nos successeurs Seigneurs dudit Saint-Dizier, ou à notre receveur ou receveurs de nosdits successeurs seigneurs, chacun [en] a toujours perpétuellement par chacun desdits habitans, soient prestres, clercs, nobles, bourgeois, veuves ou autres, de quelque estat ou condition qu'ils soient, ou privilèges qu'ils ayent, et dont ils puissent ou doivent jouir et user, manans et demeurans, tenans feu et lieu en la ville dudit St-Dizier, la somme de quinze deniers tournois, le jour de (et) feste S[t] Adrien (Andrieu), apôtre (1), dont le premier terme sera et escherra au jour de ladite fête de S[t] Adrien (Andrieu) prochain venant, et ainsi d'an en an et de terme en terme, sans aucun deffaut, comme lesdits habitans et un chacun d'eux l'ont promis : C'est à scavoir lesdits vénérables [et] prestres la main mise au prix (pis), et les autres par la foi et promesse (serment) de leurs corps, pour ce corporellement donnans [donné en] la main desdits Echevins, et sous l'obligation de tous les biens appartenans à la Communauté de ladite ville, et aussi des [dits] habitans dudit St-Dizier, et d'un chacun d'eux, meubles et héritages présents et à venir, et lesdits vénérables soubz l'obligation de leur temporel ou autrement, par la meilleure forme et manière qu'ils peuvent (puissent) : Lesquels biens

(1) C'est incontestablement S[t] Andrieu (ou S[t] André) qu'il faut lire, tant dans ce document que dans les suivants extraits du Ms. fr. 26.481.

Digitized by Google

Iceux habitans, et par la manière dessusdite, pour ce ils ont soubmis et obligé à la juridiction et contrainte de Nous, pour estre contraints comme il est accoutumé de faire en tous autres cas pour nos propres debtes, et aussi à toutes autres cours et juridictions quelconques, à rendre, [et] payer, bailler et délivrer ladite somme de quinze deniers tournois à Nous, nos hoirs, ayans cause ou successeurs Seigneurs, ou à nostre receveur ou receveurs d'iceux successeurs Seigneurs, chacun an, perpétuellement ledit jour de (et) feste de S[t] Adrien (Andrieu) : sur peine de tous cousts et dommages, rendre et restituer : renonçans en ce fait lesdits habitans et chacun d'eux à tous us et coutume du (de) pays, à tout retour de Chastellenie et de Prévosté, à toutes propositions (oppositions) ou (et) appellations, grâces, respits, indulgences de papes ou de princes, à la dispensation de leurs sermens (seings). Et Nous Seigneur dessus nommé promettons léalement (loyaument) et de (en) bonne foi, à tenir ferme et stable à toujours mais perpétuellement, Nous et nos hoirs, et successeurs Seigneurs dudit St-Dizier, toutes les choses dessus dites par nous estre faictes, données et octroyées par la manière que cy dessus est dit et déclaré : sans aller ou faire aller CONTRE, par Nous, nos hoirs et successeurs au temps advenir en quelque manière que ce soit. En tesmoin de laquelle chose Nous, Jean de Vergy Seigneur dessusdit, avons scellé ces présentes lettres de nostre propre scel : qui furent faictes et données l'an de grâce quatorze cent quarante deux (1442), quinze jours au mois de Juillet. Ainsi signé sur le dos desdites lettres M. Pourchassot, Et sont lesdites lettres transcrites en un vidimus fait et passé soubz le scel des Eschevins de la Communauté dudit St-Dizier (1).

Folio 6

Charles par la Grâce de Dieu Roy de France, au Bailly de Vitry ou son Lieutenant, Salut. De la part de nos bien amez les gens d'Eglise, bourgeois, manans et habitans de St-Dizier-en-Partois, Nous a été exposé que comme paravant les guerres et divisions de Nostre Royaume, lad. ville fust bien édifiée de notables maisons et édifices, grandement peuplée, et par les princes reprise d'eschelles demblée, et par force plusieurs fois

(1) Cette dernière phrase est celle du Ms. 26 481. L'imprimé se termine par ces mots : « Et scellé sur double queue de cire rouge ».

Digitized by Google

les édifices de lad. ville ayant été débrisés, ars et rompus totalement, et les habitans d'icelle pillez, pris, ranconnez; et comme du tout destruit de présent y a très peu de peuple pauvres gens et petit nombre de maisons et édifices au regard auparavant desd. guerres, lesquels habitans d'icelle ville et chastel de toute ancienneté avoient grande quantité de terres labourables autour de lad. ville qui durant lesdites guerres ont esté et sont toutes cheutes en ruines et peuplées de bois, mesmement celles prez et tenans de nos bois et forêts, et des seigneurs dudit St-Dizier; et s'il y avoit plusieurs de bois en plusieurs et divers lieux à l'environ de ladite ville, où lesdits exposans avoient droit et coutume de prendre, copper et remporter du bois, tant pour leurs chauffages que pour leurs autres usages, laquelle ville et chastel d'icelle, qui appartiennent pour les deux tiers au sieur de Vergy et à Nous l'autre tiers, durant le temps desdites guerres, où la plus grande part d'icelles ont esté tenues et occupées par Iceluy Sieur de Vergy, jusqu'à naguerre qu'avons fait mettre en nostre main le droit qu'avons esd. ville et chastel pour notredit tiers, et commis en icelle officiers de par Nous; et combien que, durant le temps que ledit sieur de Vergy a eu en sa main lesdites ville et chastel, une partie des héritages labourables desdits exposans soient peuplées de bois, comme dit est, tellement que l'on n'y pourroit labourer sans les copper; ce neamoins ledit sieur de Vergy et ses officiers illec ont empesché lesdits exposans à jouir et user de leurs usages, droicts et coutumes, et les ont contraints à bailler chacun certaine somme d'argent à son proffit pour avoir de luy congé d'aller esdits bois et accreues copper du bois pour leurs fouages et édiffier en ladite ville et en user comme ils faisoient auparavant desdites guerres; et pour ce que iceux exposans estoient en grande difficulté aucunes fois de asseoir et mettre sur eux la somme qu'il leur convenoit chacun an payer, firent trois ans ou environ certain accord audit sieur de Vergy, qui lors tenoit toute la terre et seigneurie dudit St-Dizier: c'est à savoir qu'il leur donna congé d'avoir usage en tous les bois des bois et accreues de lad. ville de St-Dizier jusqu'aux fossez du Val dudit St-Dizier, pareillement jusqu'aux fossez du lieu de la Harnoé et en tout le bois appelé le Vertbois, excepté ce qui est entre les fossez du gagnage qui souloit être audit Vertbois, pour en iceux lieux et accreues copper ou faire copper, prendre ou emmener.

Digitized by Google

a col, a cheval ou autrement, tant pour leurs chauffages que comme pour édiffier, vendre et convertir en leurs autres usages et nécessitez en ladite ville et à leurs profits, et non autre part, sans toutesfois abattre pommiers ni poiriers portans fruits sur peine de cinq sols d'amende et de restablir partie parmy ce que iceux exposans s'obligèrent audit sieur de Vergy de lui payer dès lors en advant par chacun an le jour de S^t^ Adrien pour chacun d'eux, tant gens d'église, nobles, clercs, bourgeois, veuves et toutes manières de gens de quelque estat ou condition qu'ils fussent, tenans feu, lieu et ménage en ladite ville, la somme de quinze deniers tournois, comme par les lettres sur ce faites et passées pour plus a plain apparoir ; depuis lequel accord ils ont toujours continué et payé ladite redevance, tant à Nostre receveur que depuis naguerre avons commis audit lieu pour nostre part, comme à celui dudit S^r^ de Vergy ; mais néanmoins ils doubtent que Nos officiers en ladite ville ne veullent pas doresnavant tenir ledit accord ains les veullent empescher en la jouissance d'iceluy, qui soit à leur très grand grief, préjudice et dommage, si comme ils dient humblement requérant sur ce nostre provision. Pourquoi Nous, ces choses considérées, Vous mandons et commettons par ces présentes que se appellé Nostre procureur il vous appert dudit accord, et qu'il ne soit à Nous aucunement préjudiciable, Vous d'iceluy faites lesd. exposans, et chacun d'eux, jouir et user pleinement et paisiblement doresnavant selon sa forme et teneur de point en point, en contraignant a ce faire et souffrir tous ceux qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes et manières deues et raisonnables, car ainsi Nous plait il être fait ; et auxdits exposans l'avons octroyé et octroyons de grâce speciale, par ces présentes données à Chaalons le xxv^e^ Juin l'an de grâce mil quatre cent quarante cinq, et de Notre règne le vingt troisième.

Ainsi signé par le Roy a la relation du Conseil, et Chaligault.

Folio 7

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Agot Bauduin, lieutenant en la prévosté et ressort de Vitry, et noble homme Thiery de Lenoncourt, seigneur dudit Lenoncourt en partie, bailly de Vitry en l'absence de son Lieutenant Général, Salut. Comme les gens d'Eglise, bourgeois, manans de la ville de

Digitized by Google

St-Dizier-en-Partois nous ayent puis naguerre présentez certaines lettres royaux en simple queue et cire jaune par eux impétrées, desquelles, la teneur s'ensuit : Charles par la grâce de Dieu Roy de France au Bailly de Vitry ou son Lieutenant Salut de la part ..., données à Chaalons le xxv^e^ juin 1445 et de notre règne le 23^e^, ainsy signé par le Roy à la relation du Conseil signé Chaligault, en nous requérant par iceux impétrans l'enterrinement d'icelles, sur le contenu desquelles lettres royaux, appelé à ce le procureur du Roy notre Sire audit bailliage, nous soyons bien au long informé, et faisons scavoir que veu ladite information par laquelle nous est apparu suffisant tant par lettres sur ce faites et passées comme autrement deuement de l'accord et appointement puis trois ans en ca fait entre noble seigneur Messire Jean de Vergy, seigneur en partie dudit St-Dizier et les gens d'Eglise, bourgeois, manans et habitans de ladite ville de St-Dizier, touchant les usages d'iceux, gens d'Eglise, bourgeois, manans et habitans de St-Dizier ès bois des [hayes] et accreues de ladite ville de St-Dizier jusqu'aux fossez du Val dudit St-Dizier, aussy jusqu'aux fossez du lieude la Harnoé et en tout le bois appelé le Vertbois, excepté ce qui est entre les fossez d'un gagnage qui souloit être audit Vertbois, réservez pommiers et poiriers portans fruits, sur les peines, modifflications et en la forme et manière plus a plain contenues et déclarées esdites lettres royaux, et avec ce que le traité et appointement fait entre iceux seigneur de Vergy et impétrans n'a esté ne est aucunement fait au préjudice du Roy nostre Sire, et sur tout conseil et advis pris avec plusieurs sages, Nous du consentement dudit Procureur du Roy, avons enterriné et enterrinons par ces présentes à iceux impétrans lesd. lettres royaux de point en point selon leur forme et teneur, et en icelles enterrinant leur avons permis et abandonné, permettons et abandonnons par ces présentes, et à un chacun d'eux, de jouir et user dorénavant pleinement et paisiblement dudit traitté et appointement par eux pris avec le sieur de Vergy touchant iceux usages, selon sa forme et teneur déclarées esdites lettres royaux, en donnant en emandant par ces dites présentes au M^e^ du Val dudit St-Dizier et à tous autres officiers en ladite terre et seigneurie dudit St-Dizier à qui il appartiendra que d'iceluy traité et accord souffrent et laissent doresnavant lesdits impétrans jouir et user pleinement et paisiblement sans

Digitized by Google

en ce leur faire ou donner aucun destourbier ou empeschement, en tesmoin de ce nous avons scellé ces présentes lettres de nostre propre scel, qui furent faites et données le 19e jour du mois de Septembre 1445.

Ainsy signé, D. Monnet

Du compte premier rendu par Jean le Clerc, commis à la recepte du Domaine de St-Dizier et ses dépendances, pour les années commencées au 1er Octobre 1445 :

Folio 22. Vo

Fouages deubs audit St-Dizier, c'est à scavoir que chacun conduit en celle condition doit chacun an au jour et terme de St Remy d'octobre cinq sols tournois, exceptez Clercs et nobles, dont il est escheu pour led. terme de St Remy 1443 escheu en l'an de ce présent compte pour LXXIII conduis (1) entiers et pour neuf femmes veuves qui ne font que demy conduit XIXl XIIs VId tournois pour lesd. Sieurs, et comme les parties écrites en un cahier de papier certifié par Guillaume Quarroy, Procureur du Roy, et par le dessusdit Jean Richard, receveur dudit sieur de Vergy, rendu cy devant sur la partie des ascensez des bestes de Villiers-en-Lieu en recepte d'avoyne suivant cy appert pour ce cy pour lesd. Seigneurs, et au bas et a côte est écrit cy.....

..... XIXl XIIs VId

Somma perse focagiorum ad partem regis ..... VIl Xs Xd

Autre recepte en deniers d'une rente appelée les Chapons, c'est à scavoir que chacun feu de lad. ville, s'il n'est clerc ou noble, doit chacun an 8 deniers tournois au terme de Noël, et ont valu pour le terme de Noël l'an 1443 escheu en l'an de Compte pour 81 habitans estans audit St-Dizier faisant 81 feux entiers, et pour une femme veuve qui ne fait que demy feu, 54 sols 4 deniers tournois comme par le dessusdit cahier servant cy appert pour cecy pour les susdits Seigneurs cy .... LIIIIs IIId

Plus bas et a coté est écrit :

Somma perse redditus caponum ad partem regis .. XVIIIs Id

cum tertia parte denarii.

(1) Conduit, en vieux français, signifie ménage. Par leur nombre indiqué ci-dessus, on peut juger du peu d'importance de la population de St-Dizier en 1443.

Digitized by Google

Folio 33

Autre recepte d'une rente mise sur audit St-Dizier le 25e jour de Juillet 1442 par Mre Jean de Vergy, Chevalier Seigneur en partie dudit St-Dizier, du consentement des habitans dudit St-Dizier pour lequel temps il prenoit tout le revenu dudit St-Dizier, c'est à scavoir que chacun habitant dudit St-Dizier, soit prêtre, clerc, noble, bourgeois, veuve ou autre, de quelque estat ou condition qu'il soit ou privilège qu'il ayt et dont il puisse ou doive jouir et user, manans et demeurans, tenans feu et lieu en la ville dudit St-Dizier, leurs hoirs et ayans cause habitans, sont et seront tenus rendre et payer à toujours perpétuellement par chacun an à la récepte dudit St-Dizier xv d. tournois au jour de feste St Adrien apostre, dont le premier terme est escheu audit jour de St Adrien 1442, et moyennant ce le sieur de Vergy dez lors consenty, donna et octroya auxdits habitans de St-Dizier et à chacun d'eux, ainsy que dessus est dit, à toujours mais perpétuellement, leurs usages en tous les bois des hayes et accreues de la ville dud. St-Dizier, ainsi par la forme et manière, et soubz les conditions contenues et déclarées au vidimus des lettres sur ce faites par ledit Sieur de Vergy auxdits habitans, transcrites au commencement de ce compte, lesquels consentement, don et octroi ont esté depuis enterrinées auxdits habitans, par vertu des lettres du Roy nostre Sire données à Chaalons le xxve jour de Juin 1445, par Agot Bauduin, Lieutenant du Bailly de Vitry en la Prévosté dudit Vitry, à ce commis de par le Roy nostre Sire, et par sesdites lettres comme par le vidimus d'icelles et des lettres dudit enterrinement, rendues et transcrites au commencement de cedit compte, appert pour ce cy pour lesd. usages pour led. terme de St Adrien 1443 escheu en cet an les parties déclarées en un cahier de papier rendu cydevant en recette d'avoyne sur la partie des ascencez des bestes de Villiers-en-Lieu servant cy montant cxiii cy devant aud. prix de xv d. tournois pour chacun habitant valent pour lesdits Seigneurs ce cy . . . . VII[l] I[s] III[d]

Plus bas et a costé est escrit :

Summa perse. . . . . VII[l] I[s] III[d]

Hic pro rege. . . . . XLVII[s] I[d]

Digitized by Google

III

Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à noz amez et féaux les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, Chambre de noz Comptes, Surintendant général, Grand Maître Enquêteur, et Général Réformateur des Eaux et Forêts de France, et à chacun d'eux en droit foy, si comme il appartiendra, Salut. Nos chers et bien aimez les manans et habitans de notre ville et fauxbourg de Saint-Dizier, frontière de notre pays de Champagne, nous ont fait dire en notre Conseil, encor que, par notre Edit du mois de Novembre mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, sur la réduction d'icelle ville en notre obéissance, nous ayons, entre autres choses, expressément confirmé et continué tous leurs droits, privilèges, franchises, immunitez, a eux par cy-devant et de toute encienneté donnez, concédez et accordez, tant par les anciens Souverains Seigneurs dudit Saint-Dizier que par nos prédécesseurs Rois; et entre autres la propriété et Seigneurie de deux petites contrées de Hayes et Bois, l'une appelée le Verdbois, du côté du Barrois, et l'autre du côté et attenant de notre forêt du Val dudit Saint-Dizier, juridiction des Echevins de ladite ville, peine cinquième des amendes et restitution d'intérêts, avec le droit d'usages, en notre dite forest du Val, d'y prendre et recueillir bois mort et mort bois, envoyer paturer leurs bestes armailles, chevalines et autres, ès taillis après cinq ans, et leurs pores aux glandes, nous payant les redevances anciennes et accoutumées par chacun an à la recepte de notre domaine audit Saint-Dizier; et, outre ce, d'avoir par iceux habitans bois branslans en notredite forest, pour la construction et entretenement des Ponts, Corps de Gardes, Portes, Sentinelles, Tours, Hours, Tours du Guet, parecg des porgs de ladite ville, Barrelages, et généralement toutes autres affaires qui regardent et concernent la forteresse de ladite ville et notre Service, ainsi que plus amplement le contiennent les dites lettres, et autres nos lettres de Confirmation, et déclarations particulières à eux accordées dès le mois de Décembre mil cinq cent quatre vingt quatorze ensuivant; néantmoins contre et au préjudice de nos intentions et déclarations assez amplement

Digitized by Google

témoignées par lesdites lettres, les Sieurs Fournier et Bragelogne, Commissaires par nous députez, en l'année mil cinq cent quatre vingt seize, pour la réformation des Eaux, bois et forêts de notre province de Champagne, les auroient taxé à la somme de unze cens cinquante escus d'une part, et cinq cens escus d'autre, avec deux sols pour livre desdites sommes, pour la confirmation de leursdits bois, droits paquis, paturages, et usages en nosdites forêts et limites, le nombre des bestes, tant armailles, chevalines, que porcs qu'ils pouroient mettre par chacun an en nosdites forêts ; et pour icelles sommes délivré leurs escrouës et contraintes contre iceux habitans, et jusques à l'entier paiement d'icelles, fait saisir leursdits bois, droits et usages en nosdites forests ; combien qu'iceux habitans soient francs et exempts desdites sommes, tant parceque lesdits bois leur appartiennent en propriété, que aussi que iceux droits et usages leur ont été par nous confirmez, tant par notredit Edit que Lettres de déclaration desdits mois de Novembre et Décembre mille cinq cent quatre vingt quatorze, Nous requérans iceux habitans humblement leur vouloir sur ce pourveoir. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, qu'a vëu notredit Edit et traicté fait sur la réduction de ladite ville en notre obéissance, avec la confirmation particulier obtenue par lesdits habitans pour la jouissance desdits bois, droits et usages cy attachez, soubs le contrescel de notre Chancellerie : Vous mandons, ordonnons, et à chacun de vous très expressément enjoignons, que, conformément à notredit Edit et déclaration, iceux habitans de notre ville de Saint-Dizier et Fauxbourgs d'icelle, et leurs successeurs à toujours, vous faites souffrez et laissez jouir et user pleinement et paisiblement de la Seigneurie et propriété desdites deux petites Contrées de hayes et bois, justice peines et amendes, restitution d'intérêts, droits, usages, pasquis, paturages et panages en notredite forêt du Val et autres droits susdits et amplement déclarez en notredit Edit et déclaration dudit mois de Décembre ; en laquelle Seigneurie et propriété desdites deux petites contrées de hayes et bois susdits, paquis, paturages et autres droits, AVONS d'abondant continué, confirmé et maintenu, continuons, confirmons et maintenons iceux habitans, pour en jouir, par eux et leurs successeurs, en la même forme et manière qu'ils et leurs prédécesseurs en ont bien et deuëment joui et usé, jouissent et

Digitized by Google

usent encores de présent ; sans que pour ce ils soient tenuz payer autres sommes de deniers que celles que de toute ancienneté ils ont accoutumé nous payer par chacun an à la recepte de notre Domaine audit Saint-Dizier. VOULONS et entendons qu'ils demeurent quittes et déchargez, comme de fait nous les quittons et déchargeons par cesdites presentes, desdites sommes de Unze cens cinquante escus d'une part, et cinq cens escus d'autre, et deux sols pour livre desdites sommes, à quoy ils ont esté, comme dit est, taxéz et imposez par lesdits Fournier et de Bragelongne pour le droit de la confirmation de leursdits bois, droits et usages en nosdites forects, et autres franchises et immunitez, leur faisant a cette fin pleine et entière main-levée de leursdits bois, droits, paquis, paturages et autres sur eux saisis en vertu des commissions desdits commissaires, sans que par cy après ils puissent estre, pour quelque cause, suject et occasion que ce soit, troublez ou empêchez en la jouissance d'iceux ; Contraignant à ce faire, souffrir et y obéir tous ceux qu'il appartiendra, par toutes voyes deües et raisonnables ; nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Car tel est nôtre plaisir.

Nonobstant tous Edits, Ordonnances, Mandements, Deffenses, Règlemens et Lettres à ce contraires : Ausquels et à la dérogatoire de leur dérogatoire, Nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes. Donné à Paris, le 2e jour de Juin, l'An de grace 1597, et de nôtre règne le 8e. Signé, par le Roy en son Conseil, Potier.

IV

Chatellenie de Saint-Dizier. Déclarations des maisons, terres et héritages des ville, fauxbourgs, et terroir de Saint-Dizier, et des particuliers et communautés redevables de cens et rentes envers le Roy à cause dud. domaine.

Me Claude Dubois, conseiller du Roy, Lieutenant particulier, assesseur criminel au baillage de St-Dizier, Me eschevin de la dite ville, déclare, pour et au nom des bourgeois et habitans de la ville de St-Dizier, en vertu de l'acte d'assemblée des habitans du

Digitized by Google

cinquiesme jour des présens mois et an, signé Guyard greffier, attaché à la minute des présentes : Que lesdits habitans sont redevables par chacun an au jour de St-Remy, à la recepte du domaine du Roy audit St-Dizier, d'un droit de fouage qui est de cinq sols et de huit deniers, pour et au lieu d'un chappon, par chacun feu de la dite ville et fauxbourgs de St-Dizier, et la vesve moitié, dont le clerc et le noble sont exempts, que les dits habitants payent pour jouir de plusieurs droits qui leur ont été concédés par la chartre de Guillaume de Dampierre, seigneur du dit St-Dizier, du mois de may mil deux cens vingt huict, lesquels droits sont : de rendre la justice civille et criminelle dans l'étendue de ladite ville et banlieue d'icelle, par les eschevins de ladite ville qui sont nommés par lesdits habitants et les officiers du baillage dudit lieu tous les ans au jour de la purification de Nostre-Dame, et de nommer le dimanche suivant par lesdits habitants un scindicq et receveur de l'hospital, dont lesdits Eschevins sont administrateurs ; et de la cinquiesme partie des deffautz et amendes qui s'adjugent audit eschevinage, les quatre autres parties desdites amendes appartenant au Roy ; à prendre et recueillir en la forest du Val bois mort, et mort bois, bois branlans tant pour les grandz ponts de ladite ville, pour ponts-levis, corps de garde, chaussées, sentinelles, tours de guet, barrières, barlages et généralement pour tous les autres ouvrages qui regardent les fortifications de ladite ville de St-Dizier, après toutefois que lesdits bois leur seront marqués par les officiers des eaux et forests dudit St-Dizier ; le droit de mener et faire mener en pasture en tout temps en la forest du Val, fors dans les taillis pendant qu'ils sont en deffences, leurs bestiaux, et aussi de paissonner leurs porcs en ladite forest ; le droit dans la rivière de pescher depuis le pas St Martin jusques au pont de Moylin, excepté les fosses des moulins et escluses, et le bacq en ladite rivière de Marne qui appartient aux Abbesse et Religieuses de St-Dizier, et le droit d'usage dans les pericres qui sont dans la dite banlieue, et de tous lesquels droits, à eux concédés par la dite chartre de Guillaume de Dampierre, lesdits habitants sont en possession immémoriale, en payant lesdites redevances cy dessus esnoncées. Plus sont les dits habitants redevables pour autre rente de quinze deniers par chacun an au jour de S. André, payable par chacun desdits habitants, privilégiés et non privilégiés, cleres et

Digitized by Google

nobles, pour jouir de douze cens cinquante arpens ou environ de bois appellez les Accreus jusques au Val et le Verbois du costé du Barrois, à la réserve d'une contrée appellée le Clos, environnée de fossés, qui appartient au Roy, lesquels bois et usages leur ont été concédez à la charge de ladite redevance de quinze deniers par chacun desdits habitants, par chartre de Jean de Vergy, seigneur du dit St-Dizier, du quinziesme de Juillet mil quatre cens quarante deux, confirmée par les ordonnances des grands maistres des Eaux et forêts de Champagne du unziesme d'Aoust mil cinq cens vingt sept, lettres patentes du Roy Henry Quatriesme du deuxiesme de juin mil cinq cens quatre vingt dix sept, et par un arrest du Parlement du vingtiesme des dits mois et an.

Plus lesdits habitants sont exempts du huitiesme et vingtiesme des vins, suivant les lettres patentes de confirmation par eulx obtenues du feu Roy Henri III, du mois de septembre mil six cens. Jouissent lesdits habitants d'un droit de bourgeoisie de ville, qui est que tous estrangers, qui viennent faire et establir leur demeure audit St-Dizier, doibvent p yer à ladite ville la somme de soixante sols, pour jouir des droits et privilèges d'icelle, ainsy qu'il est porté par ladite chartre du mois de may mil deux cens vingt huict et antien compte de la dite ville ; que nul ne peut bastir sur front de rue, sans que les eschevins, le procureur du Roy et scindicq ayent marqué la place où se doibt poser la première pierre du seuil, ainsi qu'il est porté èsdites chartres, patentes et confirmation d'icelles, en datte des mois de décembre mil cinq cens quatre vingt quatorze, dixième de juin mil six cens unze et trentiesme de may mil six cens cinquante ; qu'ils ont pareillement droit de marquer boisseaux à mesurer grains, pintes et chopines, et à cette fin ont étalons et marteaux pour étalonner leurs mesures qui ont mesme cours dans le pays barrois ; qu'ils ont droit aussy de passer tous contracts dans la ville, fauxbourgs, et banlieue d'icelle, et iceux faire sceller du sceau de ladite ville, lequel droit leur est contesté par les notaires du baillage de ladite ville, suivant les dites chartres et lettres pattentes. Plus déclarent lesdits habitants qu'il appartient plusieurs droits au Roy, qui se lèvent tant en ladite ville que faux bourgs, scavoir : un droit de minage sur les grains qui se vendent à la halle aux bledz dudit lieu, qui conciste en une chopine pour chacun boisseau, payable par le vendeur, à l'excep-

Digitized by Google

tion de celui qui provient du cru et concru desdits bourgeois et habitans, et de celui qui s'achepte et se vend pour la fourniture des estappes et celles de la ville de Paris, suivant l'arrest contradictoire rendu entre le seigneur engagiste du dit domaine et les dits habitants le quinze de febvrier mil six cens quarante-huict; un autre petit droit de mesurage des grains qui se vendent audit St-Dizier, qui est d'un denier pour chacun septier; que les moulins et fours y sont bannaux au Roy, sur tous les habitans de ladite ville et fauxbourgs, à l'exception du four de la Noue qui est banal au prieur de St-Thiébault de Passeloup; que les grosses dismes du finage de St-Dizier de fauxbourg de Gigny appartiennent au Roy, et se lèvent à raison de la treizième gerbe; plus un droit de terrage sur les terres qui sont scituées depuis la Vieille Marne jusques à la rivière de Marne à l'exception de celles des Dames Abbesse et Religieuses de St-Dizier, et de quelques autres qui estoient en bois et ont esté défrichées, sur celle[s] scituées au grand Lachapt, lequel droit de terrage conciste en la quatorziesme gerbe; un droit de banvin, qui est le huitième denier du vin qui se vend à pot et à pinte depuis la veille de Noël jusques au jour de St Vincent vingt-deuxiesme janvier, vulgairement après le mois du Seigneur; un droit de forage qui conciste en un pot de vin de chacun muïd, qui se vend en détail audit St-Dizier par les cabaretiers, pour les vins qui ne sont de leur cru; la ferme du greffe du baillage et celle des deffauts et amandes qui sont au-dessous de soixante sols adjugés par devant le bailly du dit St-Dizier et quatre parties, les cinq faisant le tout, de celles adjugées par devant lesdits eschevins, juges pour le Roy audit St-Dizier, la cinquiesme partie desd. amendes appartenans à la dite ville; la ferme du Rouage, péage et chaussée, qui est d'un double par charrette chargée de marchandises venant d'ailleurs que de la terre de Dampierre et de celle dudit St-Dizier; la ferme de la fruiterie et fromagerie, qui est d'un double pour chacune hottée de fruits, beurres et fromages qui se vendent par les marchandz en ladite ville; la ferme du poidz du Roy et celle du point de feutre, qui conciste en un droit de six sols quatre deniers payable tous les ans par chacun cordonnier tenant boutique audit St-Dizier; celle des petits fours, qui est que chacun boullanger doibt par chacun an trois livres un denier pour l'amortissement de son petit four; la ferme de l'estalage des

Digitized by Google

Bouchers, qui est de cinquante-huict sols par an deubs par chacun boucher pour le droit d'étalage; la ferme de la vererie, qui est un verre de chaque ras[e]le à charge de l'emplir de vin pour boire le marchand (*sic*); Et pour ce qui est des fermes de la mercerie, du revenu des trois foires de la maille, de Saulverie, de la maille St-Estienne, des charrettes à sel, de la futaille, des bestes vives, draperies, friperies, pourpointeries, poteries, charrettes à pain, prelleries, estotz à draps, clouyer[e]s et triperies, déclarent lesdits habitants que lesdits droits de fermes leur sont inconnus, pour ne les avoir veuz lever, ny apris qu'ils l'ayent été. Promet ledit sieur Du bois, audit nom, payer et continuer les dites redevances à l'avenir, et a affirmé la dite déclaration véritable pardevant les notaires royaux demeurans à Châlons soussignés, le septième jour d'Aoust mil six cens quatre vingt, et a signé Dubois.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

sur le sondage de Foulain

COMMUNIQUÉE PAR

M. FERRY-CAPITAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Note sur le sondage de Foulain

Communiquée par M. FERRY-CAPITAIN

Le but de ce sondage était de rechercher la houille et éventuellement le minerai de fer.

L'existence du terrain houiller au fond du synclinal de Sarreguemines ayant été établie par les sondages de Mont-sur-Meurthe et de Gironcourt, il était intéressant et de la plus grande utilité, de rechercher le prolongement de ce synclinal vers l'ouest.

Sur les indications de M. Nicklès, professeur de géologie de la Faculté de Nancy, l'emplacement du sondage a été choisi sur le prolongement des deux sondages cités plus haut, à 10 kilomètres au sud-est de Chaumont, sur les bords de la Marne, près du village de Foulain. On espérait, par suite de l'amincissement considérable des terrains triasique et permien de l'est vers l'ouest, rencontrer le terrain houiller, s'il existait, à une profondeur relativement faible, de 500 à 600 mètres.

Cette espérance semble devoir être déçue par la rencontre que l'on vient de faire du gneiss granulitique sous le grès bigarré.

Il est probable que ce sondage, ainsi que ceux d'Aulnoye et de Brion-sur-Ource, entrepris dans le même but et dans les mêmes conditions, et ayant abouti au même résultat, ont été placés trop près de la bordure sud du synclinal, c'est-à-dire trop près de l'anticlinal des Faucilles, là où le houiller n'a pu se *déposer*. Ce résultat ne pouvait être prévu, étant donnés les résultats très encourageants fournis par le sondage de Gironcourt.

Le sondage de Foulain a été commencé le 16 avril 1909, par un avant-puits de $2^{m}50$. Le battage proprement dit a débuté le 17 avril, avec un trépan de $350^{m/m}$.

Digitized by Google

Au 1er mai, la profondeur atteinte était de 76 mètres. Elle passait à 330m90 au 1er juin. On venait d'atteindre la profondeur de 414m70 lorsque, dans la nuit du 11 juin, un accident très grave survenu au cours du battage, arrêta l'avancement pendant près de quatre mois. L'avancement normal ne put être repris que le 9 octobre.

Cet accident fut provoqué par le calage, au fond du trou, du trépan de 211 m/m et de sa masse-tige. Ce calage a été dû à la différence de dureté des terrains ; on a constaté en effet, à la reprise de l'avancement, que le trépan s'était calé juste au contact du grès bigarré avec le gneiss granulitique.

Tous les essais assez nombreux, tentés entre le 18 juin et le 5 août pour retirer l'outil, sont restés négatifs. On a abandonné le sauvetage du trépan et de sa masse-tige, en essayant de dévier le trou quelques mètres au-dessus de l'outil. Après plusieurs tentatives on y est parvenu. Le trou a été dévié à partir de 378 mètres et l'avancement normal repris le 9 octobre. Depuis cette date, il a été fait à peine 4 mètres d'avancement ; on a rencontré en effet le gneiss granulitique juste au-dessous du grès bigarré. Ce gneiss est d'une dureté exceptionnelle; il se laisse très difficilement forer au trépan (avancement journalier de 0m20 à 0m30) et pas du tout à la couronne.

Le forage du trou a été effectué presque entièrement au trépan, sauf pour une petite partie où on a travaillé à la couronne de diamant.

Ce travail à la couronne avait pour but de reconnaître si la formation ferrugineuse que l'on trouve en Meurthe-et-Moselle au toit du Lias et celle du Charmouthien, à Chalindrey, étaient représentées à Foulain. On n'a rien trouvé dans le passage du calcaire bajocien aux marnes micacées du Toarcien, mais dans la traversée du Charmouthien, entre les profondeurs de 134m30 à 134m90, on a reconnu un horizon ferrugineux. C'est un minerai oolithique très pauvre, excessivement marneux et calcaire, inexploitable tant par sa faible épaisseur (0m60) que par sa faible teneur en fer.

Digitized by Google

Nous donnons ci-dessous, la coupe des terrains traversés :

COUPE DES TERRAINS

Bajocien : 34m45.

De	0	à 2,00	Terre végétale.
	2	12,00	Calcaire gris jaunâtre.
	12	13,60	Calcaire gris foncé.
	13,60	13,80	Marnes bleues micacées.
	13,80	22,60	Calcaire gris foncé. Teinte devient de plus en plus foncée vers la base.
	22,60	24,00	Calcaire gris blanc.
	24,00	25,60	Calcaire gris assez marneux, non homogène, présentant de nombreuses taches légèrement verdâtres.
	25,60	26,00	Calcaire blanc légèrement verdâtre, à pâte relativement fine, très serrée et homogène.
	26,00	34,45	Calcaire gris blanc.

Toarcien : 83m55.

34,45	45,00	Marnes gris noir, légèrement calcaires, micacées, aspect schisteux.
45	88.00	Marnes grises assez micacées avec passages calcaires.
88	90,00	Marnes légèrement rougeâtres.
90	108,00	Marnes grises devenant plus foncées et légèrement calcaires.
108	118,00	Marnes très calcaires, gris foncé.

Charmouthien : 40 mètres.

118	133,40	Marnes micacées, gris foncé, avec petites veinules et mouches de calcaire blanc.
133,40	134,30	Marnes grises micacées présentant quelques oolithes ferrugineuses.
134,30	134,90	*Couche de minerai oolithique pauvre ;* minerai très marneux, avec mouches et petites veinules de calcaire blanc, de 1 m/m à 2 m/m d'épaisseur. Epaisseur totale : 0m60.
134,90	139,80	Marnes gris foncé, très micacées, plus ou moins calcaires.

Digitized by Google

Sinémurien : 30 mètres ; *Rhétien :* 28 mètres.

139,80	143,30	Marnes très calcaires, gris foncé.
143,30	144,10	d°
144,10	158,00	Marnes et calcaires gris.
158	164	Marnes grises.
164	188	Marnes grises avec passages de calcaire jaune.
188	216	Marnes gris noir foncé, légèrement gréseuses.
216	250	Marnes gris clair avec calcaire et pyrite de fer.

Keuper et Muschelkalk : 64 mètres.

250	272	Marnes grises alternant avec un peu de marnes rouges, ou marnes accompagnées d'un peu de gypse cristallin.
272	278	Marnes dominantes bariolées. Grises, noires, rouges et vertes, avec gypse blanc pulvérulent.
278	310	Marnes très calcaires avec assez forte proportion de marne rouge et gypse cristallin.
310	318	Marnes grises dominantes et marnes rouges calcaire et gypse.
318	320	Marnes très bariolées noires, rouges et vertes avec un peu de calcaire jaune.
320	322	Marnes bariolées, teinte rouge dominante.
322	380	Marnes dominantes, gris rougeâtre avec passages calcaires.

Grès bigarré : 34 mètres.

380	390	Grès rose et argile rouge.
390	394	Grès bigarré à grains très fins, tendre gris blanchâtre.
394	396	Grès rougeâtre à grains très fins, tendre, gris blanchâtre.
396	398	Grès rouge à grains très fins, tendre, gris blanchâtre.
398	402	Grès bigarré gris.
402	406	Grès bigarré à grains excessivement fins, tendres, grès légèrement rose.

Digitized by Google

406	408	Grès bigarré à grains excessivement fins, tendre, grès légèrement rose, mais rouge.
408	410	Grès bigarré, grès rose à grains très fins.
410	414	Grès ou Conglomérat gris légèrement rougeâtre, relativement tendre, avec calcédonie à la base.
414	417,26	Gneiss granulitique, excessivement dur.

La rencontre du gneiss granulitique, à 414 mètres, a déçu les espérances que l'on fondait sur ce sondage. Il y a en effet très peu de probabilités pour que le gneiss soit un conglomérat de prost-houiller. Ce gneiss étant d'une dureté exceptionnelle, on n'a pu y prélever de carotte. On continue le forage avec l'espoir que le terrain devienne moins dur et qu'on puisse y prélever une carotte qui permettrait à M. Nicklès de se faire une opinion définitive sur l'avenir de ce sondage.

Le sondage a été constaté officiellement le 26 octobre par le sous-ingénieur des Mines de Chaumont, qui a fait procéder à la mesure de la profondeur. Celle-ci a été trouvée de 417^{m}26.

Digitized by Google

Digitized by Google

Monsieur Victor PARISEL

NOTES BIOGRAPHIQUES

par

M. Louis BOSSU

Membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de St-Dizier,

de l'Académie de Reims, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. Victor PARISEL

Les Sociétés savantes de la région ont perdu récemment un de leurs membres les plus laborieux, M. Nicolas-Victor Parisel, instituteur en retraite, ancien maire de Malaincourt (Hte-Marne).

Né dans le même département, à Rangecourt, près Clefmont, le 4 février 1823, Parisel, après d'excellentes études à l'Ecole normale de Dijon, fut nommé, le 30 octobre 1841, instituteur public à Malaincourt, petit village du canton de Bourmont. Il devait y vivre sa vie entière.

Il y passa 39 années comme instituteur, jusqu'à l'heure de la retraite qui sonna pour lui le 30 septembre 1880, sans qu'il ait songé un moment à un avancement qui l'eût éloigné de sa patrie d'adoption. C'était un modeste autant qu'un laborieux, cherchant des distractions à ses occupations professionnelles dans les travaux les plus ardus, notamment dans l'étude des mathématiques spéciales et du calcul intégral et différentiel, à laquelle il s'était livré avec passion et ne dédaignant pas, à ses heures de loisir, de prendre sa part des plus rudes travaux des champs.

Après sa retraite, il continua à s'occuper des affaires de sa commune, soit comme secrétaire de la mairie, soit comme conseiller municipal. Aussi, le 20 mai 1900, ses concitoyens le choisissaient comme maire et il remplit ces fonctions jusqu'à ce que, en 1904, l'âge ne lui permit plus de les continuer.

Il s'est éteint plein de jours, dans son pays d'adoption, le 12 septembre 1909, en la 87e année de son âge, laissant à ses enfants un nom respecté et honoré de tous.

Sur sa tombe, dans le petit cimetière de Malaincourt, le poète lorrain, M. Alcide Marot, maire de Nijon, son compatriote et ami, a prononcé un émouvant adieu.

Digitized by Google

Parisel était de ceux qui pensent que le culte de la petite patrie est un devoir pour tous et surtout pour un éducateur de la jeunesse, et qu'il faut inspirer aux enfants l'amour de leur village et développer ainsi chez eux cet attachement au sol natal qui fit si longtemps la force et la richesse de nos populations agricoles. Il n'y manqua point ; bien plus, il prêchait d'exemple et, dès longtemps, avait-il commencé ses recherches dans les archives des communes du canton et réuni les matériaux des diverses études qu'il publia plus tard, en même temps qu'il s'était fait agréger aux diverses Sociétés d'études historiques de la région : Société d'Agriculture de l'arrondissement de Chaumont, Société Historique et Archéologique de Langres, Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier, enfin Société d'Archéologie Lorraine.

Ainsi préparé, dès 1889, il publiait dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres, un remarquable article sur *Malaincourt et ses seigneurs*, les Daulcy, les Béget, les Sandrecourt, les Roncourt, les Hennequin et les d'Arbois.

En 1890, paraissait dans la Semaine religieuse du diocèse de Langres, une *Notice historique sur le monticule et la chapelle de Sainte-Anne d'Hacourt.*

En 1895 suivait, dans ce même recueil, une étude très documentée sur *Les Trinitaires à Bourmont* et leur collège fondé en 1689 par le testament d'Erard Marchal, chanoine de Bourmont, et qui subsista jusqu'à la Révolution.

L'année suivante, la Société d'Archéologie Lorraine lui ouvrait ses portes en faisant paraître dans son Bulletin de 1896 une excellente notice : *La famille Le Vain d'Hacourt* et dans celui de 1897 un article, il faut le dire, moins exact et documenté que les précédents : *La famille Maillefert.* Enfin, en 1898, les Mémoires de la même Société accueillaient un consciencieux travail : *La famille de Roncourt,* résumant l'histoire de cette famille qui donna plusieurs générations de seigneurs à Malaincourt.

En 1899, c'est à Saint-Dizier, dans les mémoires de notre Société, qu'il publiait une *Notice historique sur le couvent des Annonciades de Bourmont*, monastère fondé en 1663 par Gabrielle de L'Isle, épouse de Henry de Roncourt, et supprimé à la Révolution par arrêté du 7 brumaire an II.

Digitized by Google

Enfin ce fut la Société d'Archéologie Lorraine qui accueillit dans ses Mémoires, en 1901, la dernière œuvre de Parisel, son *Etude historique et généalogique sur la seigneurie et les seigneurs d'Hacourt,* étude fortement documentée sur les familles des Lerocourt, Le Vain d'Hacourt, L'Isle et Bourgongne, dont les membres furent successivement seigneurs d'Hacourt.

Voilà l'œuvre de Parisel ; la plupart de ces ouvrages ont d'ailleurs fait l'objet de tirages à part, édités à un très petit nombre d'exemplaires et devenus fort rares.

Lorsqu'il cessa de produire, Parisel avait près de 80 ans. L'âge ne lui a pas permis de publier les travaux qu'il avait encore en portefeuille, notamment sur les seigneurs de Brainville et de Romain et divers autres sujets locaux. Il serait à désirer que la main pieuse d'un ami vienne les sauver de l'oubli.

Comme on le voit, Parisel s'était consacré tout entier à l'étude de ce petit coin de terre barroise enclavé aujourd'hui dans le département champenois de la Haute-Marne et il s'en était épris d'une véritable passion.

Ce Champenois n'a effleuré d'autre sujet que le Bassigny barrois et n'a porté ses recherches et ses études que sur les localités de la seneschaussée de La Mothe et Bourmont, dont les deux chefs-lieux ont été étudiés si consciencieusement, d'autre part, par deux laborieux chercheurs, M. le chanoine Liébaut et le regretté Jules Marchal.

Des trois historiens de ce Bassigny barrois si pittoresque et si intéressant, un seul subsiste encore : les deux autres, Marchal et Parisel ont disparu. Se trouvera-t-il quelqu'un pour reprendre la plume que la mort a arrachée de leurs mains. Nous voudrions l'espérer.

Louis BOSSU,

Membre de la Société des Lettres de St-Dizier, de l'Académie de Reims, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un aller et retour dans l'empire Ottoman

par

M. l'abbé L. VUILLEY

Curé de Marnaval

Digitized by Google

Digitized by Google

Un aller et retour dans l'empire Ottoman

En foulant le sol de Jérusalem, le pèlerin est en proie à des sentiments très divers et très vifs où la tristesse et la joie viennent tour à tour prendre une part prépondérante : c'est bien compréhensible, car la Terre Sainte, et en particulier la Cité de David, évoque des souvenirs et présente des aspects si variés, parfois si opposés, qu'il y a place tantôt pour l'allégresse, tantôt pour la douleur.

Un prêtre se sent triste, surtout, à l'intérieur de la basilique du St-Sépulcre, lorsqu'il y pénètre le soir de son arrivée. La protection de la France l'accompagne, mais la population de Jérusalem le laisse seul. Il n'y a pas, là, comme dans nos grands sanctuaires, des fidèles en nombre pour s'associer à son pèlerinage. Jérusalem a une population qui s'élève, dit-on, de 80 à 100.000 âmes. Or, sur ce chiffre, les catholiques latins comptent pour 3.000 ; certains même disent pour 2.500.

Au premier coup d'œil, Jérusalem et la Palestine appartiennent donc à l'infidèle, à l'hérétique, au schismatique et au juif, et ce spectacle ne peut que provoquer chez nous un serrement de cœur. Toutefois, ce moment de tristesse ayant perdu de sa vivacité, il est permis de se ressaisir et d'évaluer, ou tout au moins d'essayer d'évaluer, la population catholique de l'empire ottoman.

Une remarque s'impose sur le sens précis des mots « chrétien » et « catholique ». Très souvent, dans la conversation, on emploie ces deux mots l'un pour l'autre. Ils ne sont pas synonymes. Le chrétien est celui qui revendique pour lui la doctrine de Jésus-Christ. Le catholique est le chrétien qui appartient à la seule société religieuse que Jésus-Christ a fondée. Unique et une à ses

Digitized by Google

débuts, l'Eglise de Jésus-Christ fut dès les premiers siècles divisée par le schisme et l'hérésie. Toutes ces fractions se disent chrétiennes, mais ne peuvent se dire catholiques puisque l'Eglise catholique est la seule Eglise Romaine.

Toutefois ne nous méprenons pas ; ne confondons pas « catholique » avec « latin ». En Europe, la religion catholique a, comme langue liturgique, le latin. Mais pour être catholique, il n'est pas nécessaire de suivre la liturgie latine. En Orient, le latin ne fit son entrée à Jérusalem par exemple, qu'après les Croisades. Dans les dix premiers siècles, on parlait les langues orientales pour les races sémites et le grec dans l'empire de Constantinople ; et ces liturgies aussi anciennes que la nôtre n'ont pas démérité. Elles ont survécu, au contraire, aux assauts du latinisme, très aimées des populations pour leur langue, leurs symboles et leurs cérémonies. Aussi Léon XIII a-t-il eu, entre autres traits de génie, celui de maintenir et de consacrer les liturgies orientales, persuadé que jamais les schismatiques et les hérétiques de l'Orient ne se convertiraient s'il leur fallait abandonner leur rite.

En Turquie, le catholique latin s'y trouve, mais se trouvent aussi, unis à nous dans la croyance aux mêmes vérités, dans la soumission au même pape romain, dans la participation aux mêmes sacrements, des catholiques qui parlent grec, arabe, araméen, dans les cérémonies religieuses.

A combien, dès lors, s'élève le nombre de tous ces catholiques, nos frères ? C'est une question qui n'est pas dénuée d'intérêt.

Faire la carte ecclésiastique de l'Empire ottoman, la faire surtout au point de vue catholique, c'est entreprendre une tâche assez ardue : car tout recensement a le don d'énerver et de mettre en défiance l'Oriental. Ce n'est pas ce dernier qui accepterait le formulaire que nous avons eu à remplir ces jours derniers pour le compte de l'Etat, et ce sous peine de procès-verbal ; l'Arabe comprend la liberté autrement que le Français, et, pour la posséder, il n'hésiterait pas à détruire son adversaire. Il faut donc, en fait de recensement, se contenter des renseignements fournis bénévolement par le maître de la maison et inscrire le nombre des membres de la famille sans vouloir le contrôler, même d'un coup d'œil jeté furtivement par la porte ou la fenêtre du logement.

Digitized by Google

Il est d'autant plus difficile de faire un recensement exact que cette défiance de l'Asiatique se trouve encouragée par des avantages qu'elle pense en tirer. Un exemple : Lorsque nous arrivions, en septembre 1910, à Constantinople, la lutte était très aiguë entre le gouvernement jeune-turc et le phanar, résidence du patriarche orthoxode. Le gouvernement venait de décider que toutes les races de l'Empire ottoman apporteraient leur contingent à la constitution de l'armée. Ce sont les chefs religieux qui détiennent, en Turquie, les actes civils pour les fidèles de leur confession. Quand on demanda les actes au patriarche grec, on s'aperçut que dans l'année que l'on appelait à la conscription, pas un seul enfant mâle n'était né, ou plutôt n'était inscrit ! Avec ces renseignements, il était difficile de faire une armée ; il est difficile également de dénombrer un peuple.

Aussi, ce travail de dénombrement ecclésiastique de l'Empire ottoman n'a-t-il pas encore été complètement réalisé. Il y a deux mois, on annonçait une carte de ce genre ; mais je n'ai pu me la procurer; éditée au Caire, elle n'est en dépôt dans aucune librairie française.

Il y a près de vingt ans, les Assomptionnistes donnèrent sur ce sujet une plaquette que j'ai cherché à avoir et qui est épuisée.

En 1893, les « Missiones Catholicæ » éditèrent une carte qui n'est plus à jour en ce moment. En 1896, M. Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris, fit paraître dans le « Correspondant », 25 septembre, un article très intéressant sur les chrétientés orientales, mais — au dire d'un savant de Kadi-Kenï, qui m'envoya son appréciation, il y a trois mois, sur cet article, — « pas assez documenté ».

Je ne connais pas d'autre tentative, si ce n'est des essais partiels pour telle ou telle province de l'Empire turc.

Je vous demande donc une grande indulgence pour mes chiffres.

L'Empire ottoman comprend :

En Europe : la Turquie d'Europe en possession directe et, en pays vassaux, la Bulgarie, la Roumélie, l'île de Crète et l'Albanie.

En Asie : directement l'Asie mineure, la Syrie, la Mésopotamie et une partie de l'Arabie.

En Afrique : comme pays vassal, l'Egypte ; et directement la Tripolitaine.

Digitized by Google

Dans l'Empire ottoman, les rites sont au nombre de sept :

1° Rite latin

L'Eglise latine a des adhérents isolés dans tout l'Empire. Presque partout, elle possède une hiérarchie organisée.

En Bulgarie, on compte 25.000 catholiques avec un évêque à Roustchouk et un vicaire apostolique à Philippopoli.

En Albanie, on compte 148.000 latins et 7 évêques, dont deux résident à Scutari et à Durazzo.

En Turquie d'Europe, les chrétiens latins ne sont que dans les grands centres et se comptent 45.000 avec un vicaire patriarcal à Constantinople.

En Turquie d'Asie, les latins sont peu nombreux, 45.000, rattachés au vicariat de Constantinople, au diocèse de Smyrne, au vicariat d'Alep, au diocèse de Bagdad, à la préfecture de Rhodes et au patriarcat de Jérusalem.

En Egypte, 65.000 latins sont réunis sous le vicariat d'Alexandrie.

Le rite latin comprend donc en tout. . . 328.000 fidèles.

2° Rite byzantin

Ce rite a été traduit en plusieurs langues et de plus comprend des catholiques et des schismatiques. De là plusieurs sections à introduire.

A. Rite byzantin grec

a) Grec orthodoxe.

a) Grec orthodoxe pur sous la direction du patriarche de Constantinople, 2.000.000.

b) Grec orthodoxe gréco-arabe, sous les patriarcats d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie et du Sinaï, soit 320.050.

b) Grec catholique.

a) Grec catholique pur. 300

b) Grec melkite sous le patriarche de Damas . . 1.110.000

B. Rite byzantin slave

Les catholiques de cette liturgie habitent en Thrace et en Macédoine et sont dirigés par les évêques d'Andrinople et de Salonique. Ils sont environ. 13.000

Digitized by Google

C. Rite byzantin roumain

Qui ne possède pas de catholiques dans l'Empire ottoman.

En résumé, le rite byzantin comprend dans l'Empire ottoman . . . . . 1.123000 catholiques.

3° Rite arménien

La majorité des fidèles de cette liturgie est hérétique. Les catholiques se comptent au nombre de. 70.000

Primitivement placés en deux églises (Syrie et Mésopotamie) (Arménie Supérieure), ces deux groupes furent réunis en un seul sous le patriarche de Cilicie-Constantinople en 1866.

4° Rite syriaque

Ce rite est le rite d'Antioche qui fut traduit en araméen et, comme celui-ci, fit place au syriaque, le rite issu de cette nouvelle transformation s'appela rite syriaque.

Ce rite syriaque est en usage chez les Syriens jacobites et chez les Syriens catholiques. Les premiers sont hérétiques. Nous ne les dénombrerons pas. Les seconds obéissent à un patriarche qui a fixé sa demeure à Beyrouth et sont au nombre de 40.000, alors qu'en 1897, ils n'étaient que 22.700.

5° Rite chaldéen

Les Chaldéens habitent sur les confins de la Perse et se divisent en Chaldéens hérétiques ou nestoriens, et en Chaldéens catholiques. Ceux-ci obéissent au patriarche de Mossoul et sont au nombre de 80.000

6° Rite maronite

La langue employée est l'arabe. Les Maronites sont tous catholiques. Ils sont gouvernés par un patriarche qui réside près de Beyrouth. Ils sont au nombre de. 300.000

7° Rite copte

Cette liturgie est celle d'Alexandrie, traduite en copte, idiome dérivé de l'ancien égyptien. Deux fractions : l'une, monophysite ; l'autre, catholique, qui doit son organisation surtout à Léon XIII.

Digitized by Google

Elle est placée sous l'autorité du patriarche d'Alexandrie et compte 20.000 fidèles.

Toutes les populations de l'Empire ottoman, à l'exception des Druses, dont la religion est des plus grossières, et des Jeunes-Turcs qui sont fortement soupçonnés et même accusés de se rattacher à la franc-maçonnerie, rendent hommage à Jésus-Christ. C'est un total de 39.000.000 d'hommes qui prononcent le nom de notre Sauveur avec amour et respect. Sur ce nombre, on peut compter :

30.595.350 musulmans.
6.443.350 chrétiens.
1.961.300 catholiques.

Ainsi nous sommes loin des 2.500 qui, à Jérusalem, représentaient à nos yeux de latins mal éclairés le groupe de catholiques. Nous adressons à Notre-Seigneur une fervente prière, pour que ce nombre de fidèles s'accroisse constamment.

L. VUILLEY,

Curé de Marnaval.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ

des Lettres, des Sciences, des Arts

de l'Agriculture

et de l'Industrie de St-Dizier

Digitized by Google

Digitized by Google

Extrait des Procès-verbaux de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier.

Séance du 13 Octobre 1910

Présidence de M. Jules Daval

La séance s'ouvre à 3 heures moins 1/4.

Présents : MM. Jules Daval, Moreau de la Tour, Charmeteau, Frionnet, Vuilley, Euvrard, Hubert Maréchal, Dr Guinoiseau, Joseph Houdard, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est adopté.

M. l'abbé Hubert Maréchal continue la lecture de son étude sur Osne-le-Val. Le chapitre IX traite du Val-d'Osne aux xvii^e^ et xviii^e^ siècles. Après avoir rappelé les calamités qui s'abattirent alors sur ce malheureux pays, la peste de 1636, la guerre de 1637, les gelées de 1642, les neiges de 1652, etc., l'auteur parle des familles notables qui l'habitaient et relève nombre de faits divers, parfois minuscules, mais toujours intéressants. Avec le chapitre X, nous entrons dans la période révolutionnaire, pour laquelle malheureusement les documents font défaut, même les registres des délibérations municipales, détruits pour faire oublier des actes compromettants ou déshonorants. De là, maintes questions que se pose l'historien restent insolubles.

M. Charmeteau remet à la Société, au nom de M. le Dr Cros, à Mascara, une riche collection de coléoptères et hyménoptères. Cette collection comprend plus d'un millier d'insectes ; un certain nombre se rencontrent rarement dans nos pays ; plusieurs y sont inconnus. La Société accepte avec reconnaissance ce don, fruit d'un travail considérable, de savantes recherches et de soins minutieux. Par acclamation elle vote des remerciements au savant et généreux donateur et lui décerne une médaille d'argent. Puis elle ouvre à M. le Trésorier le crédit

Digitized by Google

nécessaire pour l'achat de boîtes vitrées, dans lesquelles notre expert entomologiste, M. l'abbé Frionnet, veut bien se charger de ranger et de classer la précieuse collection.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Conseil général de la Haute-Marne, procès-verbaux, session de mai 1910 ;

2° Répertoire d'art et d'archéologie, 1er année, 1910, 1er trimestre (*dépouille les revues d'art et d'archéologie éditées en France et à l'étranger*) ;

3° Bulletin historique du diocèse de Lyon, juillet-août 1910, n° 64 (*Pierre de Savoie, archevêque de Lyon*, suite ; etc.) ;

4° Société académique d'Architecture de Lyon : (*I. Distribution des récompenses aux lauréats, 19 décembre 1909 ; II. Bulletin mensuel, 1909-1910, nos 19, 20 et 21. — Cirque antique de Vienne*) ;

5° Société d'Histoire naturelle de Mâcon, bulletin trimestriel, juin 1910, n° 12 (*Enceintes préhistoriques du Mâconnais ; — Jurassique mâconnais*, suite ; etc.) ;

6° Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes à Rennes, 1909, section des Sciences (*60 Notes et Mémoires, mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, médecine*) ;

7° Mémoires de la Société des Lettres, etc., de Bar-le-Duc, IVe série, tome VII, 1909 (*Aperçu historique sur la bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc ; — Essai sur la géographie historique du département de la Meuse ; — le chevalier de Saint-Georges, Jacques III Stuart, à Bar-le-Duc, 1713-1716*, suite ; etc.) ;

8° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1908-1909, 126e volume (*La Forme des Besicles la plus ancienne ; — le Mont-Saint-Michel ; — le Palais archiépiscopal de Reims ; — les Ponsin, peintres rémois ; — la Juridiction échevinale à Hermonville en 1467* ; etc.) ;

9° Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 35e année, 1909-1910 (*Lunéville, Nancy et la Cour de Lorraine en 1731 ; — Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand-prévôt de Saint-Dié ; — Vocabulaire du patois de la Bresse, Vosges*, suite ; etc.) ;

10° Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1909-1910, 160e année (*Les débuts de la Lithologie sous-marine en France au*

Digitized by Google

XVIII^e siècle ; — Préliminaires de la Révolution à Nancy, 1788 ; — Etude juridique et économique sur les Grèves ; etc.) ;

11° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e série, tome I et tome II, 1909 et 1910 *(Les Confréries religieuses dans les Maîtrises et les Corporations de métiers à Poitiers ;* etc.) ;

12°, 13° et 14° Les Marches de l'Est, 1910-1911, tomes IV, V et VI *(Souvenirs de 1848 ; — la Pologne n'est pas morte ; — Emile Friant ; — Deux admiratrices du comte de Belle-Isle : Adrienne le Couvreur et la comtesse de Bonneval ; — Georges Chastellain, 1405-1474,* etc.) ;

15° *Programme du Congrès des Sociétés savantes à Caen, en 1911 ;*

16° *Jean-Baptiste Cézard et la Maîtrise de Langres à la fin du XVIII^e siècle* (Hommage de l'auteur, M. le chanoine Bresson).

Séance du 10 Novembre 1910

Présidence de M. Jules Daval

La séance s'ouvre à 3 heures moins 1/4.

Présents : MM. J. Daval, docteur Chaussinand, Frionnet, Charmeteau, Vuilley, Euvrard, Aussenac, capitaine Giroud, J. Houdard, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort de M. le docteur Thévenin, membre titulaire, à Celfonds.

Il présente les excuses de MM. le général de Torcy, Em. Humblot, E. Gandner, Capitain-Gény, H. Maréchal et donne lecture de la correspondance.

M. le docteur Cros remercie la Société de la médaille d'argent qu'elle lui a décernée.

M. Louis Bossu, procureur de la République à Reims, communique une notice qu'il a rédigée sur M. Parisel, membre de notre Société, et demande si nous voudrions l'insérer dans nos Mémoires. L'assemblée accueille favorablement cette requête ; la lecture de cette notice sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance, et la Commission de publication aura à se prononcer sur son insertion dans le tome XIII des Mémoires.

Digitized by Google

La Maison Berthaud frères, Paris, nous propose de souscrire à la publication de la collection des dessins de Gaignières. La Société a le regret de décliner cette invitation.

Une revue nouvelle, le « Bulletin général des Sociétés académiques de France », 4, rue de la Verrerie, Paris, ouvre ses colonnes aux membres de notre Société. Une dizaine d'exemplaires du volume I, offerts gracieusement par la Direction, sont distribués aux membres présents. L'assemblée, après s'être rendu compte du sérieux et de l'utilité de cette publication nouvelle, qui se propose de servir de trait d'union entre les nombreuses Sociétés académiques de France, décide de prendre un abonnement d'un an (24 francs), et ouvre à M. le Trésorier le crédit nécessaire.

MM. Emile Humblot et Charmeteau présentent M. Paul Duchêne, maire de Doulevant, comme membre associé.

MM. Charmeteau et Jacob présentent M. l'abbé Henri Godard, professeur au Collège libre de St-Dizier, comme membre associé.

La parole est à M. le capitaine Paul Giroud. On n'a pas oublié les intéressantes communications que, dans la Côte-d'Ivoire où il est détaché, notre distingué collègue nous a adressées dans le courant de l'année dernière. Il veut bien aujourd'hui compléter de vive voix les renseignements pris sur le vif qu'il nous a déjà fournis sur nos colonies de l'Ouest africain. Illustrant sa conférence de croquis au tableau noir, il expose d'abord la situation actuelle de ces colonies, surtout au point de vue économique : grandes voies de communications, fleuves et chemins de fer, principales productions, budgets. Il passe ensuite à une étude plus détaillée de la Côte-d'Ivoire : description des côtes, fleuves, lagunes, ports, divisions ethnographiques, chemins de fer, pistes de caravanes, mouvement commercial, etc. Il termine par un exposé sommaire, mais rempli de détails pittoresques, de la civilisation et des coutumes de ce pays.

Pendant plus d'une heure, le conférencier tient l'assemblée sous le charme de sa parole claire et précise comme sa pensée. Quand il a terminé, tous l'applaudissent et le remercient de son instructive communication. M. le Président lui demande de vouloir bien mettre au net les notes dont il s'est servi et de déposer son travail sur le bureau de la Société, pour figurer dans le prochain volume de nos Mémoires.

Digitized by Google

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Les Espagnols au Maroc en 1910,* par M. le général de Torcy. Hommage de l'auteur ;

2° *L'abbé Laurent, évêque-nommé de Metz, 1761-1819,* par M. le chanoine Bresson. Hommage de l'auteur ;

3° et 4° Mémoires de la Société Savoisienne, tomes XLVIII et XLIX. (Ces deux volumes renferment l'*Histoire des Savoyens,* par M. Em. Plaisance) ;

5° Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1910. *Bains-les-Bains* (suite) ;

6° et 7° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, 3e livraison. (*Fouilles du cimetière mérovingien de Bourogne,* territoire de Belfort, etc.). — Année 1910, 1re livraison (*Fouilles en Afrique,* etc.) ;

8° Bulletin des Sociétés académiques de France, volume I, octobre 1910 ;

9° Bulletin mensuel de la Société d'architecture de Lyon, octobre 1910 ;

10° Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1910, n° 65. (*Les Croix monumentales du Forez,* etc.) ;

11° Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 83. (*Une commune rurale de la Hte-Marne, Vignory, en l'an III de la République,* par M. Henri Mettrier (fin) ;

12° Répertoire d'art et d'archéologie, 1910, 2e trimestre ;

13° et 14° Rapport de l'archiviste de la Hte-Marne, août 1910, et notes sur l'Historiographie haut-marnaise. Deux plaquettes, hommage de l'auteur, M. Pierre Gautier ;

15° Les Marches de l'Est, 15 octobre 1910, n° 7. (*Les préjugés étrangers sur la France ; — Renan et Bersot ; — Chopin ; — la Blessure mal fermée,* Metz ; etc.).

Séance du 8 Décembre 1910

Présidence de M. Charmeteau, trésorier de la société

La séance s'ouvre à 2 heures 40.

Présents : MM. Charmeteau, Simonnet, Euvrard, Gandner, Docteur Guinoiseau, Rolland, Jacob,

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre est lu et adopté.

M. le président transmet les excuses de MM. Jules Daval, Emile Humblot et Frionnet.

Il constate que le quorum requis pour l'élection des membres du bureau n'est pas atteint ; en conséquence, après avoir pris l'avis de l'assemblée, il renvoie cette élection à une séance extraordinaire qui est fixée au 15 décembre.

Il soulève ensuite une question sur l'interprétation de l'article du règlement concernant l'élection des dignitaires. Un membre du bureau élu en dehors de la séance réglementaire de décembre, pour remplacer un membre décédé ou démissionnaire, est-il investi d'un mandat intégral de 2 ou 4 ans, — ou bien est-il élu seulement pour continuer le mandat du dignitaire qu'il remplace ? Après discussion, l'assemblée décide que le nouveau dignitaire n'est élu que pour achever le mandat de son prédécesseur.

Par suite de cette décision, l'élection d'un premier vice-président, en remplacement de M. Emile Humblot, sera ajoutée à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. le docteur Vesselle, qui déclare n'être pas candidat à la vice-présidence.

On procède à l'élection de deux membres associés, inscrite à l'ordre du jour. A l'unanimité des suffrages, M. Paul Duchêne, maire de Doulevant-le-Château, et M. l'abbé Henri Godard, professeur à l'Ecole libre secondaire de Saint-Dizier, sont élus membres associés.

MM. Jules Daval et Jacob présentent, comme membre correspondant, M. Louis Bossu, procureur de la République à Reims.

MM. Charmeteau et Frionnet présentent M. Gaston Roussel, conservateur du Musée, à Saint-Dizier, comme membre associé.

M. le trésorier donne communication des comptes de l'exercice 1910. Ces comptes présentent 3.174 fr. 15 de recettes contre 506 fr. 70 de dépenses, d'où un reliquat de 2.667 fr. 45, à savoir : 1.335 fr. 10 en dépôt à la banque Varin-Bernier, 1.321 fr. 15 à la Caisse d'épargne, 11 fr. 20 en espèces. Un titre de 13 fr. de rentes 3 % représente les versements des membres à vie.

M. le trésorier présentera, à la séance prochaine, un projet de budget des recettes et dépenses de l'exercice 1911.

Digitized by Google

L'assemblée nomme commissaires des comptes : MM. Gandner et docteur Guinoiseau, qui veulent bien se charger de cette mission.

Ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

1° La question des troupes noires en Algérie, hommage de l'auteur, M. le général de Torcy.

2° Médecins experts et médecine légale au XIVe siècle, hommage de l'auteur, M. Louis Bossu, à Reims.

3° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, novembre 1910.

4° Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ain, 1er trimestre 1910 (*Monographie des Poissons du département de l'Ain*, suite ; — *Marguerite d'Autriche*, introduction.) — *Les Oiseaux observés dans l'Ain*, plaquette in-4 de 8 feuilles.

5° Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie, etc., de Chaumont, 1910, n° 18. (*L'Eglise et le Cimetière Saint-Michel de Chaumont*, suite, etc.)

6° Comité des Travaux historiques et scientifiques, bulletin historique et philologique, 1909, nos 3 et 4 en un fascicule.

7° Les Marches de l'Est, 1910-1911, n° 8. (*L'Antiromantisme*, par Em. Faguet ; — *L'Alsace*, suite ; — *Bergues* ; — *L'Expédition de Trèves*, 1792 ; — *La Jeunesse de Louis XIII*, etc.)

La Société d'Histoire naturelle et Palethnologie, qui vient de se fonder à Chaumont, demande à échanger ses publications contre les nôtres. — Adopté.

Séance extraordinaire du 15 Décembre 1910

Présidence de M. Jules Daval

La séance s'ouvre à 3 heures moins un quart.

Présents. — MM. J. Daval, Emile Humblot, Charmeteau, Dr Pesme, Dr Chaudron, Dr Chaussinand, Euvrard, Rolland, Thiébault, Dr Guinoiseau, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre est lu et adopté.

M. le président présente les excuses de M. le vicomte de Baillon et de M. Frionnet, ainsi que les remerciements de M. Paul Duchêne, élu membre associé dans la dernière séance.

Digitized by Google

MM. Rolland et Jacob présentent M. le docteur Joseph Thévenin, à Ceffonds, comme membre titulaire, en remplacement de son père, M. le docteur Thévenin, notre regretté collègue.

On procède aux élections inscrites à l'ordre du jour. Elles se font, conformément aux statuts, par appel nominal au bureau.

M. Jules Daval est réélu président de la Société.

M. Emile Humblot est réélu 1er vice-président de la Société.

M. le docteur Guinoiseau est élu 2e vice-président. L'assemblée félicite l'élu qu'elle vient ainsi de porter, dans un élan tout spontané, à la vice-présidence. M. le docteur Guinoiseau rend hommage à M. le docteur Vesselle, à qui il succède, sans prétendre le remplacer ; du moins la Société peut compter sur son concours dévoué.

M. Louis Bossu, procureur de la République, à Reims, est élu membre correspondant.

M. Gaston Roussel, conservateur du Musée, à Saint-Dizier, est élu membre associé.

M. le trésorier présente son projet de budget pour l'exercice 1911. Ce projet prévoit 3.779 fr. 45 de recettes contre 1.908 fr. de dépenses, d'où un reliquat de 1.871 fr. 45. Il est approuvé par l'assemblée.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1909-1910, 1er volume. (Notes sur le *Retouchoir préhistorique ;* — sur le *Filage de la laine à Reims ;* — sur *l'Ido ;* — la *Duchesse du Maine, conspiratrice ;* — le *Comte d'Erlon, après 1815 ;* — les *Origines d'Adelbert de Chamisso,* etc.) ;

2° Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, tome XXVI, 1907. (*Le Protestantisme à Vitry et dans les environs,* 3e partie et appendice ; — *Mésaventures d'un écolier vitryat en 1777 et 1782 ; — Vues et sites disparus de Vitry-le-François ; — Triage des objets microscopiques,* etc.) ;

3° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, tome XXXVI, 1908-1909. (*La Propriété paysanne dans les bailliages de Semur, Saulieu, Arnay-le-Duc, 1750-1790 ; — le statuaire Pierre Travaux ; — les Fouilles d'Alésia en 1907, du Mont-Auxois en 1908,* etc.).

Digitized by Google

Séance du 12 Janvier 1911

Présidence de M. le Dr Guinoiseau, Vice-Président de la Société

La séance s'ouvre à 3 heures moins 1/4.

Présents : MM. Guinoiseau, Charmeteau, Roussel, Frionnet, docteur Chaudron, H. Maréchal, H. Godard, docteur Vesselle, Rolland, Duchêne, général de Torcy, Gandner, Jacob.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président présente les excuses de M. J. Daval, souffrant, et de M. le comte de Baillon, qui, ce jour même, reçoit, à Troyes, dans la cérémonie officielle de la remise des décorations, la croix de chevalier de la Légion d'honneur qui lui a été décernée, le 1er janvier, à titre militaire. Sur la proposition de M. le docteur Chaudron, l'assemblée charge son Secrétaire de transmettre au nouveau légionnaire ses très vives et très sincères félicitations.

M. le Président, en leur souhaitant la bienvenue, salue les trois membres nouveaux, présents à la séance, MM. G. Roussel, P. Duchêne et H. Godard.

Il donne lecture de la correspondance : Lettres de remerciements de MM. G. Roussel et H. Godard, élus membres associés, et de M. Bossu, élu membre correspondant dans la dernière séance.

Il présente à l'assemblée le tome XII des Mémoires, qui sort de presse. Ce volume, on le sait, est consacré tout entier à la troisième partie du magistral travail de M. l'abbé Frionnet sur les Macrolépidoptères français.

On procède statutairement à l'élection inscrite à l'ordre du jour. M. le docteur Joseph Thévenin, à Ceffonds, est élu membre titulaire.

MM. Guinoiseau et Charmeteau présentent M. le général de Torcy comme membre titulaire.

M. Gandner donne lecture du rapport des Commissaires des comptes du Trésorier pour l'année 1910. La balance au 31 décembre 1910 s'établit par un avoir de 2.667 fr. 45, non compris un titre de 6 fr. de rente 3 °/₀. La situation financière de la Société est donc exceptionnellement bonne. « La vérification des

Digitized by Google

comptes, conclut le rapport, a fait reconnaitre qu'ils étaient, comme d'habitude, parfaitement tenus et exacts. Nous vous proposons de les approuver et de nous acquitter, suivant l'usage, envers M. le Trésorier par des remerciements bien mérités pour les soins vigilants et le zèle qu'il apporte dans sa gestion financière aussi bien que pour la prospérité de la Société. »

La Société rend justice au dévouement de son Trésorier et fait siennes les conclusions de ce rapport. Elle associe MM. les Commissaires des comptes, E. Gaudner et docteur Guinoiseau, aux félicitations qu'ils viennent de distribuer si généreusement et les remercie de leur substantiel et consciencieux rapport. Les comptes de M. le Trésorier pour l'année 1910 sont approuvés.

L'ordre du jour appelle en lecture la suite du travail de M. l'abbé Hubert Maréchal sur Osne-le-Val. L'auteur présente aujourd'hui l'historique des fonderies du Val-d'Osne. Créées sur l'emplacement du couvent vendu en 1800 et consacrées à la fonte d'ornement, elles possèdent un Musée extrêmement riche de 40.000 modèles. M. Maréchal signale et décrit les plus remarquables ; il suit les développements et les transformations de ces fonderies depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Pressé par l'heure, il est obligé d'interrompre cette intéressante histoire, qu'il terminera dans une autre séance.

M. Paul Duchêne présente à la Société et dépose sur le bureau un manuscrit important dû à la plume de M. Ch. Lorain et consacré à la mémoire de Jean-Nicolas Laloy, de Doulevant.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1910, n° 19. (*Première excursion de la Société à Joinville*, par Pierre Gauthier ; — *Quelques mots sur « La Motte » de Chaumont*, par Ch. Lorain. — Un frontispice destiné au troisième volume et reproduisant le Donjon actuel de Chaumont est dû au crayon de notre distingué vice-président, M. Emile Humblot) ;

2° Bulletin historique du Diocèse de Lyon, novembre-décembre 1910. (*Philippe et Pierre de Savoie*, archevêques de Lyon, suite ; — *les Croix monumentales de Forez ;* — etc.) ;

3° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, décembre 1910 ;

4° Annales de la Société d'Agriculture, etc., de la Loire, 1910, 2° et 3° livraisons, en un fascicule ;

Digitized by Google

5° Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, septembre 1910. (*Jurassique mâconnais,* suite) ;

6° Bulletin mensuel de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1910. — Procès-verbaux et volume du Centenaire en 5 livraisons.

Séance du 9 Février 1911

Présidence de M. Jules Daval

La séance s'ouvre à 3 heures moins un quart.

Présents : MM. J. Daval, Emile Humblot, docteur Guinoiseau, Charmeteau, docteur Chaussinand, Eugène Humblot, Euvrard, Frionnet, docteur Pesme, docteur Vesselle, docteur Thévenin, Rolland, Gandner, Simonnet, Roussel, Vuilley, Joseph Houdard, Henri Godard, Duchêne, Aussenac, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est adopté sans observation.

M. le Président transmet à l'assemblée les remerciements de M. le comte de Baillon pour les félicitations que lui a adressées la Société à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur, et ceux de M. le docteur Joseph Thévenin, pour son élection à titre de membre titulaire.

Il présente ensuite les excuses de MM. Capitain-Gény, général de Torcy et comte de Baillon, empêchés d'assister à la séance.

On procède statutairement à l'élection inscrite à l'ordre du jour. M. le général de Torcy est élu membre titulaire.

M. Frionnet donne lecture de la note communiquée par M. Louis Bossu sur M. Nicolas-Victor Parisel, instituteur en retraite, ancien maire de Malaincourt (Haute-Marne), membre de la Société des Lettres de Saint-Dizier et de plusieurs autres Sociétés savantes. L'assemblée écoute avec une religieuse attention cet exposé sommaire, mais précis et vivant, des travaux d'un érudit et d'un laborieux. Puis elle décide, sur la proposition de M. le Président, que cette notice sera remise à la Commission de Publication pour figurer dans le prochain volume des Mémoires.

Elle décide également que la Commission de Publication

Digitized by Google

devra se réunir prochainement et que la nomination des trois membres électifs de cette Commission sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Secrétaire lit un rapport sur le manuscrit présenté par M. Paul Duchêne à l'issue de la dernière séance. Ce manuscrit, dû à la plume du docte secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chaumont, M. l'abbé Ch. Lorain, relate l'histoire des deux Laloy, de Doulevant-le-Château, qui jouèrent, au moment de la Révolution, un rôle très important en Haute-Marne. L'aîné, Jean-Nicolas, docteur en médecine, fut successivement député aux Etats-Généraux, maire de Chaumont, commissaire du Directoire près de l'administration centrale du Département, enfin conseiller de préfecture. Il mourut en novembre 1804. Son frère, Pierre-Antoine, fut député à la législative, à la Convention, aux Cinq-Cents, aux Anciens, au Tribunat, et, après 15 ans d'exil en Belgique, il vint mourir à Chaumont, en 1846, à l'âge de 97 ans.

L'assemblée accepte bien volontiers le patronage qui lui est offert de ce très intéressant et très important ouvrage. Sous la condition que son auteur voudra bien solliciter son admission dans la Société, elle décide que la lecture en sera inscrite à l'ordre du jour de ses séances, sauf à céder momentanément la place à des études de moindre envergure.

Séance tenante, MM. Emile Humblot et Paul Duchêne présentent M. l'abbé Charles Lorain comme membre associé.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. le docteur Chaudron, membre titulaire, enlevé en quelques jours, encore plein de forces et riche d'espérances, victime de son devoir professionnel. La Société s'associe au deuil de la famille et charge son secrétaire de lui transmettre ses sympathies et ses condoléances.

M. Roussel, conservateur du Musée, informe la Société que, le 13 janvier 1911, M. Wahl lui a remis une série de plaques en fonte d'une grande beauté. Ce don ayant été fait au Musée à la suite des démarches de M. Charmeteau, M. le Conservateur tient à le remercier publiquement du zèle qu'il montre à enrichir les collections du Musée. La Société s'associe à ces remerciements.

Digitized by Google

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Notice historique sur Doulevant-le-Château, par M. Pissot. Don de M. Paul Duchêne, que la Société remercie bien sincèrement ;

2° Bulletin historique du diocèse de Lyon, janvier-février 1911, n° 67. (*L'archevêché de Lyon ; — Philippe et Pierre de Savoie,* suite, — etc.) ;

3° et 4° Société académique d'Architecture de Lyon, *Bulletin mensuel,* janvier 1911, — et *Distribution des Récompenses aux Lauréats,* 11 décembre 1910 ;

5° et 6° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre et 3e trimestre 1910 *(L'abbé de Saint-Ciran et le Poitou ; — les Opérations de la Levée de 300.000 hommes dans la Vienne, en 1793* ; etc.) ;

7° et 8° Mémoires de la Société des Lettres et Sciences de Loir-et-Cher, 19e volume, 1909, et 20e volume, 1910. *(L'assemblée de Département de Blois et Romorantin, 1787-1790 ; — Napoléon en Loir-et-Cher ; — un Incident des Etats de Blois, 1588 ; — Esquisse d'une Bibliographie loir-et-chérienne, 1900-1908* ; — etc.) ;

9° Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, 1910. *(Saint-Malo révolutionnaire ; — un Fédéraliste malouin* : Yves-Pierre Saint-Mleux ; — *la Participation de la Bretagne à la Conquête de l'Angleterre par les Normands ; — Histoire militaire de Saint-Malo, de 1789 à 1798 ; — Châteaubriand, poète,* etc.).

Séance du 9 Mars 1911

Présidence de M. Charmeteau, Trésorier de la Société

La séance s'ouvre à 3 heures moins 1/4.

Présents : MM. Charmeteau, Frionnet, docteur Chaussinand, Roussel, Euvrard, docteur Thévenin, Rolland, docteur Vesselle, Gandner, Aussenac, Duchêne, Jacob.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lecture est donnée de la correspondance. Se sont fait excuser MM. H. Maréchal, H. Godard, E. Humblot et général de Torcy.

Digitized by Google

Une lettre de M. Daval adressée à M. le Vice-Président de la Société est ouverte, séance tenante, par M. Charmeteau, faisant les fonctions de Président. En voici la teneur : « Saint-Dizier, 9 mars 1911. Monsieur le Vice-Président, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de Président de la Société des Lettres de Saint-Dizier, ne pouvant régulièrement assister aux séances de cette Société. Veuillez agréer, etc. »

L'assemblée n'a qu'une voix pour exprimer la pénible surprise que lui cause cette démission inattendue. A l'unanimité, elle décide qu'une démarche officielle sera faite auprès de M. Jules Daval pour lui exposer avec quels sincères et profonds regrets la Société le verrait maintenir sa démission, et pour le prier instamment de la reprendre.

La subvention de la Ville, qui était régulièrement de 300 fr., a été réduite pour 1910 à 200 fr. La Société n'a reçu à ce sujet ni avis ni explication. Elle décide à l'unanimité d'adresser une réclamation motivée à l'administration municipale.

MM. Charmeteau et Jacob présentent M. l'abbé Clément Chrétiennot, curé-doyen de Notre-Dame, à Saint-Dizier, comme membre titulaire.

Les mêmes présentent, comme membre associé, M. Dubois, ingénieur à Marnaval.

On procède, au scrutin secret, à l'élection des trois membres électifs de la Commission de publication. MM. Gandner, Charmeteau et Thiébault sont élus membres de cette Commission pour la publication du volume XIII des Mémoires.

M. l'abbé C. Lorain, aumônier du Lycée, à Chaumont, est élu membre associé.

L'ordre du jour appelle la lecture de la communication de M. l'abbé Léon Vuilley sur le Christianisme en Orient. L'auteur, qui a pu se documenter sur place durant son voyage de 1910 en Palestine, dresse, avec toute la précision désirable, le bilan des sept rites entre lesquels se partagent actuellement les chrétiens d'Orient. Quand il a fini, M. le Président le félicite de la clarté et de l'intérêt qu'il a su mettre dans un sujet aussi compliqué et aussi aride, et l'assemblée le remercie sincèrement de son instructive communication.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Notes sur le climat de Mascara, — sur le Sitaris muralis*

Digitized by Google

Foerst, — sur le genre Meloe, — sur le parasitisme, chez l'homme, des larves de Wohlfahrtia (Sarcophila) magnifica Schiner, — quatre courtes notices, hommage de l'auteur, M. le docteur Cros, à Mascara, à qui la Société adresse ses meilleurs remercîments ;

2° Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, tome I, fascicule I, avec 4 planches. (*Le baromètre holostérique*, par M. Théry ; — *de l'extinction des espèces par la dégénérescence*, 1re partie, par M. Laryer) ;

3° Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 84, janvier 1911. (*La Mothe*, par M. A. Liébaut ; — *une chaire de Théologie au couvent des Frères Prêcheurs de Langres, 1644-1735*) ;

4° Répertoire d'art et d'archéologie, 3e trimestre 1910 ;

5° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, février 1911 ;

6° Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2e livraison 1910. (*Fouilles en Tunisie, à Castel-Roussillon, à Alésia*, etc. ; — à signaler un rapport élogieux de M. Babelon, sur les sépultures antiques trouvées par M. l'abbé Tachy, à Pouilly et à Serqueux, Haute-Marne) ;

7° Recueil des Travaux de la Société libre d'Agriculture, etc., de l'Eure, 1909. (*Trésors de monnaies romaines découverts dans l'Eure*) ;

8° Les Marches de l'Est, 15 janvier 1911. (*Entre les serres de l'Aigle germanique*, par le général Langlois ; — *paysages d'Orient*, par P. de Régnier ; — *la Blessure mal fermée* ; — *Ramond de Carbonnières* ; — *le Trésor de la Grande Armée*, etc.

Séance du 11 Mai 1911

Présidence de M. Émile Humblot, Vice-Président de la Société

La séance s'ouvre à 3 heures moins un quart.

Présents : MM. Emile Humblot, Piot, docteur Chaussinand, docteur Guinoiseau, Aussenac, Charmeteau, Roussel, Vuilley, docteur Thévenin, Maréchal, Frionnet, Euvrard, Simonnet, Rolland, Jacob.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est adopté.

M. le Président rend compte de la démarche officielle tentée auprès de M. Daval. « Pour des raisons de santé, dit M. Emile Humblot, M. Daval regrette de ne pouvoir continuer le mandat que nous avions été si heureux de lui confier. Nous avions l'espoir que la démarche du Bureau le ferait changer d'avis et nous nous étions mis à sa disposition en sollicitant de lui une entrevue. Mais, hélas ! M. Daval m'a écrit en me priant de ne pas déranger inutilement les membres du Bureau, car sa décision, dit-il, est irrévocable, et les ans seuls en sont la cause. »

« Inclinons-nous donc, Messieurs, mais non sans regret. La longue expérience de notre cher Président, son amabilité, la sûreté de son jugement vont nous faire défaut ; mais nous n'oublierons jamais que durant de longues années il nous a consacré le meilleur de lui-même. Nos vœux respectueux de bonne santé l'accompagnent dans cette retraite volontaire, trop tôt venue pour la Société des Lettres de Saint-Dizier. »

Les applaudissements unanimes et prolongés qui accueillent ces paroles de M. Emile Humblot témoignent que tous les cœurs vibrent bien à l'unisson du sien et que M. Daval emporte avec lui le respect, l'attachement et la reconnaissance de tous.

L'élection d'un président en remplacement de M. Daval, démissionnaire, est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. le comte de Baillon et M. Paul Duchêne prient l'assemblée d'excuser leur absence.

M. Gandner exprime ses regrets de ne pas pouvoir assister à la réunion de ce jour et appelle l'attention de la Société sur la pétition présentée à la Chambre par M. Maurice Barrès, en vue de la conservation des églises. Il propose à la Société de donner son adhésion à cette pétition.

M. le Président appuie la proposition de M. Gandner. Toute préoccupation religieuse ou politique mise de côté, on doit reconnaitre que les églises de France constituent la meilleure part de notre patrimoine artistique, que toutes, même les plus modestes, ont servi et continuent de servir d'asile aux plus grandes douleurs comme aux joies les plus pures de l'âme française et à ses aspirations les plus puissantes vers l'idéal.

Digitized by Google

A l'unanimité, l'assemblée décide que la Société joindra son adhésion à celle des autres Sociétés savantes en faveur du projet de loi présenté par M. Maurice Barrès.

Une lettre du capitaine Huber (Saint-Mihiel), reçue par M. le Conservateur du Musée et communiquée par lui à la Société, demande qu'on ait l'obligeance de lui fournir les renseignements qui lui permettront de faire une conférence sur l'histoire locale aux officiers du 40e régiment d'artillerie qui feront étape à Saint-Dizier le 22 mai. M. Roussel est prié de se mettre à la disposition du capitaine Huber et de lui communiquer les documents dont dispose la Société, en particulier l'histoire du siège de 1544.

MM. Charmeteau et Jacob présentent M. Aussenac, chef de dépôt de la Compagnie de l'Est, à Saint-Dizier, comme membre titulaire.

Les mêmes présentent M. Burgeat-Bailly, à Saint-Dizier, comme membre associé.

M. l'abbé Clément Chrétiennot, curé-doyen de Notre-Dame, à Saint-Dizier, est élu membre titulaire.

M. Dubois, ingénieur à Marnaval, est élu membre associé.

M. E. Humblot informe la Société que MM. Paul et Régis Colson ont bien voulu lui confier le manuscrit, fruit de 30 ans de travail, où ils ont consigné les résultats de leurs recherches et de leurs études sur le Châtelet. « Ces archéologues distingués, dit-il, aussi savants que modestes, ont réuni à Sommeville un musée remarquable dont leurs fouilles ont fait les frais. Aujourd'hui, ils veulent bien soumettre à la Société des Lettres de Saint-Dizier, dont ils sont membres, les documents écrits et photographiés qu'ils ont réunis avec un soin jaloux. C'est une heureuse aubaine pour nous, je vous assure, et je vous demande, Messieurs, de vouloir bien mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la lecture du premier cahier sur le Châtelet. Il y est question des origines et de l'époque préhistorique. »

La Société accepte avec empressement le précieux travail qui lui est présenté, remercie vivement les auteurs qui ont bien voulu le lui réserver, et met à l'ordre du jour de la séance de juin la première lecture sur le Châtelet.

M. le docteur Joseph Thévenin a la parole pour une communication sur le déterminant cognitionnel de la troisième dimen-

Digitized by Google

sion de l'espace. Quel est, dans le système sensible, le réceptacle des sensations qui nous font percevoir la troisième dimension ? Ni le sens de la vue, ni celui du toucher ne suffisent à le constituer ; les autres sens sont encore moins objectifs. C'est pourquoi il faut l'attribuer à un sens spécifique, le sens musculaire ou cinesthésique qui nous renseigne sur la position des organes sensoriels et leurs mouvements.

M. le Docteur développe la thèse de l'existence de ce sixième sens, le sens cinesthésique. Quelle qu'en soit la valeur, l'assemblée en écoute l'exposé avec une profonde attention, séduite par la clarté et l'intérêt que le conférencier a su mettre dans son sujet. Sa lecture terminée, M. le docteur Thévenin reçoit les félicitations bien méritées de ses collègues.

M. l'abbé Frionnet commence la lecture du travail de M. l'abbé Ch. Lorain sur Jean-Nicolas Laloy, né à Doulevant le 14 octobre 1745, de Jean-Louis Laloy, marchand, et de Jeanne Peuchot. Le préambule fait connaître la situation de fortune, l'ancienneté, l'honorabilité et les sentiments religieux des Laloy et des Peuchot. Cette lecture sera continuée dans une prochaine séance.

M. le Conservateur du Musée présente, classée et rangée dans trois élégantes boîtes, la belle collection de coléoptères et hyménoptères africains, don de M. le docteur Cros, de Mascara. M. le Président offre les remercîments les plus sincères de la Société à M. l'abbé Frionnet, qui a bien voulu se charger du délicat et minutieux travail d'arrangement de cette collection, et s'en est acquitté avec autant d'adresse que de désintéressement.

Ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

1° Hommages d'auteurs : *Saint-Dizier et ses environs,* par M. Ernest Durand. — *Marguerite et Jean-Baptiste Jobard,* par M. le chanoine Bresson. — *Notes sur les larves de Stratiomya anubis,* par M. le docteur Cros. — Aux donateurs, la Société adresse ses meilleurs remercîments ;

2° Conseil général de la Haute-Marne, session d'août 1910, procès-verbaux ;

3° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, 1910-1911, nos 3 et 4 ;

4° Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 68, mars-

Digitized by Google

avril 1911. (*Mgr de Marbœuf. — Philippe et Pierre de Savoie,* etc.) ;

5° Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1911, n° 1. (Liste des membres au 1er février 1911. — *Recherches sur le Vieux Château de Chaumont,* avec plan du Palais de Justice et planche de détails d'architecture, par M. P. Guillaume.) ;

6° Bulletin de la Société d'Histoire naturelle des Ardennes, tome XV, 1908. (*Excursions mycologiques, botaniques, géologiques,* etc.) ;

7° Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, décembre 1910. (*Dissémination des plantes par la Loire.*) ;

8° Comité des Travaux historiques, bulletin historique et philologique, 1910, nos 1 et 2 en un volume ;

9° Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XXV, 1911. (*Histoire de l'ancienne Chautagne,* suite, etc., et tome XXVI, 1911, *Le préjugé anti-savoyard.*) ;

10° Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. LXXIV de la collection, 1910. (*Le temple de Bonlieu. — Notice sur Horace et Erasme. — L'activité économique et l'émancipation juridique de la femme. — Note sur la fixation de l'azote atmosphérique,* etc.) ;

11° Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., de Dijon, 1907-1910, tome XI. (*Philippe Guignard,* 1820-1905. — *Napoléon Ier au collège d'Autun. — Le génie sculptural de la Bourgogne et le dualisme gothique,* etc.) ;

12° Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., de Besançon, 1910. (*Anciens châteaux de la Franche-Comté. — Les récentes crues du Doubs à Besançon. — Correspondance de P.-J. Proudhon avec son cousin Melchior Proudhon,* etc.)

Séance du 8 Juin 1911

Présidence de M. Emile Humblot, Vice-Président de la Société

La séance s'ouvre à 2 heures 3/4.

Présents : MM. E. Humblot, docteur Guinoiseau, Guyard, Houdard-Casalta, Charmeteau, docteur Chaussinand, Roussel,

Digitized by Google

Frionnet, Chrétiennot, Rolland, Piot, docteur Vesselle, H. Maréchal, comte de Baillon, Aussenac, Simonnet, Thiébault, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai est adopté.

M. le Président salue M. l'abbé Chrétiennot, qui, nommé curé-doyen de Notre-Dame de Saint-Dizier, revient, après quelques années d'absence, prendre une part active aux travaux de la Société et lui continue son précieux concours.

Lecture est donnée de la correspondance. M. le général de Torcy, M. Capitain-Gény et M. Euvrard ont écrit pour prier la Société d'excuser leur absence.

M. le Président fait part de la mort de M. de Vandeul, membre associé depuis 1889. « Regrettant, dit-il, que M. de Vandeul n'ait jamais pris part à nos travaux, en même temps que nous rendons hommage au membre qui disparaît, nous rappelons que M. de Vandeul était surtout connu par son inépuisable charité, proverbiale dans toute la région. »

M. Maurice Barrès remercie la Société de son adhésion à la pétition pour la sauvegarde des églises de France.

Une lettre-circulaire d'un Comité créé à Bologne pour célébrer, dans l'Université de cette ville, le cinquantenaire du professorat de notre éminent collègue, le sénateur Giovanni Capellini, invite la Société à envoyer son adhésion aux fêtes qui auront lieu le 12 Juin à Bologne.

L'importance de l'œuvre de G. Capellini, surtout dans le domaine des sciences naturelles, dit cette lettre, est si universellement connue qu'il est inutile d'y insister.

Notre Société, moins que toute autre, ne peut rester étrangère à cette manifestation. Le 12 mai 1892, en effet, elle inscrivait parmi ses membres d'honneur le sénateur Giovanni Capellini, alors doyen de l'Université de Bologne ; treize ans plus tard, elle avait l'avantage d'être visitée par lui alors que, délégué par le Gouvernement italien, il venait, en 1905, assister à l'inauguration du monument de 1544.

La Société adresse donc au Comité des fêtes jubilaires sa chaleureuse adhésion, et au vénérable professeur l'hommage de ses félicitations et de ses vœux les plus sympathiques.

Le Bulletin de la Société entomologique de France, — séance du 25 janvier 1911, — contient un rapport de M. A. Janet, aux termes duquel l'ouvrage de notre distingué collègue, M. l'abbé

Digitized by Google

Frionnet, sur les *Premiers Etats des Lépidoptères français*, 2e partie (tome XII des Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier), est signalé comme réunissant les conditions exigées pour l'attribution du prix Dollfus. « Cet ouvrage, dit le rapporteur, nous semble devoir être également utile aux débutants comme aux entomologistes plus avancés, qui y trouveront une documentation très abondante dont les éléments, épars dans de nombreux ouvrages, seraient souvent bien difficiles à rassembler, ainsi qu'une bibliographie très étendue. »

A la suite de ce rapport, et au concours, le prix Dollfus a été décerné à M. l'abbé Frionnet.

« Nous l'en félicitons vivement, continue M. le Président. Mais ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que notre Société, elle aussi, est honorée par cette remarquable distinction accordée à un de ses membres ? Et ne serait-il pas juste de décerner à M. Frionnet la médaille d'argent dont la Société peut disposer en faveur de ceux de ses membres qui se sont signalés par l'importance et la valeur de leurs travaux ? »

Cette proposition est adoptée et la médaille d'argent de la Société est décernée à M. l'abbé Frionnet. Celui-ci remercie en quelques mots l'assemblée et reporte une bonne partie de l'honneur qui lui échoit à la Société, qui n'a cessé de l'encourager dans son travail et a pris à sa charge la publication de ses manuscrits.

M. Charmeteau annonce que M. Emile Humblot vient d'être aussi l'objet d'une distinction honorifique qui mérite d'être signalée. Il a obtenu au Salon de 1911 une 3e médaille pour une eau-forte reproduisant un curieux effet de nuage « *Sur la route de Joinville à Wassy* ». L'assemblée offre ses très vives félicitations à son éminent vice-président.

M. Aussenac, chef de dépôt à la Cie de l'Est, à Saint-Dizier, est élu membre titulaire.

M. Emile Humblot est élu président de la Société, en remplacement de M. Jules Daval, démissionnaire. M. Emile Humblot remercie l'assemblée qui vient de l'élire, l'assure de son dévouement et remet à la prochaine réunion le discours-programme que la Société attend de lui.

M. Charmeteau commence la lecture du manuscrit de MM. Paul et Régis Colson sur le Châtelet. « Ce que nous nous proposons,

Digitized by Google

écrivent les auteurs, c'est de mettre à profit les travaux de nos devanciers, de fixer, à l'aide de nos propres découvertes, certains détails qui leur ont échappé, et aussi de rectifier certaines assertions qui nous semblent erronées. » S'appuyant sur des preuves certaines, ils indiquent dans leur préface les grandes divisions de l'histoire du Châtelet et en fixent les dates les plus importantes.

C'est avec le plus vif intérêt que l'assemblée écoute la lecture de ces premières pages. Elle constate que ce travail, d'un intérêt si puissant pour notre région et qui doit mettre au point, en les complétant, les travaux de Grignon, de Pottier et de l'abbé Fourot, est bien, comme l'avait annoncé M. Emile Humblot, le fruit de longues et patientes recherches mises au service d'une sagace érudition. Elle témoigne hautement sa satisfaction et adresse aux savants auteurs ses sincères compliments.

M. Frionnet signale le mauvais état actuel de la collection ornithologique du Musée. Il est urgent qu'on prenne des mesures de conservation énergiques. Notre adroit naturaliste, M. Euvrard, veut bien s'en charger. La Société lui alloue pour ce travail une somme minimum de cent francs, s'en rapportant, pour le surplus, à sa discrétion. Elle l'autorise à supprimer les pièces trop avariées pour être remises en bon état.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Polybiblion, tome 73, 4e livraison, avril 1911 (On y lit, page 369 : Le tome XII des Mémoires de la Société des Lettres de St-Dizier est presque entièrement occupé par l'énorme travail de M. Ch. Frionnet sur les *Premiers Etats des Lépidoptères français*. Il ne s'agit pas ici d'un simple catalogue ; l'auteur a su éviter la sécheresse en donnant à la suite de chaque nom une description minutieuse de l'individu, des détails divers, méthodiquement présentés et de très intéressants renseignements sur les mœurs des nombreux lépidoptères classés dans ce catalogue) ;

2° Répertoire d'Art et d'Archéologie, 1910, 4e trimestre ;

3° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, mai 1911 ;

4° Les Marches de l'Est, 1911-1912, n° 2 (Douze mémoires ou notes sur *Jeanne d'Arc* remplissent presque entièrement cette superbe livraison magnifiquement illustrée) ;

5° Mémoires de la Société Eduenne, tome 38, 1910 (*Journal de Jean Grégaine, bourgeois de Marcigny, pendant les guerres de*

Digitized by Google

la Ligue en Brionnais, 1589-1596 ; — *la Légende de saint Emiland ;* — *les Députés de Saône-et-Loire en 1789-1799 ;* — etc.).

Séance du 13 Juillet 1911

Présidence de M. Emile Humblot

La séance s'ouvre à 3 heures moins 1/4.

Présents : MM. Em. Humblot, Fave, Charmeteau, Chrétiennot, Lorain, Guyard, Frionnet, docteur Chaussinand, Gandner, Thiébault, Roussel, Godard, Rolland, Houdard-Casalta, Aussenac, Simonnet, Vuilley, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est adopté.

M. le Président adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

Messieurs et chers Collègues,

En appelant votre Vice-Président à succéder comme Président de la Société des Lettres, des Arts, des Sciences, de l'Industrie de St-Dizier, à des hommes comme Messieurs de Hédouville et Daval, vous m'avez fait un grand honneur auquel je suis très sensible, mais vous m'avez aussi imposé des devoirs importants.

J'essaierai donc, Messieurs, d'être à la hauteur d'une si lourde charge, mes collègues du Bureau m'ayant assuré de leur précieuse collaboration et de leur amical concours.

J'aurai d'ailleurs grand besoin de leurs lumières et de leur expérience pour suivre la voie éclairée dans laquelle la Société a été guidée depuis sa fondation, d'abord par l'impulsion qu'a su lui donner M. de Hédouville, qui en fut le père et qui laissera à ceux qui ont eu le bonheur de le connaître le souvenir ineffaçable d'un homme plein de charme, de savoir et d'amabilité native, impulsion qui fut continuée ensuite par M. Daval, d'un esprit si fin et dont nous ne saurions trop déplorer la retraite volontaire.

Je viens donc à vous, Messieurs et chers Collègues, épris comme vous l'êtes du désir de voir prospérer sans cesse notre Société, désireux de la rendre de plus en plus vivante, intéressante et utile et ardemment soucieux de voir maintenir entre les divers membres qui la composent la concorde indispensable au bon fonctionnement de toute Société, n'envisageant que le réveil du particularisme local toujours vivant, que le réveil du traditionalisme et le maintien de l'amour plus ardent de notre clocher et de notre petite patrie, ce qui, Messieurs, me semble-t-il, est travailler à la grandeur de notre France bien-aimée.

Digitized by Google

Notre Société, mes chers Collègues, doit prospérer en nombre et en importance.

En nombre, car nous ferons un pressant appel à ceux qui ont momentanément quitté leur sol natal et qui ne l'ont certes pas oublié. En nous tendant la main en compatriotes et en amis, ils nous donneront le témoignage précieux que dans leur cœur vibre encore la fibre de l'attachement à leur pays.

Notre Société doit prospérer en importance, car dans notre beau pays de Champagne, qui se trouva, hélas ! si souvent sur le chemin des invasions, il reste encore le parfum discret des choses du passé, qu'il faut que nous fassions revivre.

Bien des travaux intéressants ont déjà été publiés dans les treize volumes de la Société. Tour à tour les Hédouville, les Lécuyer, les Fèvre, les Guillemin, les Houdard, les Vesselle, les Mettrier, les Frionnet, les Euvrard, les Charmeteau et d'autres ont, dans des pages importantes, discuté des questions d'art, de science, d'archéologie, analysé les questions les plus diverses.

Il y a là un effort considérable et soutenu et je ne saurais trop louer ceux qui, avec un zèle infatigable et une connaissance aussi étendue, ont lutté pour le respect, l'entretien et la survivance de nos trésors artistiques et ont exploré, avec tant de succès, les branches les plus diverses telles que les sciences, l'industrie et l'agriculture.

Cet effort est considérable, il est l'œuvre d'amateurs éclairés et perspicaces, il est facile de s'en rendre compte en parcourant les importantes publications de la Société.

Mais, que de labeurs nous tendent encore les bras, Messieurs ! Il suffit de parcourir en pensée notre arrondissement pour envisager quel patrimoine d'art nous possédons et qui n'a pas encore été décrit : c'est un véritable musée sous le ciel.

Que de choses encore méconnues appellent notre attention respectueuse et notre travail consciencieux !

Je me rappelle avoir écrit quelque part que « l'Histoire de France était faite des miettes de notre histoire locale et que les ouvrages synthétiques sur les grandes époques de l'Art, sur les grandes époques de la Science ne sont, somme toute, que le rapprochement de toutes les enquêtes partielles conduites modestement dans le silence des campagnes, par des amoureux du clocher, qui, dans leur rayon, se sont contentés de fouiller la terre et les souvenirs et les légendes. »

Oui, mes chers Collègues, notre arrondissement, si riche industriellement, ne l'est pas moins au point de vue de l'Histoire de l'Art :

Montier-en-Der, Ceffonds et leurs merveilles d'églises ; Puellemontier et ses vitraux du XVI^e^ siècle ; Droyes, Poissons et son portail ; Saint-Urbain, les restes de son abbaye ; Mussey et son Maître-Autel ; Osne-le-Val, Sommevoire, le Rongeant et leurs fonderies

Digitized by Google

artistiques ; Curel et sa croix si pure d'expression ; Joinville, son château du Grand-Jardin, ses richesses d'art et ses intéressants souvenirs ; Blécourt, son église et sa vierge.

Je n'en finirais pas d'énumérer les créations modernes, les merveilles d'autrefois que nous possédons encore et ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'à l'exemple de la Société d'Histoire de Chaumont, qui a réalisé les vœux de certains de ses membres amateurs d'art, nous ne pourrions faire comme elle quelques excursions amicales afin de nous identifier sur ces documents et nous instruire sur les témoignages du passé ?

Et, tout en récoltant le bénéfice moral d'une journée passée en commun à échanger nos idées, à mieux nous connaître, à vivre dans une promenade heureuse dans l'aube dorée ou dans les rougeurs du soir, ce serait probablement l'occasion de révélations pour quelques-uns d'entre nous et nous arriverions ainsi à entourer d'une tendresse filiale les œuvres d'art disséminées çà et là, et ce pour le plus grand bien de l'étude des beautés accumulées lentement sur notre sol par les artistes du vieux temps !

Je fais appel à vous tous, Messieurs et chers Collègues. Que notre désir de faire prospérer notre Société ne soit pas un vain mot. Unissons toutes nos forces, sans préoccupation d'individualisme ou de divergences d'opinion.

Mettons en commun nos aptitudes particulières, écartons tout ce qui peut nous diviser et paralyser tous nos efforts.

Travaillons, Messieurs, pour notre satisfaction personnelle, pour le bien général et nous concourrons ainsi à maintenir la Société des Lettres, des Arts, des Sciences, de l'Industrie de Saint-Dizier à la place qui soit digne de son passé et de l'avenir que nous saurons lui préparer.

Ce discours-programme, qui a été écouté avec une religieuse attention, est salué par les applaudissements de toute l'assemblée.

M. le Président remet à M. Charles Frionnet la médaille d'argent que la Société lui a décernée dans la dernière séance.

Il présente les excuses de MM. H. Maréchal, docteur Guinoiseau, comte de Baillon, Euvrard et Duchêne.

Il souhaite la bienvenue à M. l'abbé Lorain, aumônier du Lycée de Chaumont, secrétaire de la Société d'histoire de Chaumont, auteur d'un nombre considérable d'œuvres très appréciées, notamment de l'Histoire du Collège de Chaumont ; de l'Hôpital de Boucheraumont ; de l'Eglise de Saint-Michel ; du Prieuré de la Genevroye ; d'une notice sur les Sergents-Huissiers royaux de Chaumont ; de l'histoire des deux Laloy, de Doulevant, qu'il a apportée à notre Société. M. Lorrain offre pour la bibliothèque

Digitized by Google

son histoire du Collège de Chaumont. M. le Président l'en remercie.

Il remercie également, après lui avoir souhaité la bienvenue, M. l'abbé Fave, qui vient de remettre à la Société trois brochures traitant de la campagne de 1814 dans la vallée de la Marne, dans celle de l'Aube et dans la Brie champenoise. « Je suis heureux de dire à M. l'abbé Fave, continue M. le Président, tout le plaisir que nous avons eu à entendre la lecture de la première de ces brochures et le grand intérêt que présente pour nous ce sujet d'histoire locale. »

M. le général de Torcy ayant bien voulu, de son côté, faire hommage à la Société de son récent ouvrage sur l'*Armée Noire*, M. le Président lui envoie, au nom de la Société, ses plus sincères remerciements.

M. le docteur Forgeot est élu membre associé.

M. Victor Charmeteau est élu premier Vice-Président.

M. Charmeteau remercie l'assemblée du grand honneur qu'elle vient de lui faire ; il dit qu'il se rallie pleinement au programme de M. le Président et il assure la Société de tout son dévouement.

MM. Em. Humblot et Charmeteau présentent, comme membre associé, M. Adolphe Driout, chevalier de la Légion d'honneur, à Saint-Dizier.

MM. Charmeteau et Euvrard présentent, comme membre associé, M. Albert Geoffrin, à Humbécourt.

Lecture est donnée d'une lettre de M. P. Euvrard, qui rend compte du travail minutieux qu'il a effectué pour remettre en bon état la collection de mammifères et d'oiseaux du Musée, salle Lescuyer.

L'assemblée adresse tous ses remerciements et ses félicitations à l'adroit naturaliste, qui s'est acquitté avec soin d'une tâche ingrate. Elle lui vote les cent francs d'indemnité que comporte son mémoire, et prend bonne note de la proposition qu'il fait de se charger, moyennant une légère indemnité, de l'entretien normal des collections Lescuyer.

Communication est faite des trois rapports de fin d'année.

M. le Secrétaire constate que la vitalité et la prospérité de la Société se sont affirmées cette année mieux que jamais par l'assiduité aux séances, par l'adjonction de membres nouveaux et par l'importance des travaux déposés sur le Bureau.

Digitized by Google

Le rapport de M. le Trésorier accuse 3.174 fr. 15 de recettes contre 506 fr. 70 de dépenses ; d'où, en caisse, un avoir de 2.667 fr. 45.

M. Roussel, conservateur du Musée, commence par rendre hommage à son prédécesseur, M. Houdard-Casalta, et prie M. le Président de vouloir bien continuer au Musée le concours précieux de la Société ; puis il présente le relevé des acquisitions faites pendant le dernier exercice. Les principales sont : le tableau du Siège de Saint-Dizier, par Hoffbauer, don de l'Etat ; six plaques de cheminée offertes par M. Wahl ; une collection de coléoptères africains, don de M. le docteur Cros, à Mascara ; etc.

M. Em. Humblot félicite M. Roussel de l'intelligente activité qu'il a déployée depuis son entrée en fonctions et l'assure de la confiance et du concours de la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'histoire de Jean-Nicolas Laloy, par M. l'abbé Lorain. L'auteur, assistant à la séance, est prié par M. le Président d'exposer de vive voix les traits les plus saillants de la vie de ce personnage.

Il raconte d'abord comment il a été amené à écrire cette histoire. En étudiant la Révolution à Chaumont, il a très souvent rencontré le nom des Laloy, surtout celui de l'aîné, qui fut député aux Etats-Généraux, puis maire de Chaumont aux jours les plus troublés de la Révolution, puis commissaire du Directoire exécutif en Haute-Marne, enfin conseiller de préfecture jusqu'à sa mort, qui arriva en 1804.

Notre érudit collègue a eu de la sorte vingt fois l'occasion d'admirer l'énergie de cet homme lors des troubles causés en ville par la disette, sa modération dans l'application des lois contre le clergé et les monuments religieux, sa fermeté pour s'opposer aux vexations inutiles que les administrations supérieures voulaient exercer contre les suspects, qualités qui lui valurent d'être dénoncé à la Convention.

L'auteur s'est enthousiasmé pour ce caractère et il a entrepris de le faire connaître au public, qui s'y intéressera d'autant plus que cette vie renfermera les pages les plus attachantes de l'histoire de la Révolution dans ce département, surtout à Chaumont.

L'analyse qu'il vient d'en donner avec autant de chaleur que d'élégance d'élocution lui vaut de la part de M. le Président et

Digitized by Google

de l'assemblée tout entière les remerciements les plus vifs et les mieux mérités.

M. Charmeteau demande s'il ne plairait pas à l'assemblée de fixer, séance tenante, la date et les conditions d'une des excursions amicales que M. le Président, reprenant un projet jadis soumis à la Société par M. le docteur Guinoiseau, a inscrites dans son programme. L'assemblée accepte avec empressement la gracieuse invitation que lui fait son Président de recevoir les excursionnistes dans sa coquette et toute séduisante ville de Joinville, la plus riche de la région en reliques du passé et en curiosités artistiques. M. le Secrétaire écrira à tous les membres de la Société pour leur donner rendez-vous en gare de Joinville, le mardi 1er août, à 8 heures du matin.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° Hommages d'auteurs : *L'armée noire devant l'opinion,* par M. le général de Torcy ; — *Histoire du Collège de Chaumont* (1540-1848), par M. l'abbé Ch. Lorain, aumônier du Lycée de Chaumont ; — *Campagne de 1814 : les opérations militaires dans la vallée de la Marne, dans la vallée de l'Aube et dans la Brie champenoise,* trois brochures, par M. l'abbé Paul Fave ;

2e Congrès des Sociétés savantes à Caen : Discours prononcés à la séance de clôture, le samedi 22 avril 1911, par M. Camille Bloch et M. Vidal de la Blache ;

3° Comité des Travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique, année 1910, 3e livraison. (*Fouilles* en Tunisie, en Algérie, en France, etc.) ;

4° Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1911, n° 2. (Notes sur le *Patois haut-marnais,* par M. le docteur Guillaume ; — Recherches sur le *Vieux Château de Chaumont,* fin, par M. P. Guillaume) ;

5° Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et de Palethnologie de la Hte-Marne, tome I, fascicule 3. (*Notes sur quelques Echinides et sur la perte de la Suize,* par M. Thiéry ; — *Les Cartes calcimétriques,* par M. Bernard ; — Compte-rendu des excursions de 1911) ;

6° Mémoires de la Société éduenne, tome XXXVIII, 1910. (*La légende de Saint-Emiland ; — Les Députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution ; — Le Prieuré du Val Saint-Benoît,* etc.) ;

Digitized by Google

7° Mémoires de la Société de Vulgarisation des Sciences naturelles des Deux-Sèvres, 1910, 2e volume. (Notes de botanique, de zoologie, de géologie, etc.) ;

8° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, 1910-1911, nos 6 et 7 ;

9° Annales de la Société d'Agriculture, etc., de la Loire, 1910, 4e livraison, et 1911, 1re livraison ;

10° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1910 ;

11° et 12° Les Marches de l'Est, 1911-1912, nos 3 et 4. (*L'organisation des troupes noires ; — Antoine Watteau ; — Retour d'Alsace-Lorraine ; — Blessure mal fermée ;* etc.).

Séance du 12 Octobre 1911

Présidence de M. Émile Humblot

La séance s'ouvre à 2 heures 1/2.

Présents : MM. Emile Humblot, Charmeteau, docteur Chaussinand, Euvrard, Gandner, Thiébault, Aussenac, Godard, Roussel, Vuilley, Jacob.

M. le Président transmet les excuses de M. H. Maréchal et les remercîments du Comité des fêtes jubilaires en l'honneur du sénateur Giovanni Capellini, notre éminent collègue, professeur à l'Université de Bologne.

Sont élus membres associés : M. Adolphe Driout, chevalier de la Légion d'honneur, à Saint-Dizier ; et M. Albert Geoffrin, chevalier du Nichan el Anouar de Tadjora, à Humbécourt.

Le quorum nécessaire pour l'élection des membres du Bureau n'étant pas atteint, l'élection d'un Trésorier est renvoyée à la séance prochaine.

Sont présentés comme membres associés : M. l'abbé Moussu, curé-doyen de Joinville, par MM. Emile Humblot et Jacob ; M. le docteur Henry, de Joinville, par MM. Emile Humblot et Gandner ; M. Simon-Grosdidier, officier du Mérite agricole, par MM. Emile Humblot et Charmeteau, qui présentent également, à titre de membre correspondant, M. le docteur Chompret, chevalier de la Légion d'honneur, 182, rue de Rivoli, à Paris.

Digitized by Google

M. Adolphe Thiébault, au nom de la Commission de publication, donne lecture de son rapport. La Commission accepte, pour le volume XIII de ses Mémoires, le travail de M. Hubert Maréchal sur Osne-le-Val et le Val-d'Osne, avec quelques retouches consenties par l'auteur; les Chartes Bragardes, relevées à la Bibliothèque nationale et aux Archives par M. de la Fournière; Elections d'échevins à Saint-Dizier, par M. Charmeteau; une Note sur le sondage de Foulain, communiquée obligeamment par M. Ferry-Capitain; un Essai de statistique chrétienne de la Turquie et des pays d'Orient, par M. l'abbé Léon Vuilley; une Notice sur M. Parisel, par M. Bossu?

Ce rapport, parfaitement documenté, rédigé avec autant de délicatesse que d'esprit, vaut à son auteur les applaudissements de l'assemblée et les félicitations de M. le Président. Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité. Les travaux ci-dessus mentionnés formeront le volume XIII des Mémoires de la Société. On y joindra les procès-verbaux des séances jusqu'à la fin de 1911. M. Brulliard, l'éditeur de la Société, sera prié de vouloir bien fournir une impression plus compacte. MM. Charmeteau et Jacob surveilleront l'impression du volume.

M. le Président fait distribuer quelques exemplaires du programme du 50e Congrès des Sociétés savantes qui se réunira à la Sorbonne, du 9 au 13 avril 1912.

En l'absence de M. l'abbé Ch. Lorain qui s'est fait excuser, M. Charmeteau continue la lecture du manuscrit de notre érudit collègue sur Jean-Nicolas Laloy, de Doulevant. Laloy, député aux Etats généraux et à la Constituante s'installa d'abord à Versailles, puis à Paris, en restant avec ses électeurs en relations suivies. Son influence près du Comité de division de la Champagne en départements fut prépondérante. Bar-sur-Aube ayant été exclu de la Haute-Marne dans laquelle on fit entrer St-Dizier et Bourmont, ce fut Chaumont qui se trouva occuper le centre du nouveau département et qui fut naturellement choisi pour en être le chef-lieu. De longs extraits de la correspondance de Laloy à ce sujet montrent avec quel zèle il défendit les intérêts des Chaumontais.

L'assemblée prend le plus vif intérêt à cette lecture qui sera continuée dans une prochaine séance.

Digitized by Google

Ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

1° Une série de sept brochures sur les fouilles exécutées à Carthage. (*La Nécropole punique voisine de Sainte-Monique,* 4 plaquettes ; — *La Nécropole des Rabs,* 2 plaquettes ; — *un Pèlerinage aux ruines de Carthage,* une brochure), hommage de l'auteur, le R. P. Delattre, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut, membre d'honneur de notre Société. M. le Secrétaire est chargé de remercier le savant archéologue ;

2° Une note sur *Ateuchus variolosus Fabr.,* par le docteur Cros, de Mascara. Hommage de l'auteur à qui la Société renouvelle ses remerciements ;

3° Société bourguignonne et champenoise des Amis de l'Eau-Forte, annuaire de 1911. (Cette nouvelle Société, fondée par M. Emile Humblot qui en a la présidence, comptait au 1er février 1911, outre ses 200 membres statutaires, — la Société des Lettres de Saint-Dizier figure dans la liste sous le n° 45 — 17 membres postulants prêts à prendre la place des membres défaillants. Les deux œuvres choisies pour être publiées en 1911 sont : l'*Ex-voto*, du peintre Legros, au musée de Dijon, qui sera reproduite en eau-forte en noir par M. Focillon, et le *Repos de Colson,* musée de Dijon, à graver en couleurs par M. Léon Salles) ;

4° Bulletin de la Société de Palethnologie de la Haute-Marne, tome I, fascicule 3. (Les *Cartes calcimétriques*, — la *perte de la Suize*, — etc.) ;

5° Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres, 1er août 1911. (*Liste des Monuments historiques et des objets classés dans la Haute-Marne*) ;

6° Société académique d'Architecture de Lyon, bulletin mensuel, 1911, nos 8 et 9 ;

7° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1911. (*La levée en masse dans la Vienne, sept. 1793*) ;

8° et 9° Les Marches de l'Est, 1911, 1912, nos 5 et 6. (*Les Pamphlets annexionnistes d'août 1870 ; — Mémoires du général de Pully ; — le dialecte Wallon ;* — etc.) ;

10° Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1910-1911. (*Essai de chronologie de l'âge paléolithique ; — la bataille de Frœschviller ; — Océanographes français au XVIIIe siècle ;* — etc.) ;

Digitized by Google

11° et 12° Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1906-1907, tome II. (*Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, canton de Bourgogne*) et année 1909-1910, tome II (*la Place Royale de Reims ; — le rôle du Danube dans les Invasions ; — saint Nicaise et son culte ; — l'Impôt sur le revenu dans les différents Etats de l'Europe ; — les Avocats,* étude professionnelle ; etc.) ;

13° Conseil général de la Haute-Marne, session d'août 1911, rapport de l'archiviste.

Séance du 9 Novembre 1911

Présidence de M. Emile Humblot

La séance s'ouvre à 2 heures 40.

Présents : MM. Emile Humblot, Charmeteau, Aussenac, Frionnet, Roussel, Gandner, Dr Chaussinand, Lorain, Chrétiennot, Vuilley, Geoffrin, Godard, H. Maréchal, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre est adopté.

M. le Président présente les excuses de M. le général de Torcy et de M. l'abbé Euvrard.

Sont élus membres associés : M. l'abbé Louis Moussu, curé-doyen de Joinville ; M. le docteur Jean Henry, à Joinville ; M. Simon-Grosdidier, officier du Mérite Agricole, à St-Dizier.

Est élu membre correspondant : M. le Dr Chompret, chevalier de la Légion d'honneur, 182, rue de Rivoli, à Paris.

Est élu trésorier de la Société : M. E. Gandner.

M. le Président présente au nouveau trésorier ses félicitations, que soulignent les applaudissements unanimes de l'assemblée. Dans une improvisation pleine d'esprit, de tact et de délicatesse, M. Gandner remercie et accepte les fonctions qui lui sont dévolues. A l'exemple de son prédécesseur, dont la gestion modèle est au-dessus de tout éloge, il cherchera toujours le moyen de *faire suivant l'art.*

MM. Emile Humblot et Jacob présentent M. l'abbé Léon Vuilley comme membre titulaire.

Digitized by Google

MM. Charmeteau et Aussenac présentent M. Jalard, ingénieur à Saint-Dizier, comme membre associé.

M. le Président cède la parole à M. l'abbé Ch. Lorain, qui donne lecture d'un nouveau chapitre de son manuscrit sur Jean-Nicolas Laloy. En retour des services rendus, Laloy fut élu maire de Chaumont en 1791. Un tel honneur était, en ces temps troublés, une lourde charge. Laloy fut à la hauteur des circonstances, toujours, mais surtout dans l'affaire des subsistances qui faillit plus d'une fois tourner à l'émeute, et dans celle, plus comique que tragique, de l'incursion des Langrois, en 1792. Cette page d'histoire est des plus intéressantes pour notre pays et elle est écrite de main de maître. En applaudissant l'auteur, l'assemblée ne fait que lui rendre justice.

M. l'abbé Lorain est prié instamment de revenir encore donner lui-même à la Société lecture de son manuscrit. Il le promet, heureux, dit-il, de pouvoir être agréable à une assemblée qui lui fait un accueil si sympathique.

M. Geoffrin, notre nouveau collègue, offre à la Société, pour le musée de la ville de Saint-Dizier, un oiseau fort curieux, un cardinal mâle, de la Guyane française. M. Geoffrin reçoit les remerciements des sociétaires.

Au nom de M. Charles Jacquinot, M. Charmeteau donne lecture d'une petite brochure de Jacques de la Forge intitulée : *Notes humoristiques d'un excursionniste sur la promenade archéologique que fit la Société à Joinville, le 1er août 1911.*

Inutile de dire que l'esprit pétille du commencement à la fin de cette exquise fantaisie, tour à tour plaisante et grave, badine et doctorale. A chaque instant les sourires, qui plus d'une fois fusent en rires sonores, en accueillent la lecture. Les applaudissements éclatent quand au nom des excursionnistes, l'auteur remercie M. Emile Humblot de l'inoubliable journée dont ils lui sont redevables. Pour que la Société tout entière en bénéficie, M. Gandner demande que les « Notes humoristiques » de M. Charles Jacquinot soient imprimées. M. Emile Humblot veut bien se charger d'en demander l'autorisation à l'auteur et, prévenant les désirs de tous, il promet un écrin artistique de sa façon à cette perle littéraire. Il promet également de transmettre sans retard à M. Charles Jacquinot les félicitations les plus sincères de la Société.

Digitized by Google

Ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

1° Société Académique d'architecture de Lyon, bulletin mensuel, octobre 1911 ;

2° Comité des Travaux historiques et scientifiques, bulletin Historique et Philologique, 1910, nos 3 et 4. (*Notes sur un registre de tabellionage conservé aux archives du Calvados, etc.*)

Séance du 14 Décembre 1911

(Séance réglementaire)

Présidence de M. V. Charmeteau, Vice-Président de la Société

La séance s'ouvre à 2 heures 40.

Présents : MM. Charmeteau, Gandner, Roussel, Euvrard, Rolland, Aussenac, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est adopté sans observation.

M. le Président présente les excuses de MM. Em. Humblot, Duchêne, Frionnet et Joseph Houdard.

Il donne lecture de la correspondance. Par lettre en date du 12 décembre, M. le Dr Vesselle et M. le Dr Guinoiseau donnent leur démission de membres de la Société.

M. le Dr Chompret remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant membre correspondant et l'assure de son concours actif.

MM. Em. Humblot et Jacob présentent comme membre titulaire M. le chanoine Léon Guillaume, supérieur du Collège libre de Saint-Dizier.

MM. Charmeteau et Jacob présentent comme membre titulaire M. G. Roussel, conservateur du Musée, et comme membre associé M. Quilliard, industriel, à Bayard.

MM. Emile Humblot et Charmeteau présentent comme membre associé M. Léon Lavoye, propriétaire, à Montier-en-Der.

L'élection d'un 2e Vice-Président en remplacement de M. le docteur Guinoiseau, démissionnaire, est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Digitized by Google

On procède, conformément aux statuts, aux élections inscrites à l'ordre du jour.

M. l'abbé Léon Vuilley, administrateur de la paroisse de Marnaval, est élu membre titulaire.

M. Jalard, ingénieur, à Saint-Dizier, est élu membre associé.

M. le Trésorier est invité à donner le résumé des comptes de l'exercice 1911 et à présenter le projet de budget pour 1912.

En 1911, le total des recettes s'est élevé à 3.784 fr. 99, celui des dépenses à 1.978 fr. 60 ; d'où un reste en avoir de 1.806 fr. 39, plus 13 fr. de rente 3 °/₀, représentant les versements effectués par les membres à vie.

Le projet de budget pour 1912 comporte 970 fr. de recettes et 310 fr. de dépenses, d'où un excédent de recettes de 660 fr., lequel joint à l'excédent de 1911 donne un reliquat de 2.466 fr. 39, disponible pour l'impression du vol. XIII des Mémoires.

MM. Aussenac et Euvrard sont chargés de l'examen des comptes de M. le Trésorier.

M. Gaston Roussel remet à M. le Secrétaire les deux registres des procès-verbaux des séances de la Société depuis son origine jusqu'en obtobre 1907. Ces deux registres sont remis dans les archives.

Sur la demande de M. le Président, M. Euvrard donne quelques détails intéressants sur le travail qu'il a entrepris et mené à bonne fin pour remettre en état la collection ornithologique du Musée. M. le Président lui renouvelle les félicitations et les remerciements de la Société.

Publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Chasseurs d'autrefois à St-Remy-en-Bouzemont, Larzicourt et Arrigny.* (Notes extraites des archives départementales de la Marne et intéressant certaines familles de notre région. Ces notes, publiées en 1895 par l'*Impartial de la Marne*, ont été recueillies par M. le Dr Chompret, qui les offre gracieusement à la Société) ;

2° *Ankylostomatose.* (Ouvrage couronné par la Société industrielle de l'Est et honoré du prix de Thèse par la Faculté de Nancy, hommage de l'auteur, M. le Dr Jean Henry, à qui la Société présente ses félicitations et ses remerciements) ;

3° Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et de Palethnologie de la Hte-Marne, 1911, fasc. 4. (*Coléoptères récoltés dans*

Digitized by Google

la Haute-Marne. — Bibliographie haut-marnaise d'Histoire naturelle) ;

4° Bulletin mensuel de la Société académique d'Architecture de Lyon, novembre 1911 ;

5° Annales de la Société d'Agriculture, etc., de la Loire, 1911, 2e et 3e livraisons en une brochure ;

6° Répertoire d'Art et d'Archéologie, 1910, index alphabétique ; — et 1911, 1er et 2e fascicules.

7° Mémoires de la Société des Lettres, etc., de Bar-le-Duc, IVe série, tome VIII, 1910. (*Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire, du département de la Meuse ; — Vignettes et sceaux des Papiers militaires pendanl la Révolution française ;* etc.

FIN DES PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

composant la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier au 1er Février 1912

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président	MM. E. Humblot.
1er Vice-président	V. Charmeteau.
2e Vice-président.	Dr Chaussinand.
Secrétaire	O. Jacob.
Secrétaire-adjoint	Simonnet.
Trésorier	E. Gandner.
Conservateur du Musée . . .	G. Roussel.
Bibliothécaire	J. Houdard.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Membre fondateur. Chardin, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

— Danelle, sénateur, à Louvemont.

— Houdard-Casalta, ✠, officier du Nichan-Iftikhar, agent d'assurances, à Saint-Dizier.

— de Lafournière Camille, propriétaire, à Saint-Dizier.

— Rozet Albin, député, grand-cordon de l'ordre impérial du Medjidié, commandeur de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie, de l'ordre de Léopold et du Nichan-Iftikhar, à Saint-Dizier.

— Servais Prosper, curé vice-doyen, à Sommevoire.

Digitized by Google

Membre fondateur. SIMONNET, propriétaire, à Landricourt (Marne).

1883. 11 oct. MARCELLOT Jacques, maître de forges, à Eurville (membre à vie).

1885. 12 nov. Le marquis DE PIMODAN, duc romain, à Echenay.

1886, 10 juin HUMBLOT Emile, ✠ I., ✠, conseiller d'arrondissement, maire de Joinville.

1887, 21 juil JACQUINOT Charles, commandeur du Nichan-Iftikhar et de l'Osmanié, docteur en droit, à Saint-Dizier, et 77, boulevard Saint-Michel, à Paris.

— Le comte DE BAILLON (Edgard), ✠, à Eclaron.

1887, 15 déc. DAVAL Jules, ✠ I., ✠, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (membre à vie).

1888, 8 nov. GUYARD René, président du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier.

1892. 18 fév. PIOT Juste, curé de Chancenay.

1894, 13 déc. EUVRARD Paul, curé de Humbécourt.

1895, 14 mars LANG Edouard, ✠, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Joinville, directeur général des Forges de Champagne, à Saint-Dizier.

1895, 13 juin Le marquis DES RÉAULX, ✠, conseiller général, à Eurville.

1897, 8 avril JACOB Octavien, professeur au Collège, à Saint-Dizier.

1900, 8 févr. CHARMETEAU Victor, ✠, pharmacien, à Saint-Dizier.

1901, 7 janv. DE LAFOURNIÈRE Georges, docteur en droit, à Saint-Dizier.

1902, 13 fév. THOMAS, ✠, pharmacien, à Saint-Dizier.

1902, 10 juil. CHAUSSINAND H., ✠, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental, à Saint-Dizier.

1903, 12 juil FRIONNET Charles, professeur au Collège, à Saint-Dizier (médaille d'argent de la Société).

ROLLAND Joseph, vicaire à Gigny, Saint-Dizier.

THIÉBAULT Adolphe, avocat, à Saint-Dizier.

GANDNER E., ✠, chef de section aux Chemins de fer de l'Est, à St-Dizier,

PESME, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

Digitized by Google

1907, 21 nov. HUMBLOT Eugène, curé d'Orquevaux.

1908. 9 avril FAVE Paul, curé de Pogny (Marne).

1909, 8 juil. Général DE TORCY, G. O. ✠, à Eclaron.

THÉVENIN Joseph, docteur en médecine, médaille de bronze de l'Assistance publique, à Ceffonds.

1910, 12 mai AUSSENAC, chef du Dépôt auxiliaire de la Cie de l'Est, 26, rue Lalande, à Saint-Dizier.

CHRÉTIENNOT Clément, curé-doyen de Notre-Dame, à Saint-Dizier.

1910, 9 juin VUILLEY Léon, administrateur de la paroisse de Marnaval, Saint-Dizier.

1910, 15 déc. ROUSSEL Gaston, conservateur du Musée, à Saint-Dizier.

1911, 11 janv. GUILLAUME Léon, chanoine, supérieur du Collège libre de Saint-Dizier.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

1880, 22 avril DAGUIN Arthur, ✠ I., du Mérite agricole, du Nichan de Tunis, chevalier des O. coloniaux du Dragon d'Annam, royal du Cambodge, etc., juge de paix de Clichy, 84, rue du Château, Asnières (Seine).

1880, 10 juin FLAMMARION Camille, ✠, astronome, 16, rue Cassini, à Paris.

1882, 11 mai CAPELLINI Giovanni, O. ✠, sénateur italien, doyen de la Faculté des sciences à l'Université de Bologne (Italie).

— Le R. P. DELATTRE, ✠, ✠ I., supérieur de Saint-Louis, à Carthage (Tunisie).

1882, 9 nov. DE HÉDOUVILLE Louis, juge, à Neufchâteau (Vosges).

1882, 12 janv. MARÉCHAL Hubert, curé d'Osne-le-Val (Haute-Marne).

1902, 15 mai CHAPRON Charles, cultivateur, à Saint-Dizier.

1909, 10 juin DAGONET Ernest, statuaire, 61, rue de Vaugirard, à Paris.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

Membre fondateur — CHAMPENOIS Charles, propriétaire, à Chamouilley.

— GODARD O., ✪, ancien maître-imprimeur, à Revigny (Meuse).

— VIRY Louis, ancien président du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier.

1881, 6 déc. — ROZE Henri, ✠, ingénieur, à Haute-Fontaine (Marne).

1884, 14 janv. — DANELLE Paul, ✠, à Louvemont (associé à vie).

1884, 13 mars — GUILLAUME, ✠, directeur commercial aux forges de Bussy (Haute-Marne).

1889, 10 janv. — VARIN-BERNIER, ✠, ✠ I., banquier, à Bar-le-Duc.

BRUYANT René, propriétaire, aux Bons-Hommes, près Mathons (Haute-Marne).

MOREAU DE LA TOUR Gabriel, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, archéologue, à La Cabane, par Saucourt (Haute-Marne).

LEURIDAN, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

1908, 9 janv. — COLSON Régis, professeur au Collège de Langres.

1908, 12 mars — MAITRIER Paul, curé de Leurville.

1908, 9 juillet — BRULLIARD André, ✪, maître-imprimeur, à Saint-Dizier.

1908, 10 déc. — Le baron DE L'HORME, à Bussières-les-Belmont.

1909, 10 juin — HOUDARD Joseph, officier du Nichan-Iftikhar, agent d'assurances, à Saint-Dizier.

1909, 9 déc. — CAPITAIN-GÉNY, O. ✠, conseiller général, maître de forges, à Bussy (Haute-Marne).

— FERRY-CAPITAIN, ✠, maître de forges, à Rupt (Hte-Marne).

1910, 8 déc. — DUCHÊNE Paul, maire de Doulevant-le-Château.

— GODARD Henri, professeur au Collège, à Saint-Dizier.

Digitized by Google

1911, 9 mars LORAIN Charles, ✠, aumônier du Lycée, à Chaumont.

1911, 11 mai DUBOIS, ingénieur, à Marnaval.

1911, 8 juin BURGEAT-BAILLY, à Saint-Dizier.

1911, 13 juil. FORGEOT, docteur en médecine, à Chaumont.

1911, 12 oct. DRIOUT Adolphe, ✠, industriel, à Saint-Dizier.

— GEOFFRIN Albert, chevalier du Nichan-Anouar de Tadjoura, à Humbécourt.

1911, 9 nov. MOUSSU Louis, curé-doyen, à Joinville.

— HENRY Jean, docteur en médecine, à Joinville.

— SIMON-GROSDIDIER, officier du mérite agricole, à St-Dizier.

1911, 14 déc. JALARD, ingénieur, à Saint-Dizier.

1912, 11 janv. QUILLIARD, industriel, forges de Bayard (Haute-Marne).

— LAVOYE Léon, propriétaire, à Montier-en-Der.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Membre fondateur COMBES Emile, curé-doyen de Chevillon.

1880, 12 juil. JOPPÉ Ed., ✠, conseiller à la Cour de Douai, 44, rue de l'Abbaye-des-Prés, Douai (membre à vie).

1884, 12 nov. BAUDOIN Léon, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Juzanvigny (Aube).

1884, 8 juillet MALLET, ✠ I., avoué honoraire, maire de Pontoise, 11, rue Saint-Jean (Seine-et-Oise).

1887, 21 juil. HOUDARD Léon, à Epernay (Marne).

BARÉ Gabriel, avocat, à Dijon.

THIÉBLEMONT Ferdinand, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution Saint-Joseph de Maranville (Hte-Marne).

1908, 8 janv. COLSON Paul, 13, boulevard Magenta, à Paris.

Digitized by Google

1909, 11 mars Cros Auguste, ✠, docteur en médecine, rue Mogador, à Mascara (Algérie) (Médaille d'argent de la Société).

1910, 12 mai Général Joppé, O. ✠, commandant la 24e brigade d'infanterie, à Reims.

1910, 15 déc. Bossu Louis, procureur de la République, à Reims.

1911, 9 nov. Chompret, docteur en médecine, ✠, 182, rue de Rivoli, à Paris.

N. B.— MM. les Membres de la Société sont instamment priés de vouloir bien faire connaître au président ou au secrétaire les modifications survenues ou à survenir dans les adresses, qualités ou distinctions honorifiques mentionnées ci-dessus.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS

avec lesquelles la Société de Saint-Dizier échange ses publications

---

Aix. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Amiens. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Autun. — Société Eduenne.

Bar-le-Duc. — Société des Lettres, Sciences et Arts.

Belfort. — Société Belfortaine d'Emulation.

Besançon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Chambéry. — Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Charleville (*au Vieux-Moulin*). — Société d'Histoire naturelle.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Chaumont. — Société d'Histoire, Archéologie et Beaux-Arts.

Chaumont. — Société d'Histoire naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne.

Dijon. — Académie.

Epinal. — Société d'Emulation des Vosges.

Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

Langres. — Société Historique et Archéologique.

Lyon. — Société académique d'Architecture.

Mâcon. — Société d'Histoire naturelle.

Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Digitized by Google

Nantes. — Société archéologique.

Niort. — Société de Vulgarisation des Sciences naturelles.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Reims. — Académie nationale.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne.

Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

Saint-Malo. — Société Historique et Archéologique.

Semur-en-Auxois. — Société des Sciences historiques et naturelles.

Sens. — Société archéologique.

Troyes. — Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Lettres.

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts.

Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de l'Ain.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

reçues par la Société

contre l'échange de ses propres publications

Bulletin général des Sociétés Académiques de France, 2 rue Vivienne, Paris.

Bulletin Historique du Diocèse de Lyon, 11, place de Fourvières, à Lyon.

Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, Paris (VI^{e}).

Polybiblion, 5, rue Saint-Simon, Paris.

Conseil général de la Haute-Marne, à Chaumont.

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (Paris).

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPOTS PUBLICS

recevant les Mémoires de la Société

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (5 exemplaires).

Saint-Dizier. — Mairie (Dépôt légal, 2 exemplaires).
Bibliothèque de la Ville.
Bibliothèque de l'Ecole libre de l'Immaculée-Conception.
Bibliothèque de l'Ecole du Centre.

Chaumont. — Bibliothèque Barotte.
Archives départementales.

Langres. — Ecole supérieure de Théologie.

Wassy. — Bibliothèque d'Instruction populaire.

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX A INSÉRER, par M. Adolphe Thiébault 1

LES ÉLECTIONS DES ÉCHEVINS A SAINT-DIZIER, par M. V. Charmeteau. 7

NOTICE SUR OSNE-LE-VAL ET LE PRIEURÉ DU VAL D'OSNE, par M. l'abbé Hubert Maréchal. . . . 17

CHARTES BRAGARDES, documents pour servir à l'histoire de Saint-Dizier, par M. G. de la Fournière. . . 315

NOTE SUR LE SONDAGE DE FOULAIN, par M. Ferry-Capitain 339

MONSIEUR VICTOR PARISEL, notes biographiques, par M. Louis Bossu. 347

UN ALLER ET RETOUR DANS L'EMPIRE OTTOMAN, par M. l'abbé Vuilley. 353

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ, du 13 octobre 1910 au 14 décembre 1911. 361

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ 399

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES 405

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES reçues par la Société. 407

DÉPOTS PUBLICS recevant les mémoires de la Société. 409

Saint-Dizier. — André BRULLIARD, Maître-Imprimeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06598 5163

Digitized by Google

Digitized by Google